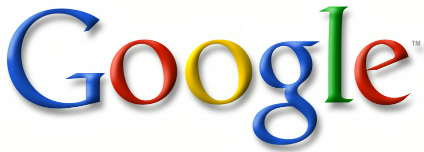




Joseph Smith
British Consul
at Venice.







HISTOIRE ROMAINE.

TOME DOUZIÈME.



Joseph Smith
British Consul
at Venice.





Joseph Smith
British Consul
at Venice.



F J KING,

13 Buckingham St



HISTOIRE ROMAINE.

TOME DOUZIÈME.

HISTOIRE ROMAINE,

DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM,

C'est-à-dire, jusqu'à la fin de la République.

TOME DOUZIEME.

Par M. Crevier, Professeur de Rhétorique au Collége de Beauvais, pour servir de continuation à l'Ouvrage de M. Rollin.



A PARIS,

Chez { La Veuve Estienne & Fils, Libraires, rue Saint Jacques, à la Vertu ; ET Jean Desaint, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

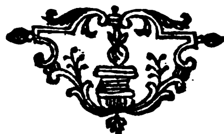
HISTOIRE ROMAINE,

DEPUIS LA FONDATION DE ROME JUSQU'A LA BATAILLE D'ACTIUM,

C'est-à-dire, jusqu'à la fin de la République.

TOME DOUZIEME.

Par M. CREVIER, *Professeur de Rhétorique au Collége de Beauvais, pour servir de continuation à l'Ouvrage de M.* ROLLIN.



A PARIS,

Chez { La Veuve ESTIENNE & Fils, Libraires, rue Saint Jacques, à la Vertu.
ET
JEAN DESAINT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége. }

M. DCC. XLVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

LISTE DES CONSULS.

An. R. 698. L. DOMITIUS AHENOBARBUS.
Av. J.C. 54. AP. CLAUDIUS PULCHER.

APPROBATION.

J'Ai lû par Ordre de Monseigneur le Chancelier, le douziéme Tome de l'*Histoire Romaine*, de M. CREVIER, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'Impression. FAIT à Paris ce 20. de Septembre 1745.

SECOUSSE.

ERRATA.

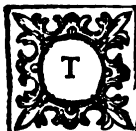
Page 40. *ligne* 3. & pour le supplice, *lisez* & le supplice.

— *ibid. ligne* 13. nous n'avons point fait aucune perte nouvelle, *lisez*, il ne nous est survenu aucun mal nouveau.



HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE TRENTE-HUITIEME.



TROUBLES domestiques. Premier Triumvirat, ou Ligue entre César, Pompée, & Crassus. Conduite factieuse & tyrannique de César pendant son Consulat. Ans de Rome 690-693.

§. I.

César Préteur : Caton Tribun. Comparaison de l'un & de l'autre par Salluste. César souverain Pontife. Il chicane inutilement Catulus sur la réconstruction du Capitole. Il est de nouveau déféré par Curius & Vettius, comme complice de la conjuration de Catilina.

Plusieurs sont condamnés sur la dénonciation de Vettius. Vettius se rend suspect. Le Tribun Métellus Népos attaque Cicéron, & est réprimé par le Sénat. Le même Tribun, appuyé de César, propose une loi qui rappelloit Pompée en Italie avec son armée, pour réformer & pacifier l'Etat. Caton avoit demandé le Tribunat précisément dans la vûe de s'opposer aux desseins turbulens de Métellus. Moyen imaginé par lui pour affoiblir la puissance de César. Il résiste à la loi de Métellus avec une constance qui tient du prodige. Le Consul Muréna tire Caton de danger. L'entreprise de Métellus échoue. Métellus & César sont interdits par le Sénat des fonctions de leurs charges. César se soumet, & est rétabli. Caton obtient la même grace pour Métellus. Quelle part Cicéron prit dans toute cette affaire. Pompée répudie Mucia. Triomphe de Q. Métellus Créticus. Election des Consuls pour l'année suivante. Caractére de Clodius. Il profane les mystéres de la Bonne déesse. César répudie sa femme. Caractére des deux Consuls. Commission extraordinaire pour juger du fait de la profanation des Mystéres de la Bonne déesse. Instruction du procès. Cicéron dépose

dépose contre Clodius. Les juges se laissent corrompre. Clodius est absous. Cicéron ranime le courage des gens de bien, que ce jugement avoit consternés. Pompée, en arrivant en Italie, congédie ses troupes. Cicéron tâche d'engager Pompée à s'expliquer favorablement sur son Consulat. Conduite équivoque de Pompée. Pompée achéte le Consulat pour Afranius. Tentative inutile de Pompée pour gagner Caton. Indiens poussés par la tempête sur les côtes de Germanie. Troisiéme Triomphe de Pompée.

D. JUNIUS SILANUS. AN. R. 690.
L. LICINIUS MURENA. AV. J.C. 62.

CETTE année César & Caton se trouvérent en charge, l'un Préteur, l'autre Tribun: & la diversité de caractéres & de principes, qui les avoit déja mis aux mains plus d'une fois, & particuliérement dans la délibération sur le supplice des conjurés, les porta dans le tems dont je vais parler à une dissension violente, qui ne fit dans la suite que s'accroître de plus en plus. Jamais en effet deux hommes, avec de grands talens, ne furent plus opposés de maximes & de conduite. Salluste les a com- César Préteur. Caton Tribun.

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

Comparaison de l'un & de l'autre par Salluste.

parés, mais d'une façon où il est aisé de sentir qu'il a flaté le portrait de César.

„ Ils [a] étoient à peu près égaux, dit „ cet Historien, pour la naissance, pour „ l'âge, pour l'éloquence : pareille gran„ deur d'ame, gloire égale, mais de „ deux genres très-différens. César s'é„ toit fait un grand nom par une incli„ nation bienfaisante & magnifique, „ Caton par l'innocence de ses mœurs. „ L'un s'illustroit par la douceur & la „ clémence, l'autre par la sévérité. Cé„ sar avoit acquis une réputation écla„ tante en faisant des largesses, en pro„ tégeant ceux qui recouroient à lui, „ en se montrant toujours prêt à par„ donner ; Caton, en ne faisant jamais „ de grace. L'un étoit la ressource des „ malheureux, l'autre le fléau des mé„ chans. On louoit la facilité du pre„ mier, & la constance du second. En„ fin César avoit fait son plan de n'épar„ gner ni ses travaux, ni ses veilles ; „ occu-

a His genus, ætas, eloquentia, prope æqualia fuere : magnitudo animi par, item gloria, sed alia alii. Cæsar beneficiis ac munificentiâ magnus habebatur, integritate vitæ Cato. Ille mansuetudine & misericordiâ clarus factus: huic severitas dignitatem addiderat. Cæsar dando, sublevando, ignoscendo ; Cato nihil largiundo gloriam adeptus est. In altero miseris perfugium, in altero malis pernicies.

„ occupé des intérêts de ses amis, il „ négligeoit les siens : jamais il ne man- „ qua l'occasion de gratifier & d'obli- „ ger qui que ce pût être : il souhaitoit „ quelque emploi brillant, un comman- „ dement d'armée, une guerre nou- „ velle, où son mérite pût paroître „ avec éclat. Caton au contraire se mon- „ troit zélateur de la modestie, de l'at- „ tention aux bienséances, mais sur- „ tout de la sévérité. Il ne se proposoit „ point de l'emporter sur les riches par „ les richesses, ni sur les factieux par „ l'esprit de faction & de cabale : mais „ il le disputoit aux plus courageux „ pour la magnanimité, aux plus mo- „ destes pour la retenue, aux plus ir- „ réprochables pour le désintéressement „ & l'intégrité : il cherchoit plus à être „ homme de bien, qu'à le paroître ; „ &

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

Illius facilitas, hujus constantia laudabatur. Postremò Cæsar in animum induxerat vigilare, laborare ; negotiis amicorum intentus sua negligere ; nihil denegare, quod dono dignum esset : sibi magnum imperium, exercitum, bellum novum exoptabat, ubi virtus enitescere posset. At Catoni studium modestiæ, decoris, sed maxumè severitatis erat. Non divitiis cum divite, neque factione cum factioso ; sed cum strenuo virtute, cum modesto pudore, cum innocente abstinentiâ certabat : esse, quàm videri, bonus malebat : ita, quo minùs gloriam petebat, eo magis adsequebatur. Sall. Cat.

AN. R. 590. Av. J.C. 62.

„ & par cette conduite, moins il cou„ roit après la gloire, plus elle sem„ bloit le chercher. „

Rien n'eſt plus juſte que l'idée que Salluſte donne ici de Caton. Mais pour ce qui regarde Céſar, il s'en faut bien qu'il l'ait peint, comme il l'avoit promis, ſelon [a] que les forces de ſon eſprit lui permettoient d'y atteindre. Il ne montre que les dehors & l'écorce de la conduite de Céſar, ſans pénétrer juſqu'aux principes qui le faiſoient agir. Pour achever ce tableau, il faloit dire que Céſar rapporta tout à ſon aggrandiſſement; que près de l'ambition rien ne lui fut ſacré; que pour lui la vertu étoit un nom, le bien public une chimére; que jamais perſonne ne foula aux pieds avec moins de ſcrupule tous ce qui s'appelle loix, pudeur, Religion, maximes : en un mot ſi jamais homme ne fut plus aimable dans le commerce de la vie, jamais il n'y eut ni cœur plus corrompu en morale, ni citoyen plus dangereux dans un Etat. Ce que j'avance ici touchant Céſar, eſt déja prouvé en partie par les faits que j'en ai racontés, & le ſera davantage à meſure que ſes projets ſe développeront.

Il

a Quantum ingenio poſſem.

Il s'étoit ajouté l'année précédente un grand lustre par la dignité de souverain Pontife qu'il avoit obtenue du Peuple. Cette place unique, perpétuelle, qui mettoit celui qui en étoit revêtu à la tête de toute la Religion & de tous les Colléges des Prêtres, enfin dont l'autorité étoit si grande que tous les Empereurs depuis Auguste se la sont attribuée à l'exclusion des particuliers, cette place éminente étoit l'objet de l'ambition des premiers citoyens de la République. Métellus Pius venoit de la laisser vacante par sa mort. Servilius Isauricus & Catulus, tous deux Consulaires & très puissans dans le Sénat, se disposérent à la demander. L'autorité de deux concurrens si redoutables n'empêcha pas César, qui n'avoit possédé jusqu'alors d'autre charge Curule que l'Edilité, de se mettre sur les rangs ; & bientôt il donna de vives allarmes à ses compétiteurs. Catulus, qui craignoit d'autant plus l'affront d'un refus, qu'il étoit plus élevé en dignité, lui fit offrir une somme d'argent très-considérable, s'il vouloit se désister de ses prétentions. Mais César fit réponse qu'il en dépenseroit bien davantage pour pousser son entreprise. En effet il fit des largesses

AN. R. 690.
Av. J.C. 62.

César souverain Pontife.

Dio. l. XXXVII.
Plut. Cæs.
Suet. Cæs. *c.* 13.

si

An. R. 690. Av. J.C. 62. si prodigieuses, & distribua tant d'argent dans les Tribus, qu'il étoit perdu sans ressource & obligé de s'exiler de Rome, s'il eût échoué dans son projet. C'est ce qu'il déclara lui-même à sa mére, le jour de l'élection. Car comme elle l'embrassoit avec larmes au moment qu'il partoit pour se rendre sur la Place : *Ma mére*, lui dit-il, *vous verrez aujourd'hui votre fils ou grand Prêtre, ou fugitif.* Il fut bien éloigné de se trouver dans ce dernier cas. Il l'emporta sur ses concurrens d'une façon si marquée, qu'il eut plus de suffrages favorables dans leurs propres Tribus, qu'ils n'en obtinrent dans toutes les Tribus prises ensemble.

Il chicane inutilement Catulus sur la réconstruction du Capitole. *Dio. Suet. Cæs. c. 15.*

J'ai rapporté de quelle maniére Catulus avoit cherché à se vanger de César, en l'impliquant dans l'affaire de la conjuration. César ne fut pas long-tems sans lui rendre le change : & dès le premier Janvier, où il entroit en exercice de la Préture, il entreprit de le citer devant le Peuple, & de l'obliger à rendre compte des deniers qui avoient passé par ses mains pour la réconstruction du Capitole, dont il avoit été chargé, comme je l'ai dit en son lieu. Il prétendoit que Catulus avoit détour-

né à son profit une partie de ces deniers, AN. R. 690. Av. J.C. 62.
& demandoit en conséquence que l'on effaçât son nom de dessus le frontispice du Temple, & que l'on transportât à Pompée l'intendance de ce grand édifice, & le soin d'achever ce qui restoit encore à faire. César avoit pris son tems pour brusquer cette affaire, pendant que les premiers du Sénat faisoient cortége aux nouveaux Consuls, & assistoient à leur prise de possession dans le Capitole. La nouvelle de ce qui se passoit étant venue à Catulus, il accourt dans la Place pour se défendre : & il se préparoit à monter à la Tribune. Mais César ne craignit point d'outrager un si illustre personnage en lui ordonnant de rester en bas, comme un accusé prévenu de crime. Cependant les Sénateurs quittent la cérémonie du Capitole, & viennent se ranger autour de Catulus ; & ils s'opposérent si résolument à l'injustice que l'on vouloit faire à l'un des principaux ornemens de l'Ordre, que César fut obligé d'abandonner son dessein.

Cic. ad Att. II. 24.

Il se trouva lui-même à son tour dans l'embarras. Les soupçons dont il ne s'étoit jamais bien purgé au sujet de la part qu'il pouvoit avoir eue à la conjuration de

Il est de nouveau déféré par Curius

An. R. 690. Av. J.C. 62. de Catilina, se renouvellérent. Q. Curius, celui qui avoit donné tant & de si bons avis à Cicéron, nomma César en plein Sénat parmi les complices. Un nouveau dénonciateur, L. Vettius Chevalier Romain, par lequel avoient été découverts plusieurs coupables, le déféra aussi à Novius Niger Questeur, qui apparemment avoit été chargé de recevoir la déposition de ce Vettius.

César & Vettius, comme complice de la conjuration de Catilina.

Dio. Suet. Cæs. n. 17.

César le prit sur le haut ton. Il trouva indigne & insupportable que l'on revînt à la charge sur des accusations qu'il prétendoit usées & détruites. Il attesta la foi de Cicéron, à qui il assura qu'il avoit donné des lumiéres sur la conjuration. Enfin il se plaignit avec tant de force, que Curius fut privé des récompenses qui lui avoient été promises par le Sénat. Pour ce qui est de Vettius, César se fit justice à lui-même. Il condamna ce délateur à une amende; le força, selon l'usage des Romains, de donner des gages comme il la payeroit; & faute de payement il fit vendre ses meubles à l'encan. Non content de celà, il le traduisit devant le Peuple; & après l'avoir exposé à la fureur de la multitude, qui pensa le mettre en piéces, il le fit jetter dans une prison. Il y fit mettre aussi le Questeur

Niger;

Niger, comme lui ayant manqué de respect, en recevant une délation contre un Magistrat qui lui étoit supérieur. Nous verrons César dans son Consulat faire reparoître ce même Vettius, pour jouer un personnage bien différent.

An. R. 690. Av. J.C. 62.

Dans le tems dont je parle, Vettius rendit d'abord un bon sercice à la République, en facilitant les moyens de dissiper les restes de la conjuration. Car outre ceux qui se montroient encore, & qui ayant fait des attroupemens en différens cantons de l'Italie furent réprimés & vaincus par les armes, plusieurs se tenoient cachés, & seroient demeurés inconnus. Vettius les décela : ils furent arrêtés, on leur fit leur procès, & on les condamna ou à la mort, ou à des amendes. Cicéron eut grande part à ces condamnations : & Salluste, ou du moins l'invective qui porte son nom, lui reproche de s'être érigé dans sa maison un Tribunal, où il rendoit des Arrêts sanglans conjointement avec sa femme Térentia. Mais la piéce d'où ce fait est tiré, est tellement remplie de calomnies attroces & insensées, qu'elle ne mérite aucune créance.

Plusieurs sont condamnés sur la dénonciation de Vettius.

Sallust. in Cic.

Vettius étoit un malhonnête homme; & il donna bientôt de grands soupçons contre lui. Car ayant présenté au Sénat

Vettius se rend suspect.

AN. R. 690. Av. J.C. 62.

une liste contenant les noms des conjurés qu'il connoissoit, il redemanda ensuite cette liste pour y ajouter de nouveaux noms. On appréhenda qu'il n'y eût de la fraude dans cette demande; & on la lui refusa. Il lui fut ordonné de dire de vive voix les noms de ceux dont il prétendoit s'être ressouvenu: ce qu'il fit avez assez de confusion & d'embarras. De plus cette liste fatale, demeurant secréte, donnoit de l'inquiétude à bien des citoyens, qui appréhendoient que leurs noms ne s'y trouvassent. Le Sénat pour délivrer les innocens de ces allarmes, fit publier la liste: & les esprits se calmérent.

Le Tribun Métellus Nepos attaque Cicéron, & est reprimé par le Sénat. *Dio.*

On conçoit bien que toutes ces recherches pouvoient rendre Cicéron odieux. Le Tribun Métellus Népos, de concert avec César, ne cessoit de déclamer contre lui, & se disposoit à l'accuser & à le citer devant le peuple, pour avoir fait exécuter à mort des citoyens, sans que le procès leur eût été fait dans les formes. La cause de Cicéron étoit celle du Sénat. Cette compagnie le sentoit parfaitement, & elle confirma & ratifia de nouveau ce qui s'étoit passé sous son Consulat, déclarant que quiconque entreprendroit d'y donner atteinte

teinte feroit regardé comme ennemi de la patrie. Ce décret imposa filence à Métellus fur ce qui regardoit Cicéron.

AN. R. 690. Av. J.C. 62.

Mais, toujours foutenu par Céfar, il fufcita au Sénat une autre affaire, qui tendoit en partie au même but, & qui excita les troubles les plus violens. Il propofoit que l'on rappellât Pompée en Italie avec fon armée, pour réformer & pacifier l'Etat. Métellus étoit frére ou coufin de Mucia, femme de Pompée, & trouvoit fon élévation dans celle d'un allié fi proche. Céfar fuivoit fon plan de travailler à fon aggrandiffement à l'ombre de Pompée, & de porter ce citoyen, qui effaçoit déja tous les autres, auffi haut qu'il feroit poffible, pour acquérir enfuite par fon crédit les moyens de le fupplanter. De plus & lui & Métellus ils avoient tous deux en vûe de détruire la puiffance de Cicéron, qu'ils traitoient de tyrannique.

Le même Tribun, appuyé de Céfar, propofe une loi qui rappelloit Pompée en Italie avec fon armée pour réformer & pacifier l'Etat.

Dio. Plut. in Caf. & Cic. & Cat.

Heureufement pour Cicéron & pour la République, Caton étoit Tribun du Peuple: ou plutôt ce n'étoit point l'effet d'un heureux hazard; c'étoient la fageffe & le courage de cet excellent citoyen qui l'avoient déterminé à prendre cette charge, précifément pour

Caton avoit demandé le Tribunat précifément dans la vûe de

s'op-

AN. R. 690. Av. J.C. 61.

s'opposer aux desseins turbulens de Métellus.

s'opposer aux fureurs de Métellus, qu'il avoit prévûes. Car l'année précédente, dans un tems où tout paroissoit assez tranquille, ses amis l'exhortant à demander le Tribunat, il ne voulut pas les écouter; parce qu'il aimoit mieux se réserver pour les momens où la République pourroit avoir besoin de ses services. Il sortit même de Rome, & ayant pris pour compagnie ses livres & quelques Philosophes, il se mit en chemin dans le dessein d'aller passer un tems en Lucanie, où il avoit des terres. Sur la route il rencontra un grand cortége, des chevaux, des bagages; & s'étant informé de ce que c'étoit, il apprit que Métellus Népos, arrivant de l'armée de Pompée, alloit à Rome pour demander le Tribunat. Il s'arrêta un moment: & après avoir un peu réfléchi, il donna ordre à ses gens de retourner vers la ville. Ses amis furent étonnés d'un changement si subit. *Eh! ne savez-vous pas*, leur dit-il, *que Métellus par lui-même est un forcené, de qui l'on a tout à craindre? Et maintenant qu'il vient ici d'intelligence avec Pompée, c'est une tempête qui va fondre sur la République, & tout renverser. Il n'est donc pas question maintenant de goûter le loisir, ni de voyager*

dans

dans mes terres; mais de vaincre ce fu- AN. R.
rieux, ou de mourir avec courage pour 690.
la défense de la liberté. Caton se laissa AV. J.C.
néantmoins persuader d'achever son 62.
voyage. Mais il y mit fort peu de tems, & revint promptement à Rome.

Il étoit arrivé le soir, & le lendemain matin il parut dans la place, se mettant au rang de ceux qui aspiroient au Tribunat. D'abord il n'avoit avec lui qu'un petit nombre d'amis. Mais lorsque ses intentions furent connues, tout ce qu'il y avoit de bons citoyens & d'honnêtes gens s'empressérent autour de lui, l'exhortant, l'encourageant, & lui protestant qu'ils sentoient bien que ce n'étoit pas Caton qui auroit obligation à ceux qui lui donneroient la charge, mais que ce seroit la République qui auroit grande obligation à Caton, de ce qu'ayant laissé passer des tems où il auroit pû exercer le Tribunat avec une pleine tranquillité, il s'y présentoit maintenant pour combattre non sans péril en faveur de la liberté & des Loix.

Il fut donc nommé Tribun avec Métellus Népos & huit autres; & avant que d'entrer en charge, outre le service signalé qu'il rendit à la République en déterminant les suffrages des Sénateurs

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

au supplice des conjurés, il en rendit encore un autre, qui tendoit directement à affoiblir la puissance de César.

Moyen imaginé par lui pour affoiblir la puissance de César.

Car on redoutoit la Préture de celui-ci, qui avoit à ses ordres toute la populace, & sur-tout les plus indigens, troupe toujours prête à se livrer à quiconque lui offre de quoi sortir de la misére. Caton persuada au Sénat d'ordonner une distribution gratuite de bled par mois, qui chargeoit véritablement l'Etat d'une dépense de cinq * millions cinq cens mille dragmes chaque année; mais qui fut regardée néantmoins comme très-utile, parce qu'elle détacha de César un grand nombre de partisans, & réfroidit le zêle des autres.

Caton contribua beaucoup à rendre inutiles les attaques que Métellus livra personnellement à Cicéron. Il élevoit son Consulat jusqu'au Ciel, & j'ai déja dit, d'après Plutarque, qu'il donna à Cicéron le glorieux titre de *Pére de la Patrie.* Mais ce fut principalement contre la Loi qui rappelloit Pompée en Italie, qu'il combattit avec le plus de force, & courut les plus grands dangers.

Il resiste à la loi de Mé-

On sent assez que faire revenir Pompée dans Rome avec une puissante armée,

* *Deux millions sept cens cinquante mille livres.*

mée, c'étoit le rendre maître de la République. Ainsi Caton avoit grande raison de s'opposer à la loi de son Collégue. Il voulut néantmoins tenter d'abord les voies de la persuasion & de la douceur. Il lui fit des représentations pleines d'amitié dans le Sénat: il s'abaissa même jusqu'à le prier, louant beaucoup en même tems la constance avec laquelle la maison des Métellus avoit toujours suivi les maximes Aristocratiques, & exhortant Népos à ne pas dégénérer de la gloire de ses ancêtres. Il paroît que Népos étoit un petit esprit, qui se voyant prié, en devint plus fier, & s'imagina qu'on le craignoit. Il s'opiniâtra donc, fit des menaces & des rodomontades, & prétendit qu'il viendroit à bout malgré le Sénat de ce qu'il avoit entrepris. Alors Caton changeant & de ton & de visage, lui déclara en termes exprès que jamais, tant qu'il vivroit, Pompée n'entreroit avec une armée dans la ville. La dispute s'échauffa tellement, qu'ils paroissoient être tous deux hors d'eux-mêmes, & ne se plus connoître. Mais on distinguoit aisément, dit Plutarque, que cet emportement dans l'un étoit une vraie fureur, dont l'origine étoit vicieuse, & dont la

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

tellus avec une constance qui tient du prodige.

fin

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

fin auroit été funeste à la République ; & que dans l'autre c'étoit l'enthousiasme d'une vertu généreuse qui combattoit pour la justice & pour les loix.

Cependant le jour approchoit, où le peuple, selon le plan de Métellus, devoit être envoyé aux suffrages ; & ce Tribun, résolu de faire passer sa loi par la violence, avoit fait des amas d'armes, & assemblé des soldats étrangers, des gladiateurs, des esclaves, dont il avoit eu soin de distribuer une partie dès la veille en différens endroits de la Place. Il avoit pour lui une grande partie du Peuple, toujours avide de nouveautés : & César l'appuyoit de tout son crédit, & de toute l'autorité que lui donnoit la Préture. Caton étoit presque seul. Les premiers de la ville pensoient comme lui, & le favorisoient intérieurement : mais ils ne l'aidoient guéres que par des vœux. Toute sa maison étoit en désolation & en allarmes. Ses amis avoient le cœur si serré de tristesse, qu'ils ne pouvoient manger ; ils passérent toute la nuit à raisonner inutilement ensemble sur la circonstance présente : sa femme & ses sœurs se lamentoient. Pour lui, tranquille & intrépide, il consoloit ceux qu'il voyoit affligés autour de lui.

Il

Il soupa à son ordinaire, & passa la nuit très-tranquillement : ensorte qu'il dormoit encore, lorsque Minucius Thermus, le seul de ses collégues qui agît de concert avec lui, vint l'avertir qu'il étoit tems de se rendre sur la Place, ou plutôt sur le champ de bataille. Ils y allérent ensemble, accompagnés de fort peu de personnes ; & ils en rencontrérent plusieurs qui venoient au devant d'eux pour leur recommander de se précautionner, parce que le danger étoit extrême.

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

Lorsque Caton arriva, il porta les yeux de tous les côtés : & ayant vû le temple de Castor occupé par des soldats, les degrés par où l'on montoit à la Tribune gardés par des gladiateurs, & Métellus assis en haut avec César, il se retourna vers ses amis : *O l'homme audacieux*, leur dit-il, *& lâche en même tems ! d'avoir assemblé tant de gens armés contre un seul homme qui est sans armes.* Il s'avance avec Thermus : & ceux qui gardoient les avenues s'étant ouverts, il passa lui & son collégue. Mais les gens de Métellus se refermérent aussi-tôt, & ne laissérent plus passer personne, si ce n'est que Caton prenant par la main Munatius l'un de ses meilleurs amis,

eut

AN. R. 690. Av. J. C. 62.

eut assez de peine à le faire monter avec lui. Il alla ensuite s'asseoir entre Métellus & César, & coupa ainsi leur conversation. On apperçut un air d'embarras sur leur visage. Au contraire la sérénité & la constance de Caton inspirérent du courage aux bons citoyens, & leur donnérent la confiance de s'approcher, & de s'exhorter les uns les autres à se réunir, & à ne point abandonner ni la cause de la liberté, ni celui qui combattoit pour elle.

Alors le Greffier voulut lire la loi selon l'usage : mais Caton le lui défendit. Métellus prit le papier pour le lire lui-même : Caton le lui arracha, & en même tems Thermus lui mit la main devant la bouche, parce que comme il savoit sa loi par cœur, il se préparoit à la prononcer de mémoire. Métellus poussé à bout donna le signal aux gens armés qu'il avoit répandus dans la Place. Aussi tôt tout se disperse : & Caton resté seul, se trouvoit exposé aux coups de pierres & de bâtons. Le Consul Muréna, qui avoit été accusé par lui, vint à son secours. Il l'enveloppa de sa toge : il cria à ces furieux de s'arrêter ; & enfin persuada à Caton lui-même de se retirer dans le temple de Castor.

Le Consul Muréna tire Caton de danger.

Cette

Cette générosité de Muréna est sans doute bien louable. Mais on peut dire que Caton la méritoit, parce qu'il n'avoit de rudesse & d'austérité que par rapport aux affaires, & autant qu'il y trouvoit la justice intéressée. Du reste, sans fiel contre les personnes, il ne témoignoit qu'amitié & bienveillance à ceux-mêmes qu'il s'étoit crû obligé d'offenser. Muréna, qui étoit homme de bien, & d'un caractére doux, avoit démêlé cette différence de conduite dans Caton; & oubliant tout ce qui lui étoit personnel, il honoroit sa vertu, & se conduisoit en tout par ses conseils. AN. R. 690. AV. J.C. 62.

L'entreprise de Métellus échoue.

Métellus voyant ses adversaires en fuite, crut avoir remporté la victoire: & ayant fait retirer ses satellites, il voulut tenir l'assemblée, comptant que tout s'y passeroit tranquillement, & que sa loi alloit être reçue. Mais ceux qui s'y opposoient s'étant rassemblés, accoururent en jettant de grands cris. Métellus & ses gens furent tout-à-fait déconcertés: ils craignirent que leurs adversaires n'eussent trouvé sous leur main des armes. Ils prirent la fuite à leur tour, & laissérent le champ libre à Caton, qui monta sur le champ à la Tribune, & par un discours convenable à la circon-

stance

AN. R. 690. AV. J.C. 62.

ſtance fortifia & encouragea les eſprits.

Métellus & Céſar ſont interdits par le Sénat des fonctions de leurs charges.

Suet. Caſ. c. 16. Plut.

La réſiſtance de Caton rendit la vigueur au Sénat. Par un Décret de cette Compagnie les Conſuls furent chargés de veiller à la ſureté de la ville, & de s'oppoſer avec Caton à une loi qui y mettoit le trouble. Le Sénat alla même juſqu'à interdire Métellus & Céſar des fonctions de leurs charges. Ceux-ci voulurent d'abord réſiſter. Mais leur faction étoit ſi conſternée, que tout ce que put faire Métellus, ce fut d'invectiver contre la tyrannie prétendue de Caton, & de menacer les Sénateurs qu'ils ſe repentiroient d'avoir conſpiré contre Pompée, & d'avoir outragé un ſi grand homme. Après quoi il ſortit de Rome, & ſe mit en marche pour aller en Aſie ; lui à qui il n'étoit pas permis en ſa qualité de Tribun de quitter la ville, ni de découcher une ſeule nuit.

Céſar ſe ſoumet, & eſt rétabli.

Pour ce qui eſt de Céſar, il ſe conduiſit plus ſagement. Après avoir ſondé le gué, ſentant qu'il étoit le plus foible, il ſe ſoumit de bonne grace, renvoya ſes licteurs, quitta ſa robe prétexte, & ſe renferma dans ſa maiſon. Il fit plus : il refuſa les offres d'une multitude qui s'attroupoit d'elle-même, & qui ſe montroit diſpoſée à le maintenir par la

force

force dans les droits de sa dignité. Le Sénat, qui ne s'attendoit pas à tant de modération de sa part, en fut charmé. On le manda, on le rétablit en lui donnant beaucoup de louanges, & on raya de dessus les regîtres le Décret d'interdiction prononcé contre lui. L'indulgence dont on avoit usé envers César s'étendit jusqu'à Métellus : & Caton y contribua beaucoup par ses représentations. Cette conduite lui fit honneur. On jugea qu'il y avoit & de la générosité à ne pas insulter un ennemi vaincu, & de la prudence à ne pas irriter Pompée. Métellus, qui apparemment n'étoit pas encore fort loin, revint à Rome, & rentra dans ses fonctions.

AN. R. 690. Av. J.C. 62.

Caton obtient la même grace pour Métellus.

Dans toute cette affaire Cicéron paroît peu comme acteur, quoiqu'il y fût fort intéressé. Il opposa beaucoup de modération aux emportemens de Népos, en conservant néanmoins son rang & sa dignité. Car il résista avec vigueur, lorsqu'il se sentit attaqué, & prononça même contre lui un Discours, qui s'est perdu. Mais quand il falut opiner dans le Sénat, il suivit toujours les avis les plus doux. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une très-belle lettre à Métellus Céler, frére ou cousin de

Quelle part Cicéron prit dans toute cette affaire.

Cic. ad Att. I. 13.

A. Gell. XVIII. 7.

Cic. ad Fam. V. 2.

Népos

An. R. 690. Av. J.C. 62. Népos. Céler lui avoit fait des reproches avec assez de hauteur. Cicéron lui répond au mieux, se justifiant sans bassesse, & le réfutant sans dureté. Les ménagemens de Cicéron à l'égard de Népos avoient sans doute pour objet Métellus Céler, qui étoit un homme de mérite; & sur-tout Pompée, allié de l'un & de l'autre. Cela n'empêcha pas qu'il ne vécût pendant un tems avec Népos sur le pied d'ennemi. Mais il recueillit dans la suite le fruit de sa modération, lorsqu'il s'agit pour lui d'être rappellé d'exil, comme nous l'observerons en son lieu.

Pompée répudie Mucia.

Sur la fin de cette année Pompée, de retour de la guerre qu'il avoit faite en Orient, approchoit de l'Italie, & l'alliance entre lui & les Métellus fut rompue par son divorce avec Mucia, dont j'ai parlé ailleurs. Cicéron nous apprend que ce divorce fut extrémement approuvé.

Cic. ad Att. I. 12.

Triomphe de Q. Métellus Créticus.

Q. Métellus Créticus, dont le triomphe avoit été long-tems retardé par les intrigues & les chicanes du même Pompée, parvint enfin à l'obtenir, & le célébra le premier Juin. Mais il y manqua ce qui devoit en faire le principal ornement, je veux dire les chefs des Crétois vaincus, Lasthénès & Panarès, qu'un Tribun

Freinshem. CIII. 8.

An. R. 692. Av. J.C. 62.

Tribun du Peuple revendiqua, comme étant les prisonniers de Pompée.

Election des Consuls pour l'année suivante.

Plut. Pomp. & Cat.

M. Pupius Pison, Lieutenant & créature de Pompée, avoit pris les devans pour demander le Consulat: & Pompée, qui croyoit que dans le haut rang de gloire & de puissance où il étoit, on ne pouvoit lui rien refuser, écrivit au Sénat pour prier que l'on différât les Assemblées où se devoit faire l'élection des Magistrats, afin qu'il eût le tems d'arriver, & d'appuyer en personne les poursuites de son Lieutenant. Dans le Sénat on inclinoit assez à lui accorder sa demande. Caton s'y opposa, non qu'il regardât la chose en elle-même comme fort importante, mais afin que Pompée ne s'en autorisât point pour prétendre donner la loi. Les Assemblées se tinrent donc à l'ordinaire : ce qui n'empêcha pas que la recommandation de Pompée n'eût son effet. Pupius fut élû tout d'une voix. On lui donna pour Collégue M. Valérius Messalla.

Tout paroissoit assez calme : & les secousses données par les factieux pour ébranler le plan du gouvernement que Cicéron avoit établi dans son Consulat, avoient tourné à la honte de leurs auteurs. La fin de cette année fut marquée

An. R. 690. Av. J.C. 62. par une avanture horrible en elle-même, & dont les suites renversérent l'état des choses, & firent reprendre le dessus aux mauvais citoyens.

Caractére de Clodius. J'ai déja parlé de Clodius, & j'ai eu occasion de faire connoître son caractére. Jamais on n'a vû dans un homme plus de témérité, plus de pétulance, plus de corruption. Sans retenue, sans pudeur, le vice, précisément comme vice, sembloit avoir pour lui des attraits. Malgré cet assemblage de mauvaises qualités, son nom, sa naissance, ses alliances lui donnoient un très-grand crédit : d'autant plus qu'il avoit les talens nécessaires pour gagner la multitude, une éloquence populaire, & une prodigalité, qui ne ménageoit ni les fonds publics, ni ses biens particuliers, pourvû que par ses largesses il pût se faire des créatures.

Il profane les mystéres de la Bonne déesse. *Cic. ad Att.* I. 12. *& seqq.* *Plut. Cæs. & Cic.* Il aimoit Pompeia, femme de César, qui de son côté n'étoit pas assez sage pour le rebuter. Mais Aurélia, mére du même César, Dame vertueuse & sévére, veilloit de si près sa belle-fille, que les intrigues de Clodius & de Pompeia se trouvoient extrémement gênées. Les mystéres de la Bonne déesse, qui se célébroient cette année dans la maison de

de César, leur parurent à l'un & à l'autre une occasion favorable. Ces prétendus mystéres étoient réellement accompagnés de tant d'infamies, qu'il n'est pas étonnant qu'ils pussent servir de scène & d'invitation à l'adultére. AN. R. 693. AV. J.C. 61.

On sait que la maison où se célébroit cette fête, étoit livrée aux femmes seules. Tous les hommes & le maître même étoient obligés d'en sortir. On en chassoit les animaux mâles, & l'on portoit le scrupule jusqu'à couvrir les peintures où il y en avoit de représentés. Les ténébres de la nuit, les joies folles & dissolues, les danses avec instrumens & musique, toutes ces circonstances paroissoient favoriser le dessein de Clodius. Comme il étoit encore assez jeune, & qu'il avoit peu de barbe, il espéra qu'en prenant un habit de femme & l'équipage d'une musicienne, il pourroit entrer sans être reconnu. Il entra effectivement, étant introduit par une esclave de Pompeia, qui étoit du secret. Mais cette esclave l'ayant quitté pour aller avertir sa maîtresse, comme il se passa quelque tems, Clodius se trouva embarrassé. Il ne pouvoit rester où il étoit, & il ne vouloit point se trop éloigner. Pendant qu'il erroit de côté & d'autre,

An. R. 690 Av. J.C. 62. évitant les lumiéres, une autre esclave, qui appartenoit à Aurélia, l'apperçut, & le prit d'abord pour une femme. Mais à son air emprunté, ayant conçu quelque soupçon, elle le questionna; & Clodius fut obligé de lui répondre. Sa voix le trahit: & l'esclave étrangement surprise & effrayée, court à l'endroit où étoient les lumiéres & la compagnie, criant qu'elle avoit trouvé un homme dans la maison. Aussitôt Aurélia fit cesser les mystéres, couvrit les statues & les représentations des Divinités, & ayant fait fermer les portes, se mit à chercher partout avec des flambeaux. Clodius fut enfin trouvé dans la chambre de l'esclave qui l'avoit introduit, & toutes les femmes s'attroupant autour de lui le mirent dehors.

On peut juger du vacarme que fit dans Rome une pareille avanture, lorsqu'elle fut sçûe. Toutes les femmes en instruisirent leurs maris dès la nuit même: & le lendemain c'étoit un cri d'indignation & un soulévement universel contre Clodius, comme contre un impie, à la punition duquel la République & les Dieux mêmes étoient intéressés. Les Vestales recommencérent le sacrifice. César répudia sa femme, qui

Césarré. l'avoit

l'avoit trop bien mérité. Elle étoit petite-fille de Q. Pompeius Rufus, & de Sylla, qui avoient été Consuls ensemble, & par conséquent fille de ce jeune Q. Pompeius, qui fut tué sous le Consulat de son pére & de son beau-pére, dans la sédition excitée par le Tribun Sulpicius. AN. R. 690. Av. J.C. 62. pudie sa femme. *Suet. Cæs. c. 6.*

Les suites de cette affaire regardent l'année qui eut pour Consuls Pupius Pison, & Messalla.

M. PUPIUS PISO.
M. VALERIUS MESSALLA NIGER. AN. R. 691. Av. J.C. 61.

Ces deux Consuls sont caractérisés par Cicéron dans une Lettre à Atticus. „ L'un [a] (Pison) est, dit-il, un petit „ esprit; & le peu qu'il a d'esprit, il l'a „ mauvais & mal tourné. Il veut être „ plaisant, mais il n'est que ridicule. Ce „ n'est point un Consul populaire, & „ il se sépare totalement des chefs de „ l'Aristocratie. La République n'a point „ de bien à en espérer, parce qu'il n'est „ pas Caractére des deux Consuls. *Cic. ad Att.* I. 13.14.16.

a Consul parvo animo & pravo ... facie magis quàm facetiis ridiculus; nihil agens cum * populo, sejunctus ab optimatibus; à quo nihil speres

* *Les éditions portent* cum Republica. *J'ai suivi la conjecture de Muret, qui paroit exprimer ce qu'a dû penser Cicéron. Pison, selon lui, est un esprit de travers, isolé, qui n'est ni populaire, ni partisan du Sénat.*

AN. R. 691. Av. J.C. 61. „ pas capable de le vouloir ; ni aucun „ mal à en craindre, parce qu'il n'est „ pas assez hardi pour le faire. Son col- „ légue ne lui ressemble pas : il me traite „ fort honorablement, & est attaché „ au bon parti. „

Commission extraordinaire pour juger du fait de la profanation des Mystéres de la Bonne déesse.

L'affaire de Clodius occupa beaucoup ces Consuls : Car elle avoit été portée devant le Sénat par Q. Cornificius. Il fut rendu un décret préparatoire, qui portoit que le Collége des Pontifes seroit consulté sur la qualité de l'action. La réponse fut, que c'étoit une impiété. Alors le Sénat ordonna aux Consuls de proposer au Peuple une Loi pour établir une commission extraordinaire, qui jugeât du fait de la profanation commise dans les mystéres de la Bonne déesse. Pison étoit ami de Clodius. Ainsi en même tems qu'il proposoit la Loi pour obéir au Décret du Sénat, il y suscitoit des obstacles, & tâchoit d'empêcher qu'elle ne passât.

Clodius étoit dans une situation bien violente & bien périlleuse. Il avoit contre lui toutes les colonnes du Sénat, le Consul Messalla, Lucullus, Hortensius, Cicé-

boni Reipublicæ, quia non vult, nihil metuas mali, quia non audet. Ejus autem collega & in me perhonorificus, & partium studiosus ac defensor bonarum. *Cic. ad Att.* I. 13.

Cicéron, Caton. Pompée même, qui étoit arrivé récemment, parla & dans le * Sénat & devant le Peuple d'une maniére peu favorable à la cause de Clodius. Celui-ci se donnoit tous les mouvemens imaginables. Il ameutoit la canaille, qui étoit à ses ordres. Il employoit tantôt les priéres, & tantôt les invectives. Dans le Sénat il se prosternoit aux pieds des Sénateurs, & devant le Peuple il déclamoit contre eux. Mais tous ses efforts eussent été inutiles, s'il n'eût pas mis dans ses intérêts le Tribun Q. Fufius Calenus. Car le Consul Pison n'avoit absolument aucun crédit, étant destitué de toute bonne qualité, & de tout talent: vicieux [a] à l'excès, s'il eût eu un vice de moins, & s'il n'eût pas été indolent, endormi, ignorant, & paresseux.

An. R. 691. Av. J.C. 61.

Fufius étoit donc la seule ressource de Clodius. Mais il y avoit quelque chose de si odieux dans cette affaire, qu'il n'osoit prendre ouvertement la

* *Il falloit que ces assemblées & du Sénat & du Peuple, où Pompée se trouva, se tinssent hors la ville: sans quoi, prétendant au triomphe, il n'auroit pû y assister.*

a Uno vitio minùs vitiosus, quòd iners, quòd somni plenus, quòd imperitus, quòd ἀπρακτότατος. *Cic. ad Att.* I. 14.

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

défense de celui qu'il prétendoit sauver. Il ne s'opposoit pas en forme à la loi que proposoient les Consuls : il disputoit seulement & chicanoit le terrain. Hortensius, qui craignit qu'il ne prît enfin le parti de l'opposition, s'avisa d'un expédient : Ce fut que le Tribun lui-même proposât une loi, différente en un seul point de celle des Consuls. La loi des Consuls vouloit que le Préteur qui seroit commis pour présider au jugement formât lui-même son conseil, & choisît les juges ; au lieu que par celle de Fufius les juges devoient être tirés au sort. Hortensius, qui proposa ce tempérament, sentoit bien que la différence entre les deux loix étoit importante. Mais il s'étoit persuadé qu'il n'y avoit point de juges qui pûssent absoudre Clodius : & son expression étoit, „ qu'une épée de plomb suffiroit pour „ l'égorger. „ La loi passa donc ainsi réformée : & Cicéron dès ce moment modéra son activité & son ardeur, qu'il craignit de consumer sans fruit.

Instruction du procès.

Dès que le Tribunal se fut formé & qu'il eut commencé ses séances, les bons citoyens furent entiérement découragés. Car ils n'y voyoient presque que gens ruinés, sans pudeur, sans aucun senti-

ſentiment de probité. Jamais [a] une Académie de jeu n'offrit une compagnie plus mépriſable. On y comptoit néanmoins quelques gens de bien, mais déconcertés & honteux de ſe voir ſi mal aſſortis.

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Ces juges firent d'abord les ſévéres, ſans doute pour amorcer le public, ou pour ſe vendre plus chérement. Ils refuſoient tout à l'accuſé: l'accuſateur, qui étoit un Lentulus, obtenoit plus qu'il ne demandoit: enſorte qu'Hortenſius s'applaudiſſoit beaucoup, & vantoit la ſageſſe de ſes vûes.

Il eſt vrai qu'il n'étoit pas croyable que des juges pûſſent être aſſez impudens pour abſoudre un pareil ſcélérat. Outre le crime particulier pour lequel il étoit accuſé, les témoins les plus reſpectables dépoſoient contre lui des faits atroces, parjures, ſuppoſitions de teſtamens, adultéres, & débauches de toutes les eſpéces, la ſédition de Niſibe, dont il étoit auteur, des coupe-jarrets armés par lui, & diſtribués en compagnies pour exercer ſous ſes ordres toutes ſortes de violences. Lucullus, qui avoit eu pour femme une de ſes ſœurs, le

Dio. Plut Cæſ. & Cic.

a Non enim unquam turpior in ludo talario confeſſus fuit. Cic. ad Att. I. 16.

AN. R. 691. Av. J.C. 61. le chargeoit d'en avoir abusé : & il prouvoit cette accusation par le témoignage des femmes esclaves de sa maison, qu'il produisoit en jugement. C'étoit un bruit tout public que Clodius entretenoit aussi un commerce incestueux avec ses deux autres sœurs, dont l'une étoit mariée à Q. Marcius Rex, & l'autre à Q. Métellus Céler.

Pour ce qui regarde la profanation des mystéres de la Bonne déesse, Aurélia mére de César, & Julie sa sœur, Suet. Cæs. c. 74. déposérent les faits tels qu'elles les avoient vûs. César fut aussi cité en témoignage : mais toujours politique, toujours attentif à ménager ceux qui pouvoient lui être utiles, & qui étoient agréables à la multitude, il dit qu'il ne savoit rien. Et comme on lui demanda pourquoi donc il avoit répudié sa femme, il fit une réponse qui seroit digne d'un homme plus vertueux que lui. *Il faut*, dit-il, *que la femme de César ne soit pas seulement exemte de crime, mais même de soupçon.*

Cicéron dépose contre Clodius. Plut. Cic. Toute la défense de Clodius rouloit sur un seul moyen. Il alléguoit un *alibi*; & prouvoit par de faux témoins que la même nuit pendant laquelle on l'accusoit d'avoir troublé les Mystéres, il avoit cou-

couché à Interamna, ville éloignée de Rome de plus de soixante milles. Cicéron détruisit cette vaine allégation, en déposant qu'il avoit vû Clodius, & lui avoit parlé dans Rome, peu d'heures avant la nuit dont il s'agissoit.

An. R 691
Av. J.C 61.

Il disoit vrai : mais Plutarque assure que ce fut à l'instigation de sa femme, qu'il parut comme témoin contre Clodius. Ce même Historien ajoute d'autres circonstances, qui me semblent au moins suspectes, & qui pour la plûpart ne peuvent être regardées que comme des bruits répandus par les ennemis de Cicéron. Il dit que Clodius avoit été son ami, & qu'il avoit signalé son zêle pour lui & pour la République dans l'affaire de la conjuration : que Clodia, sœur de Clodius, & femme de Métellus Céler, aimoit Cicéron, & vouloit l'épouser; ce qui, puisqu'ils étoient tous deux mariés, supposoit un double divorce : & que ce fut la jalousie que Térentia conçut de cette intrigue, qui engagea cette femme impérieuse à exiger de son mari qu'il déposât contre Clodius, & que par conséquent il se brouillât avec Clodia. Tout ce récit de Plutarque, peu honorable à Cicéron, pourroit bien ne renfermer rien de vrai, que

An. R. 691. Av. J.C. 61. les vûes & les projets de Clodia, qu'il ne paroît pas possible de nier. Le reste ne seroit pas difficile à réfuter, si c'en étoit ici le lieu. Mais pour ne point m'engager dans une trop longue discussion, je me contenterai d'observer que Cicéron n'avoit pas besoin d'impulsion étrangére pour se porter à déposer un fait vrai contre Clodius, qui dès lors le menaçoit. Il raconte lui-même, que lorsqu'il se présenta comme témoin, tous les juges se levérent, l'environnérent, & montrant leur coû, lui protestérent qu'ils étoient prêts à sacrifier leurs vies, pour sauver la sienne des fureurs de Clodius. Il remarque & fait beaucoup valoir ce témoignage d'honneur, qui flattoit sa vanité. Il ne se laissa pourtant point emporter aux invectives contre un ennemi si digne de mépris & de haine en même tems, & il se contenta de déposer tout simplement ce qu'il savoit.

Cic ad Att. I. 16.

Les applaudissemens donnés par les juges à Cicéron, & les marques éclatantes du vif intérêt qu'ils prenoient à sa sureté, achevérent de désespérer & l'accusé & ses défenseurs. Ils eurent lieu de concevoir de nouvelles allarmes par la démarche que firent encore les juges

de

de demander au Sénat une garde, qui leur fut accordée. Ainsi tout sembloit annoncer à Clodius une condamnation inévitable.

AN. R 691. Av. J.C 61.

En deux jours l'affaire changea de face, & par des voies si détestables que j'ai peine à les écrire. Crassus se chargea de cette infame négociation. Il manda les juges chez lui, donna de l'argent aux uns, en promit aux autres. Il y eut même des adultéres stipulés, & d'autres horreurs, plus contraires à la nature. *C'est ainsi* que Clodius parvint à se faire absoudre par de plus grands crimes, que celui pour lequel il étoit mis en justice. Le [a] jour du jugement, la Place publique fut toute remplie d'esclaves: les gens de bien étoient en fuite. Il se trouva néanmoins vingt-cinq juges, qui malgré le danger extrême qui les menaçoit, aimérent mieux s'exposer à périr, que de perdre & de renverser la République. Trente-&-un craignirent plus la faim, que la mauvaise renommée. Ces indignes juges, qui auroient mérité les plus grands supplices, en furent

Les Juges se laissent corrompre. Clodius est absous.

a Summo discessu bonorum, pleno foro servorum, XXV. judices ità fortes tamen fuerunt, ut, summo proposito periculo, vel perire maluerint, quàm perdere omnia. XXXI. fuerunt, quos fames magis, quàm fama com-

AN R. 691. Av. J.C. 61.

crois sauvé du péril. Tes Juges ne t' point assuré l'habitation dans la ville, m t'ont réservé pour la prison & pour le su plice : ils n'ont pas prétendu te mainten dans les droits de citoyen, mais te priver d l'exil, qui auroit mis au moins ta vie e sureté. Et vous, Messieurs, reprenez cou rage, & continuez à tenir une conduite pleine de dignité. Le concert des bons, qui est le plus ferme appui de la République, subsiste encore. Ce qui est arrivé, est un sujet de douleur pour eux, & non d'affoiblissement : nous n'avons point fait une perte nouvelle, mais le mal qui étoit caché s'est découvert : l'absolution d'un misérable a montré ceux qui lui ressembloient.

Cicéron ne pouvoit mieux faire. Mais s'il se flattoit d'avoir rétabli toutes choses, l'événement fera voir qu'il se trompoit. Les méchans, animés par le succès, ne cessérent de livrer des assauts & à la République & à Cicéron, dont la

bis Catilinam; hunc tertium jam esse à judicibus in Rempublicam immissum. Erras, Clodi: non te judices urbi, sed carceri reservarunt; neque te retinere in civitate, sed exilio privare voluerunt. Quamobrem, P.C. erigite animos, retinete vestram dignitatem. Manet illa in Republica bonorum consensio: dolor accessit bonis viris; virtus non est imminuta. Nihil est damni factum novi: sed quod erat, inventum est. In unius hominis perditi judicio plures similes reperti sunt.

la cause étoit liée avec le salut de l'Etat : & enfin Clodius vint à bout d'achever sa vengeance sur l'un & sur l'autre par l'exil de celui qui avoit étouffé la conjuration de Catilina. Cicéron savoit qu'il étoit menacé : mais il ne croyoit le danger ni si grand, ni si proche. Il se rassuroit par l'affection qu'avoient pour lui les gens de bien, par les témoignages d'honneur que lui rendoit la multitude, & surtout par l'amitié de Pompée, sur la sincérité de laquelle il ne se fioit pas pleinement, mais dont les apparences ne laissoient pas de lui être extrémement utiles. Ceci m'avertit de revenir à Pompée, qui va entrer dans une nouvelle carriére, toute différente de celle qu'il a courue jusqu'ici. Il avoit brillé dans les guerres : il ne se tirera pas aussi glorieusement des affaires intérieures & civiles.

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Il est vrai qu'à son retour d'Asie, il donna d'abord l'exemple d'une très-grande modération. Les Historiens conviennent qu'il eût pû, avec l'armée qu'il ramenoit, se rendre maître de Rome & de la République. Tout le monde le voyoit : & beaucoup craignoient qu'il ne voulût ce qui lui étoit si facile. Crassus porta les choses jusqu'à s'enfuir de la ville

Pompée, en arrivant en Italie, congédie ses troupes.

Vell. II. 40. *Plut. Pomp.* Dio.

AN. R. 691. Av. J.C. 61. ville avec ses enfans, & ce qu'il put emporter de ses trésors. On pensa néanmoins que dans cette démarche d'un si grand éclat il y avoit plus d'artifice que de crainte réelle, & que son dessein étoit de rendre Pompée odieux.

Celui-ci, qui n'eut jamais dessein de s'emparer par la force de l'autorité souveraine, fit taire tous ces bruits & tous ces soupçons en congédiant son armée dès qu'il mit le pied en Italie. Arrivé à Brindes, il convoqua ses soldats, & après une harangue convenable aux circonstances, il leur ordonna de se séparer, & de se retirer chacun chez soi. Il avoit pourtant un prétexte bien spécieux pour les tenir assemblés. C'étoit un usage, fondé même en raison & en équité, que l'armée triomphât avec son Général. Mais il aima mieux priver son triomphe d'un si honorable accompagnement, que de causer de l'inquiétude à ses citoyens.

Le zêle & l'admiration des peuples lui donnérent le moyen de répéter une si belle action. Car lorsqu'on le vit dans l'Italie revenir après tant de victoires, comme d'un voyage qu'il eût fait pour son plaisir, sans autre cortége que ses amis particuliers, il se fit un si grand

con-

An. R. 691. Av. J.C. 61.

concours autour de lui, & la multitude se grossit tellement sur la route, qu'à son arrivée aux portes de Rome, s'il eût eu de mauvais desseins contre la liberté publique, il n'eût pas eu besoin d'une autre armée que de celle qui s'étoit formée volontairement à sa suite. Il ne s'en prévalut point, & se contenta de la réception glorieuse qu'on lui fit. Toute la ville alla au devant de lui, les jeunes gens à une distance considérable, les autres plus ou moins loin selon leurs forces, & le Sénat à l'entrée des murs.

Cicéron tâche d'engager Pompée à s'expliquer favorablement sur son Consulat. Conduite équivoque de Pompée.

Il fut obligé de rester plusieurs mois aux portes de la ville, en attendant un tems commode pour son triomphe. *Mais son* autorité ne laissoit pas d'influer, comme je l'ai déja remarqué, dans les affaires, & chacun cherchoit à tirer à soi un citoyen si puissant. Cicéron d'une part, & ses adversaires de l'autre, avoient déja pris les devants, lorsqu'il étoit encore en Asie. Pompée, toujours dissimulé, toujours artificieux, se tint fermé, & sembloit vouloir nager entre les deux partis. Cicéron, dans une lettre que nous avons, lui en fait des plaintes, avec cette noble franchise qui sied bien aux grands hom-

mes.

AN. R. 691. Av. J.C. 61. mes. [a] *J'ai fait*, lui dit-il, *des choses dont je croyois que vous daigneriez me féliciter, & comme ami, & comme citoyen. Je devine la raison de votre silence: vous avez craint qu'il n'y eût des gens qui se trouvassent offensés des louanges que vous m'auriez données. Mais sachez que ce que j'ai fait pour le salut de la patrie, est approuvé par le suffrage de l'Univers. Quand vous serez ici, vous reconnoîtrez dans la conduite que j'ai tenue, tant de sagesse & de grandeur d'ame, que vous ne serez pas fâché, vous qui êtes sans doute beaucoup plus grand que Scipion l'Africain, de vous lier & pour le commerce de la vie, & pour les affaires publiques, avec un homme qui ne le céde pas de beaucoup à Lélius.*

Cic. pro Planc. n. 85. Les plaintes de Cicéron furent à peu près inutiles, si même elles ne lui firent tort

a Res eas gessi, quarum aliquam in tuis litteris, & nostræ necessitudinis & Reipublicæ causâ, gratulationem exspectavi: quam ego abs te prætermissam esse arbitror, quòd vererere ne cujus animum offenderes. Sed scito, ea quæ nos pro patriæ salute gessimus, Orbis terræ judicio ac testimonio comprobari. Quæ, quum veneris, tanto consilio tantâque animi magnitudine à me gesta esse cognosces, ut tibi multo majori, quàm Africanus fuit, me non multo minorem quàm Lælium, facilè & in Republica, & in amicitia, conjunctum esse patiare. *Cic. ad Fam.* V. 7.

tort, comme il lui fut reproché dans la suite : & il ne le nie que foiblement. Ce qui est certain, c'est qu'à la premiére entrevûe il n'eut pas lieu d'être content de Pompée. Il en reçut pourtant un compliment très-gracieux. Le vainqueur de l'Orient dit à Cicéron, qu'il lui avoit obligation de revoir sa patrie; & qu'inutilement viendroit-il se décorer par un troisiéme triomphe, si Cicéron ne lui eût conservé le lieu où il devoit triompher. Ce n'étoient là que des discours, qui n'étoient pas capables d'imposer à un homme aussi clairvoyant que celui à qui il parloit. Atticus, qui avoit vû Pompée sur sa route, avoit déja écrit à son ami, que ce Général louoit son Consulat depuis qu'il n'osoit plus le blâmer. Et voici de quelle maniére Cicéron luimême en écrit à son tour à Atticus. *Pompée* [a] *m'estime beaucoup, à ce qu'il veut faire paroître: il m'embrasse, il me chérit, il me loue tout haut, pendant qu'au fond du cœur, mais de façon néantmoins qu'on le pénétre, il est jaloux de ma gloire. Je ne trouve en lui ni vraie douceur, ni franchise,*

An. R. 691. Av. J.C. 61.

Cic. Phil. II. 12 & *de Off.* I. 78.

Cic. ad Att I. 13. 14. 16.

a Tuus ille amicus, (scin' quem dicam? de quo tu ad me scripsisti, posteaquàm non auderet reprehendere, laudare cœpisse) nos, ut ostendit, admodum diligit, amplectitur, amat; apertè laudat; occultè, sed ita ut perspicuum

AN. R. 691. Av. J.C. 61. *chise, aucune vûe droite & pure sur les affaires de la République, nulle élévation, nulle générosité, nulle liberté.* Ce portrait n'est point flatté : & s'il ne ressemble guéres à ceux que Cicéron a faits ailleurs de Pompée, je ne doute pas que l'on ne doive prendre plus de confiance en une lettre écrite de l'abondance du cœur, que dans des harangues faites pour être débitées devant un nombreux auditoire. Mais de plus il est aisé, je pense, de concilier toutes choses : & les hommes sont souvent si différens d'eux-mêmes, selon qu'ils se montrent sur le théâtre du monde, ou qu'on les voit dans le particulier, qu'il n'est pas fort étonnant que le héros des discours de Cicéron soit dans ses lettres un caractére si peu estimable.

Pompée vérifia pleinement par sa conduite l'idée que Cicéron s'étoit faite de lui. Lorsqu'il harangua le Peuple pour la premiére fois depuis son retour, en voulant ménager tout le monde, il parla de maniére à ne contenter personne. Aussi son discours fut-il accueilli assez froidement. Dans le Sénat, le Consul Mes-

sit, invidet. Nihil come, nihil simplex, nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς honestum, nihil illustre, nihil forte, nihil liberum. *Cic. ad Att.* I. 13.

Messalla lui ayant demandé son avis sur l'affaire de Clodius, qui se poussoit alors, Pompée crut faire beaucoup de louer en général l'autorité & les Décrets de la Compagnie : & en s'asseyant, comme il étoit auprès de Cicéron, il lui dit qu'il comptoit s'être suffisamment expliqué sur son Consulat. Il est vrai que Cicéron n'ayant rien fait que par l'avis du Sénat, son administration se trouvoit renfermée dans les éloges de Pompée : mais il est vrai aussi que ces éloges étoient bien vagues.

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Crassus agit tout autrement, lui qui pouvoit se plaindre que Cicéron ne lui avoit pas rendu justice en bien des occasions, & avoit toujours pris à tâche de relever Pompée à son préjudice. Ayant remarqué que le simple soupçon d'avoir voulu dire du bien du Consulat de Cicéron avoit fait honneur à Pompée, il s'étendit avec magnificence sur cette matiére. Il dit „ que [a] s'il étoit citoyen „ & Sénateur, s'il jouïssoit de la liberté „ & de la vie, il en étoit redevable à „ Cicéron : qu'autant de fois qu'il voyoit „ sa maison, sa femme, & sa patrie, au- „ tant de fois il se rappelloit le souvenir „ de

[a] Se, quòd esset Senator, quòd civis, quòd liber, quòd viveret, mihi acceptum referre à

AN. R. 691. Av. J. C. 61.

„ de celui à qui il avoit obligation de „ les lui avoir conservées."

Ce discours réveilla Pompée, soit qu'il fût piqué de voir Crassus lui montrer son devoir, & profiter de l'occasion qu'il avoit négligée de se faire applaudir; soit qu'il fût étonné que les services de Cicéron fussent réellement si grands, & les éloges qu'on lui donnoit si favorablement reçus du Sénat.

Tout le monde sait que le foible de Cicéron étoit d'aimer les louanges. Ainsi il n'est pas besoin de dire combien il fut content de Crassus. Il ne laissa pas de recevoir volontiers le peu que Pompée lui donnoit en mots couverts & en expressions ambiguës. Mais quand ce fut à lui parler, il déploya toutes les voiles de son éloquence pour se faire valoir auprès d'un nouvel auditeur, tel que Pompée. Les périodes, les tours heureux, les figures nobles & hardies coulérent de sa bouche. Il vanta la sagesse & la fermeté du Sénat, le concert de l'ordre des Chevaliers avec le premier corps de la République, l'union de toute l'Italie pour le salut commun. Il

quoties conjugem, quoties domum, quoties patriam videret, toties se beneficium meum videre. *Cic. ad Att.* I. 14.

Il parla des restes de la conjuration qui respiroient encore, de l'abondance des vivres, de la tranquillité dont l'Empire jouïssoit. *Vous* [a] *savez*, dit-il à Atticus, *quel bruit & quel fracas je fais quand je traite ces sortes de matiéres : & je ne m'y étens pas ici, parce que je crois que vous devez m'avoir entendu de la Gréce où vous êtes.* AN. R. 691. Av. J.C. 61.

A toutes ces avances que fit Cicéron vers Pompée, il gagna au moins que celui-ci joua parfaitement la Comédie : ensorte que le Public en fut la dupe. La populace étoit persuadée que Pompée aimoit tendrement Cicéron : & pour exprimer leur intimité, ce tas de jeunes débauchés, qui avoient été en liaison avec Catilina, appelloient Pompée *Cnéus Cicéron ;* lui donnant un nom formé de son prénom, & du surnom de celui qu'ils lui croyoient étroitement uni. Dans la vérité, la conduite de Pompée à l'égard de Cicéron, fut toujours au moins équivoque jusqu'à son exil.

Il ne suivit pas de meilleurs principes dans ce qui regardoit les autres affaires de Pompée achéte le Con-

a Nosti jam in hac materia sonitus nostros : tanti fuerunt, ut ego eo brevior sim, quòd eos usque istinc exauditos putem.

AN. R. 691. Av. J.C. 61.

Consulat pour Afranius.

de l'Etat. Nous avons déja vû qu'il avoit fait présent à la République d'un fort mauvais Consul en la personne de Pupius Pison. Il en usa de même cette année, & entreprit de mettre en place malgré tout le monde une autre de ses créatures, dont le principal mérite consistoit à bien danser. C'étoit Afranius. [a] Pour réussir, Pompée employa non les voies d'honneur, le crédit, la considération qui lui étoit si légitimement dûe, mais ce moyen, dit Cicéron, dont Philippe exprimoit si bien l'efficace, lorsqu'il disoit qu'il n'y avoit point de ville imprenable dès qu'un âne chargé d'or pouvoit y entrer. L'argent se distribuoit avec profusion : & le bruit couroit que le Consul Pison étoit l'entremetteur de ce trafic.

Tentative inutile de Pompée pour gagner Caton. *Plut. Pomp. & Cat.*

Caton s'applaudit alors d'avoir refusé l'alliance de Pompée. Car celui-ci, qui avoit éprouvé la fermeté de Caton lorsqu'il s'étoit agi de l'élection de Pison au Consulat, ne doutant pas qu'il ne le trouvât encore en son chemin dans bien d'autres occasions, voulut le gagner en lui faisant demander en mariage

a Omnibus invitis trudit noster Magnus Auli filium : atque in eo neque auctoritate, neque gratiâ pugnat, sed quibus Philippus omnia castella expugnari posse dicebat, in quæ modò asellus onustus auro posset adscendere. *Cic. I. ad Att.* 16.

ses deux niéces, l'aînée pour lui-même, An. R.
& la cadette pour son fils. La femme & 691.
la sœur de Caton furent charmées d'une Av. J.C.
proposition si avantageuse. Mais pour 61.
lui, toujours rigide, il répondit à Munatius, qui s'étoit chargé de cette négociation : *Dites à Pompée, que Caton ne se laissera point prendre par les femmes. Je lui suis obligé de sa bienveillance. Tant qu'il ne formera que des desseins justes & raisonnables, il peut compter sur une amitié de ma part plus ferme que les alliances les plus étroites. Mais je ne lui donnerai point des otages, qui soient capables de me lier les mains quand il faudra defendre les intérêts de la patrie.*

Plutarque juge que Caton poussa ici trop loin l'austérité ; que s'il eût consenti aux mariages proposés, il auroit prévenu l'alliance de Pompée avec César, qui pensa causer la ruine de l'Empire, & qui causa celle du gouvernement ; enfin que Caton en craignant de prendre part aux fautes légéres de Pompée, l'exposa à devenir, comme il arriva en effet, l'appui & le soutien des plus grandes & des plus pernicieuses injustices. Je crains que cet Historien, si sage d'ailleurs, n'ait jugé par l'événement.

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Et qui peut répondre que César, quand même il ne seroit pas devenu le beau-pére de Pompée, n'eût pas trouvé dans leur ambition commune, & dans la supériorité de son génie, de quoi former cette union, nécessaire à ses vûes, & fatale à la liberté? Pour moi, je ne puis m'empêcher d'admirer une vertu, qui n'est point éblouïe par l'éclat de la fortune, & qui dans des engagemens très-innocens par eux-mêmes prévoit & craint la nécessité de concourir dans la suite aux abus, & au violement des loix.

C'est ainsi que pensérent les personnes mêmes les plus intéressées à la chose, & qui avoient d'abord blâmé la roideur de Caton. Sa femme & sa sœur, lorsqu'elles virent le manége qui se tramoit pour faire Afranius Consul, & la corruption exercée si publiquement, que l'on alloit, au rapport de Plutarque, recevoir l'argent dans les jardins de Pompée, elles acquiescérent sans peine à la réfléxion de Caton, qui leur dit: *Eh bien, voilà les indignités auxquelles il nous eût fallu prendre part, si j'eusse accepté l'alliance de Pompée.*

Afranius fut donc nommé Consul: &

& Pompée [a], qui avoit regardé le Consulat comme le prix glorieux de ses exploits, & qui s'y étoit élevé par son *mérite*, ne craignoit point de l'avilir, en le rendant vénal, & en y portant à force d'argent ceux que leur mérite n'auroit jamais pû y faire parvenir. Cette réfléxion que fait Plutarque par rapport à Pompée, Cicéron l'avoit faite par rapport à lui-même avant l'élection d'Afranius. [b] „Voyez-vous, disoit-il „à *Atticus*, que le Consulat, que *Cu-* „*rion* appelloit une apothéose, va de- „venir, si un tel homme y arrive, la „Royauté de la féve? Il vaut bien „mieux philosopher, comme vous fai- „tes, & regarder tous ces Consulats „comme de la boue.„ Langage ordinaire aux ambitieux, quand les choses ne vont pas à leur gré; mais bientôt démenti par les actions. On donna pour collégue à Afranius Q. Métellus Céler, hom-

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

a *Ὥστε τὸν Πομπήιον ἀκούειν κακῶς, ἧς αὐτὸς ἀρχῆς ἐφ᾽ οἷς κατώρθωσεν ὡς μεγίστης ἔτυχε, ταύτην ὤνιον ποιοῦντα τοῖς δι᾽ ἀρετῆς κτήσασθαι μὴ δυναμένοις*, Plut. Pomp.

b Sed heus tu, videsne Consulatum illum nostrum, quem Curio antea *ἀποθέωσιν* vocabat, si hic factus erit, fabam mimum futurum. Quare, ut opinor, *φιλοσοφητέον*, id quod tu facis, & istos Consulatus non flocci, *ἐατέον*. *Cic. l. ad Att.* 16.

An. R. 691. Av. J.C. 61. homme d'un grand nom, & qui soutenoit la noblesse de sa naissance par celle de ses sentimens.

Indiens poussés par la tempête sur les côtes de Germanie.

Plin. II. 67. *Mela*, III. 5.

Céler revenoit alors de la Gaule Cisalpine, qu'il avoit gouvernée après sa Préture avec la qualité de Proconsul. C'est au tems de cette administration que je * rapporte le fait, que Pline & Pomponius Méla racontent d'après Cornélius Népos. Ils disent que le Roi des Suéves † donna à Métellus Céler, Proconsul de la Gaule, des Indiens, qui s'étant embarqués dans leur pays pour aller faire le commerce chez l'étranger, avoient été si furieusement écartés de leur route & entraînés si loin par la tempête, qu'ils étoient venus échouer sur les côtes de Germanie. Un tel événement étoit précieux pour les anciens Géographes, qui avoient besoin de se convaincre que notre Continent étoit tout environné de mers. Pour nous, si ce fait étoit vrai, ce ne pourroit être qu'un nouvel exemple à ajouter à ceux par

* *Pighius & Freinshemius rejettent ce fait à l'année qui suivit le Consulat de Métellus Céler, & qui est celle de sa mort. Il est vrai que la Gaule Transalpine lui étoit échue pour département. Mais il est plus que vraisemblable qu'alors il ne mit pas le pied dans sa province, ayant été prévenu par la mort*

† *Peuple de Germanie, dont le nom est resté à la* Souabe.

par lesquels on veut prouver que le Cap An. R.
de Bonne Espérance avoit été doublé 691.
bien des siécles avant que les Portugais Av. J.C.
en fissent la découverte. Mais je soup- 61.
çonnerois volontiers que ces prètendus Indiens pourroient être des habitans de la côte Occidentale de l'Afrique. Alors l'écart n'est plus à beaucoup près si violent, & le fait devient plus vraisemblable. M. Huet, dans son Histoire du Commerce, les fait venir d'un pays bien différent. Il lui paroît assez probable que c'étoient des Lapons. On peut voir dans son ouvrage les raisons de convenance qui lui ont fait naître cette pensée.

Le Triomphe de Pompée, différé pendant plusieurs mois, sans doute pour avoir le tems d'en rassembler tout l'appareil, se célébra enfin le 28 & le 29 Septembre. Le dernier de ces deux jours étoit celui de la naissance du Triomphateur. On prit deux jours pour cette pompe, à cause de la multitude immense des dépouilles, & des monumens de la gloire de Pompée, qui devoient en faire l'ornement : & même les deux jours n'y suffirent pas, & il en resta de quoi décorer encore magnifiquement un autre Triomphe, s'il en eût été besoin.

Troisiéme Triomphe de Pompée. *Plin.* VII. 26. & XXXVII. 2. *Plut. Pomp. Appian. Mithrid.*

On porta à la tête une inscription

An. R. 691. Av. J. C. 61. qui marquoit que POMPE'E APRES AVOIR DE'LIVRE' TOUTES LES CÔTES MARITIMES DES COURSES DES PIRATES, ET AVOIR RENDU AU PEUPLE ROMAIN L'EMPIRE DE LA MER, TRIOMPHOIT DE L'ASIE, DU PONT, DE L'ARMENIE, DE LA PAPHLAGONIE, DE LA CAPPADOCE, DE LA SYRIE, DES SCYTHES, DES JUIFS, DES ALBANIENS, DE L'IBERIE, DE L'ISLE DE CRETE, DES BASTARNES, ET ENFIN DES ROIS MITHRIDATE ET TIGRANE. Il ajouta lui-même, lorſqu'après ſon triomphe il harangua le Peuple, ſuivant l'uſage, pour rendre compte de ſes exploits, "qu'il

Oroſ. VI. 6. Plin. „ avoit combattu contre vingt-deux „ Rois; & tellement reculé les frontié-„ res de l'Empire, que l'Aſie Mineure, „ qui avant ſes victoires étoit la dernié-„ re des Provinces du Peuple Romain, „ en occupoit alors le centre. „ Je joindrai encore ici une autre inſcription, qui préſente les victoires de Pompée ſous de nouveaux rapports. Elle fut placée par le vainqueur dans le temple de Minerve, à la conſtruction duquel il avoit conſacré une partie des dépouilles. La voici, telle que Pline nous l'a conſervée: CN. POMPE'E LE GRAND, GENERAL * DES ARME'ES ROMAINES,

* *Le mot* Imperator, *qui eſt dans le Latin, eſt ici un titre d'honneur que les ſoldats donnoient par ac-*

AYANT TERMINÉ UNE GUERRE DE TRENTE ANS, AYANT VAINCU, MIS EN FUITE, TUÉ, OU REÇU A COMPOSITION DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGTS TROIS MILLE HOMMES; AYANT COULÉ A FOND OU PRIS HUIT CENS QUARANTE-SIX VAISSEAUX; AYANT REDUIT SOUS SA PUISSANCE QUINZE CENS TRENTE-HUIT VILLES, FORTS, OU CHATEAUX; AYANT SUBJUGUÉ TOUT LE PAYS QUI S'ETEND DEPUIS LES PALUS MEOTIDES JUSQU'A LA MER ROUGE, ACQUITTE A JUSTE TITRE LE VOEU QU'IL AVOIT FAIT A MINERVE. An. R. 691. Av. J C 61.

Les richesses qui furent étalées dans ce Triomphe ont quelque chose de prodigieux; & elles ajoutérent un nouveau degré au luxe & à la corruption des mœurs Romaines, particuliérement en ce qui regarde les pierreries, qui jusques-là avoient été peu connues dans Rome. On y vit un échiquier à jouer, de deux pierres précieuses, long de quatre pieds, & large de trois: une Lune d'or du poids de près de quarante-sept de nos marcs: trois lits de table aussi d'or, dont l'un, à ce que l'on prétendoit, venoit de Darius fils d'Hystaspe: de la vaisselle d'or

 enri-

clamation à leur Général après une grande victoire. Je ne connois point de mot dans notre langue, qui y réponde.

AN. R. 691. Av. J. C. 61. enrichie de pierreries pour garnir neuf buffets : trois ſtatues d'or, l'une de Minerve, l'autre de Mars, & la troiſiéme d'Apollon : la vigne d'or d'Ariſtobule, dont il a été parlé plus haut : trente-trois couronnes de perles : une chapelle en petit conſacrée aux Muſes, toute de perles, avec un cadran ſolaire au ſommet : enfin un portrait de Pompée lui-même, fait auſſi de perles. On porta de plus un écrain rempli de pierreries & de bagues d'un grand prix, qui avoit appartenu à Mithridate, & que Pompée conſacra dans le Capitole avec la vigne d'or & beaucoup d'autres richeſſes. Ajoutez le trône & le ſceptre du même Mithridate, & un buſte d'or de ce Prince de la hauteur de huit coudées ; une ſtatue d'argent de Pharnace, grand-pére de Mithridate ; des chariots d'or & d'argent.

Plin. XII. 4. En genre de curioſités naturelles, l'arbre d'Ebéne, qui n'avoit jamais été vû à Rome, y parut pour la premiére fois dans ce Triomphe.

Les gratifications faites par le Triomphateur aux officiers & aux ſoldats étoient auſſi exprimées ſur un tableau, que l'on fit paſſer en pompe. Il y étoit marqué que Pompée avoit donné mille talens (trois millions) à ſes Lieutenans & à ſes Queſ-

teurs.

teurs, qui avoient défendu les côtes dans AN. R.
la guerre des Pirates, & qu'il n'y avoit 691.
aucun de ses soldats, qui n'eût reçu six AV. J.C. 61.
mille sesterces (sept cent cinquante livres.) Outre ces sommes, qui étoient certainement des fruits de la guerre, sans quoi Pompée n'auroit pas pû s'en faire honneur; il porta au Trésor public en argent monnoyé ou en argenterie vingt mille talens (soixante millions.) Et une inscription annonçoit qu'il avoit presque triplé les revenus de la République, qui avant lui ne tiroit par an que cinquante millions de dragmes, (vingt-cinq millions de nos livres Tournois) & qui en percevroit des seuls pays conquis par lui quatre vingts-cinq millions (quarante-deux millions cinq cens mille livres.)

A tout cet étalage d'opulence se joignoit un appareil plus militaire: des chariots remplis d'armes de toute espéce, des éperons de vaisseaux, une grande multitude de prisonniers de guerre, non chargés de chaînes, comme ç'avoit été autrefois l'usage, mais laissés à leur liberté, & équippés chacun à la mode de sa nation. Immédiatement avant le char du Triomphateur marchoient les Rois, Princes, & grands Seigneurs,

 qui

AN. R. 691. Av. J.C. 61.

qui avoient été pris par les armes, ou donnés en otages, au nombre de trois cens vingt-quatre. On y remarquoit principalement le jeune Tigrane avec sa femme & sa fille, & la Reine Zozime épouse du vieux Tigrane: sept enfans de Mithridate, savoir cinq Princes, Artapherne, Cyrus, Oxathrès, Xerxès, & Darius; & deux Princesses, Orsabaris & Eupatra: Olthacès, qui avoit régné dans la Colchide: Aristobule Roi des Juifs, avec son fils Antigonus & deux filles: des tyrans, & chefs de Pirates Ciliciens: des Princesses de Scythie: trois Généraux Albaniens, deux Ibériens: les otages de ces peuples, & du Roi de Commagéne: & enfin Ménandre, Commandant Général de la cavalerie de Mithridate.

Suivoient plusieurs tableaux, qui représentoient les Rois vaincus, ou les batailles gagnées soit par Pompée, soit par ses Lieutenans. Sur tout les avantures de Mithridate étoient peintes en détail: le combat nocturne où il avoit été entiérement défait, sa fuite, le siége qu'il avoit soutenu dans le fort de Panticapée, sa mort, & celle de ses deux filles qui avoient voulu mourir avec lui. On voyoit aussi les portraits de plusieurs

sieurs de ses autres enfans, de l'un & de l'autre sexe, morts avant lui. Les dieux des Barbares fermoient cette longue file de tableaux : & menés en triomphe avec les peuples qui les adoroient, ils attiroient l'attention des spectateurs par la singularité de leurs figures & de leurs accoutremens. Appien place encore ici une inscription, qui avec les noms des Rois vaincus portoit de plus ceux de trente-neuf villes fondées par Pompée en différentes régions de l'Orient.

AN. R. 691. AV. J.C. 61.

Enfin paroissoit Pompée lui-même, sur un char tout brillant de pierreries, revêtu d'une casaque militaire, que l'on disoit être celle d'Aléxandre, & que Mithridate avoit trouvée parmi les trésors portés dans l'isle de Cos par Cléopatre Reine d'Egypte, grand'mére de Ptolémée Aléxandre II. Le char du Triomphateur étoit suivi des principaux officiers de son armée, Lieutenans Généraux, Tribuns, & autres, partie à pied, partie à cheval. L'armée auroit dû, comme je l'ai remarqué, s'y trouver toute entiére. Mais absente par la raison qui avoit engagé Pompée à la licentier, elle lui faisoit plus d'honneur, que si elle eût marché à sa suite le comblant d'applaudissemens.

La

AN. R. 691. Av. J.C. 61. La férocité Romaine s'adouciſſoit. Les priſonniers, qui dans les Triomphes précédens avoient été ou mis à mort, ou gardés en priſon, furent traités ici plus humainement. On les renvoya dans leur pays. Seulement Ariſtobule & Tigrane furent retenus, afin qu'Hyrcan & le vieux Tigrane puſſent jouïr de la paix dans leurs Etats.

Ce dernier Triomphe confirma pleinement à Pompée le ſurnom de *Grand*: *Liv. Epit.* CIII. tout le Peuple aſſemblé le lui donna par acclamation: & il étoit en effet alors le plus grand des Romains. On remarquoit comme une gloire ſinguliére & unique, que dans ſes trois Triomphes il avoit fait paſſer ſucceſſivement ſous les yeux des Romains les trois parties du monde connu. Car l'Afrique lui avoit fourni la matiére de ſon premier triomphe, l'Europe du ſecond, & l'Aſie du troiſiéme: enſorte que ſes victoires ſembloient embraſſer tout l'Univers.

On s'étoit plû à le comparer dès ſa premiére jeuneſſe à Aléxandre: & quelques Ecrivains, pour rendre la reſſemblance plus complete, ſuppoſoient qu'il avoit moins de trente-quatre ans lorſqu'il triompha de Mithridate. Le fait

eſt qu'il avoit paſſé ſa quarante-cinquiéme année. „ Il [a] eût été à ſouhaiter, „ dit Plutarque, qu'il eût reſſemblé à „ Aléxandre, en ceſſant de vivre avant „ que la fortune l'abandonnât. Le tems „ qu'il vécut depuis ſon troiſiéme triom- „ phe, ne lui amena que des proſpé- „ rités odieuſes & des diſgraces ſans „ retour. Car employant injuſtement „ en faveur des autres une autorité „ où il étoit parvenu lui-même par „ des voies légitimes, autant qu'il „ augmenta leurs forces, autant il dimi- „ nua de ſa gloire ; & il ſe vit enfin „ ruiné, ſans avoir ſçû le prévoir, par „ la grandeur de ſa propre puiſſance. „ En effet, de même que les places „ for-

AN. R. 691.
AV. J.C. 61.

[a] Ὡς ὤνατο γ' ἂν ἐνταῦθα τοῦ βίου παυσάμενος, ἄχρις οὗ τὴν Ἀλεξάνδρου τύχην ἔσχεν. ὁ δ' ἐπέκεινα χρόνος αὐτῷ τὰς μὲν εὐτυχίας ἤνεγκεν ἐπιφθόνους, ἀνηκέστους δὲ τὰς δυστυχίας. ἣν γὰρ ἐκ προσηκόντων αὐτὸς ἐκτήσατο δύναμιν, ταύτῃ χρώμενος ὑπὲρ ἄλλων οὐ δικαίως, ὅσον ἐκείνοις ἰσχύος προσετίθει τῆς αὐτοῦ δόξης ἀφαιρῶν, ἔλαθε ῥώμῃ καὶ μεγέθει τῆς αὐτοῦ δυνάμεως καταλυθείς. καὶ καθάπερ τὰ καρτερώτατα μέρη καὶ χωρία τῶν πόλεων, ὅταν δέξηται πολεμίους, ἐκείνοις προστίθησι τὴν αὐτῶν ἰσχὺν, οὕτω διὰ τῆς Πομπηΐου δυνάμεως Καῖσαρ ἐξαρθεὶς ἐπὶ τὴν πόλιν, ᾧ κατὰ τῶν ἄλλων ἴσχυσε, τοῦτον ἀνέτρεψε καὶ κατέβαλεν. Plut. Pomp.

AN. R. 691 AV. J.C. 61.

„ fortes, lorſque l'ennemi y eſt entré, „ tranſportent leur force à leur vainqueur, & ſe ſervent à elles-mêmes „ d'entraves : ainſi la puiſſance de Pompée, après avoir été employée à élever Céſar contre la République, ſervit au même Céſar à détruire & à „ renverſer celui-là même, par lequel „ il avoit ſubjugué tous les autres. „ L'aggrandiſſement de Céſar & la ruine de Pompée ſont le point de vûe qui va principalement fixer notre attention pendant une ſuite de pluſieurs années. Mais avant que d'entamer cette matiére, nous avons pluſieurs faits de moindre importance à raconter.

§. II.

Mort de Catulus. Cenſeurs. Jeux. Ours de Numidie. Commencemens de l'uſage d'interrompre l'aſſiſtance aux combats des Gladiateurs par le dîner. Mouvemens en Gaule. Expédition de Scaurus contre Arétas, Roi d'une partie de l'Arabie. Q. Cicéron gouverne l'Aſie pendant trois ans. Préture d'Octavius pére d'Auguſte. Sa conduite dans le gouvernement de la Macédoine. Sa mort. Caractére des deux Conſuls. L'autorité du Sénat étoit alors affoiblie, & l'Ordre

l'Ordre des Chevaliers aliéné du Sénat. Pompée demande la confirmation de ses actes. Lucullus s'y oppose dans le Sénat. Loi proposée par un Tribun du Peuple pour assigner des terres aux soldats de Pompée. Conduite équivoque de Cicéron dans toute cette affaire. Le Consul Métellus résiste à la loi. Mouvemens des Helvétiens en Gaule. Le Consul est mis en prison par le Tribun Flavius. Constance du Consul. Pompée se lie avec Clodius. Clodius tente de se faire plebéien pour parvenir à la charge de Tribun. César au sortir de sa Préture, ayant eu le département de l'Espagne Ultérieure, est retenu, lorsqu'il veut partir, par ses créanciers. Crassus le délivre des plus importuns. Mot de César à l'occasion d'une chétive bourgade dans les Alpes. Il fait naître une guerre en Espagne, & y remporte plusieurs avantages. Action admirable d'un soldat de César. César fait aimer son administration. Il revient en Italie, & renonce au Triomphe pour obtenir le Consulat. Il forme le Triumvirat. Il est nommé Consul avec Bibulus. Loi pour l'abolition des péages & droits d'entrée dans Rome & dans toute l'Italie. Combats de Gladia-

teurs

teurs donnés par Faustus Sylla en l'honneur de son pére. Jeux Apollinaires donnés par Lentulus Spinther Préteur. Peinture à fresque transportée de Lacédémone à Rome.

AN. R. 691. Av. J. C. 61.

Mort de Catulus.

Dio. l. XXXVII.

LA République perdit cette année un de ses appuis en la personne de Catulus. Sans avoir brillé par des talens supérieurs, une conduite uniforme, des vûes toujours pures & toujours dirigées vers le bien public, un attachement constant aux maximes Aristocratiques, en un mot toutes les qualités d'un excellent citoyen & d'un sage Sénateur, lui avoient acquis une grande autorité. Cicéron, qui le loue en plusieurs endroits de ses ouvrages, reléve particuliérement sa fermeté, qui [a] fut à l'épreuve & des tempêtes les plus menaçantes, & de la séduction des honneurs que dispense la faveur populaire : ensorte que jamais ni la crainte, ni l'espérance, ne pûrent l'écarter de la route qu'il s'étoit tracée. Si Catulus eût vécu plus long-tems, c'eût été pour lui une vive douleur de voir César, son ennemi décla-

a Quem (Catulum) neque periculi tempestas, neque honoris aura potuit unquam de suo cursu, aut spe, aut metu, demovere. *Pro Sex. n.* 101.

déclaré, prendre des accroissemens rapides, & se frayer ouvertement le chemin à l'oppression de la liberté. An. R. 691. Av. J.C. 61.

Cette même année eut des Censeurs, mais dont les noms sont restés inconnus. Nous savons pourtant qu'ils dressérent le tableau du Sénat, & même plus nombreux que de coutume, parce qu'ils y introduisirent tous ceux qui avoient possédé quelque Magistrature. Jusques-là les seules charges Curules donnoient de droit à ceux qui en avoient été revêtus, l'entrée au Sénat, & le privilége d'être nommés Sénateurs à la premiére promotion. Pour ce qui est de la clôture du Lustre, qui terminoit toutes les opérations de la Censure, cette cérémonie ne fut point faite sous les Censeurs dont je parle. Elle ne l'avoit point été non plus sous les précédens, & elle demeura interrompue pendant un espace de quarante-&-un ans, depuis les Censeurs Gellius & Lentulus jusqu'au sixiéme Consulat d'Auguste. Censeurs. Lapis. Ancyr.

Domitius Ahenobarbus, Edile Curule, donna le 17. Septembre des jeux au Peuple, dans lesquels il fit combattre cent ours de Numidie contre cent chasseurs Ethiopiens. Pline, qui rapporte ce fait d'après les Annales du tems, a été Jeux. Ours de Numidie. Plin. VIII. 36.

em-

An. R. 691. Av. J.C. 61. embarrassé sur ce que ce pouvoit être que ces *ours de Numidie*, parce que cet animal, à ce qu'il prétend, est inconnu en Afrique. Quelques Savans ont avancé que c'étoient des lions, que les Romains appelloient ainsi par ignorance, comme ils avoient appellé *bœufs de Lucanie* les premiers éléphans qu'ils avoient vûs dans la guerre de Pyrrhus. Mais il ne faut pas juger du tems dont nous faisons l'histoire actuellement, par la grossiéreté des siécles plus reculés. Et de plus les Romains avoient souvent vû des lions. Sylla en particulier en avoit fait combattre cent dans les jeux qu'il donna pendant sa Préture. Ainsi j'ai peine à me persuader qu'ils pussent se tromper si lourdement que de donner le nom d'ours à des lions. Je laisse ce point à discuter à de plus savans que moi.

Commencement de l'usage d'interrompre l'assistance des gladiateurs par le diner.

Dion a observé que ce fut aussi cette année que le peuple commença à quitter les combats de gladiateurs pour aller diner, & venir ensuite reprendre le spectacle, qui jusques-là s'étoit toujours continué depuis le matin sans interruption. Les mœurs des Romains en se polissant s'affoiblissoient en tout : & au lieu de cette vigueur mâle, qui paroissoit

roissoit autrefois jusques dans leurs plaisirs, on remarque de plus en plus l'attention aux commodités. AN. R. 691. Av. J.C. 61.

Les affaires du dehors nous fournissent peu de matiére. En Gaule il y eut quelques mouvemens, mais qui ne sont pas d'une grande importance. Je me réserve à en donner une légére idée, lorsque je commencerai à parler des guerres de César.

Mouvemens en Gaule.

Scaurus, qui avoit été laissé en Syrie par *Pompée*, fit une incursion sur les terres *des* Arabes. Comme le pays est mauvais & difficile, il s'y seroit trouvé fort embarrassé, si Antipatre par ordre d'Hyrcan n'eût fourni des vivres à son armée, qui en manquoit. Le même Antipatre négocia un traité entre Scaurus & Arétas Roi des Arabes Nabatéens. Moyennant une somme d'argent donnée par l'Arabe, le Romain se retira. La paix leur étoit également nécessaire à l'un & à l'autre.

Expédition de Scaurus contre Arétas, Roi d'une partie de l'Arabie.

Joseph. Antiq. XIV. 9. *& de Bell. Jud.* I. 6.

Quintus Cicéron, frére de l'Orateur, ayant été Préteur l'année précédente, eut au sortir de charge le département *de l'Asie*, & il y demeura trois ans. Une si longue administration n'offre rien de mémorable : & les plus beaux monumens qui nous en restent sont les

Q. Cicéron gouverne l'Asie pendant trois ans.

An. R. 691. Av. J.C. 61. lettres que son frére lui écrivit pendant ce tems; particuliérement la premiére, qui est connue de tout le monde, & qui renferme les plus belles maximes & les avis les plus excellens pour tous ceux qui occupent de grandes places. Quintus étoit un homme fort différent de son frére, impétueux, fantasque, aisé à s'irriter. Il est vrai qu'il revenoit aisément, ce qui marque au fond un bon caractére. Mais ses emportemens étoient fort à charge à ceux qui devoient lui obéïr; & ses caprices, ses boutades, exercérent souvent la patience soit de son frére, soit d'Atticus, dont il avoit épousé la sœur.

Préture d'Octavius pére d'Auguste. *Suet. Aug.* 2. 3. 4. *Cic. ad Q. Fr.* I. 1. & 2.

Cicéron lui propose plus d'une fois l'exemple de C. Octavius, pére d'Auguste, qui fut Préteur cette année, & qui dans cette charge se fit beaucoup estimer. La maison des Octavius avoit donné plusieurs Consuls à Rome : mais celui-ci étoit d'une branche qui n'étoit jamais parvenue aux honneurs. Ses ancêtres s'étoient toujours contentés du grade de Chevaliers. C. Octavius, qui le premier introduisit dans sa branche la dignité de Sénateur, & les charges Curules, soutint la splendeur de ces titres par sa vertu. Cicéron fait l'éloge de

de la conduite qu'il tint dans sa Préture. An. R. 691. Av. J.C. 61.
Il lui attribue toutes les qualités d'un grand Magistrat, l'affabilité, la douceur accompagnée d'une juste sévérité, l'exactitude dans la discussion des affaires. „Tous [a] les accès étoient ouverts „ pour approcher de son Tribunal, dit „ Cicéron. Le licteur n'en écarta jamais „ personne : l'huissier n'imposa jamais „ silence. Chacun parla autant de fois „ & aussi longtems qu'il le voulut. „ Cette douceur paroîtroit peut-être „ trop grande, si elle n'eût servi à faire „ passer la sévérité dont il usoit dans „ d'autres cas. Des hommes cruels & „ avides qui s'étoient enrichis sous Sylla „ étoient obligés par Octavius de ren- „ dre gorge, & de restituer ce qu'ils „ avoient injustement & violemment „ enlevé. Ceux qui dans les Magistra- „ tures avoient rendu des décrets in- „ justes,

a His rebus nuper C. Octavius jucundissimus fuit : apud quem primus lictor quievit, tacuit accensus : quoties quisque voluit dixit, & quam voluit diu. Quibus ille rebus fortasse nimis lenis videretur, nisi hæc lenitas illam severitatem tueretur. Cogebantur Sullani homines quæ per vim & metum abstulerant reddere. Qui in Magistratibus injuriosè decreverant, eodem ipsis privatis erat jure parendum. Hæc illius severitas acerba videretur, nisi multis condimentis humanitatis mitigaretur. *Cic. ad Q. Fr.* I. *n.* 17.

AN. R. 691. Av. J.C. 61.

„ justes, étoient jugés selon les mêmes „ loix. Cette sévérité eût peut-être sem„ blé trop rigoureuse, si elle n'eût été „ tempérée par bien des ménagemens „ d'humanité & de douceur. „

Sa conduite dans le gouvernement de la Macédoine.

Pour achever tout ce qui regarde Octavius, j'ajouterai par anticipation, qu'après que l'année de sa Préture fut expirée, on l'envoya gouverner la Macédoine, où C. Antonius, collégue de Cicéron dans le Consulat, s'étoit fait une fort mauvaise réputation. Octavius en partant fut chargé de détruire quelques restes des troupes de Spartacus, & de la conjuration de Catilina, qui réunis ensemble occupoient le territoire de Thurium : & il s'acquitta avec succès de cette commission.

Arrivé en Macédoine, il y fit preuve également de valeur & de justice. Il vainquit dans un grand combat les Besses & les Thraces, & reçut de ses soldats le titre d'*Imperator*. Les sujets de l'Empire se louérent beaucoup de son administration, & il s'en fit extrémement aimer. C'est de quoi nous avons encore Cicéron pour garant. Il représente à son frére, qui en étoit alors à sa troisiéme année du gouvernement de l'Asie, „ que son voisin Octavius se fait adorer „ des

„ des Peuples. Et cependant a, ajoute- „ t-il avec douleur, il n'a jamais lû ni „ la Cyropédie, ni l'éloge d'Agésilas par „ Xénophon. Il ne connoit point les „ exemples de ces grands Rois, à qui „ dans la souveraine puissance il n'est „ jamais échapé un mot dur, ni une „ parole désobligeante. „ Cicéron a grande raison de faire honte à son frére de ce qu'il ne profitoit pas des belles connoissances qu'il avoit acquises. Car en effet à quoi nous servent les études & les lettres, si elles ne nous rendent pas bienfaisans & humains?

AN. R. 591. Av. J.C. 61.

Sa mort.

Octavius après avoir passé deux ans en Macédoine revenoit à Rome avec l'espérance du Consulat. Mais il fut prévenu par la mort. Il avoit épousé en secondes noces Atia, fille de Julie sœur de César. C'est de ce mariage que sortit Auguste, qui n'avoit que quatre ans à la mort de son pére. Je reprens la suite de l'Histoire.

a Atque is dolor est, quòd quum ii quos nominavi, (*Cicéron a cité deux Préteurs, dont Octavius est l'un*) te innocentiâ non vincant, vincunt tamen artificio benevolentiæ colligendæ, qui neque Cyrum Xenophontis, neque Agesilaum noverint: quorum Regum summo in imperio nemo unquam verbum ullum asperius audivit. *Cic. ad Q. Fr.* I. 2. 2.

AN. R. 692.
AV. J.C. 60.

L. AFRANIUS.
Q. METELLUS CELER.

Caractére des deux Consuls.

Le Consulat d'Afranius & de Métellus Celer est l'époque fameuse du Triumvirat, marquée par [a] Horace. J'ai caractérisé d'avance les deux Consuls. Afranius, homme sans talent & sans mérite, ne rendra dans cette grande place d'autre service à Pompée, qui l'y avoit mis, que de le couvrir d'opprobre [b] par son inutilité & par sa bassesse d'ame. Métellus au contraire fera paroître beaucoup de magnanimité & de courage, & défendra avec zêle la liberté publique. Il est vrai que Dion prétend que ce zêle étoit aidé & animé en lui par le ressentiment qu'il avoit conçu du divorce de Pompée avec Mucia sa sœur. Cicéron, qui parle souvent de Métellus dans ses lettres à Atticus, ne dit rien de semblable: & l'autorité de Dion ne suffit pas, selon moi, pour dégrader par de mauvais motifs une conduite & des actions louables en elles-mêmes.

Dio. l. XXXVII.

L'autorité du Sénat

Lorsque Métellus prit le gouvernement de la République, il la trouva dans

a Motum ex Metello Consule civicum. *Hor. Od.* II. 2.
b Magni nostri ὑπώπιον. *Cic. ad Att.* I. 20.

dans une ſituation bien différente de celle où Cicéron l'avoit établie. L'autorité du Sénat avoit ſouffert un déchet conſidérable par l'abſolution de Clodius, & par l'élection d'Afranius, à l'occaſion de laquelle cette Compagnie avoit voulu lutter par ſes décrets contre la brigue, & avoit ſuccombé. De plus l'Ordre des Chevaliers s'étoit aliéné du Sénat, à tort ſans doute : mais le dommage que la République en ſouffroit, n'en étoit pas moins réel. Caton par ſa ſévérité avoit donné lieu à cette déſunion des deux Ordres. Je ne prétens pas pourtant blâmer ſa conduite, qui avoit pour principe un zêle ardent & courageux pour la juſtice.

AN. R. 692. Av. J.C. 60.

étoit alors affoiblie, & l'Ordre des Chevaliers aliéné du Sénat.

Cic. ad Att. I. 17. 18. & II. 1.

En effet rien n'étoit plus injuſte, que les prétentions des Chevaliers. J'ai déja remarqué ailleurs, que jugeant avec les Sénateurs ils n'étoient pas néantmoins ſoumis aux peines portées par les Loix contre les juges qui ſe laiſſoient corrompre. L'infamie du jugement de Clodius réveilla apparemment les eſprits ſur l'iniquité viſible d'un tel uſage. Caton en parla fortement dans le Sénat, & obtint un Sénatuſconſulte & une Loi, qui prononçoient des peines généralement contre tous ceux qui étant juges au-

Tom. IX. p. 532.

An. R. 692. Av. J.C. 60.

roient reçu de l'argent des parties. Les Chevaliers n'oférent se plaindre d'un réglement si équitable: mais ils en furent très-mortifiés.

Vers le même tems, c'est-à-dire, sur la fin de l'année précédente, une compagnie de Chevaliers Romains, qui avoit fait bail avec les Censeurs pour les revenus que la République avoit dans l'Asie, demanda au Sénat que ce bail fût résilié, prétendant qu'ils y étoient lésés, & ne faisant pas difficulté d'avouer que l'avidité du gain les avoit portés à faire des offres & à accepter des conditions trop onéreuses. Caton, toujours rigide contre les financiers, s'opposa à cette demande: l'affaire traîna pendant trois mois: & enfin il l'emporta, & fit rejetter la requête des intéressés, quoiqu'appuyés des sollicitations de tout l'Ordre. Ce dernier trait acheva de piquer les Chevaliers, & de les détacher absolument du Sénat.

Ce n'étoit pas la faute de Cicéron. L'union des deux Ordres le touchoit personnellement, comme étant son ouvrage; & d'ailleurs il ne suivoit pas des principes aussi austéres que Caton. Il pensoit même que ce héros, car c'est ainsi qu'il l'appelle, ne connoissoit ni

les

les personnes, ni les tems; & il lui reproche [a] d'opiner dans la tourbe vicieuse des enfans de Romulus, comme *il eût fait* parmi les sages de la République de Platon. Pour lui, quoiqu'il sentît toute l'indécence des prétentions des Chevaliers, il s'y prêta, il parla en leur faveur avec force: & n'ayant pû réussir, il en fut très-affligé, non précisément pour son intérêt propre, puisque les Chevaliers lui demeurérent toujours attachés, mais parce qu'il voyoit que la République & le Sénat perdoient un soutien, qui leur étoit nécessaire.

An. R. 692. Av. J.C. 60.

Le grand objet des défenseurs de la liberté étoit actuellement de mettre un frein à la puissance de Pompée, qui tendoit visiblement à dominer. Il poussoit alors deux affaires très-importantes. L'une étoit la confirmation de tout ce qu'il avoit fait, réglé, ordonné dans les Provinces dont il avoit eu le commandement, en [illegible] mot de tous les actes de son Généralat; l'autre, qu'il n'avoit pas moins à cœur, avoit pour objet une distribution de terres aux soldats qui avoient servi sous ses ordres, &

Pompée demande la confirmation de ses actes. *Dio. Plut. Pomp. & Luc.*

a Dicit enim, tanquam in Platonis πολιτείᾳ non tanquam in Romuli fæce, sententiam. *Cic. ad Att. II. 1.*

An. R. 692. Av. J.C. 60. & qui [illegible] établissement devenoient à lui à jamais ses créatures, & les appuis de sa puissance. Il demandoit secondement la confirmation de ses Actes. Flavius, Tribun du Peuple, de concert avec lui proposoit la loi Agraire.

Lucullus s'y oppose dans le Sénat. Le premier chef interessoit personnellement Lucullus, dont Pompée s'étoit fait un plaisir de changer & de renverser toutes les ordonnances en Asie. Cet intérêt, appuyé des exhortations de Caton, tira Lucullus de son assoupissement, & de la vie molle à laquelle il s'étoit livré. Métellus Créticus, si violemment & si indignement offensé par Pompée; & Crassus, toujours jaloux de sa grandeur, se joignirent à Lucullus & à Caton: & Métellus Céler les appuya de toute l'autorité du Consulat. Ainsi lorsqu'il s'agit de délibérer dans le Sénat sur la confirmation des Actes de Pompée, Lucullus représenta „ que „ Pompée devoit rendre compte article „ par article, & demander l'approba- „ tion de chacun en particulier. Que „ prétendre que l'on approuvât en gros „ tout ce qu'il avoit fait & réglé, sans „ que l'on sçût le détail de chaque nature „ d'affaire, c'étoit agir en maître, & „ non pas en citoyen. Qu'enfin Pompée

„ ayant

„ ayant fait beaucoup de changemens „ dans ce que lui (Lucullus) avoit ordonné, il étoit juste que le Sénat fût „ juge entre eux, & décidât duquel des „ deux les réglemens seroient exécutés.„ Ce discours si équitable fut applaudi: & Pompée voyant qu'il n'avoit rien à espérer du Sénat, ne s'occupa plus que du soin de faire passer la loi de Flavius, pour gagner le Peuple, & en obtenir ensuite la confirmation de ses Actes, que le Sénat lui refusoit.

An. R. 692. Av. J.C. 60.

Cette loi étoit assez habilement dressée. Quoique ceux dont elle étoit l'ouvrage, eussent pour but principal, & même unique, l'établissement des soldats de Pompée; cependant, afin que tout le Peuple pût y prendre intérêt, ils associoient les autres citoyens au partage des terres. Mais le Consul Métellus, & tous ceux qui avec lui avoient rompu les mesures de Pompée dans le Sénat, ne s'opposoient pas avec moins de force à la Loi.

Loi proposée par un Tribun du Peuple pour assigner des terres aux soldats de Pompée.

Pour ce qui est de Cicéron, sa conduite fut peu vigoureuse, & assez équivoque dans toute cette affaire. Il n'est fait nulle mention de lui dans l'Histoire au sujet de la confirmation des Actes de Pompée, & lui-même il n'en dit pas un seul

Conduite équivoque de Cicéron dans toute cette affaire.

AN. R. 692. Av. J.C. 60. seul mot dans ses lettres à Atticus. Par rapport à la loi, il chercha des tempéramens, moyennant lesquels il crut satisfaire tout le monde. Il se trompoit vraisemblablement.

Cic. ad Att. I 19. Il rend compte à Atticus des principes par lesquels il se gouvernoit alors. ,, Au sortir de mon Consulat, dit-il, j'ai ,, soutenu d'abord avec dignité & avec ,, noblesse la gloire que je m'y étois acquise. Mais lorsque j'ai vû l'autorité des ,, bons s'affoiblir, & les Chevaliers se détacher du Sénat; sentant de plus combien étoit vive contre moi la jalousie de ,, ces voluptueux [a] vos amis, (il entend Hortensius, Lucullus, & quelques autres) j'ai conçu que je devois me procurer de plus solides appuis. Je me suis ,, donc uni étroitement à Pompée : j'ai si ,, bien fait, que je l'ai engagé à rompre ,, enfin le silence qu'il avoit trop longtems gardé sur mon Consulat, & à se déclarer souvent & ouvertement l'approbateur de tout ce que j'ai fait pour le ,, salut de la patrie. Nous nous soutenons mutuellement, & devenons l'un ,, & l'autre plus forts par notre union. ,, J'ai même regagné cette jeunesse débauchée, qui m'avoit pris pour objet ,, de

a Hos piscinarios dico, amicos tuos.

„ de sa haine. En un [a] mot, j'évite d'of- AN. R.
„ fenser qui que ce soit, & ma conduite 692.
„ n'a pourtant rien de foible, ni de Av. J.C.
„ populaire. Je tiens un milieu, m'ac- 60.
„ quittant de ce que je dois à la Répu-
„ blique par ma fidélité à ne m'écarter
„ jamais des principes du bon citoyen,
„ & prenant néantmoins quelque pré-
„ caution pour ma sûreté particuliére,
„ à cause de la foiblesse des bons, de la
„ haine des méchans, & de la jalousie
„ des envieux. Je ne me livre pas cependant à mes nouvelles amitiés, & je
„ me redis sans cesse à moi-même le mot
„ d'Epicharme: *Veillez, & souvenez-vous de vous méfier des hommes: c'est là le nerf de la prudence*.

Atticus l'avertissoit souvent de prendre garde que l'amitié de Pompée ne le menât trop loin, & ne l'engageât dans

a Nihil jam denique à me asperum in quemquam fit, nec tamen quidquam populare ac dissolutum: sed ita temperata tota ratio est, ut Reipublicæ constantiam præstem; privatis rebus meis, propter infirmitatem bonorum, iniquitatem malivolorum, odium in me improborum, adhibeam quamdam cautionem & diligentiam: atque ita amem, si iis novis amicitiis implicati sumus, ut crebrò mihi vafer ille Siculus insusurret Epicharmus cantilenam illam suam.

Νῆφε, καὶ μέμνησ' ἀπιστεῖν. ἄρθρα ταῦτα τῶν φρενῶν. Cic. ad Att. I. 19.

AN. R. 692. Av. J.C. 60. dans quelque affaire délicate, d'où il ne pourroit pas se tirer avec honneur. Cicéron lui proteste en plus d'un endroit, qu'il se précautionne soigneusement contre ce danger : & même il se flattoit de rendre Pompée meilleur, de le détacher du Peuple, & de lui inspirer des sentimens plus Aristocratiques. Il poussa l'illusion encore plus loin : & lorsque César fut revenu d'Espagne, où il étoit alors, comme nous le dirons bientôt, Cicéron osa se promettre de le ramener au moins en partie au systême du bien public. Il étoit dans une grande erreur. César, & même Pompée, en savoient plus que lui en matiére de dissimulation & de manége dans les affaires. Toute cette politique raffinée fit tort à sa réputation, sans le sauver. Il éprouva que les hommes tels que Pompée ne sont point contens qu'on se donne à eux à demi ; qu'ils veulent non des amis, mais des esclaves ; & qu'ils sacrifient sans peine & sans scrupule ceux en qui ils ne voyent pas un dévouement entier à leurs volontés.

Cic. ad Att. II. 1.

Le Consul Métellus résiste à la Loi.

Métellus Céler tint une conduite bien plus nette & plus généreuse : & sa constance résista non seulement à la crainte, qui a moins de pouvoir sur les ames fortes, mais même à une espérance qui

Mouve-

flattoit ſon ambition. Car dans le plus fort des démêlés au ſujet de la loi de Flavius, on reçut nouvelle à Rome que les affaires ſe brouilloient en Gaule & que les Helvétiens étoient en armes. Le Sénat, pour détourner les autres peuples Gaulois de ſe joindre à eux, ordonna ſur le champ une Ambaſſade, dont un Conſulaire ſeroit le chef: ce qui, pour le dire en paſſant, donna lieu à un nouveau témoignage de l'eſtime ſinguliére de cette illuſtre Compagnie pour Cicéron. Car les noms des Conſulaires ayant été mis dans une urne, & le ſien étant ſorti le premier, tout le Sénat ſe récria qu'il falloit le retenir dans Rome. On en fit autant à Pompée, dont le nom ſortit le ſecond: enſorte [a] qu'il parut qu'on les regardoit tous deux comme les gages & les appuis du ſalut de l'Etat. Métellus Créticus fut deſtiné pour être le chef de l'Ambaſſade. Le même Sénatusconſulte portoit que les Conſuls auroient pour département les deux Gaules, Ciſalpine & Tranſalpine. Métellus Céler eût été charmé d'avoir une province, d'où il eût pu eſpérer de remporter le triomphe.

AN. R. 692. Av. J.C. 60.

Mouvemens des Helvétiens en Gaule.

Dio. Cic. ad Att. I. 19. 20. & II. 1.

a Ut nos duo quaſi pignora Reipublicæ retineri videremur. Cic. *ad Att.* I. 19.

AN. R. 692. Av. J.C. 60.

phe. Flavius crut dont avoir trouvé son foible, & le menaça de s'opposer à sa sortie de Rome, & de le priver du commandement qui étoit l'objet de ses vœux, s'il continuoit à résister à la loi. Mais cette menace ne fit aucun effet, & Métellus n'en agit pas avec moins de hauteur & de fermeté.

Le Consul est mis en prison par le Tribun Flavius.

Les choses furent poussées si loin, & le Tribun étoit si forcené, qu'il osa faire mettre le Consul en prison. Les Chevaliers mécontens du Sénat, ne branlérent point. Mais les Sénateurs firent parfaitement leur devoir, & voulurent s'assembler dans la prison même auprès du Consul. C'est ainsi que nos ancêtres ont vû la premiére Cour de justice du Royaume suivre à la Bastille son chef, qu'une troupe de factieux y enfermoit. Flavius ne souffrit pas que le Sénat entrât dans la prison, & pour l'en empêcher, il plaça son siége devant la porte.

Constance du Consul.

Métellus soutint cette indignité avec une merveilleuse constance. Les autres Tribuns voulurent le tirer de prison: il refusa d'en sortir, jusqu'à ce que Flavius lui-même se désistât. Celui-ci n'y paroissoit point du tout disposé, & il se préparoit à passer la nuit sur le lieu.

Mais

Mais Pompée eut enfin honte d'un tel excès, dont il étoit le véritable auteur : il craignit même le soulévement du Peuple ; de façon qu'il ordonna à Flavius de se retirer, disant que Métellus lui avoit fait demander cette grace. Personne ne l'en crut : & il ne fit qu'ajouter la tache de la dissimulation & du mensonge aux justes reproches qu'il méritoit pour avoir foulé aux pieds la premiére dignité de la République. An. R. 692. Av. J.C. 60.

Pompée voyant tous ses efforts inutiles, se repentit alors d'avoir congédié son armée. Mais résolu de l'emporter à quelque prix que ce pût être, comme tout le parti Aristocratique étoit bandé contre lui, il se livra plus que jamais à la faction populaire ; & il s'oublia jusqu'au point de se lier avec Clodius, qui songeoit alors à parvenir au Tribunat, pour pouvoir dans cette charge se vanger de ses ennemis, & sur-tout de Cicéron. Pompée se lie avec Clodius. *Plut. Pomp.*

La naissance de Clodius étoit un obstacle comme invincible à ses desseins. Il étoit de race patricienne : & les seuls plébéïens pouvoient devenir Tribuns du Peuple. Il entreprit de se faire plébéïen. Pour cela il gagna un Tribun, nommé Hérennius, homme de bas lieu, Clodius tente de se faire plébéïen, pour parvenir à la charge de Tribun.

de

AN. R. 692. Av J.C. 60.

Dio Cic. ad Att. l. 18. 19.

Cic. pro Cæl. n. 60.

de mauvaise volonté, sans fortune comme sans mérite, qui proposa au Peuple d'ordonner que Clodius fût réputé plébéien, & compté pour tel dans la République, comme ceux qui l'étoient de naissance. Le Consul Métellus se prêta d'abord à ce projet, peut-être par surprise. Mais il revint bientôt sur ses pas, & justement irrité contre Clodius, il le menaça en plein Sénat, quoiqu'il fût son cousin germain & son beau-frére, de le tuer de sa main. Les collégues d'Hérennius s'étoient aussi opposés à sa proposition. Cependant Clodius se portoit pour plébéien, & aspiroit au Tribunat. Mais il manqua son coup pour cette année.

C'est dans ces contestations turbulentes que se passa le Consulat de Métellus Céler, qui arrêta au moins le mal, & tint toutes choses en suspens, jusqu'au tems où César arrivant d'Espagne vint mettre la derniére main à ce que l'ambition la plus vive & la cabale la plus forte n'avoient pû achever sans lui.

César, au sortir de sa Préture, ayant eu

César avoit été Préteur deux ans auparavant, comme nous l'avons dit, sous les Consuls Silanus & Muréna. Après sa Préture il eut pour département l'Espagne

gne Ultérieure. Mais quand il lui fallut partir, il se trouva fort embarrassé, parce que ses créanciers se préparérent à retenir ses équipages. Son luxe, ses prodigalités, ses largesses ambitieuses, l'avoient mis au point de devoir beaucoup plus qu'il ne possédoit : & on lui entendit dire qu'il avoit besoin de cent millions de sesterces (douze millions cinq cens mille livres) pour être vis-à vis de rien. Crassus fut sa ressource. Ils avoient été autrefois ennemis : & Plutarque rapporte que lorsque César dans sa premiére jeunesse fut pris par les Pirates, il s'écria : *Quelle joie pour Crassus, lorsqu'il saura ma captivité !* L'intérêt les avoit obligés de se rapprocher dans la suite : & ce même motif serra les nœuds de leur amitié, dans l'occasion dont je parle, plus étroitement que jamais. Il falloit de l'argent à César. Crassus, qui redoutoit toujours Pompée, avoit besoin du crédit & de l'activité de César pour le soutenir contre une puissance par laquelle il craignoit d'être écrasé. D'ailleurs il n'aima ni ne haït jamais personne : &, selon que l'utilité de ses affaires le requéroit, il se brouilloit ou se réconcilioit avec une extrême facilité. Il appaisa donc les plus impor-

AN. R. 692.
Av. J.C. 60.

le département de l'Espagne Ultérieure, est retenu, lorsqu'il veut partir, par ses créanciers.

Crassus le délivre des plus importuns.

Plut. Cæs. & Crasso. Appian. Civil. l. II.

tuns

An. R. 692. Av. J.C. 60.

tuns des créanciers de César, en se rendant caution pour lui de la somme de vingt millions de sesterces (deux millions cinq cens mille livres;) & il le mit ainsi en liberté de partir. Dès que César ne se vit plus retenu, il prit l'essor sur le champ, sans attendre même que le Sénat eût entiérement arrangé ce qui regardoit les provinces.

Suet Cæs. c. 18.

Mot de César à l'occasion d'une chétive bourgade dans les Alpes.

Plut. Cæs.

Dans ce voyage Plutarque rapporte de lui ce mot fameux, qui marque si bien l'ambition furieuse dont il étoit possédé. En passant les Alpes, ses amis ayant remarqué une chétive bourgade, dont les habitans étoient en pauvre & misérable état, se demandoient par forme de plaisanterie les uns aux autres, s'il y avoit aussi en ce lieu des disputes pour les charges, des querelles pour le premier rang, des jalousies entre les puissans. César, qui les entendit, leur dit d'un ton sérieux : *J'aimerois mieux être ici le premier, que le second dans Rome.* Les Historiens racontent différens songes ou présages, qui nourrirent ses espérances & ses désirs. Mais le mot seul que je viens de citer fait assez connoître qu'il n'avoit besoin d'autres éguillons, que de ceux qu'il portoit en lui-mme, pour tout entreprendre & tout oser.

L'Es-

L'Espagne, lorsqu'il y arriva, étoit plus paisible qu'il ne l'eût souhaité. Il chercha l'occasion d'y faire naître la guerre, & la trouva. Il livra quelques combats; il prit plusieurs places en Lusitanie & en Gallice; il fit un grand butin, dont il s'enrichit lui-même, & récompensa largement ses soldats : il reçut d'eux le titre d'*Imperator*, & parut avoir mérité le triomphe. Mais toutes ces expéditions, qui seroient peut-être considérables dans un autre, sont si peu de chose pour César, que je ne daigne rapporter le mince détail que Dion nous en a conservé. Ce que j'y trouve le plus digne de mémoire, c'est l'action * admirable d'un soldat.

AN. R. 692. Av. J.C. 60.

Il fait naître une guerre en Espagne, & y remporte plusieurs avantages. *Plut. & Dio.*

Des Espagnols vaincus par César s'étant retirés dans une isle assez peu éloignée de la terre ferme, César, qui n'avoit point de vaisseaux, ne put les poursuivre. Il fit néantmoins construire quelques bateaux légers, pour faire passer dans l'isle un petit corps de troupes. Quelques-uns de ses soldats furent dé-

Action admirable d'un soldat de César.

* *Plutarque, & Valére-Maxime* (III. 2. 23.) *rapportent ce fait à la guerre de César contre les peuples de la grande Bretagne. Ce qui me détermine, après Freinshemius, à suivre ici Dion, c'est que César n'a point parlé de ce fait : & il n'est pas vraisemblable qu'il l'eût omis dans le compte qu'il rend de cette guerre.*

AN. R. 692. AV. J.C. 60.

débarqués sur un rocher, d'où ils pouvoient aller à l'ennemi ; & le commandant du détachement comptoit ou les soutenir, ou les reprendre, selon le besoin. Mais ayant été emporté par le reflux, il laissa ses soldats, qui étoient en petit nombre, exposés à la merci des Barbares. Tous furent tués, excepté un seul, que Dion nomme P. Scévius, ou Scéva, & qui après avoir combattu vaillamment, étant tout percé de coups, se jetta à la mer & passa à la nage. César, qui avoit été témoin & spectateur de toute l'action, pensoit que ce soldat viendroit lui demander récompense : il fut bien étonné de le voir se jetter à ses genoux, & lui demander au contraire pardon d'être revenu sans ses armes, & en particulier sans son bouclier. Ce fut un sujet d'admiration pour César de trouver dans un soldat tant de respect pour la discipline militaire joint avec tant de bravoure, & il l'éleva au grade de Centurion.

César fait aimer son administration.

César, vainqueur dans la guerre, ne réussit pas moins dans le gouvernement civil. Il établit le bon ordre & la tranquillité parmi les peuples soumis à son autorité. Il remédia surtout aux dissensions & aux troubles que causoient les dettes,

dettes, en ordonnant que les deux tiers du revenu du débiteur seroient abandonnés au créancier jusqu'à fin de payement.

An. R. 692. Av. J.C. 60.

Ces différentes opérations n'occupérent pas César une année entiére. Se proposant tout à la fois d'obtenir le triomphe, & de demander le Consulat, il se hâta de revenir, avant même qu'on lui eût envoyé un successeur.

Il revient en Italie, & renonce au triomphe pour obtenir le Consulat.

Suet. Plut. Caes. & Cat.

Mais comme le tems des élections *étoit proche*, il y avoit incompatibilité entre *les* deux objets de son ambition. Pour demander le Triomphe, il falloit qu'il restât hors de Rome, & pour demander le Consulat, il falloit qu'il y entrât. Il essaya de lever cet obstacle, en faisant proposer au Sénat qu'on lui accordât de demander le Consulat par le ministére de ses amis, sans qu'il fût obligé de solliciter en personne. C'étoit une chose contraire à l'usage établi. Cependant son crédit disposoit plusieurs Sénateurs à lui être favorables. Caton résista avec sa fermeté ordinaire: & craignant que ses raisons ne fissent pas tout leur effet, il usa d'un stratagême. Lorsqu'il eut une fois pris la parole dans le Sénat, il continua de parler jusqu'au soir. Car il n'étoit point permis

AN. R. 692. Av. J.C. 63.

mis d'interrompre un Sénateur qui parloit à son rang, & il avoit la liberté de s'étendre autant qu'il le jugeoit à propos. Par cet artifice l'intrigue de César fut déconcertée. Il ne balança pas un moment: & ne regardant le Triomphe que comme un honneur passager, auquel il pouvoit revenir, au lieu que le Consulat étoit la porte & la voie de la plus haute fortune, il renonça au Triomphe, entra dans la ville, & se mit au rang des Candidats.

Il forme le Triumvirat.

Dio. Appian. Plut. Caes. & Pomp. & Crass. Sueton. Vell. II. 44.

Ce fut alors qu'il forma cette ligue si connue sous le nom de Triumvirat, fatale à la liberté, fatale à Pompée, & dont César seul tira tout le fruit. Et ce qui est remarquable, c'est qu'en travaillant à sa propre grandeur & au renversement de la République, il s'attira encore des applaudissemens. Pompée & Crassus, les deux plus puissans citoyens de Rome, étoient perpétuellement en division: & leur discorde agitoit toute la République. Ainsi les réconcilier, c'étoit une action dont les dehors étoient spécieux. Cicéron & Caton n'y furent point trompés. Ils conçurent parfaitement que ces deux forces, qui en se contrebalançant agitoient le vaisseau, mais l'empêchoient de couler à fond

par

par leur résistance mutuelle, si elles venoient à se réunir & à se porter toutes deux du même côté, ne manqueroient pas de le submerger. Cicéron, qui avoit de grandes liaisons avec Pompée, fit les derniers efforts pour le détourner de se livrer à César. Il y réussit très-mal. Non-seulement il n'empêcha pas leur union, mais il y perdit lui-même l'amitié de Pompée.

An. R. 692. Av. J.C. 60.

Cic. Phil. II. n. 23.

César en effet attaquoit Pompée & Crassus par des motifs bien puissans sur des ambitieux. *Que faites-vous*, leur disoit-il, *par vos dissensions éternelles, sinon d'augmenter la puissance des Cicérons, des Catons, des Hortensius? Au lieu qu'en nous liguant ensemble, nous subjuguerons tout, nous ferons disparoître toute autre autorité, & serons seuls maîtres dans la République.*

Outre cet intérêt commun, chacun des Triumvirs avoit son objet particulier. Pompée obtenoit la confirmation des Actes de son Généralat. Crassus, avide du premier rang, mais incapable d'y arriver par lui-même, s'y élevoit par le secours de ses associés. César, le plus fin, comme le plus ambitieux de tous, qui n'auroit pû ni se passer des deux, ni s'appuyer de l'un sans avoir

l'autre

AN. R. 692. Av. J.C. 60. l'autre pour ennemi, en les réunissant entre eux & avec lui-même, levoit tous les obstacles qui s'opposoient à ses desseins, & se frayoit le chemin à la toute-puissance.

Ils firent donc un Traité, par lequel ils se promirent de se soutenir réciproquement, & de ne point souffrir qu'il se prît aucune délibération dans les affaires publiques, qui déplût à l'un des trois. Ils tinrent ce Traité secret, & cachérent leur intelligence le plus longtems qu'il leur fut possible, feignant même dans les occasions qui se présentoient d'être d'avis différent, afin que leur conspiration pût acquérir des forces, pendant qu'on n'en soupçonnoit encore rien; & qu'elle n'éclatât, que lorsqu'elle seroit bien affermie, & parfaitement en état de donner la loi.

Il est nommé Consul avec Bibulus. *Suetone.*

Pendant que cette négociation se tramoit, César demandoit le Consulat. Il n'avoit nulle inquiétude pour ce qui le regardoit personnellement, & il étoit bien assuré de sa nomination. Son point de vûe étoit de travailler à se donner un collégue dont il pût disposer. Il avoit deux compétiteurs, Lucceius & Bibulus. Touchant Lucceius, on ne sait guéres que ce que nous en apprennent les lettres

lettres de Cicéron. C'étoit un homme qui avoit le talent d'écrire, & qui réussit tellement dans le genre histori-*que*, que Cicéron désira de l'avoir pour Historien de son Consulat, & des événemens qui suivirent jusqu'à son retour d'exil. Tout le monde connoît la lettre que notre Orateur lui écrivit à ce sujet, fameux monument, comme l'appelle M. Rollin, de l'éloquence, & en même tems de la vanité de son auteur. Pour ce qui est du caractére de Lucceius, si nous en jugeons par la conduite que nous allons lui voir tenir, il paroît qu'il n'avoit ni des vûes bien droites, ni une grande supériorité de génie, en matiére d'affaires. Bibulus étoit brouillé avec César dès-le tems qu'ils avoient été Ediles ensemble, & de plus défenseur rigide de la liberté & des loix, intimément uni avec Caton, & se gouvernant par les mêmes principes, quoiqu'avec moins d'élévation & d'étendue d'esprit. Un tel compagnon n'étoit point du goût de César. Il se lia donc avec Lucceius : & comme il avoit plus de crédit que lui, & moins d'argent, il fut convenu entre eux que César prêteroit à Lucceius le secours de ses amis, & que Lucceius distribueroit au nom des deux dans les

AN. R. 692. Av. J.C. 60.

Traité des Etudes, T.II. c.3. art. 4.

AN. R. 692. AV. J.C. 60. les tribus des ſommes conſidérables.
Les premiers du Sénat redoutoient le Conſulat de Céſar. La maniére dont il s'étoit comporté dans l'Edilité & dans la Préture leur faiſoit ſentir ce qu'ils avoient à craindre de lui, lorſqu'il ſeroit Conſul. Ne pouvant néanmoins l'écarter, toute leur reſſource fut de lui donner un adverſaire en la perſonne de ſon collégue. Ils ſe réunirent donc tous en faveur de Bibulus, l'engagérent même à faire des largeſſes pareilles à celles de Lucceius, & ſe cottiſérent pour ſubvenir à cette dépenſe. Ils avoient en cela l'approbation de Caton, qui ne diſconvenoit pas, que ces largeſſes, ſi contraires aux loix & aux bonnes mœurs, ne fuſſent ici utiles à la République. Quels tems, que ceux où l'on croyoit ne pouvoir ſauver l'Etat, qu'en violant les loix les plus ſaintes! Cette politique réuſſit: Lucceius perdit ſon argent, & Bibulus fut nommé Conſul avec Céſar. Mais Céſar, que jamais rien n'embarraſſa, n'ayant pû éviter d'avoir Bibulus pour collégue, trouva moyen de ſe paſſer de lui, ou plutôt de l'écraſer & de l'anéantir, comme je le raconterai, après que j'aurai rendu-compte de quelques autres

événemens

événemens de cette année, que j'ai été obligé de laisser en arriére. AN. R. 692. Av. J.C. 60.

Métellus Népos, qui étoit Préteur, proposa & fit passer une loi pour abolir les péages & les droits d'entrée dans Rome & dans toute l'Italie. Ces impôts n'étoient pas fort onéreux en eux-mêmes, mais les véxations de ceux qui étoient chargés de les lever excitoient de grandes plaintes. Dion assure que la proposition de les abolir fut universellement applaudie, & que rien n'y déplut sinon la personne du Législateur, qui étoit un citoyen factieux, comme nous l'avons vû, & auteur de séditions. Il ajoute qu'en conséquence le Sénat voulut ôter son nom de la loi, & la faire proposer par un autre; & que si la chose ne put pas se faire ainsi, au moins il parut clairement que les services & les bonnes actions mêmes cessent d'être agréables lorsqu'elles partent de la main des méchans. Pour moi, je conçois aisément que la multitude dut être charmée de l'abolition de ces impôts: mais j'ai peine à me persuader que le Sénat approuvât une telle diminution des revenus publics; & je vois que Cicéron en fait des plaintes dans une lettre à Atticus.

Loi pour l'abolition des péages & droits d'entrée dans Rome & dans toute l'Italie. *Dio.*

Cic. ad Att. II. 16.

An. R. 692. Av. J.C. 60.

Combats de gladiateurs donnés par Faustus Sylla en l'honneur de son pére.

Dio.

Jeux Apollinaires donnés par Lentulus Spinther Préteur.

Plin. XIX. 1.

Faustus Sylla, qui ne pouvoit alors être âgé que d'environ vingt ans, pour honorer la mémoire du Dictateur son pére, donna au peuple des combats de gladiateurs. Il y joignit un repas magnifique pour toute la multitude, avec les bains, & une distribution d'huile.

Lentulus Spinther avoit fait une dépense très-brillante pour les Jeux de son Edilité. Cette année il trouva l'occasion de se distinguer dans le même goût par les Jeux Apollinaires, dont il fut chargé: ce qui prouve qu'il étoit Préteur de la ville. On remarque qu'il couvrit le théâtre par le haut de rideaux du lin le plus fin, que les Latins nommoient *Carbasus*, enchérissant encore, par le prix & la finesse de la toile, sur l'exemple de magnificence que Catulus avoit donné le premier dans la dédicace du Capitole. Le Poëte Lucréce décrit fort agréablement l'effet que produisoient ces rideaux, qui étoient de différentes couleurs. „ Lorsque [a] nos théâtres, dit-il, „ sont couverts de rideaux, les uns „ de couleur aurore, les autres rouges, „ les autres plus foncés, & que tous „ s'agi-

[a] Et vulgò faciunt id lutea, russaque vela,
Et ferrugina, quum magnis intenta theatris
Per malos volgata trabeisque trementia flutant.

„ s'agitent en tremblotant au dessus des An. R.
„ longues perches par lesquelles ils sont 692.
„ soutenus; alors le parterre, la scêne, Av. J.C.
„ les hommes, les femmes, & les 60.
„ Dieux, tous les objets en un mot pa-
„ roissent teints de diverses couleurs,
„ qui se meuvent par des ondulations
„ successives: & plus les murs du théâ-
„ tre sont exactement fermés, plus le
„ jour coloré qui vient d'enhaut, ré-
„ pand sur tous les dedans une riante &
„ flotante peinture. „

*Je ne sais si l'on doit rapporter aux Jeux de l'Edilité de Spinther, ou à ceux de sa Préture, ce que Pline raconte, qu'il étala aux yeux du Peuple des vases d'onyx, de la grandeur des barils de vin de Chio. Ces barils, *cadi*, pouvoient contenir un peu plus de trente-neuf de nos pintes. Les vases de Spinther parurent une merveille, mais ce ne fut pas pour long-tems. Car cinq ans après on vit à Rome des colonnes d'onyx de trente-deux pieds de haut.* Plin. XXXVI. 7.

E 2 C. Mu-

Namque ibi consessum caveaï subter & omnem
Scenaï speciem, patrum matrumque, deûmque,
Inficiunt, coguntque suo fluitare colore:
Et quanto circum mage sunt inclusa theatri
Mœnia, tam magis hæc intus perfusa lepore
Omnia conrident, conreptâ luce diei.
Lucr. IV. 73.

An. R. 692. Av. J.C. 60. C. Muréna, & le docte Varron, Ediles Curules, ou cette année, ou du moins vers ces tems-ci, firent apporter de Lacédémone à Rome, pour orner la place publique, une peinture à fresque, ayant assujetti le mur, sur lequel elle étoit, dans des chassis de bois. La peinture étoit excellente, & attira l'admiration. Mais ce qui étonna sur-tout, ce fut qu'elle eût pû être transportée saine & entiére.

Peinture à fresque transportée de Lacédémone à Rome.

Plin. xxxv. 14.

§. III.

Conduite factieuse de César dans son Consulat. Deux usages établis ou renouvellés par lui, selon Suétone. Loi Agraire présentée au Sénat par César. Silence des Sénateurs. Fermeté de Caton. César envoye Caton en prison : puis le fait relâcher. Il déclare au Sénat qu'il va s'adresser au Peuple. Il tente inutilement de gagner son collégue. Pompée & Crassus approuvent publiquement la loi. La loi passe malgré la résistance généreuse de Bibulus & de Caton. Bibulus est obligé de se renfermer dans sa maison pendant huit mois entiers. César agit comme s'il étoit seul Consul. Serment ajouté par César à sa loi. Caton refuse d'abord de prêter ce serment, & ensuite s'y soumet. Incertitudes de Cicéron au sujet

sujet de la loi de César. En plaidant pour son Collégue Antoine, il se plaint de l'état actuel des choses. En conséquence César fait passer Clodius dans l'Ordre du Peuple. Affaire & condamnation d'Antoine. Territoire de Capoue distribué en vertu de la loi de César. Capoue colonie. César accorde aux Chevaliers qui avoient pris à ferme les revenus publics en Asie, la remise qu'ils demandoient. Il fait confirmer les Actes du Généralat de Pompée, & se fait donner à lui-même pour département l'Illyrie & les Gaules. Mot hardi de Considius à César. César fait reconnoître pour Rois amis & alliés de la République Ariovisle & Ptolémée Auléte. Avidité de César pour l'argent. César fait épouser sa fille à Pompée. Il épouse lui-même Calpurnie. Pison & Gabinius échapent à la sévérité de la justice par le crédit de César & de Pompée. Histoire Anecdote composée par Cicéron. Son indignation contre le Triumvirat. Ses sentimens à l'égard de Pompée. Le mécontentement public contre Pompée & César éclate dans les spectacles. Réfléxions de Cicéron sur les plaintes impuissantes des citoyens. Il est dénoncé avec plusieurs autres par un

misérable, comme ayant voulu faire assassiner Pompée. Danger qui menace Cicéron de la part de Clodius. Conduite de Pompée & de César à l'égard de Cicéron dans cette conjoncture. Clodius empêche Bibulus de haranguer le Peuple en sortant du Consulat.

An. R. 693. Av. J.C. 59.

C. JULIUS CÆSAR.
M. CALPURNIUS BIBULUS.

Conduite factieuse de César dans son Consulat.

JAMAIS Tribun du Peuple ne tint une conduite plus factieuse, ni ne foula aux pieds l'autorité du Sénat avec plus d'audace, que César dans son Consulat. Mais habile à sauver les apparences, & à se ménager des prétextes spécieux, il tâcha d'abord de mettre les Sénateurs dans leur tort, afin de paroître avoir été forcé par eux à se tourner entiérement du côté du Peuple.

Deux usages établis, ou renouvellés par lui, suivant Suétone.

Sueton. Cæs. c. 20.

Je ne parle point ici de deux usages dont Suétone lui attribue l'institution ou le renouvellement. Cet Historien raconte que César rappella l'ancienne pratique, suivant laquelle pendant que l'un des deux Consuls avoit les faisceaux, l'autre étoit seulement précédé d'un huissier, & suivi de ses licteurs. Il n'y a rien là qui n'ait été constamment pratiqué depuis l'origine du Consulat dans Rome,

Rome, si ce n'est la circonstance des licteurs marchant à la suite du Consul qui n'avoit point les faisceaux. L'autre usage dont Suétone fait César inventeur, c'est d'avoir fait tenir un journal de tout ce qui se passoit dans le Sénat, dans les assemblées du Peuple, & dans la ville: & cela, dit Suétone, afin que ce journal se publiant dans les provinces, on sçût par tout l'Empire que rien ne se faisoit que selon la volonté & les ordres des Triumvirs. Mais cet usage est plus ancien que César, & nous avons même un fragment d'un semblable journal sous le second Consulat de Paul Emile vainqueur de Persée. Je n'entre point plus avant dans la discussion de ces faits.

AN. P. 693. AV. J.C. 59.

Mon objet ce sont les intrigues politiques de César, & ses entreprises séditieuses, où l'on pourra reconnoître également & la supériorité de son génie, & l'excès de son ambition, que nul respect, ni du bien public, ni des loix, ni des choses, ni des personnes, ne fut jamais capable d'arrêter un moment. Il trouva, en arrivant au Consulat, quatre grandes affaires, qui n'avoient pû être consommées sous ses prédécesseurs: la loi Agraire proposée

An. R. 693. Av. J.C. 59. „ ceux qui pouvoient être choisis pour „ cet emploi, ne se réservant que l'hon„ neur d'avoir proposé l'affaire. Enfin „ il insinuoit doucement, que c'étoient „ vingt places honorables, qui pou„ voient convenir à plusieurs des Séna„ teurs.

Il ne se contentoit pas de ces représentations adressées à tout le Sénat en général : il interrogeoit chaque Sénateur, & leur demandoit à tous s'ils trouvoient quelque chose à redire à sa loi, offrant ou de retrancher les articles qui déplairoient avec fondement, ou même d'abandonner entiérement son projet, supposé qu'on lui en prouvât le vice.

Silence des Sénateurs. Fermeté de Caton.

Si nous en croyons Dion, à toutes ces questions les Sénateurs ne pouvoient ouvrir la bouche, ni marquer distinctement ce qu'ils blâmoient dans la loi. Et c'étoit là précisément ce qui les piquoit davantage, qu'une proposition qui leur déplaisoit beaucoup, fût néantmoins à l'abri de toute critique. Mais ne pouvoient-ils pas se plaindre de la dépense énorme que César faisoit faire à la République, en même tems qu'il en diminuoit les revenus ; des mouvemens tumultueux que les loix

Agraires

„ tance à plusieurs citoyens qui en man- AN. R.
„ quoient. 693.
Il ajouta que „ sa loi en particulier, AV. J.C.
„ telle qu'il l'avoit dressée, étoit très- 59.
„ modérée, & ne pouvoit être à charge
„ ni à l'Etat, ni aux particuliers. Qu'en
„ distribuant les terres appartenantes à
„ la République, il exceptoit le terri-
„ toire de Capoue, qui par sa fertilité
„ étoit précieux à l'Etat. Que pour celles
„ qu'il faudroit acheter des particuliers,
„ il ordonnoit qu'on ne les achetât que
„ de ceux qui voudroient vendre, &
„ qu'on les payât leur prix, selon l'esti-
„ mation qui en étoit faite sur les livres
„ des Censeurs. Que la République
„ avoit de grandes facilités pour sub-
„ venir à cette dépense, tant par les
„ sommes prodigieuses que Pompée
„ avoit portées au Trésor public, que
„ par les tributs qu'il avoit imposés à
„ ses nouvelles conquêtes.
César faisoit remarquer encore que
„ pour présider à la distribution des
„ terres, il nommoit vingt Commissai-
„ res, nombre trop grand pour que
„ l'on pût appréhender entre eux un
„ complot, qui fût redoutable à la li-
„ berté publique. Il observoit qu'il s'é-
„ toit excepté lui-même du nombre de

 „ ceux

AN. R. 693. Av. J.C. 59.
le jeu des Sénateurs étoit de faire espérer leur consentement, & en même tems d'éviter de conclurre. L'activité & le feu de César ne s'accommodoient point de ces lenteurs. Il pressoit, il vouloit à toute force avoir une réponse décisive: & comme il trouvoit toujours Caton en son chemin, enfin dans une occasion où la querelle s'échauffa, soit qu'il se crût offensé, soit, comme il est plus vraisemblable, qu'il se proposât d'inspirer de la terreur par un exemple éclatant, il ordonna qu'on le menât en prison. Caton ne résista point: il sortit du Sénat sans dire un seul mot pour se plaindre, mais continuant toujours à parler contre la loi. Plusieurs Sénateurs le suivirent, & entre autres un M. Pétreius, à qui César ayant demandé pourquoi il sortoit avant que le Sénat fût congédié, il s'attira une réponse bien forte & bien hardie. *C'est*, lui dit Pétreius, *que j'aime mieux être avec Caton en prison, qu'avec vous dans le Sénat.* César fut frappé de ce mot: il vit en même tems sur tous les visages un air d'indignation contre la violence dont il usoit envers Caton: il craignit même l'effet que pourroit faire sur le Peuple le respect pour la vertu d'un si grand per-

César envoye Caton en prison: puis le fait relâcher.

Plut. Cat. & Caes.

Dio. & Val. Max. II. 10.

personnage si indignement traité. Il auroit bien souhaité que Caton lui demandât grace : mais n'osant l'espérer, il aposta un Tribun, qui d'office le mit en liberté. AN. R. 693. Av. J.C. 59.

L'affaire principale n'en fut pas poussée moins vivement : & César prenant les Sénateurs à témoin des efforts qu'il avoit faits pour obtenir leur approbation, *Puisque vous m'y contraignez*, ajouta-t-il, *je vais recourir au Peuple.* Il tint parole, & non seulement sur cette affaire, mais sur toutes les autres qui purent se présenter, il ne consulta plus le Sénat. Il fit même alors un changement à sa loi, & la rendit plus mauvaise & plus désagréable aux Sénateurs, en y comprenant le territoire de Capoue, qu'il avoit d'abord excepté. Il déclare au Sénat qu'il va s'adresser au Peuple. *Dio.*

Il voulut pourtant garder encore quelques ménagemens à l'égard de son collégue, vers lequel il avoit déja fait au commencement de son Consulat des avances de politesse. Comme ils étoient tous deux sur la Tribune aux harangues, il lui demanda s'il trouvoit quelque chose de répréhensible dans sa loi : Bibulus, sans entrer dans aucun détail, répondit seulement qu'il s'opposeroit à toute nouveauté. César insista, Il tente inutilement de gagner son collégue.

&

An. R. 693. Av. J. C. 59.

& exhorta le Peuple à fléchir son collégue par des priéres. *C'est de lui*, disoit-il à la multitude, *que dépend votre satisfaction. S'il y consent, vous aurez la loi.* Bibulus, loin d'adoucir son style, répliqua encore plus durement : & adressant la parole au Peuple, *Quand vous voudriez tous la loi*, dit-il, *vous ne l'aurez point, tant que je serai Consul.* Et après ce peu de mots, il se retira.

Pompée & Crassus approuvent publiquement la loi.

Dio. Plut. Cæs. & Pomp.

César ne s'exposa plus à interroger aucun des Magistrats. Il produisit devant le Peuple Pompée & Crassus, qui ne pouvoient manquer d'applaudir à un projet concerté avec eux : mais leur conspiration n'étoit pas encore bien connue. Pompée s'expliqua de la façon la plus favorable pour la loi : il en parcourut, il en loua tous les articles, & prétendit qu'il étoit bien juste que les citoyens participassent à l'opulence de l'Etat. Le peuple étoit charmé. César, qui avoit sans doute préparé toute cette scêne avec ses associés, haussa alors la voix, & dit à Pompée : *Puisque vous approuvez la loi, je vous demande, si vous la soutiendrez, en cas que les adversaires employent la violence pour empêcher qu'elle ne soit reçue.* Et en même tems il invitoit le Peuple à prier Pompée,

pée. C'étoit quelque chose de bien flatteur pour Pompée, alors simple particulier, de voir le Consul & le Peuple implorer son appui. Ce sentiment de vanité le porta à tenir un langage plus haut, plus contraire à l'esprit Républicain, plus menaçant, qu'il n'avoit jamais fait. *Si l'on vient*, dit-il, *avec l'épée pour s'opposer à la loi, je viendrai pour la soutenir avec l'épée & le bouclier.* Ce mot fut reçu avec applaudissement par la multitude; mais il aigrit infiniment les gens de bien, qui y reconnoissoient plutôt la façon de parler & de penser d'un jeune audacieux, que celle qui convenoit à un premier citoyen de la République. Crassus témoigna être dans les mêmes sentimens: & cette union de trois têtes si puissantes fit connoître aux moins clairvoyans, que la résistance à la loi seroit inutile.

AN. R. 693. Av. J. C. 59.

Bibulus ne se découragea pas pour cela, & soutenu de trois Tribuns & de Caton, il continua avec une fermeté invincible de s'opposer à son collégue. Enfin, après avoir épuisé toutes les autres ressources, il prit le parti de déclarer jours de fêtes tous les jours restans de l'année, ce qui eût empêché toute déli-

La loi passe malgré la résistance généreuse de Bibulus & de Caton.

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

délibération du Peuple. Nous avons vû Sylla dans son premier Consulat faire usage d'un semblable stratagême contre le Tribun Sulpicius. Ce Tribun le força de révoquer son ordonnance. César fit plus : il se moqua de l'Edit de son collégue, le regarda comme non avenu, & indiqua un jour auquel le Peuple donneroit son suffrage sur la loi : & Pompée, suivant la déclaration qu'il avoit faite en pleine assemblée, remplit la ville de gens armés.

Il sembleroit que Bibulus alors eût pû se rendre. Il n'avoit fait que se consumer en efforts impuissans. Il ne lui étoit pas même permis de convoquer le Sénat, parce que César l'en empêchoit. Il tint chez lui un petit conseil des principaux Sénateurs : & là il fut résolu qu'il iroit à l'assemblée du Peuple, afin qu'il fût dit qu'il n'avoit pas cédé, mais qu'il avoit été vaincu ; & que si la loi passoit, comme ils ne doutoient point qu'elle ne passât, ce n'étoit point négligence de sa part, mais violence outrée de la part de son collégue.

Il vint donc pendant que César haranguoit. Toutes les avenues de la place étoient occupées par les satellites des

des Triumvirs, armés de poignards AN. R. 693.
ſous leurs robes, & poſtés en divers Av. J.C.
endroits dès la nuit précédente. Lorſ- 59.
que Bibulus ſe préſenta, accompagné
de Lucullus & de Caton, on lui ouvrit les paſſages, tant par reſpect pour
ſa dignité, que parce que pluſieurs ſe
flattoient qu'il ſe relâcheroit de ſon opposition. Mais dès qu'il eut ouvert la
bouche pour témoigner qu'il perſévéroit toujours dans les mêmes ſentimens, il s'éleva un tumulte affreux : &
Céſar n'eut pas honte de livrer ſon collégue à la fureur d'une miſérable canaille, qui lui jetta un panier d'ordures ſur
la tête, qui le traîna avec violence le
long des degrés du Temple de Caſtor,
& qui briſa les faiſceaux de ſes licteurs.
Pluſieurs de ceux qui étoient avec Bibulus furent bleſſés, & entre autres deux
Tribuns du Peuple. Au milieu d'un ſi
horrible déſordre & d'un ſi preſſant
danger, Bibulus montra une conſtance
digne d'admiration. Il ſe découvroit la *Appian.*
gorge, & invitoit les ſatellites de Cé- *Civil.*
ſar à frapper, criant à haute voix: *Si* *l.* II.
*je ne puis apprendre à Céſar à devenir
homme de bien, au moins ma mort ſervira à attirer ſur lui la vengeance du
Ciel, & à le rendre déteſtable à tous les
hom-*

An. R. 693. Av. J C. 59. *hommes*. Pendant qu'il parloit ainsi, ses amis le saisirent, & le portérent dans le Temple de Jupiter Stator.

Je ne sais si c'est en cette *occasion* que Vatinius, Tribun du peuple entiérement dévoué aux volontés de César, entreprit de mettre Bibulus en prison. Il avoit déja dressé une espéce de pont depuis la Tribune aux harangues jusques vers la porte de la prison, par dessus lequel il vouloit le faire passer. Mais les autres Tribuns s'étant opposés à cette violence, qui vraisemblablement n'étoit pas du goût de César, la chose n'alla pas plus loin. Ce Vatinius étoit un homme également digne de haine & de mépris, sans naissance, sans mœurs, la honte & l'opprobre de Rome. Voilà les instrumens qui conviennent à des ambitieux tels que César.

Cic. in Vatin.

Appian. Après que Bibulus eût été ainsi écarté, restoit encore Caton, mais qui n'étant alors que simple particulier, n'avoit pour armes que son courage & sa vertu. Par deux fois il s'avanca au milieu de l'assemblée, parlant avec toute la véhémence imaginable: & par deux fois les gens de César le prirent par le milieu du corps, & l'emportérent hors de la place. Enfin le champ demeura

libre

libre à César, & la loi fut autorisée par les suffrages du Peuple. AN. R. 693. Av. J.C. 59.

Le lendemain le Sénat s'étant assemblé, Bibulus y porta ses plaintes. Mais la crainte avoit glacé tous les courages: & ce zêlé, mais infortuné Consul, se voyant destitué de tout appui, de toute ressource, fut réduit à se renfermer dans sa maison pendant tout le reste de son Consulat, c'est-à-dire pendant huit mois entiers, n'exerçant plus aucune fonction de sa charge, sinon que l'on affichoit souvent par ses ordres des placards dans Rome contre la tyrannie des Triumvirs; & de plus toutes les fois que César entreprenoit quelque chose de nouveau, il lui faisoit dénoncer son Ordonnance, par laquelle il avoit converti en jours de fêtes tous les jours de l'année. Encore ne pût-il pas jouïr en sûreté de cette foible vengeance. Ce même Vatinius, qui avoit voulu l'emprisonner, envoya un de ses huissiers pour le tirer par force de sa maison. Le secours des autres Tribuns délivra Bibulus de cette véxation.

Bibulus est obligé de se renfermer dans sa maison pendant huit mois entiers.

Dio. Suet. Cic. in Vatin.

Toutes les fonctions du Consulat roulérent donc sur César seul. Il agit comme s'il eût été sans collégue: ce qui donna lieu à la plaisanterie de ceux qui

César agit comme s'il étoit seul Consul.

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

qui désignoient l'année dont nous parlons, non, selon l'usage, par les noms des deux Consuls, César & Bibulus, mais par les deux noms du seul César, disant que c'étoit l'année du Consulat de Jule & de César.

Dio. & Suet.

Serment ajouté par César à la loi. Caton refuse d'abord de prêter ce serment, & ensuite s'y soumet.

Plut. Cat. Cic. pro Sext. n. 61.

Il ne se contenta pas d'avoir fait passer sa loi. A l'exemple du séditieux Saturnin, il y joignit un serment, qu'il fit prêter à tout le Peuple, & auquel il astreignit même le Sénat sous de très-grandes peines. Nouveau sujet de querelle & de brouillerie. Trois Sénateurs refusérent d'abord de se soumettre à ce serment, Métellus Céler, qui prétendoit renouveller l'exemple de fermeté de Métellus Numidicus; Caton; & Favonius, qui se donnoit pour imitateur de Caton, mais qui étoit bien loin d'atteindre à un si excellent original. Aucun des trois ne se soutint jusqu'au bout. Caton, pressé par sa femme & par ses sœurs, qui le conjuroient avec larmes de céder à la nécessité, auroit apparemment résisté à ces assauts domestiques. Mais Cicéron le persuada en lui représentant " que peut-être n'étoit-il „ pas même juste de s'opposer seul à ce „ qui avoit été réglé & exécuté par toute „ la nation. Mais que c'étoit une con-

„ duite

„ duite insensée que de vouloir se jetter An. R.
„ soi-même dans le précipice, lorsque 693.
„ le mal étoit fait, & ne pouvoit plus Av. J.C.
„ admettre ni changement ni reméde." 59.
Enfin, ajoutoit-il, *après avoir toujours travaillé pour la patrie, comment pourriez-vous l'abandonner aujourd'hui, & la livrer en proie à ses ennemis, ne songeant plus qu'à votre tranquillité, & cherchant, ce semble, à vous soustraire aux combats qu'il faudra encore soutenir pour son service? Car* [a] *si Caton n'a pas besoin de Rome, Rome a besoin de Caton. Tous vos amis se réunissent pour vous conjurer de n'être point infléxible, & moi le premier de tous, à qui vous ne sauriez refuser votre secours dans la circonstance présente, ou Clodius aspire au Tribunat pour me perdre.* Ces raisonnemens convainquirent Caton, & il prêta le serment, mais le dernier de tous, excepté Favonius, qui ne voulut jurer qu'après lui.

César étendit l'obligation du serment jusqu'aux Candidats qui demanderoient les charges pour l'année suivante. Il leur dressa une formule, par laquelle ils s'engageoient, sous les plus terribles im- *Cic.* II. *ad Att.* 18. *& pro Planc. n.* 52.

a Non offert se ille (Cato) istis temeritatibus, ut cum Reipublicæ nihil prosit, se cive Rempublicam privet. *Cic. pro Sext. n.* 61.

An. R. 693. Av. J.C. 59.

imprécations, à ne rien innover au préjudice de ce que sa loi avoit déterminé touchant la distribution & la possession des terres de la Campanie. M. Juventius Latérensis, homme distingué par sa naissance, & encore plus par son mérite, aima mieux renoncer à ses prétentions sur la charge de Tribun du Peuple, que de prêter ce serment. Il fut le seul.

Incertitudes de Cicéron au sujet de la loi de César.

Je ne vois pas que Cicéron ait eu d'autre part à tout ce qui se passa au sujet de la loi Agraire, que celle que je viens de marquer, en parlant de ses sollicitations auprès de Caton. Lorsque cette affaire commença à se mettre en mouvement, Cicéron examinant avec Atticus les trois partis qu'il pouvoit prendre, ou de résister avec courage, ou de garder une espéce de neutralité, ou de favoriser la loi, sentoit ce qu'exigeoit de lui le soin de sa gloire. « Demeurer neutre, disoit-il, c'est comme si je m'ensevelissois dans une maison de campagne. César espére que je le seconderai, & il m'y invite. Dans ce parti voici les avantages que je trouverois, l'amitié de Pompée, & même si je le voulois celle de César, une réconciliation pleine avec mes ennemis,

Cic. ad Att. II. 3.

» la

„ la paix avec la multitude, l'assurance „ du repos de ma vieillesse. Mais après „ la conduite que j'ai tenue dans mon „ Consulat, & les principes que j'ai „ établis dans mes ouvrages, ma régle „ ne doit-elle pas être cette maxime „ d'Homére : *Le [a] meilleur de tous les „ augures, c'est de défendre la patrie?*

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

Vers le même tems Antoine, son collégue dans le Consulat, fut accusé en arrivant de Macédoine dont il avoit été Proconsul. Cicéron n'avoit pas lieu d'être content de lui, & cependant il le défendit. Dans son plaidoyer, il hazarda quelques plaintes contre l'état actuel des choses, & contre la ligue Triumvirale. César avoit sa vengeance toute prête. Depuis long-tems Clodius vouloit se faire plébéïen, & ne pouvoit y réussir dans les régles. Un certain Fonteius plébéïen l'adoptoit, & par là l'introduisoit dans l'Ordre du Peuple. Mais le concours de l'autorité publique lui étoit nécessaire, & c'est ce qu'il n'avoit pu obtenir jusqu'alors. César offensé de la liberté de Cicéron, se prêta aux désirs de Clodius. Il fit passer la loi qui étoit nécessaire pour valider l'adoption, &

En plaidant pour son collégue Antoine, il se plaint de l'état actuel des choses. En conséquence César fait passer Clodius dans l'Ordre du Peuple. *Cic. pro Domo*, n. 41. n. 34.37.

a Εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης. *Hom. Il. M.* 243.

An. R. 693. Av. J.C. 59. Cic. ad Att. II. 12.

& préſida lui-même à l'aſſemblée des Curies convoquées à cet effet. Il étoit beſoin du miniſtére de l'un des Augures : Pompée fit cette fonction. Et tout cela fut terminé avec une diligence ſurprenante. Cicéron plaidoit à midi : à trois heures Clodius étoit plébéïen. Cette adoption n'étoit qu'une comédie, qui n'avoit rien de ſérieux. Fonteius étoit marié, & plus jeune que celui qu'il adoptoit. De plus, comme il acquéroit ſur ſon fils adoptif les droits de la puiſſance paternelle, qui étoient fort étendus chez les Romains, de peur que Clodius n'en fût gêné, & afin qu'il ſe trouvât auſſi maître de ſa perſonne, & de ſes actions, qu'il l'avoit été auparavant ; Fonteius ne l'eut pas plutôt adopté qu'il l'émancipa. Mais Clodius n'en étoit pas moins plébéïen, & éligible pour la charge de Tribun du Peuple. Je conjecture que ce fut la terreur que conçut Cicéron, lorſqu'il vit ſon ennemi en état de lui nuire, qui le détermina au ſilence par rapport à la loi de Céſar : & enſuite, honteux apparemment du perſonnage muet qu'il venoit de faire, il ſe retira à la campagne dès que l'affaire fut finie, & il y paſſa quelque tems.

J'ai

J'ai été obligé de couler légérement sur l'accusation d'Antoine, pour ne point perdre de vûe ce que j'avois entamé touchant Cicéron. Ce fait mérite néantmoins que je m'y arrête un peu. Antoine étant Proconsul de Macédoine, avoit véxé les sujets de l'Empire, & s'étoit fait battre par les ennemis, Dardaniens, Bastarnes, & autres peuples Barbares. En revenant à Rome il fut traduit en justice par trois accusateurs, dont l'un étoit M. Cœlius, jeune homme de beaucoup d'esprit, qui devint grand Orateur, mais citoyen turbulent. L'accusation n'avoit point pour objet la mauvaise conduite d'Antoine dans sa Province : il fut poursuivi comme complice de Catilina, lui qui avoit porté le dernier coup à la conjuration par le combat de Pistoye. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les accusateurs disoient vrai. Antoine avoit trempé dans la conjuration dont il fut le vangeur. Les juges le condamnérent : ensorte [a] que, selon la remarque de Cicéron, le souvenir du grand service qu'il avoit rendu à la République, ne lui fut d'aucun usage, &

AN. R. 593. Av. J.C. 59.

Affaire & condamnation d'Antoine.

Dio.

Cic. pro Cæl. 15. & 78.

a Cui misero præclari in Rempublicam beneficii memoria nihil profuit, nocuit opinio maleficii cogitati. *Cic. pro Cæl. n.* 74.

An. R. 693. Av. J C. 59. on le punit d'une mauvaise volonté qui n'avoit point eu d'effet. Ce jugement fut un sujet de triomphe pour les restes du parti de Catilina, qui crurent leur chef vangé par la condamnation de celui qui avoit achevé de le détruire. Ils en signalérent leur joie par une fête qu'ils célébrérent autour du tombeau, ou du cénotaphe de cet ennemi de la patrie: ils s'y attroupérent en grand nombre, ils le couvrirent de fleurs & y firent un grand repas. Strabon assure qu'Antoine choisit pour lieu de son exil l'isle de Céphallénie, dont il acquit le domaine en entier, & dans laquelle il bâtit une nouvelle ville, qu'il n'eut pas néantmoins le tems d'achever, ayant été rappellé d'exil avant que d'avoir mis la derniére main à son ouvrage. Si ce fait est vrai, il falloit qu'Antoine se fût extrêmement enrichi dans son gouvernement, c'est-à-dire, qu'il eût bien pillé la Province. Car nous avons vû qu'il étoit abymé de dettes pendant son Consulat.

Cic. pro Flacco, n. 95.

Strabo, l. X. p. 455.

Territoire de Capoue distribué en vertu de la loi de César.

César ayant fait recevoir sa loi, songea sur le champ à la faire exécuter. Je ne trouve que le territoire de Capoue, qui ait été distribué en vertu de cette loi. Ce territoire fut destiné aux péres de famille, qui auroient trois enfans,

ou plus. Il s'en trouva vingt mille dans le cas. On choisit vingt Commissaires pour présider à cette distribution : & Pompée, entiérement dévoué aux volontés de César, ne dédaigna pas de prendre cette commission avec des collégues qui n'étoient pas assurément de son rang, entre autres M. Atius Balbus, beaufrére de César, & grand-pére d'Auguste, mais qui d'ailleurs paroît n'avoir pas été un homme de fort grande considération. Parmi ces vingt Commissaires étoit encore un Cosconius, qui mourut avant la fin de l'année. Sa place fut offerte à Cicéron : mais il la refusa. Il trouvoit peu honorable pour lui d'être invité à remplacer un mort : & d'ailleurs c'eût été faire une trop grande bréche à sa gloire passée, sans pouvoir en espérer un grand fruit. Cet emploi ne l'eût pas mis à l'abri de la persécution de Clodius. César se tint fort offensé de ce refus, & le reprocha souvent dans la suite à Cicéron, comme une forte preuve qu'il lui avoit donnée d'inimitié, en ne voulant pas recevoir même un bienfait de sa main.

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

Freinshem. CIII. 93. *Cic. ad Att.* II. 2. *Suet. Aug. c.* 4.

Cic. ad Att. II. 19.

Cic. ad Att. IX. 2.

Les vingt Commissaires établirent une Colonie à Capoue, & tirérent ainsi cette ville de l'humiliation où les Ro-

Capoue Colonie.

AN. R. mains l'avoient tenue pendant cent cin-
AV. J.C. quante ans. Elle avoit porté pendant
59. tout ce tems la peine de sa révolte con-
Vell. II. 44. tre Rome après la bataille de Cannes, & étoit restée sans Sénat, sans Magistrats, sans assemblée du Peuple. Elle n'étoit que la retraite de ceux qui cultivoient son territoire, & tous les ans on envoyoit de Rome un Officier pour y rendre la justice. Elevée par César au rang de Colonie, elle fut affranchie de cette espéce de servitude. Les Colonies Romaines faisoient comme de petites Républiques, qui se gouvernoient à l'imitation de Rome leur métropole.

Ce changement dans le sort de Capoue n'étoit pas un mal en soi. Rome étoit désormais parvenue à un trop haut degré de puissance pour craindre une rivale. Mais ce fut une vraie perte pour le Trésor public, que l'aliénation du territoire de cette ville distribué aux particuliers. Ces terres, les plus fertiles de toute l'Italie, ayant été confisquées après la prise de Capoue, appartenoient à la République, & ceux qui les cultivoient n'en étoient que les fermiers. La perte de ce revenu appauvrissoit donc l'Etat, qui déja venoit de souffrir une diminution considérable dans ses finances

ces par l'abolition des droits de péages & d'entrées.

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

De même que César avoit fait sa cour au Peuple par la loi Agraire, il voulut aussi mériter l'affection des Chevaliers. Il crut en avoir trouvé l'occasion dans l'affaire des Fermiers des revenus de la République en Asie, qui depuis long-tems demandoient inutilement une remise. Il la leur accorda, & diminua d'un tiers le prix de leur bail. Mais sa conduite étoit si odieuse & si tyrannique, qu'il ne put même se faire aimer de ceux à qui il avoit fait du bien. Cicéron nous apprend que dans des jeux César étant entré au Théâtre, les Chevaliers ne se remuérent point, & ne lui donnérent aucune marque d'applaudissement. Au contraire ils se levérent pour applaudir au jeune Curion, qui affectoit de décrier les Triumvirs, & qui associé avec d'autres jeunes gens de la premiére Noblesse, témoignoit avoir dessein de s'élever contre eux, &, s'il pouvoit, de détruire leur puissance.

César accorde aux Chevaliers qui avoient pris à ferme les revenus publics en Asie, la remise qu'ils demandoient.

Suet. Cas. Dio.

Cic. ad Att. II. 19.

On gémissoit : mais les Triumvirs avoient la force en main. César, débarrassé de son collégue, qui n'osoit plus se montrer, agit en tout comme maître absolu de la République. Il fit rati-

Il fait confirmer es Actes du Généralat de Pom-

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

ratifier les Actes du Généralat de Pompée, qui n'avoit pû l'année précédente en obtenir la confirmation. Et Lucullus ayant osé lui faire encore quelque résistance, il l'effraya tellement en le menaçant de toutes sortes d'avanies & de véxations, que ce grand personnage, qui commençoit alors à perdre beaucoup de son ancienne vigueur, se jetta à ses genoux pour lui demander grace. Il porta diverses loix, dont quelques-unes contenoient des réglemens utiles sur les crimes qui blessoient la majesté de l'Empire, sur les concussions, & sur d'autres objets. Il fit donner des gouvernemens de Provinces à ses amis, ou à ceux qu'il croyoit tels : & ne s'oubliant pas lui-même, il prit pour lui le commandement de l'Illyrie & de la Gaule Cisalpine avec trois légions pour cinq ans. Ce commandement lui fut attribué par le Peuple sur la réquisition du Tribun Vatinius.

César se fait donner à lui-même pour département l'Illyrie & les Gaules. *Suet. Cæs.* *Pigh. Ann.* *Freinshem.* CIII. 96.

C'étoit déja beaucoup : & César pouvoit bien s'applaudir d'avoir rendu inutile la précaution du Sénat, qui, avant même qu'il entrât en charge, avoit destiné pour lui & pour son collégue des provinces oisives, des forêts à défricher, des chemins à construire. Mais sur ces

entre-

entrefaites, Métellus Céler, qui avoit le département de la Gaule Tranſalpite, étant mort, non ſans ſoupçon d'avoir été empoiſonné par ſa femme Clodia, Céſar profita de l'occaſion pour accroître ſa puiſſance, & pour rendre compléte ſa victoire ſur le Sénat. Il força cette Compagnie d'enchérir encore ſur ce que le Peuple lui avoit donné, & d'y ajouter une légion avec la Gaule Tranſalpine. Les Sénateurs abattus & découragés, aimérent mieux qu'il tînt d'eux cette augmentation de puiſſance, que de l'obliger à recourir encore au Peuple pour l'obtenir, & de perdre entiérement par là le droit d'arranger & de diſtribuer les gouvernemens de Provinces, droit qui leur appartenoit de toute antiquité, & qui leur avoit même été confirmé par une loi de C. Gracchus.

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

Cic. pro Cæl. n. 59.

Mot hardi de Conſidius à Céſar.

Plut. Cæſ.

Malgré cette complaiſance du Sénat, le mécontentement de ſes membres ne laiſſoit pas de paroître en ce que la plûpart s'abſentoient des aſſemblées, qui devenoient très-peu nombreuſes. Céſar s'en étant plaint un jour, Q. Conſidius, Sénateur fort avancé en âge, lui dit que l'on s'abſentoit parce qu'on craignoit ſes armes & ſes ſoldats. *Et pour-*

 quoi

AN. R. 693. Av. J.C. 59. *quoi donc*, reprit César, *la même crainte ne vous a-t-elle pas retenu chez vous?* *C'est*, repartit Considius avec liberté, *que le peu qui me reste de vie à espérer, ne mérite pas que je le ménage.*

César fait reconnoître pour Rois amis & alliés de la République Arioviste & Ptolémée Auléte.

Ces sortes de reproches hardis mortifioient sans doute César; mais ils ne l'empêchoient pas de continuer à les mériter. Les vûes de son ambition se portérent même au-delà des bornes de l'Empire; & pour s'attacher des Rois étrangers, il fit reconnoître amis & alliés du Peuple Romain Arioviste roi des Suéves en Germanie, & Ptolémée Auléte roi d'Egypte. Il est remarquable qu'autrefois César regardant Ptolémée comme illégitime, & comme usurpateur d'un Royaume qui appartenoit aux Romains, avoit brigué la commission d'être envoyé avec des troupes pour le détrôner: & aujourd'hui c'est le même César qui le fait reconnoître pour Roi par le Sénat & par le Peuple Romain.

Suet. Caes. c. 54.

Au reste l'ambition n'étoit pas le seul principe de cette manœuvre. L'intérêt y eut une grande part. César tira de Ptolémée Auléte, tant en son nom qu'au nom de Pompée, six * mille talens.

* *Dix-huit millions.*

Avidité de César pour l'argent.

Il est vrai que César ne désiroit pas l'argent pour le garder: c'étoit au contraire

traire pour le répandre à pleines mains, & pour se faciliter par les profusions énormes qu'il en faisoit, l'exécution de ses vastes projets. Et c'est précisément ce qui prouve combien l'ambition, qui passe chez bien des gens pour une passion noble & élevée, est étroitement unie avec une cupidité honteuse, qui fait commettre les actions les plus basses. L'Histoire ne reproche pas seulement à César d'avoir vendu sa protection à un Roi d'Egypte : elle l'accuse d'actions encore plus indignes, comme d'avoir volé pendant son Consulat trois mille * livres pesant d'or, qui étoient dans le Capitole, & mis en la place un pareil poids de cuivre doré. Et dans tout le reste de sa vie, soit en Gaule, soit par tout ailleurs, ce ne fut que par des rapines & des sacriléges manifestes qu'il trouva dequoi subvenir aux frais immenses qu'exigeoit son ambition forcenée.

An. R. 693. Av. J.C. 59.

* *Plus de neuf mille marcs.*

César étoit alors intimement lié avec Pompée. Mais il alloit s'éloigner pour long-tems, puisqu'au sortir de son Consulat, il devoit partir pour la Gaule. Il craignoit les inconvéniens de l'absence. Pompée pouvoit se réfroidir à son égard, prêter l'oreille aux discours que bien

César fait épouser sa fille à Pompée.

Plut. Cæs. & Pomp. Dio.

 des

AN. R. 693. Av. J.C. 59. Suet. Cæs. c. 21.

des gens ne manqueroient pas de lui tenir pour le détacher de son amitié, enfin concevoir lui-même de la jalousie, si César devenoit assez grand pour lui faire ombrage. Un mariage cimenta leur union. César fit épouser à Pompée Julie sa fille unique, qu'il avoit eue de Cornélie sa premiére femme. Julie étoit promise à Servilius Cépion. César le consola, en persuadant à Pompée de lui donner sa fille, qui elle-même devoit être mariée à Faustus Sylla. C'est ainsi que Pompée se fit le gendre de celui qu'il avoit souvent avec une amére douleur appellé son * *Egisthe*. Car César passoit pour être le corrupteur de Mucia, comme je l'ai dit ailleurs. Depuis cette alliance César déféra à Pompée un honneur qu'il avoit fait jusqu'alors à Crassus. Il le fit opiner le premier dans le Sénat, & cela contre l'usage établi de conserver pendant toute l'année cette distinction à celui à qui elle avoit été accordée le premier Janvier. César en fit des espéces d'excuse à Crassus,

* *Pompée faisoit allusion à ce que les Poëtes racontent de Clytemnestre corrompue par Egysthe pendant l'absence d'Agamemnon.*

ſus, en rendant compte dans le Sénat du motif qui le déterminoit à cette innovation. AN. R. 693. Av. J.C. 59.

Attentif à ſe procurer des appuis de toutes parts, il épouſa lui-même Calpurnie, fille de Piſon, que les Triumvirs deſtinoient au Conſulat pour l'année ſuivante. Cette précaution parut d'autant plus néceſſaire à Céſar, que ſelon les arrangemens pris entre eux, Gabinius, flatteur éternel de Pompée, devoit être Conſul avec Piſon. Par tous ces mariages les affaires publiques, les intérets de l'Etat ſe trafiquoient ouvertement, comme Caton s'en plaignoit avec force, mais ſans aucun fruit. Il épouſe lui-même Calpurnie.

Ni Piſon, ni Gabinius, n'étoient guéres dignes de l'élévation ſuprême à laquelle la faveur les porta. Leur conduite dans le Conſulat le prouvera trop bien. Mais avant même que d'y parvenir, ils furent accuſés l'un & l'autre : & ce ne fut pas leur innocence qui les ſauva. Piſon & Gabinius échappent à la ſévérité de la juſtice par le crédit de Céſar & de Pompée.

Piſon revenoit d'un gouvernement de Province, où il avoit véxé les ſujets de la République par toutes ſortes de rapines & de concuſſions. Clodius, digne vangeur des Loix offenſées, ſe déclara ſon accuſateur. Le procès fut inſtruit; & *Val. Max.* VIII. 1.

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

plusieurs des juges opinoient avec sévérité. Pison prosterné en terre leur baisoit les pieds pour tâcher de les fléchir : & comme il survint [a] dans ce moment une grande pluie, il se remplit tout le visage de boue. Cette humiliation toucha ses juges, au rapport de Valére-Maxime : mais il est vraisemblable que le crédit de César contribua bien davantage à faire absoudre celui qui étoit, ou alloit devenir son beau-pére.

Cic. ad Q. Fr. I. 2.

Gabinius ne se vit pas si près du danger, parce que la protection de Pompée le lui épargna. Après qu'il eût été désigné Consul, un jeune homme de la famille des Catons voulut l'accuser de brigue. Mais les Préteurs éludérent ses poursuites, en évitant de lui donner audiance, & en le remettant toujours sous divers prétextes. Ce Caton étoit un jeune téméraire, qui ne gardoit nulle mesure. Outré de se voir ainsi joué, il monte à la Tribune aux harangues, & se plaint amérement de Pompée, le traitant de [b] particulier qui faisoit le Dictateur. Il n'en fallut pas davantage pour soule-

a *La justice se rendoit dans la place publique, & les Tribunaux étoient en plein air.*

b *Je lis d'après Gruter dans le texte de Cicéron* privatum dictatorem. *Les Editions portent* privatus: *ce qui ne paroît pas faire un sens convenable.*

ſoulever ceux qui l'écoutoient. Il penſa An.
périr par leurs mains : & ce ne fut 693.
qu'avec bien de la peine qu'il ſauva ſa Av. J.
vie en s'enfuyant le plus vîte qu'il lui 59.
fut poſſible. Cicéron a grande raiſon de dire que ce fait ſeul faiſoit connoître qu'il n'y avoit plus de République, & que tout étoit perdu.

J'ai déja dit que Cicéron s'étoit retiré à la campagne vers le milieu du mois d'Avril. Il y paſſa pluſieurs ſemaines dans un grand loiſir, mais avec beaucoup d'agitation d'eſprit. Les affaires publiques, les dangers perſonnels l'occupoient ſans ceſſe, & excitoient en lui des mouvemens bien vifs de douleur &
d'indignation. Ne pouvant remédier aux Hiſto
maux de l'Etat, il projetta de les pein- anecd
dre dans une Hiſtoire anecdote, où il te co
donnoit un libre cours à ſes réfléxions, poſée par C
& où perſonne n'étoit épargné. Il exécu- céron
ta ce plan, & les années qui ſuivirent Cic. Att. II
ne lui fournirent que trop de quoi l'enrichir. Il en parle encore la derniére année de ſa vie dans une lettre à Atticus, Lib. X
à qui ſeul il ſe propoſoit d'en permettre ad A
la lecture. On peut juger avec beaucoup 17.
de vraiſemblance, que cet ouvrage eſt le même que celui dans lequel il faiſoit *l'Expoſition de ſes conſeils & de ſa conduite*,

&

An. R. 693. Av. J.C. 59.

Ascon. in Tog. Cand. & Dio. l. XXXIX.

& dont Asconius Pédianus & Dion ont fait mention. Dion rapporte que Cicéron le tint secret pendant toute sa vie, & qu'il le donna cacheté à son fils, en lui défendant de le lire & de le publier avant sa mort. Nous ne l'avons point, & l'on ne peut assez regretter la perte d'un morceau d'Histoire de si bonne main, & dont la matiére étoit si curieuse & si intéressante.

Son indignation contre le Triumvirat.

L'indignation de Cicéron contre la ligue Triumvirale étoit extrême : mais les caresses de Pompée, & la crainte du péril, l'empêchoient d'éclater. Il se réduisoit donc de nécessité à des plaintes impuissantes, qu'il faisoit à Atticus dans toutes ses lettres. Il lui répéte sans cesse
18. que tout est opprimé, & qu'il ne reste plus d'espérance de liberté, non-seulement pour les particuliers, mais même pour les Magistrats. Il affecte de la joie de ce qu'il est exclus de toute part au gouvernement, & il veut se consoler avec la Philosophie. Il n'eût pas été fâché d'avoir une de ces ambassades libres, comme les appelloient les Romains, moyennant lesquelles il étoit permis à un Sénateur de s'absenter, & d'aller avec un titre d'honneur par tout où il
5. vouloit. Il en auroit profité pour faire un

un voyage en Egypte & à Alexandrie. Mais il avoit honte de rien devoir aux Triumvirs, & de recevoir d'eux un bienfait, qui eût donné lieu aux partisans de l'Aristocratie, & nommément à Caton, de l'accuser d'inconstance & de légéreté. Et cependant, tant il reste de foiblesse aux plus grands esprits ! dans ce même tems Métellus Céler étant mort, comme je viens de le dire, & ayant laissé une place d'Augure vacante, Cicéron non-seulement la désira, mais il [a] avoue à Atticus que c'est là le seul endroit par où les Triumvirs pûssent le gagner. Il sentoit combien cette façon de penser étoit peu digne de lui : il en rougissoit. Mais la vanité & l'ambition avoient tant de pouvoir sur son cœur, qu'il étoit prêt de sacrifier sa gloire au vain éclat de cette place. Rien de tout cela ne s'exécuta : il ne fut ni Ambassadeur, ni Augure ; & il revint à Rome, toujours ami de Pompée, & toujours ennemi de l'oppression, dont Pompée étoit l'auteur.

AN. R. 693. Av. J.C. 65.

Ses sentimens à l'égard de Pompée.

Quand je l'appelle ami de Pompée, c'est sans vouloir exclure les sentimens de défiance, d'un peu de jalousie, & quelque-

a Quo quidem uno ego ab istis capi possum. Vide levitatem meam.

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

quefois de colére, que Cicéron éprouvoit successivement à son égard. Mais tout cela s'allioit je ne sais comment avec un attachement sérieux & même tendre. Je ne puis me résoudre à priver le lecteur du plaisir que j'ai éprouvé en comparant différens endroits des lettres à Atticus, où Cicéron ouvre son cœur à un autre lui-même par rapport à Pompée.

17. Quelquefois il le rabaisse, & sa vanité est flattée du tort que Pompée fait à sa propre gloire par la conduite tyrannique qu'il tient. „ Je regarde, dit-il, „ tout ce qui se passe avec des yeux in„ différens. Je [a] vous avoue même, que „ le foible que j'ai pour les louanges & „ pour la gloire, (car il convient à un „ galant homme de ne point s'aveugler „ sur ses défauts) trouve son avantage „ dans l'opprobre dont se couvre Pom„ pée. J'avois quelque légére inquiétu„ de, que d'ici à mille ans ses services „ envers la patrie ne fussent jugés plus „ grands que les miens. Il fait tout ce „ qui

a Quin etiam quod est subinane in nobis, & non ἀφιλόδοξον (bellum enim sua vitia nosse) afficitur quadam delectatione. Solebat enim me pungere, ne * Sampsicerami merita in patriam ad sexcentos annos majora viderentur, quàm nostra. Hac quidem curâ certè jam vacuum est.

* *C'est un des noms que Cicéron donne à Pompée*

,, qui est nécessaire pour me délivrer de ,, cette crainte.,, AN. R. 693. Av. J.C. 59.

Ailleurs il le menace: & doutant, avec raison, des assurances qui lui étoient données par Pompée, que Clodius n'entreprendroit rien contre lui : ,, Je [a] voudrois pour beaucoup, dit-il, que les ,, engagemens pris à mon sujet ne fussent ,, pas observés. Alors notre conquérant ,, * de Jérusalem, qui a prêté son ministére à Clodius pour le faire plébéïen, ,, se ressentiroit de l'ingratitude dont il ,, paye les éloges que je lui ai accordés ,, dans mes discours. Comptez en ce cas ,, sur une palinodie des mieux frappées.,, 9.

Après ces emportemens de colére, Cicéron revient néantmoins aux sentimens d'une affection sincére & véritable. Vers le milieu du Consulat de César, la ligue Triumvirale étoit universellement détestée. Les Grands & le Peuple opprimés se vangeoient par des discours. 21.

dans ses lettres à Atticus. Ce nom est celui d'un petit tyran vaincu en Syrie par Pompée.

a Si verò, quæ de me pacta sunt, ea non servantur, in cœlo sum: ut sciat hic noster Hierosolymarius traductor ad plebem, quàm bonam meis purissimis orationibus gratiam retulerit: quarum exspecta divinam παλινῳδίαν.

* *C'est par dérision que Cicéron désigne ainsi Pompée. Les Romains, & Cicéron en particulier, avoient un extrême mépris pour les Juifs.*

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

La multitude accabloit les Triumvirs de sifflets: les honnêtes gens les déchiroient dans leurs entretiens: le murmure étoit général dans toute l'Italie. Bibulus affichoit des Edits ou placards dans Rome du ſtyle le plus mordant contre Céſar & contre Pompée. Voici comment Cicéron s'explique ſur cette ſituation des choſes. [a] „Notre ami, qui n'eſt point „accoutumé à l'ignominie, qui s'eſt „toujours entendu combler de louan„ges, qui eſt tout environné & tout „rayonnant de gloire, aujourd'hui dé„couragé, & portant même dans ſon „extérieur les marques de ſon abatte„ment, ne ſait plus quel parti prendre. „Aller en avant, c'eſt ſe jetter dans le „précipice; reculer, c'eſt inconſtance. „Il a les bons pour ennemis, & il n'eſt „pas même aimé des méchans. Voyez „quelle eſt ma foibleſſe. Je n'ai pû re„tenir mes larmes, lorſque je l'ai vû „ha-

a Ille amicus noſter, inſolens infamiæ, ſemper in laude verſatus, circumfluens gloriâ, deformatus corpore, fractus animo, quò ſe conferat neſcit. Progreſſum præcipitem, reditum inconſtantem videt: bonos inimicos habet, improbos ipſos non amicos. Ac vide mollitiem animi: non tenui lacrymas, quum illum ante octavum Kal. Sextiles vidi de edictis Bibuli concionantem. Qui antea ſolitus eſſet jactare ſe magnificentiſſimè illo in loco,

„ haranguer le Peuple le 25 Juillet, & An. R. 693.
„ faire son apologie contre les placards Av. J.C. 59.
„ de Bibulus. Lui qui autrefois paroissoit
„ avec splendeur sur la Tribune aux ha-
„ rangues, aimé du Peuple jusqu'à l'ado-
„ ration, applaudi de tous; qu'il me
„ paroissoit bas & petit dans le moment
„ dont je parle! Combien faisoit-il pitié
„ & aux autres, & à lui-même! O spec-
„ tacle qui ne peut réjouïr que le seul
„ Crassus *! Pour moi j'en suis percé
„ de douleur: & de même qu'Apelle &
„ Protogéne, s'ils voyoient les chefs-
„ d'œuvre de leur pinceau couverts de
„ boue, seroient, je pense, bien affligés;
„ aussi je n'ai pû voir sans une douleur
„ amére déshonoré tout d'un coup &
„ avili celui que j'avois pris plaisir à
„ peindre en beau de toutes les couleurs
„ de l'Eloquence. Personne ne pensoit
„ qu'après la part qu'il a prise dans l'af-
„ faire de Clodius, je dûsse encore être
„ son

summo cum amore populi, cunctis faventibus, ut ille tum humilis, ut demissus erat! ut ipse etiam sibi non iis solùm qui aderant displicebat! O spectaculum uni Crasso jucundum!... Ut Apelles, si Venerem, aut si Protogenes Ialysum illum suum cœno oblitum videret, magnum, credo, acciperet dolorem;

* *Cicéron suppose avec assez de vraisemblance, que Crassus, à qui la gloire de Pompée avoit toujours fait ombrage, ressentoit une joie maligne de le voir se deshonorer & se couvrir de honte.*

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

„ son ami : mais ma tendresse pour lui est „ si vive, qu'il n'y a point d'offense de sa „ part qui puisse me l'arracher. Les Edits „ de Bibulus, qui sont de vrais libelles „ diffamatoires, font tant de plaisir au „ Peuple, qu'il n'y a pas moyen de passer „ à l'endroit où ils sont affichés, tant est „ grande la multitude de ceux qui s'y ar- „ rêtent pour les lire. Pompée en est au „ désespoir, & séche de douleur : & moi „ j'en suis mortifié, tant parce qu'ils affli- „ gent trop violemment celui que j'ai „ toujours aimé, que parce que j'appré- „ hende qu'un homme si haut, nourri dès „ son enfance dans les armes, & si peu „ accoutumé aux affronts, ne se livre de „ toute la vivacité de son ame au ressen- „ timent & à la vengeance. „

Le mécontentement public contre Pompée éclate dans les spectacles.

On sera peut-être étonné de ce que j'ai dit d'après Cicéron des sifflets pro-

sic ego hunc omnibus à me pictum & politum artis coloribus, subitò deformatum non sine magno dolore vidi. Quamquam nemo putabat, propter Clodianum negotium, me illi amicum esse debere: tamen tantus fuit amor, ut exhauriri nulla posset injuriâ. Itaque Archilochia in illum edicta Bibuli populo ita sunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur, præ multitudine eorum qui legunt, transire nequeant; ipsi ita acerba, ut tabescat dolore; mihi mehercule molesta, quòd & eum quem semper dilexi nimis excruciant, & timeo, tam vehemens vir, tamque acer in ferro, & tam insuetus contumeliæ, ne omni animi impetu dolori & iracundiæ pareat.

digués à César & à Pompée. La liberté, ou si l'on veut la licence, fut portée encore plus loin dans la représentation d'une Tragédie, où un Acteur prononça avec une allusion visible à Pompée, un vers dont le sens étoit : [a] *C'est pour notre malheur que vous êtes devenu Grand.* Le peuple sentit l'application, y applaudit, & fit répéter le même vers par le Comédien plus de cent fois. Le même jeu se renouvella dans plusieurs endroits de la piéce, qui sembloient véritablement être faits exprès pour Pompée. Tel est celui-ci : *Il* [b] *viendra un tems, où vous regretterez amérement cette vertu, qui a fait jusqu'ici votre gloire, & que vous abandonnez maintenant.* César ne fut pas plus épargné : & au contraire le jeune Curion, qui se montroit ennemi déclaré de la ligue Triumvirale, recevoit par-tout des applaudissemens.

An. R. 693. Av. J.C. 59.

19.

Réfléxions de Cicéron sur les plaintes impuissantes des citoyens.

20.

Ce déchaînement universel, qui n'opéroit aucun changement dans l'état des choses, fait faire de tristes réfléxions à Cicéron. "C'est [c] un sujet, non d'espé-„ rance, mais de douleur, dit-il à Atticus,

a Nostrâ miseriâ tu es Magnus.

b Eamdem virtutem istam, veniet tempus, quum graviter gemes.

c His ex rebus non spes, sed dolor est major, quum videas civitatis voluntatem solutam, virtutem alligatam.

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

cus, „ de voir que les langues de nos „ citoyens sont en liberté, & leurs bras „ dans les chaînes. „ Et dans une autre lettre il répéte les mêmes plaintes avec
21. plus d'étendue. " La a République, dit- „ il, périt par un genre de maladie qui „ est sans exemple. Le gouvernement „ présent attire l'improbation, les plain- „ tes, les murmures de tout le monde. „ Il n'y a sur ce point aucune varieté: „ on en parle tout haut, on en gémit „ ouvertement: & cependant personne „ n'apporte aucun reméde aux maux qui „ nous pressent. Il est vrai que la ré- „ sistance attireroit vraisemblablement „ un carnage général: mais aussi je ne „ vois pas à quoi se terminera la faci- „ lité que nous avons de céder, sinon „ à la perte de toutes choses. „

Il se livre uniquement à la plaidoirie. 22. 23.

Il ne pouvoit pourtant prendre lui-même que ce dernier parti. Il renonça totalement au soin des affaires publiques, n'assista plus à aucune délibération, & se livra tout entier à la plaidoirie. Cette res-

a Nunc quidem novo quodam morbo civitas moritur, ut, quum omnes ea quæ sunt acta improbent, querantur, doleant, varietasque in re nulla sit, apertèque loquantur, & jam clarè gemant, tamen medicina nulla afferatur. Neque enim resisti sine internecione posse arbitramur; nec videmus, qui finis cedendi, præter exitium, futurus sit.

ressource lui étoit fort utile. Par elle il ranimoit son crédit, il se procuroit une certaine splendeur, il entretenoit ou réchauffoit le zèle de ses amis, & se préparoit ainsi à soutenir les assauts de Clodius. Mais il lui survint une autre affaire, dans laquelle il fut impliqué avec plusieurs des plus illustres citoyens de Rome : noire intrigue de César, qui tourna à la honte de son auteur, & à la perte du misérable qui lui servoit d'instrument.

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

Le jeune Curion, comme je l'ai dit, s'étoit rendu odieux à César, en déclamant contre le Triumvirat. César résolut de le jetter dans l'embarras, lui & plusieurs autres, suscitant contre eux une accusation grave, & capable de faire grand bruit. Il se servit pour cela de ce Vettius, qui autrefois l'avoit dénoncé lui-même comme complice de Catilina. Vettius s'insinua dans l'amitié du jeune Curion, & lorsqu'il eut gagné sa confiance, il lui fit ouverture du dessein qu'il disoit avoir de se jetter sur Pompée avec ses esclaves, & de le tuer. Il avoit espéré que Curion saisiroit cette idée, ou du moins lui garderoit le secret : moyennant quoi son plan étoit de venir dans la place avec un poignard,

Il est dénoncé avec plusieurs autres par un misérable, comme ayant voulu faire assassiner Pompée.

Cic. ad Att. II. 24. *& in Vatin.* 22. 26.

&

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

& d'y mener auſſi ſes eſclaves bien armés ; de ſe faire prendre en cet état ; & enſuite d'accuſer Curion. L'horreur que fit à ce jeune homme le deſſein d'aſſaſſiner Pompée, troubla les arrangemens de Vettius. Curion avertit ſon pére du diſcours qui lui avoit été tenu, le pére en donna avis à Pompée, qui porta la choſe devant le Sénat.

Vettius eſt mandé : & d'abord il nie qu'il ait eu aucune rélation avec Curion. Puis ſe voyant preſſé, il demande aſſurance de la vie : après quoi il dépoſe qu'une troupe de jeunes gens dont Curion étoit le chef, & parmi leſquels il nommoit Paul-Emile, Brutus, & quelques autres, avoient formé le projet de tuer Pompée. Il ne ſe montroit pas mal adroit en mettant de la partie Brutus, qui regardoit Pompée comme le meurtrier de ſon pére, & qui par cette raiſon ne voulut avoir pendant très long-tems aucun commerce avec lui. Mais il échoua vis-à-vis de Bibulus, de la part duquel il prétendit avoir reçu un poignard. Cela parut ridicule avec raiſon : comme ſi Vettius n'eût pas pû trouver un poignard, à moins que le Conſul ne s'en mêlât. Et ce qui confondoit ici totalement l'impoſteur, c'eſt

que

que le 13. Mai Bibulus avoit fait avertir An. R. 693.
Pompée de se tenir en garde contre les Av. J.C.
embûches que l'on pourroit tendre à sa 59.
vie; & Pompée l'en avoit remercié. Pour ce qui regarde Paul-Emile, il étoit Questeur en Macédoine dans le tems où Vettius le chargeoit d'avoir comploté de tuer Pompée. Ainsi le Sénat reconnut aisément que tout cela n'étoit qu'une fourbe grossiére: il fut dit que Vettius seroit mis en prison, comme coupable de port d'armes suivant son propre aveu; & l'on ajouta au Décret, que si quelqu'un le tiroit de prison, le Sénat regarderoit cette entreprise comme un attentat contre la République.

C'étoit sans doute contre César que le Sénat prenoit cette précaution. Mais ce Consul comptoit pour si peu de chose l'autorité du Sénat, que dès le lendemain il produisit Vettius sur la Tribune aux harangues; & plaça ainsi ce scélérat avéré en un lieu d'où il avoit exclus dans sa Préture Q. Catulus le premier citoyen de Rome, & dont il ne permettoit pas actuellement à son collégue d'approcher. Ici la scêne changea, & Vettius ne nomma plus les mêmes acteurs. Il ne fit aucune mention de Brutus: ce qui mon-

An. R. 693. Av. J.C. 59.

troit évidemment qu'on lui avoit dicté pendant la nuit ce qu'il devoit dire & ce qu'il devoit taire; & que Servilie, mére de Brutus, dont les liaisons avec César étoient anciennes & trop connues, avoit obtenu que son fils fût tiré d'affaire. Vettius en nomma d'autres, sur qui il n'avoit pas jetté le moindre soupçon dans le Sénat, Lucullus, L. Domitius, qui étoit l'un des plus ardens ennemis de César. Il ne nomma point Cicéron, mais il dit qu'un Consulaire, éloquent, voisin du Consul, lui avoit dit que l'on avoit besoin d'un nouveau * Servilius Ahala, ou d'un nouveau Brutus. Ce n'est pas tout encore: lorsque l'assemblée étoit déja congédiée, Vatinius, Tribun du Peuple, digne ministre des injustices de César, rappella Vettius, lui demanda s'il n'avoit oublié aucun des complices: & Vettius nomma Pison gendre de Cicéron, & ce M. Laterensis, dont j'ai parlé au sujet du serment auquel César soumit les Candidats.

Ce n'étoient point là des actes juridiques. Vatinius entreprit de mettre l'affaire en régle, en proposant au Peuple

* *Ahala avoit tué Sp. Mælius, qui aspiroit à la tyrannie. Voyez ci-dessus Tom. II. l. V. an. de Rome 315. Brutus, comme tout le monde sait, avoit chassé les Rois.*

ple d'ordonner qu'il fût informé contre ceux qui avoient été dénoncés par Vettius, que le même Vettius fût admis à déposer contre eux en justice, & qu'on lui accordât des récompenses, que le Tribun mercénaire portoit fort loin. Mais l'imposture étoit trop mal concertée, pour pouvoir soutenir le grand jour d'un examen judiciaire. César appréhenda lui-même les suites d'une calomnie si insensée. Un matin Vettius fut trouvé étranglé dans la prison. Ce fut le salaire dont César * paya le service que ce scélérat lui avoit rendu. Il voulut faire tomber sur d'autres le soupçon de cette mort. Mais il ne trompa personne, & l'Histoire le charge de ce meurtre, horrible dans toutes ses circonstances.

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

Suet. Cæs. c. 20. Cic. in Vatin.

Cicéron n'avoit pas craint beaucoup l'accusation, dont il s'étoit vû menacé. Mais la noirceur de cette intrigue l'affligea amérement. „ Je [a] suis ennuyé de „ la vie, disoit-il à Atticus, en la voyant „ si remplie de miséres. Rien au monde „ n'est plus malheureux que moi, ni „ rien de plus heureux que Catulus, qui „ a pû vivre avec dignité, & mourir

G 2 „ avant

* *Cicéron fait Vatinius auteur de cette mort. Mais ce n'est qu'un ménagement politique pour César.*

a Prorsus vitæ tædet: ita sunt omnia omnium miseriarum plenissima. ... Nihil me infortuna-

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

„ avant que d'être témoin de tant de „ maux. „

Danger qui menace Cicéron de la part de Clodius.

Conduite de Pompée & de César à l'égard de Cicéron dans cette conjoncture.

Un orage plus violent se préparoit contre lui. Clodius étoit désigné Tribun du Peuple, & dressoit ses batteries pour satisfaire enfin sa vengeance sur celui qui par trop de sincérité l'avoit mis en danger de périr. Cicéron prévoyoit depuis long-tems cet orage, & il lui eût été bien facile de le conjurer, s'il eût voulu se livrer aux volontés des puissans. César & Pompée avoient fait de grandes avances vers lui, & s'étoient efforcés par toutes sortes de voies de l'attacher à eux. Il ne put jamais s'y résoudre; & ferme dans ses principes, tout ce qu'il crut qu'il lui fût permis de donner au soin de sa sûreté, ce fut de ne point provoquer la colére des Triumvirs par une résistance ouverte. Encore étoit-il aisé de reconnoître, à travers tous les ménagemens dont il usoit, qu'il improuvoit leur conduite, & la regardoit comme une vraie tyrannie. Les Triumvirs n'ayant pû le gagner par les caresses, avoient ensuite tenté de l'intimider, en faisant passer Clodius à l'état de plébéïen. Cicéron sentit le coup, &

tius, nil fortunatius est Catulo, quum splendore vitæ, tum hoc tempore. *Cic.* II. *ad Att.* 24.

& s'envelopa encore davantage dans le silence sur les affaires publiques, dans la réserve, dans la précaution: mais il ne donna aucun signe d'approbation à des entreprises violentes, qui tendoient manifestement à l'oppression de la liberté. AN. R. 693. Av. J. C. 59.

Il paroît que Pompée & César prirent alors leur parti d'éloigner de Rome, à quelque prix que ce pût être, un homme qui leur nuisoit, & qu'ils ne pouvoient réussir à gagner. Pompée, profondément dissimulé, continuoit d'accabler Cicéron de caresses. Il l'assuroit que Clodius ne l'inquiéteroit en rien, & il se vantoit d'avoir exigé sur ce point non seulement la parole, mais le serment, du Tribun désigné. César agissoit plus franchement. Il offroit à Cicéron ou une Ambassade libre, (j'ai expliqué plus haut ce que c'étoit chez les Romains) ou l'emploi de Lieutenant Général auprès de sa personne dans les Gaules. Tout cela mettoit Cicéron dans une grande perpléxité. Il craignoit Clodius: il avoit une extrême répugnance à quitter Rome. Les promesses de Pompée, qui flattoient son inclination, le déterminérent à prendre le parti de rester, comptant ou que Clodius ne

An. R. 693. Av. J.C. 59. l'attaqueroit pas, ou qu'une protection plus puissante le soutiendroit. Atticus l'exhortoit néanmoins à se défier de Pompée. Cicéron s'obstina à le croire. Cic. II. ad Att. 19. & 20. „ Il [a] est trompé par Clodius, lui répondoit-il, „ mais il ne trompe pas. Je „ puis bien me mettre en garde contre „ la fraude : mais ne le pas croire, c'est „ ce qui est plus fort que moi. „

Devons-nous penser en effet que Pompée le trompât, & que par des mensonges grossiers il lui tendît un piége, pour l'engager à demeurer dans la ville, & ainsi à se faire exiler? C'est ce qui a peine à entrer dans mon esprit. Pompée lui disoit vrai, mais il ne lui disoit pas tout. C'étoit de concert avec lui que César faisoit à Cicéron les offres dont j'ai parlé : & les promesses de Pompée supposoient de la part de Cicéron l'acceptation de l'une de ces offres. Si en effet il eût reçu un bienfait de leur main, il devenoit dépendant d'eux : & c'étoit tout ce qu'ils vouloient. Il me paroît étonnant que Cicéron, avec tout ce qu'il avoit de lumiéres & de pénétration, n'ait pas découvert ce jeu de

a Non me ille fallit, sed ipse fallitur .... Alterum facio, ut caveam ; alterum, ut non credam, facere non possum.

de Pompée & de César, dont l'union étroite lui étoit connue ; & qu'il n'ait pas compris ce que sousentendoient tous les discours obligeans que Pompée lui tenoit.

AN. R. 693. Av. J.C. 59.

Il ne songea donc qu'à se fortifier, en s'attachant de plus en plus tout ce qui restoit de bons citoyens dans Rome. Il avoit mérité leur affection dans son Consulat ; il s'étoit vû alors maître des affaires par leur moyen. Il crut avec ce même secours pouvoir au moins se défendre dans l'occasion présente : & il comptoit tellement sur ses forces, qu'il répéte plus d'une fois à Atticus dans ses lettres, qu'il attend Clodius de pied ferme, & qu'il désire d'en venir aux mains.

Clodius empêche Bibulus de haranguer le Peuple en sortant du Consulat. *Dio.*

Le Tribun donna tout d'abord à connoître l'esprit séditieux qui l'animoit, en faisant à Bibulus le même affront que Métellus Népos avoit fait à Cicéron au sortir du Consulat. Clodius empêcha Bibulus de faire une harangue au Peuple, & ne lui permit de parler que pour prêter le serment qui étoit d'usage. On ne peut pas douter que César ne fût en cela de concert avec le Tribun : & il couronna par ce dernier trait toutes les insultes qu'il

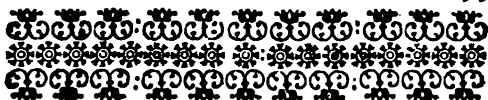
 avoit

AN. R. 693. AV. J.C. 59.

avoit faites à son collégue. César sortit ainsi de charge, ayant, suivant le mot de Cicéron, confirmé [a] & solidement établi dans son Consulat la tyrannie dont il avoit formé le projet & jetté les fondemens dès le tems de son Edilité.

a Cæsarem in Consulatu confirmasse regnum, de quo Ædilis cogitarat. *Suet. Cæs. c. 9.*





LIVRE TRENTE-NEUVIÉME.



Exil & rétabliſſement de Cicéron. L'iſle de Chypre réduite en Province Romaine. Quelques autres faits moins importans. Ans de Rome 694. & 695.

§. I.

Défaut de mémoires ſur le détail des intrigues ſecrettes qui opérérent l'exil de Cicéron. Clodius ſoutenu par les deux Conſuls. Leur caractére. Les Triumvirs favoriſent Clodius. Clodius pour ſe préparer les voies à attaquer Cicéron, propoſe différentes Loix : pour la diſtribution gratuite du bled : pour le rétabliſſement des confréries d'Artiſans : pour la diminution de la puiſſance des Cenſeurs : pour l'abolition des loix Ælia & Fuſia. Cicéron, trompé par Clodius, laiſſe paſſer tranquillement toutes

ces loix. Clodius propose une loi qui condamne à l'exil quiconque aura fait mourir un citoyen sans forme de procès. Cicéron prend le deuil. Réfléxions sur cette démarche. Tous les Ordres de l'Etat s'intéressent pour Cicéron. Loi proposée par Clodius pour assigner des gouvernemens aux Consuls. Le Sénat, par délibération publique, prend le deuil avec Cicéron. Clodius arme toute la canaille de Rome. Emportemens de Gabinius. Ordonnance des Consuls, qui enjoint aux Sénateurs de quitter le deuil. Pison déclare nettement à Cicéron qu'il ne prétend point le défendre. Pompée l'abandonne. Assemblée du Peuple, où les Consuls & César s'expliquent d'une façon désavantageuse pour la cause de Cicéron. Double danger pour Cicéron, de la part de Clodius, & de la part des Consuls & de César. Hortensius & Caton conseillent à Cicéron de se retirer. Il sort de Rome. Songe de Cicéron. Loi portée contre Cicéron nommément. Observations sur cette Loi. Elle passe : & en même tems celle qui regardoit les départemens des Consuls. Biens de Cicéron vendus : ses maisons pillées par les Consuls. Clodius s'empare du terrain de la maison de Cicéron,

ron, & en consacre une partie à la déesse de la Liberté. Cicéron, rebuté par le Préteur de Sicile, passe en Gréce, & vient à Dyrrachium. Plancius lui donne un asyle à Thessalonique. Douleur excessive de Cicéron. Ses plaintes contre ses amis. Justification de leur conduite. Apologie de Cicéron sur l'excès de sa douleur. Réfléxion de Plutarque sur la foiblesse de Cicéron. Caton & César partent, l'un pour l'isle de Chypre, l'autre pour la Gaule. Droits prétendus par les Romains sur l'Egypte & sur l'isle de Chypre. Clodius offensé par Ptolémée Roi de Chypre. Loi de Clodius pour réduire cette isle en province Romaine. Le Roi de Chypre n'a pas le courage de jetter ses trésors dans la mer. Il se fait mourir par le poison. Exactitude excessive de Caton à recueillir les trésors de ce Roi. Précautions qu'il prend pour le transport. Ses livres de compte perdus. Son retour à Rome. Chicanes que lui fait inutilement Clodius. Edilité de Scaurus. Faste incroyable des jeux qu'il donne au Peuple. Jeux donnés par Curion.



An. R. 694.
Av. J.C. 58.

L. CALPURNIUS PISO.
A. GABINIUS.

Défaut de mémoires sur le détail des intrigues secretes qui opérérent l'exil de Cicéron.

C'EST ſous le Conſulat de Piſon & de Gabinius que Cicéron fut exilé. Si nous avions des lettres écrites par lui à Atticus dans les tems dont nous allons parler, comme nous en avons de ceux qui ont précédé immédiatement, nous ſerions pleinement informés de toutes les intrigues & de toutes les manœuvres que l'on fit jouer pour parvenir à le perdre. Mais Cicéron, dès qu'il avoit vû que le danger devenoit ſérieux, avoit preſſé Atticus de ſe rendre promptement auprès de lui. „Si [a] vous m'ai„mez, lui diſoit-il, autant que vous „m'aimez certainement, donnez-m'en „une preuve en venant ici avec toute „la diligence poſſible. Si vous dormez, „éveillez-vous; ſi vous êtes éveillé, „mettez-vous en marche; ſi vous êtes „en marche, courez; ſi vous courez, „ce

a Si me amas tantùm, quantùm profectò amas; ſi dormis, expergiſcere; ſi ſtas, ingredere; ſi ingrederis, curre; ſi curris, advola. Credibile non eſt, quantum ego in conſiliis & prudentiâ tuâ, quodque maximum eſt, quantum in amore & fide ponam. *Cic. ad Att.* II. 23.

„ce n'eſt pas aſſez encore, volez. Vous AN. R. 694. Av. J.C. 58.
„ne ſauriez croire combien je compte
„ſur vos conſeils, ſur votre prudence,
„&, ce qui eſt le capital, ſur votre
„amitié pour moi.„ Atticus, en ami fidéle, ne manqua pas de ſe rendre à des exhortations ſi preſſantes. Ainſi Cicéron n'eut plus lieu de lui écrire, juſqu'à ce qu'il fut obligé lui-même de ſortir de Rome: & pour les faits que nous avons à raconter, il ne nous aide guéres que par ſes harangues, dans leſquelles il s'en faut bien qu'il parle à cœur ouvert, comme dans des lettres à un intime ami. Il ne laiſſera pas de nous être encore plus utile, & de nous fournir plus de lumiéres, que les Hiſtoriens Grecs, qui n'entrent pas dans tout le détail qu'on ſouhaiteroit, & ſur l'exactitude deſquels il n'eſt pas poſſible de prendre une entiére confiance.

Clodius ſoutenu par les deux Conſuls. Leur caractére. *Cic. poſt red. in Sen. de Har.*

Clodius ſe trouvoit dans la poſition la plus favorable pour opprimer Cicéron. Il avoit les deux Conſuls pour lui: & cette année démentoit la remarque de Catulus, qui diſoit que rarement la République avoit un Conſul méchant; mais que jamais, ſi l'on en excepte les tems de la tyrannie de Cinna, il n'étoit arrivé qu'elle en eût deux méchans à la fois,

An. R. 694. Av. J.C. 58. fois. Catulus raſſuroit Cicéron par cette obſervation, en lui promettant toujours l'un des deux Conſuls au moins pour défenſeur.

Reſp. Pro domo. Pro Sext. in Piſ. & alili. Plut. Cic. Dio. l. XXXVIII.

Il eſt vrai que pour peu qu'un Conſul eût des ſentimens dignes de ſa place, il ne pouvoit manquer de ſoutenir la cauſe de Cicéron, qui étoit celle de la puiſſance Conſulaire & du Sénat. Car le prétexte que l'on prenoit pour l'attaquer, étoit la mort de Lentulus & de ſes complices. Or Cicéron n'avoit rien fait contre ces ſcélérats, que comme Conſul & en vertu d'un Sénatusconſulte. Et tous les Ordres de l'Etat, dans le danger de Cicéron, ſe déclarérent ſi hautement pour lui, que s'ils avoient eu un Conſul à leur tête, jamais Clodius n'auroit pû réuſſir dans ſon injuſte & criminelle entrepriſe. Mais quoique je ne prétende pas adopter en plein les invectives de Cicéron contre Piſon & Gabinius, dans leſquelles on ne peut diſconvenir que la paſſion ne l'ait emporté trop loin, les faits parlent : & il eſt conſtant que rarement avoit-on vû dans la ſuprême Magiſtrature de Rome un couple auſſi malfaiſant & auſſi vendu à l'iniquité.

Gabinius ancien ami de Catilina, étoit

étoit débauché de profession ; l'un de ces hommes qui ont perdu toute pudeur, & qui font trophée du vice ; vil flatteur de Pompée, au crédit énorme duquel il devoit uniquement son élévation. AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Pison portoit un nom, qui sembloit consacré à la vertu ; & il en affectoit les dehors, un air sévére, des maniéres sérieuses & tristes, qui annonçoient presque l'austérité, un grand éloignement du luxe, & un goût de simplicité dans ses équipages, dans son habillement, & sur toute sa personne. Par là il avoit imposé non seulement au Public, mais à Cicéron lui-même, qui avoit d'autant plus aisément espéré trouver en *lui* de l'appui, que son gendre étoit de la même famille & portoit le même nom que ce Consul. Mais Pison n'étoit rien moins que ce qu'il vouloit paroître. C'étoit un vrai Epicurien, non seulement pour la spéculation, mais pour la pratique. Cicéron lui reproche des mœurs tout-à-fait corrompues. Ce n'est pas là-dessus que j'insiste. Ce que j'observe principalement, c'est que Pison louoit & suivoit ces maximes Epicuriennes, qui vont à la destruction de toute société ; que le sage ne pense qu'à

soi.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

soi, & rapporte tout à son utilité : qu'un homme sensé ne doit point se fatiguer du soin & de l'embarras des affaires publiques : que rien n'est plus excellent qu'une vie oisive, & toute remplie par les plaisirs : & qu'au contraire il y a de la folie & une sorte de fanatisme à penser que l'on doive respecter les loix de l'honneur, procurer le bien public, consulter dans la conduite de la vie son devoir, & non son intérêt ; enfin s'exposer aux dangers, aux blessures, à la mort même pour la patrie. Pison gâté par ces principes si pernicieux, sur tout dans un souverain Magistrat, & Gabinius conduit au même but par instinct & par la seule corruption de son cœur, se concertérent aisément avec Clodius : & moyennant de bons gouvernemens de provinces, qui leur furent promis par ce Tribun, ils se montrérent tous deux prêts à seconder ses fureurs.

Les Triumvirs favorisent Clodius.

Le Triumvirat acheva de rendre l'entreprise de Clodius infaillible, sinon en agissant avec lui, du moins en lui tenant lieu de corps de réserve. Crassus avoit toujours haï Cicéron, qui lui rendoit bien le change. César étoit piqué de son obstination à refuser toutes ses offres :

offres; & ſur-tout comme il ne doutoit AN. R.
point que les défenſeurs de l'Ariſtocra- 694.
tie, au premier rayon de liberté, ne Av. J.C. 58.
fiſſent les derniers efforts pour renverſer tout l'ouvrage de ſon Conſulat, il vouloit leur ôter les deux hommes qui pouvoient être regardés comme les colonnes de ce parti, Cicéron & Caton. C'eſt pour cela que Clodius donna à Caton, comme je le dirai dans la ſuite, un emploi, qui l'obligeoit de ſortir de l'Italie. Pour ce qui eſt de Cicéron, Céſar étoit diſpoſé à le ſauver, s'il eût pû ſe réſoudre à quitter Rome: ſur ſon refus, il le livra à la vengeance de Clodius. Et il avoit cette opération tellement à cœur, qu'étant ſorti de la ville avec la qualité de Proconſul, & n'ayant plus la liberté d'y rentrer, il ſe tenoit dans les fauxbourgs, faiſant la guerre à l'œil, & ayant ſes troupes toutes prêtes, en cas qu'il en eût été beſoin. Pompée ne pouvoit point ſe ſéparer de Craſſus & de Céſar. Il garda néantmoins un peu plus de meſures. Mais s'il ne contribua pas poſitivement à opprimer Cicéron, au moins eſt-il certain qu'il l'abandonna.

Malgré tant de forces réunies, la cauſe de Cicéron étoit ſi belle, & les gens

Clodius. pour ſe préparer

An. R. 694. Av. J.C. 58.

gens de bien rangés autour de lui, le Sénat & l'Ordre des Chevaliers également zêlés pour sa défense, lui formoient un si puissant parti, que son ennemi crut avoir besoin de prendre de grandes précautions, avant que de l'attaquer. Dès le troisiéme jour de Janvier, Clodius commença à dresser ses batteries, & à proposer différentes loix, soit pour se gagner la faveur de toutes sortes de personnes, soit pour écarter les obstacles par lesquels on pourroit entreprendre de l'arrêter.

Les voies à attaquer Cicéron, propose différentes loix.

Cic. in Pis. n. 9. & ibid. Ascon.

L'une de ces loix regardoit la distribution de bled qui se faisoit aux citoyens à très vil prix. C. Gracchus auteur de cette largesse avoit voulu que le bled fût donné à un demi-as & un tiers d'as, c'est-à-dire environ six deniers de notre monnoye le boisseau. Un prix si bas n'étoit pas à charge assurément même aux plus pauvres. La loi de Clodius en affranchissoit les citoyens, & ordonnoit que la distribution du bled fût purement gratuite. C'étoit un objet considérable pour la République, s'il est vrai, comme le dit Cicéron, que par ce retranchement elle se trouvoit appauvrie presque de la cinquiéme partie de ses revenus.

Pour la distribution gratuite du bled.

Cic. pro Sext. n. 55.

Une

Une ſeconde loi rétabliſſoit ou inſtituoit des eſpéces de confréries d'artiſans. L'uſage en étoit ancien dans Rome, puiſqu'il en eſt fait mention dans les loix des douze Tables, & que nous en trouvons une de marchands établie peu d'années après l'expulſion des Tarquins : & même l'inſtitution en remontoit juſqu'au régne de Numa. Néantmoins ces confréries, compoſées de petites gens, qui s'aſſembloient, qui célébroient des fêtes, qui donnoient des jeux, parurent dans la ſuite au Sénat dangereuſes pour la tranquillité publique : & après avoir ſubſiſté pluſieurs ſiécles, depuis neuf ans elles avoient été toutes ſupprimées. Clodius ne ſe contenta pas de renouveller les anciennes : il en créa de nouvelles, qu'il forma de la plus vile canaille. C'étoient des troupes toujours prêtes à ſes ordres, & capables d'exécuter ſous lui les plus grandes violences.

AN. R. 694. AV. J C. 58.

Pour le rétabliſſement des confréries d'artiſans.

T. L. II. 27.

Plin. XXXIV. 1.

Sa troiſiéme loi énervoit & détruiſoit preſque l'autorité de la Cenſure, & devenoit par là extrémement agréable à un très-grand nombre de citoyens, & ſpécialement de Sénateurs, dont la conduite déréglée les mettoit dans le cas de craindre une Magiſtrature ſévére, qui les menaçoit de les réduire aux régles

Pour la diminution de la puiſſance des Cenſeurs.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

régles du devoir, ou de les flétrir s'ils y manquoient. Clodius les délivroit de cette crainte, en ordonnant que les Censeurs ne pûssent ni dégrader un Sénateur, ni noter aucun citoyen, qui n'eût été préalablement accusé dans les formes devant eux: au lieu qu'auparavant les Censeurs, quand ils étoient d'accord, flétrissoient d'office ceux dont les mœurs leur paroissoient répréhensibles, sans avoir besoin d'être provoqués par le ministére d'un accusateur.

Pour l'abolition des loix Ælia & Fusia.

Par ces loix Clodius se faisoit des amis & des partisans: mais il savoit que parmi ses collégues & dans le Collége des Préteurs, il y avoit des hommes qu'il ne pouvoit pas espérer de gagner: il craignoit de leur part divers obstacles, & notamment celui qui se tiroit des auspices. On sait quelle étoit la superstition des Romains par rapport aux présages, & sur-tout par rapport aux signes qu'ils croyoient leur venir du ciel. C'étoit là un des plus puissans ressorts de la politique des Sénateurs, pour empêcher les entreprises séditieuses de ceux qui cherchoient à flatter le Peuple. Aussi les loix Ælia & Fusia, qui déclaroient nul de plein droit tout ce qui se feroit au mépris des auspices,

sont

ſont appellées en mille endroits de Cicéron, les remparts les plus fermes de la paix & de la tranquillité de l'Etat. Un Magiſtrat, qui s'étoit mis à conſulter les auſpices, s'il le faiſoit ſignifier à ſon collégue, ou à un Tribun qui envoyoit le Peuple aux ſuffrages, arrêtoit tout dans le moment : & il n'étoit plus permis de paſſer outre de tout le reſte du jour. Bibulus avoit ſouvent employé cette voie à l'égard de Céſar, qui agiſſant de hauteur, mépriſa les ſignifications de ſon collégue, & pouſſa juſqu'au bout ſes entrepriſes. Clodius voulut une bonne fois ſe débarraſſer de cette inquiétude, en faiſant ſtatuer par le Peuple, qu'il ne fût permis à aucun Magiſtrat de conſulter les Auſpices, pendant que les Tribus ſeroient occupées à délibérer. Cette même loi de Clodius aboliſſoit auſſi la diſtinction des jours dans leſquels les aſſemblées du Peuple pouvoient ou ne pouvoient pas ſe tenir : diſtinction ménagée de toute antiquité pour mettre un frein à la licence populaire. Clodius ordonnoit au contraire que tous les jours marqués dans le Calendrier comme jours d'audience du Préteur, fuſſent également libres pour propoſer des loix & pour en délibérer. Il

AN. R. 694.
AV. J.C. 58.

AN. R. 694. AV. J. C. 58.

il auroit pû louer une loi qui étoit le fondement de l'affaire criminelle qu'on vouloit lui susciter, à moins qu'il ne soutînt qu'un citoyen condamné à mort par le Sénat pour cause de conspiration contre la République, étoit jugé dans les formes : ce qui pourtant étoit contraire au droit commun. Car le Peuple seul assemblé en Comices par Centuries pouvoit juger un citoyen accusé du crime de haute trahison.

Dion présente la chose sous une autre face : & supposant, comme il est vrai, que la mort de Lentulus étoit suffisamment indiquée par les termes de la loi, il observe que cette loi attaquoit le Sénat en corps, qui à l'occasion de la conjuration de Catilina avoit donné aux Consuls un pouvoir illimité, & qui avoit rendu le décret en vertu duquel Lentulus & ses complices furent étranglés dans la prison. Selon cette idée, la faute de Cicéron seroit d'avoir fait sa cause propre de ce qui étoit la cause du Sénat.

Dans le vrai, tout cela ne me paroît point toucher au but. La réfléxion de Cicéron est celle d'un homme que le malheur a abbatu & accablé, & qui en conséquence blâme tout le passé, parce

que

An. R. 694. Av. J.C. 58.

que le ſuccès n'y a pas répondu. L'obſervation de Dion auroit lieu, ſi Cicéron en ſe faiſant l'application de la loi eût réfroidi le zêle du Sénat à ſon égard. Mais cette Compagnie ayant pris fait & cauſe pour lui avec toute la force imaginable, je demande quel eſt ici le tort que ſe faiſoit Cicéron. Une ſeule voie lui étoit ouverte pour prévenir le malheur dont il étoit menacé ; c'étoit de ſe rendre favorables les Triumvirs, en acceptant la Lieutenance générale que Céſar lui avoit offerte. L'ayant refuſée une fois, il lui étoit impoſſible d'éviter l'exil.

Tous les Ordres de l'Etat s'intéreſſent pour Cicéron.

Cicéron eut d'ailleurs tout le ſecours & tout l'appui qu'il pouvoit déſirer. Lorſqu'il prit le deuil, preſque tous les Chevaliers le prirent avec lui : & vingt mille jeunes gens, la fleur de la Nobleſſe Romaine, ayant à leur tête le fils de Craſſus, accompagnoient par tout Cicéron, ſollicitant le Peuple en ſa faveur. Ce jeune Craſſus avoit beaucoup de mérite, & l'amour de la vertu & des Lettres lui avoit inſpiré un très vif attachement pour Cicéron. Tous les différens Ordres de la République, toutes les villes d'Italie témoignérent leurs inquiétudes & leurs allarmes ſur le danger d'un ſeul homme. Le Sénat ſurtout

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

s'intéressa vivement pour une cause qui étoit la sienne, & recourut aux Consuls, les sollicitant & les sommant de prendre sur eux, comme ils y étoient obligés par le devoir de leur place, la défense de Cicéron.

Loi proposée par Clodius pour assigner des Gouvernemens aux Consuls.

Mais quelle espérance pouvoit-on avoir, que des Consuls vendus au Tribun se résolussent à agir contre lui? En même tems que Clodius avoit proposé sa loi pour perdre Cicéron, il en avoit proposé une autre pour assigner aux Consuls de grands & importans Gouvernemens, à Pison celui de la Macédoine, à Gabinius celui de la Cilicie. Ainsi non seulement le complot étoit manifeste, mais encore le salaire, que ces indignes Magistrats se faisoient payer pour livrer au Tribun sa victime.

Le Sénat, par délibération publique, prend le deuil avec Cicéron.

Cependant Gabinius étant venu au Sénat, (car Pison en conséquence d'une indisposition vraie ou simulée ne s'y trouva pas) toute la Compagnie conjura avec larmes le Consul présent de se charger d'une si belle cause; de mettre en délibération l'affaire de Cicéron; & de proposer, selon le vœu général de tous les Sénateurs, que l'on prît le deuil avec lui. Les Chevaliers adressérent aussi à Gabinius une Députation tendante aux

mêmes

mêmes fins, à la tête de laquelle étoient deux illustres Consulaires, Hortensius & Curion. Le Consul rebuta avec dédain les priéres de tant de grands personnages, qui se jettoient à ses pieds. Alors le Tribun Mummius, suivant le droit de sa charge, mit en délibération ce que le Consul avoit refusé de proposer : & il fut rendu un décret portant que tous les Sénateurs prendroient le deuil, comme dans une calamité publique.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Cicéron a bien raison de se faire honneur d'une telle délibération. "[a] O jour, s'écrie-t-il, „ funeste pour le Sénat & „ pour tous les gens de bien, funeste „ pour la République, mais aussi glo- „ rieux pour moi dans toute la postérité, „ qu'il m'étoit douloureux dans le mo- „ ment par les maux qu'il m'annonçoit! „ Quel est celui à qui jamais il soit arrivé „ rien de si honorable? Tous les gens „ de bien de leur propre mouvement, „ tous les Sénateurs par une délibération „ publique prennent le deuil en faveur „ d'un

a O diem illum, judices, funestum Senatui bonisque omnibus, Reipublicæ luctuosum, mihi ad domesticum mœrorem gravem, ad posteritatis memoriam gloriosum! Quid enim quisquam poteit ex omni memoria sumere illustrius, quàm pro uno cive & bonos omnes

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

„ d'un ſeul citoyen : & cela dans l'uni-
„ que vûe de témoigner leur douleur,
„ & non, ſuivant la coûtume, pour
„ rendre leurs priéres plus touchantes.
„ Car qui pouvoient-ils prier, puiſque
„ tous étoient dans les larmes ; & que
„ c'étoit une marque ſuffiſante pour être
„ reconnu méchant citoyen, que de
„ n'avoir pas pris le deuil ? „

Clodius arme toute la canaille de Rome.

Pro Sext. n. 34.

Clodius entra en fureur, en voyant les efforts que l'on faiſoit pour arracher de ſes mains celui qu'il vouloit proſcrire. Il avoit pris dès auparavant la précaution de s'entourer de gens en armes. Il avoit enrollé, ſous prétexte de ces confréries qui venoient d'être renouvellées par ſa loi, toute la canaille de Rome & la lie des eſclaves. Déja il avoit fait uſage de cette eſcorte digne de lui, pour inſulter Cicéron, pour le couvrir de boue, & lui faire mille avanies, pendant que ce reſpectable ſuppliant parcouroit la place & la ville, implorant la protection des citoyens. Il avoit rempli d'armes & de gens

privato conſenſu, & univerſum Senatum publico conſilio mutaſſe veſtem ! Quæ quidem tum mutatio non deprecationis causâ eſt facta, ſed luctus. Quem enim deprecarentur, quum omnes eſſent ſordidati, quumque hoc ſatis eſſet ſigni, eſſe improbum, qui mutatâ veſte non eſſet ? *Cic. pro Sext. n. 27.*

gens armés le Temple de Castor, & en ayant ôté les degrés, il en avoit fait comme une citadelle, qui dominoit sur *la Place*, & qui le rendoit maître absolu de tout ce qui pouvoit s'y passer. Alors donc ayant autour de lui une partie de ses troupes, & l'autre dans le Temple qui lui servoit de forteresse, il cita à comparoître devant le Peuple les députés de l'Ordre des Chevaliers, qui avoient été se présenter au Consul: & au lieu de leur permettre d'exposer leurs raisons, il les livra aux outrages & aux coups de ce vil amas de populace dont il étoit environné. Hortensius pensa être tué par ces furieux. Un autre Sénateur, qui se nommoit Vibienus, fut si maltraité qu'il en mourut peu de tems après.

AN. R. 694. Av. J. C. 58.

Pro Mil. n. 37.

Gabinius ne garda pas plus de mesures. Il sortit tout troublé de l'assemblée du Sénat dont je viens de parler, & ayant convoqué celle du Peuple, il y parla comme n'eût osé faire, dit Cicéron, Catilina vainqueur. Il dit „ qu'il „ avoit pitié de l'erreur de ceux qui „ croyoient que le Sénat fût encore „ quelque chose dans la République. „ Que pour ce qui regardoit les Cheva- „ liers Romains, il alloit leur faire por- „ ter la peine de l'appui qu'ils avoient

Emportemens de Gabinius.

Post red. in Sen. n. 12.
Pro Sext. n. 28.

 „ prêté

An. R. 694. Av. J.C. 58. „ prêté à Cicéron dans ſon Conſulat. „ Que le tems étoit venu pour ceux qui „ avoient alors été dans la crainte, (il entendoit les conjurés) „ de ſe vanger „ de leurs ennemis. „ Ces diſcours ſont aſſurément bien étranges dans la bouche d'un Conſul, & prouvent que Gabinius ne cherchoit pas même à déguiſer ſes deſſeins criminels ſous des couleurs favorables. Ses actions furent conformes à ſon langage : & ſur le champ, par une entrepriſe inouïe & ſans exemple, il relégua à deux cens milles de Rome un illuſtre Chevalier Romain, nommé L. Lamia, qui s'étoit diſtingué par ſon zêle pour la cauſe de Cicéron.

Ordonnance des Conſuls, qui enjoint aux Sénateurs de quitter le deuil.

Peu de tems après on vit paroître une ordonnance des Conſuls qui enjoignoit aux Sénateurs de quitter le deuil, & de reprendre l'habillement de leur état : ordonnance [a] tyrannique, qui laiſſant ſubſiſter les cauſes de la douleur, en interdiſoit les marques ; & qui arrêtoit les pleurs par des menaces, & non en préſentant des motifs de conſolation.

Piſon

a Quis hoc fecit ulla in Scythia tyrannus, ut eos quos luctu afficeret, lugere non fineret ? Mœrorem relinquis, mœroris aufers inſignia. Eripis lacrymas non conſolando, ſed minando. *Cic. in Piſ. n.* 18.

Piſon faiſoit bien connoître par cette démarche qu'il étoit d'intelligence avec Gabinius. Il le déclara nettement à Cicéron vers ce même tems, dans une viſite que celui-ci vint lui rendre, accompagné de ſon gendre C. Piſon. „ Gabinius, dit le Conſul à Cicéron, „ eſt abymé : il ne peut ſe ſoutenir que „ par un Gouvernement de Province. „ Le Sénat ne le lui donnera pas : il „ l'attend du Tribun. Moi, j'ai de la „ déférence pour mon collégue, comme „ vous en avez eu pour le vôtre dans „ votre Conſulat. N'eſpérez aucun appui „ de la part des Conſuls. Chacun eſt ici „ pour ſoi. „

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Piſon déclare nettement à Cicéron qu'il ne prétend point le défendre. *In Piſ.n.* 12.

Reſtoit Pompée, en qui Cicéron avoit toujours eu beaucoup de confiance, & qui l'auroit réellement ſauvé, s'il eût eu autant de bonne volonté, que de pouvoir. Mais Clodius diſoit hautement, & répétoit dans toutes ſes harangues, que les trois plus puiſſans citoyens, Céſar, Craſſus, & Pompée, étoient d'accord avec lui, & réſolus de le ſoutenir. Pompée ſe taiſoit : & par un ſilence ſi expreſſif dans de telles circonſtances, il autoriſoit ſuffiſamment les diſcours du Tribun. Les ennemis de Cicéron, voulant même fournir un pré-

Pompée l'abandonne.

An. R. 694. Av. J.C. 58. texte à Pompée de s'éloigner de son amitié, imaginoient des embûches, des desseins d'attenter à sa vie ; & chargeoient de ces soupçons un homme aussi éloigné par caractére d'un dessein si noir, qu'incapable d'y penser dans un tems où ses propres dangers & ses craintes ne l'occupoient que trop. Cependant Pompée, soit peut-être pour accréditer ces bruits, soit pour éviter les sollicitations, soit par honte, avoit quitté Rome, & se tenoit à la campagne dans une maison qu'il avoit près d'Albe.

Cicéron ne put se résoudre à renoncer à l'espérance du secours de Pompée, sans avoir fait les derniéres tentatives. Il lui envoya son gendre, il alla lui-même à Albe. Plutarque assure que Pompée rougissant de voir celui qu'il ne rougissoit pas de trahir, ne fut pas plutôt averti que Cicéron entroit chez lui par une porte, qu'il se déroba secrétement par l'autre : & cette conduite convient assez au caractére que Salluste lui attribue, d'avoir [a] eu plus de pudeur sur le front que dans les sentimens. Il *Cic. ad Att.* X. 4. est pourtant certain que Cicéron parvint

a Oris probi, animo inverecundo. *Sall. ap. Sueton. de Grammat. c. 15.*

vint à le voir, si ce n'est dans cette occasion précise, du moins dans quelque autre moment. Il se jetta même à ses pieds : & Pompée eut la dureté de ne le point relever, & de lui dire qu'il ne pouvoit rien faire contre la volonté de César.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Quatre des premiéres têtes du Sénat, L. Lentulus, actuellement Préteur, Q. Fabius Sanga, & deux Consulaires, L. Torquatus, & M. Lucullus frére du vainqueur de Mithridate, voulurent faire encore un effort. Pompée en traitant avec eux s'envelopa dans toute sa dissimulation, & se montra, suivant sa coûtume, attentif à sauver les apparences, tandis qu'il comptoit pour rien la réalité du devoir. Il les renvoya aux Consuls, en leur disant „ que c'étoit aux „ souverains Magistrats qu'il apparte„ noit de se charger de la cause de la „ République, & de proposer l'affaire „ au Sénat. Que pour lui, il ne vouloit „ point sans délibération publique com„ battre contre un Tribun qui étoit ar„ mé. Que dès qu'il se verroit autorisé „ par un Sénatusconsulte, il prendroit „ les armes. „

In Pis. 77. 78.

C'étoit une collusion manifeste : car Pompée n'ignoroit pas quels étoient

An. R. 694. Av. J.C. 58.

les ſentimens des Conſuls. Gabinius répondit aux quatre Sénateurs d'une façon dure & déſobligeante. Piſon prit un ton plus modéré, mais qui revenoit au même dans le fond. Il dit „ qu'il ne „ ſe piquoit pas d'autant de courage, „ qu'en avoient montré dans leur Con-„ ſulat Cicéron & * Torquatus, qui lui „ parloit. Qu'il n'étoit point queſtion „ de recourir aux armes, ni de com-„ battre. Que Cicéron pouvoit ſauver „ une ſeconde fois la patrie en ſe reti-„ rant. Que, s'il entreprenoit de réſiſ-„ ter, le carnage une fois commencé „ n'auroit plus de bornes. Qu'en un „ mot, ni lui, ni Céſar ſon gendre, ni „ Gabinius ſon collégue, n'abandonne-„ roient le Tribun. „

Aſſemblée du Peuple, où les Conſuls & Céſar s'expliquent d'une façon déſavan-

Cette déclaration étoit nette & préciſe, mais elle ſe faiſoit dans le particulier. Bientôt & les Conſuls, & Céſar, eurent occaſion de s'expliquer publiquement. Car Clodius, pour faire connoître en même tems à ſes amis & à ſes adverſaires combien il étoit puiſſamment ſoutenu, indiqua une aſſemblée du Peuple hors la ville, afin que Céſar pût y aſſiſter. Là

* *Sous le Conſulat de Torquatus il y avoit eu une premiére conjuration de Catilina, dont nous avons parlé dans le tems.*

Là il produifit d'abord les Confuls, qui improuvérent l'un & l'autre le fupplice de Lentulus, que Pifon même ofa taxer de cruauté. Céfar, avec cet air de modération & de douceur qu'il garda toujours, fans s'écarter néanmoins jamais de fes vûes, dit „ que l'on favoit affez „ ce qu'il avoit penfé par rapport à Lentulus, & aux autres qui s'étoient „ trouvés envelopés dans la même cau„ fe. Que s'il en eût été crû, on ne les „ auroit point mis à mort. Que cepen„ dant il n'étoit point d'avis que l'on fît „ aucune recherche du paffé, & qu'il „ valoit mieux enfevelir le tout dans „ l'oubli. „

An. R. 694. Av. J.C. 58.

Conduite ombrageufe pour la caufe de Cicéron.

Cicéron n'avoit plus alors que deux partis à prendre : c'étoit ou de fe retirer, ou de combattre. Ses forces ne laiffoient pas d'être confidérables. Tout ce qu'il y avoit de plus vertueux dans la ville, tous les citoyens qui confervoient quelque attachement pour le bien public, pour les loix, pour la liberté, étoient prêts à prendre les armes en fa faveur. Et il n'eft pas douteux, que fe voyant fi bien appuyé, il fe feroit déterminé à une réfiftance courageufe, s'il n'eût eu affaire qu'à cette canaille ramaffée, qui étoit aux ordres de Clo-

Double danger pour Cicéron, de la part de Clodius, & de la part des Confuls & de Céfar.

An. R. 694. Av. J. C. 58. dius, & qui n'étoit composée que de scélérats tirés des cachots, ou d'esclaves, ou de malheureux débris des troupes de Catilina. Mais il savoit qu'un premier combat, quand même il y eût eu la supériorité, n'auroit pas été décisif. Clodius l'avoit dit en pleine assemblée : *Il faut que Cicéron périsse une fois, ou qu'il soit deux fois vainqueur*. Ce mot n'avoit rien d'obscur, & annonçoit fort clairement, que si le Tribun étoit tué dans le combat, les Consuls, & César, dont les légions n'étoient pas loin, vangeroient sa mort. Ce second danger, plus grand sans comparaison que le premier, & dont les suites pouvoient être funestes, non seulement à Cicéron, mais à la République entiére, méritoit une extrême attention.

Cic. pro Sext. n. 43.

Hortensius & Caton conseillent à Cicéron de se retirer.

Les avis furent partagés entre les amis de Cicéron. M. Lucullus * vouloit que l'on opposât la force à la force, quel qu'en pût être l'événement. Hortensius, & Caton, qui n'étoit pas encore

* *Plutarque nomme Lucullus simplement sans prénom. Mais le grand Lucullus, qui mourut peu de tems après en démence, étoit vraisemblablement dès-lors dans un état d'affoiblissement, qui le rendoit incapable d'affaires. C'est par cette raison que j'ai attribué ce que dit Plutarque à son frére M. Lucullus, qui s'étoit intéressé en faveur de Cicéron auprès de Pompée & des Consuls.*

core parti pour l'isle de Chypre, où Clodius l'envoyoit, craignoient que cette querelle, si une fois les épées y étoient tirées, ne devînt une guerre civile. Ils représentoient à Cicéron, que son éloignement ne pouvoit pas être de longue durée; que bientôt Clodius par ses fureurs lasseroit ses propres amis; & qu'alors toute la République d'un vœu unanime redemanderoit son libérateur. Ce parti étoit le seul raisonnable, le seul généreux, à le bien prendre: & ce n'est pas sans raison que Cicéron s'est fait honneur d'avoir [a] deux fois sauvé la patrie, la premiére fois avec un succès brillant & glorieux, & la seconde aux dépens des plus cruelles disgraces. Heureux s'il eût soutenu cette gloire par sa constance dans son exil, & si au contraire le peu de fermeté qu'il montra dans son infortune n'eût pas donné lieu de penser, que la timidité avoit eu part à la résolution qu'il prit de céder à ses ennemis. AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Il sortit donc de Rome pendant la nuit, après avoir porté au Capitole une Minerve, qu'il paroît avoir jusques-là vénérée dans sa maison comme sa Divinité Il sort de Rome.

a Unus Rempublicam bis servavi, semel gloriâ, iterum ærumnâ meâ. *Cic. pro Sext. n.* 49.

AN. R. 694. Av. J.C. 58. nité tutélaire, & qu'il consacra dans ce Temple auguste avec le titre de *Gardienne de la ville.* Sa pensée étoit sans doute, que la ville de Rome perdoit son *Gnrdien* en le perdant : & qu'il étoit forcé, après avoir inutilement tenté toutes les ressources de la prudence humaine, à lui laisser les Dieux eux-mêmes pour *Gardiens.* On étoit alors dans les premiers jours d'Avril ; & il gagna promptement les côtes de Lucanie, se préparant à passer en Sicile, où il comptoit trouver & de l'affection de la part des Peuples, & de la protection de la part du Préteur C. Virgilius, homme doux, & qui dans les tems précédens avoit toujours montré de l'attachement au meilleur parti.

Cic. ad Att. III.

Songe de Cicéron.

Cic. de Divin. l. I. *n.* 59. *& l.* II. 140. 143.

Je ne sai si je devrois parler d'un songe qu'il eut dans cette fuite, étant encore peu éloigné de Rome. Ce qui m'y détermine, c'est que le jugement qu'il en a porté lui-même peut servir de régle à ceux qui seroient trop frappés du rapport qu'ont quelquefois nos songes avec des événemens réels. Il s'imaginoit errer dans des lieux solitaires, lorsqu'il vit venir à lui Marius précédé de licteurs, dont les faisceaux étoient couronnés de branches de laurier. Il lui sembloit que

Marius

Marius lui demandoit quelle étoit la cause de sa tristesse, & qu'ayant appris de lui qu'il venoit d'être chassé de sa patrie, il lui prit la main, l'exhorta à avoir bon courage, & le confia à son premier licteur avec ordre de le conduire dans le temple qu'il avoit fait bâtir & consacré à l'Honneur & à la Vertu, disant à Cicéron que de ce lieu partiroit son salut. Ce songe fut vérifié par le retour de notre illustre fugitif, comme tout le monde sait: & afin qu'il ne manquât rien à son entier & parfait accomplissement, ce fut dans le temple construit par Marius que fut rendu l'un des plus célébres Sénatusconsultes dans l'affaire du rétablissement de Cicéron. Cette derniére circonstance fait tout le merveilleux du songe, comme il a eu soin de l'observer. Car du reste il pensoit si souvent à Marius, il comparoit si volontiers sa fortune présente avec celle d'un si fameux compatriote, proscrit autrefois & exilé, puis revenu avec gloire en Italie, qu'il n'est pas étonnant que ces idées se réveillassent chez lui pendant le sommeil. Que le Sénat fût auteur de son rétablissement, c'étoit encore une espérance qui lui rouloit sans cesse dans l'esprit. Quant à la con-

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

for-

An. R. 694. Av. J.C. 58. formité de l'événement avec le songe pour ce qui regarde le lieu du Sénatusconsulte, Cicéron l'attribue simplement au hazard. Mais comme c'étoit un usage tout commun que le Sénat s'assemblât dans les différens temples de la ville, ne peut-on pas dire que Marius présent à son esprit devoit renouveller la trace du temple qu'il avoit bâti, plutôt que celle de tout autre?

Loi portée contre Cicéron nommément. Dès que Clodius fut instruit de la retraite de Cicéron, il le fit condamner nommément à l'exil par une loi qui fut proposée à peu près en ces termes: VOULEZ-VOUS, ORDONNEZ-VOUS, ROMAINS, QUE M. TULLIUS CICERON, POUR AVOIR FAIT MOURIR DES CITOYENS ROMAINS SANS AUCUNE FORME DE PROCES, POUR AVOIR MIS DANS LES REGÎTRES PUBLICS UN FAUX SENATUSCONSULTE, AIT * ETÉ PRIVÉ DE L'USAGE DE L'EAU ET DU FEU; QU'IL SOIT DEFENDU A TOUTE PERSONNE DE LE RECEVOIR ET DE LUI DONNER ASYLE JUSQU'A LA DISTANCE DE CINQ CENS MILLE DE ROME, ET QUE S'IL EST TROUVÉ DANS CET ESPACE IL SOIT PERMIS DE LE TUER, LUI ET CEUX QUI L'AURONT REÇU CHEZ EUX; QU'IL SOIT EN OUTRE DEFENDU A TOUT MA-

* Ut interdictum sit.

MAGISTRAT, ET A TOUT SENATEUR, DE PROPOSER JAMAIS OU DE FAVORISER SON RAPPEL, DE DELIBERER, DE CONCLURE, D'OPINER DE QUELQUE FAÇON QUE CE PUISSE ETRE QUI TENDE A CETTE FIN; EN UN MOT DE PRENDRE AUCUNE PART A AUCUN DECRET QUI EUT POUR OBJET DE LUI PERMETTRE DE REVENIR DANS CETTE VILLE? La même loi prononçoit auſſi une amende contre Cicéron, ou même la confiſcation de ſes biens.

An. R. 694. Av. J.C. 58.

Cette loi étoit dreſſée avec toute la méchanceté poſſible, comme on le voit, mais d'ailleurs avec beaucoup d'impéritie. L'expreſſion même n'en étoit pas correcte. Elle vouloit que Cicéron *eût été privé*, & non pas *qu'on le privât*, UT INTERDICTUM SIT, *non* UT INTERDICATUR, de l'uſage de l'eau & du feu. C'étoit ſuppoſer un jugement précédent, & il n'y en avoit eu aucun. Ce vice d'expreſſion, qui eſt en ſoi peu de choſe, marque néantmoins la témérité & l'inconſidération de Clodius, qui n'avoit pas même ſoin d'employer des Greffiers ou Sécretaires qui ſçuſſent le ſtyle des Actes publics. Cicéron lui en fait un reproche. *Tu défendois*, lui dit-il, *que l'on ne me reçût : & tu n'avois pas ordonné que je ſortiſſe.* L'im-

Obſervations ſur cette loi.

Cic. Pro Domo, n. 47.

An. R. 694. Av. J.C. 58. L'imputation d'avoir fabriqué le Sénatusconsulte qui condamnoit Lentulus & ses complices à la mort, étoit si évidemment calomnieuse, & tellement insoutenable, que ce seul article suffisoit pour donner moyen de revenir avec avantage contre la loi qui le contenoit. On devine aisément que l'intention de Clodius étoit de priver son ennemi de l'appui qu'il trouvoit dans l'autorité du Sénat, & de le faire regarder comme le seul auteur de la mort de plusieurs citoyens du premier rang. Mais la passion
n. 50. l'aveugloit. Car en établissant sa loi sur un faux énoncé, il élevoit un édifice ruineux, qui se détruisoit par lui-même. « Si j'ai „ inséré dans les regîtres publics un „ faux Sénatusconsulte, dit Cicéron, „ la loi a lieu: si cela n'est pas, elle est „ nulle de toute nullité. Or par combien „ de décrets postérieurs le Sénat a-t-il „ reconnu & confirmé celui que l'on „ veut faire passer pour mon ouvrage? „

Elle passe: & en même tems celle qui regardoit les départemens. Cette loi ne laissa pas d'être autorisée par les suffrages, je ne dirai pas du Peuple, mais d'une multitude de misérables, qui étoient aux gages du Tribun. Cicéron s'étant retiré, ses défenseurs n'avoient plus d'intérêt qui les obligeât de combattre. La loi passa sans

oppo-

oppoſition : ſeulement elle fut réformée, je ne ſai pas pourquoi, quant à la diſtance, qui fut réduite à quatre cens mille au lieu de cinq cens mille pas : cent trente-trois lieues au lieu de cent ſoixante & ſix. An. R. 694. Av. J.C. 58. des Conſuls.

Les récompenſes pour les Conſuls marchoient de pair avec les diſgraces de Cicéron. La loi pour leur donner des Gouvernemens avoit été propoſée en même tems que celle qui étoit le fondement du procès criminel qu'on lui intentoit : elle fut reçue le même jour que celle qui le condamnoit à l'exil. Gabinius même y fit un changement à ſon avantage ; & au lieu de la Cilicie il ſe fit donner la Syrie, province plus riche, & qui lui ouvroit un plus beau champ à la fortune & , comme il ſe l'imaginoit, à la gloire.

Biens de Cicéron vendus : ſes maiſons pillées par les Conſuls.

Le déſaſtre de Cicéron étoit aſſez complet pour ſatisfaire une haine ordinaire. Mais celle de Clodius étoit forcenée, & elle s'étendit juſques ſur les maiſons de ville & de campagne de celui qu'il venoit de proſcrire. Soit que les biens de Cicéron fuſſent confiſqués, ſoit qu'il s'agît du payement d'une amende dont ſes biens devoient répondre, il eſt certain qu'ils furent mis à l'encan. Pas

un

AN.R. 694. Av. J.C. 58. un honnête homme ne ſe préſenta pour en acheter aucune partie. Il n'y eut que les créatures de Clodius qui voulurent profiter de cet indigne butin. Les Conſuls ne s'oubliérent pas non plus. Auſſitôt après le départ de Cicéron, & avant que la derniére loi eût été portée contre lui, déja le feu étoit mis à ſa maiſon de Rome : on la pilloit en même tems, & les colonnes de marbre avec les autres ornemens étoient tranſportées dans la maiſon de la belle-mére de Piſon, qui étoit dans le voiſinage. Gabinius prit pour lui la dépouille de celle que Cicéron avoit dans le territoire de Tuſcule. Il la fit détruire ; & comme il en avoit une dans le même canton, il s'empara non-ſeulement des meubles de celle de Cicéron, & de tout ce qui eſt néceſſaire pour le ménage de la campagne, mais il n'y eut pas juſqu'aux arbres du parc qu'il ne fît déraciner pour les tranſplanter dans le ſien.

Cic. pro Domo.

Clodius s'empare du terrain de la maiſon de Cicéron, & en con-

Il étoit bien juſte que Clodius recueillît auſſi le fruit d'un crime dont il étoit le principal auteur. Le terrain de la maiſon de Rome de Cicéron fut l'objet qui piqua ſa cupidité. Cette maiſon étoit grande & ſpatieuſe ; & avoit été bâtie cinquante ou ſoixante ans auparavant par

par le fameux Tribun M. Drusus, à qui l'on a attribué la cause de la guerre Sociale. Elle étoit située dans le quartier du mont Palatin, donnant sur la Place, & voisine de celle de Clodius. Ce Tribun résolut donc de s'aggrandir, en ajoutant à sa maison l'emplacement de celle de son ennemi. Mais pour contenter en même tems sa vengeance, voici ce qu'imagina sa rage ingénieuse. La maison de Cicéron touchoit d'un côté à un portique, qui avoit été autrefois la maison de M. Fulvius tué avec C. Gracchus. Cette maison ayant été rasée, comme celle d'un ennemi public, Catulus vainqueur des Cimbres y avoit construit le portique dont je parle, pour être un monument de sa victoire. Clodius se réservant les neuf dixiémes du terrain de Cicéron, en joignit une portion à la colonnade de Catulus, afin de confondre la cause de Cicéron avec celle de Fulvius par la société d'une même peine. Ce n'est pas tout encore. Pour empêcher que jamais, s'il étoit possible, le propriétaire ne pût rentrer dans son bien, il consacra ce portique par une dédicace solennelle, dans laquelle le Pontife Pinarius Natta lui prêta son ministére : & il y plaça une statue sous le nom

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Il sacre une partie à la déesse de la Liberté. *Vell.* II. 14.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

nom de la déesse de la Liberté, comme s'il eût été le vangeur de la liberté publique opprimée par Cicéron. Cette statue représentoit originairement une courtisane de la ville de Tanagre en Béotie: tel étoit l'objet, que Clodius, aussi peu scrupuleux en religion qu'en morale, proposoit au culte des Peuples.

Cicéron, rebuté par le Préteur de Sicile, passe en Gréce, & vient à Dyrrachium.

Cic. pro Planc. & Ep. ad Fam. l. XIV. *& ad Att.* III.

Pendant que Clodius triomphoit, Cicéron cherchoit un asyle, & avoit de la peine à le trouver. Arrivé auprès de la ville de Vibone en Lucanie, il passa quelques jours dans les terres d'un homme qu'il nomme Sica, & qui avoit eu de l'emploi sous lui pendant qu'il étoit Consul. Son plan étoit, comme je l'ai déja dit, d'aller en Sicile. Mais le Préteur C. Virgilius, qui avoit d'anciennes liaisons avec lui, qui avoit été plus d'une fois collégue de son frére, qui pensoit comme lui sur les affaires de la République, refusa néantmoins de le recevoir dans sa Province: tant les malheureux trouvent peu d'amis! Cicéron exclus de l'espérance d'une retraite douce & tranquille en Sicile, & ne voulant pas, par un plus long séjour dans un même lieu, mettre en danger son hôte Sica, tourna vers la mer Supérieure, & fit par terre le chemin de Vibone à

Brin-

Brindes. Il n'entra point dans cette ville, & se tint comme caché dans la maison de campagne de M. Lénius Flaccus, homme généreux & ami fidéle, qui méprisa le péril auquel il exposoit & sa fortune & même sa vie en retirant un proscrit; & qui sans être effrayé de la peine prononcée par une loi injuste & criminelle, rendit pendant treize jours à Cicéron tous les devoirs d'une noble & courageuse hospitalité.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

C'eût été une grande douceur pour notre fugitif d'avoir la compagnie d'Atticus. Il l'avoit prié de le venir trouver, & il comptoit passer avec lui en Epire, où cet ami avoit de grands biens. La chose ne fut pas possible: & Cicéron regarda ce contre-tems comme un nouveau malheur qui se joignoit au grand nombre de ceux dont il étoit déja accablé. Atticus ne lui fut pourtant pas inutile à Rome, & il lui rendit des services effectifs qui valoient bien la consolation qu'il lui auroit procurée par sa présence. Il fallut donc que Cicéron s'embarquât seul à Brindes, ce qu'il fit le dernier Avril; & il passa à * Dyrrachium, ville qui étoit sous sa protection, & qui avoit conservé pour lui de l'attachement.

* *Durazzo dans l'Albanie.*

Atticus

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Plancius lui donne un asyle à Thessalonique.

Atticus l'avoit invité à se retirer dans les terres qu'il avoit en Epire. Mais ce séjour ne plaisoit pas à Cicéron, surtout à cause du voisinage d'un grand nombre d'anciens amis de Catilina, qui depuis la déroute de leur parti, forcés d'abandonner l'Italie, s'étoient répandus dans l'Achaïe & dans le reste de la Gréce. Il craignoit surtout Autronius, l'un des plus audacieux & des plus puissans de ces exilés. C'étoit le collégue de P. Sylla, nommé avec lui au Consulat, privé avec lui de cette charge par un jugement solennel, pour cause de brigue, & qui depuis étoit entré dans les deux conjurations de Catilina. Cicéron ne trouvant donc point de sureté pour lui à rester dans la Gréce, songeoit à traverser la Macédoine, & à passer la mer pour aller gagner Cyzique dans la Propontide. Le zêle d'un ami l'empêcha de s'éloigner si fort de l'Italie.

Cet ami étoit Cn. Plancius, actuellement Questeur sous L. Apuleius Préteur de Macédoine. Plancius ne fut pas plutôt informé de l'arrivée de Cicéron à Dyrrachium, qu'il y accourut, sans licteurs, sans aucunes marques de sa dignité, témoignant par tout son extérieur la douleur dont il étoit rempli. Il l'emmena

l'emmena à Thessalonique, où il avoit un Palais comme Questeur; & il l'engagea à y rester pendant plusieurs mois, quoique Cicéron effrayé par de nouveaux avis des mauvais desseins que formoient contre lui ces conjurés dont j'ai fait mention, inclinât beaucoup à passer en Asie. Plancius le retint par une espéce de violence: il demeura auprès de lui pour veiller à sa sureté: il fut tellement occupé des devoirs de l'amitié, qu'il les préféra même aux fonctions de sa charge. Le courage du Questeur est d'autant plus louable, que son Préteur ne lui en donnoit pas l'exemple; & que plaignant Cicéron & l'aimant, il n'osoit témoigner ses sentimens au dehors par la crainte qu'il avoit de Clodius.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Douleur excessive de Cicéron.

C'est dans cette retraite que Cicéron attendit long-tems son rappel avec une impatience & un abattement peu dignes d'un si grand génie. Son désastre l'avoit atterré dans le premier moment, jusqu'à le porter à renoncer à la vie. Atticus le détourna de ce funeste dessein, en l'exhortant à se réserver pour de meilleurs tems. Mais si Cicéron consentit à vivre, ce ne fut que pour pleurer son malheur. Ses lettres à sa femme, à son frére, à Atticus, sont pleines de lamentations.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Il se représente sans cesse toutes les circonstances les plus affligeantes de sa disgrace; & s'il s'arrête, c'est de peur de trop aigrir sa douleur, & parce que ses larmes effacent ce qu'il écrit. Il ne voulut point voir son frére, qui revenoit du Gouvernement de l'Asie, craignant de se trop attendrir, sur-tout lorsqu'il leur faudroit se séparer. Il n'admettoit aucune consolation, si ce n'est celle d'un prochain retour. Encore étoit-il si découragé, qu'il se défioit toujours du succès, & que les dispositions les plus heureuses avoient peine à faire renaître l'espérance dans son cœur. Sa tristesse alla si loin, que le bruit se répandit dans Rome, qu'il y avoit du dérangement dans son esprit & dans sa raison. Ce bruit étoit faux: il y paroît bien par ses lettres. Mais tout ce qu'il avoit d'esprit, il l'employoit à se tourmenter. Il se rappelle sans cesse les fautes qu'il prétend avoir faites, & se les reproche avec amertume. J'avoue que je n'en vois qu'une, qui est de s'être trop reposé sur les promesses vagues de Pompée, & d'avoir, par une suite de la confiance qu'il prenoit en lui, refusé l'emploi de Lieutenant Général, que César lui offroit. Mais est-il d'un homme sage

ſage de ſe conſumer en regrets inutiles ſur le paſſé ? AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Ce qui me paroît encore moins excuſable, ce ſont ſes plaintes contre ſes amis, & contre Atticus lui-même, à qui il écrit. Il ſied ſi peu à un homme tel que Cicéron d'avoir les défauts des ames vulgaires, que je ne puis lui pardonner de s'en prendre dans ſes maux à tout ce qui l'environne. Selon lui Atticus n'a pas manqué de fidélité, mais d'activité & de zêle ; & faute de s'intéreſſer avec aſſez de chaleur aux dangers de Cicéron, il n'a point tiré de ce fonds de prudence & de bon conſeil, dont il étoit pourvû, toutes les reſſources que ſon eſprit pouvoit & devoit lui fournir. Pour ce qui eſt d'Hortenſius & de quelques autres, ce ſont des perfides, qui ont abuſé criminellement de la confiance qu'il avoit en eux. Il leur attribue la cauſe de ſa ruine. „ Ce [a] ne „ ſont pas, dit-il, nos ennemis, mais „ nos envieux qui nous ont perdus. „ Et le fondement de tous ces reproches, c'eſt le conſeil qui lui a été donné de ſe retirer de Rome, plutôt que de combattre. Il n'eſt pas difficile de juſtifier

Ses plaintes contre ſes amis.

Cic. ad Q. Fr. I. 3.

a Nos non inimici, ſed invidi perdiderunt. *Cic. ad Att.* III. 9.

[illegible] les amis de Cicéron contre lui-même & par lui-même.

Premiérement, la vive douleur d'Atticus sur le malheur de son ami est marquée par les mêmes lettres où Cicéron se plaint de lui: & les services qu'il lui rendit pendant son exil, à lui & à tout ce qui lui appartenoit, à sa femme, à son frére, à ses enfans, sont une preuve indubitable de l'intérêt qu'il avoit pris à ses périls. On ne chérit point dans la disgrace celui pour lequel on a été froid dans le tems qu'il se soutenoit encore.

Quant à ce qui regarde Hortensius, il y avoit long-tems que Cicéron l'accusoit de lui porter envie. C'est principalement à Hortensius qu'il en veut, lorsqu'il représente comme jaloux de sa gloire ces amateurs de leurs viviers & de leurs carpes, dont il se moque en plus d'un endroit de ses lettres à Atticus. Il est certain que les zélateurs de l'Aristocratie, tel qu'étoit Hortensius, n'avoient pas lieu d'être entiérement contens de Cicéron. Ils s'étoient toûjours opposés à Pompée, regardant les commandemens accumulés sur lui contre toutes les régles comme une voie qui le menoit à la tyrannie. Cicéron au contraire, avant que d'être Consul, avoit

Cic. ad Att. I. ep. II. 1. &c.

fait

fait ſa cour à Pompée ; & depuis ſon Conſulat, il s'étoit lié étroitement avec lui. Cependant ces Républicains rigides ſe réunirent autour de Cicéron, lorſqu'ils le virent attaqué. Hortenſius en particulier ſe chargea, comme nous l'avons dit, d'une députation en ſa faveur auprès des Conſuls, & en s'acquittant de cette fonction il penſa perdre la vie. Ce n'eſt pas là aſſurément la conduite d'un perfide & d'un traître. S'il lui conſeilla de ſe retirer, Caton, ſelon Plutarque, en fit autant : & Cicéron déclare à Atticus qu'il n'a aucun lieu de ſe plaindre de Caton. A quoi donc attribuer ſes reproches ſi amers & ſi ſouvent répétés contre Hortenſius, ſinon au chagrin qui le dominoit, & à une mauvaiſe humeur aigrie par l'infortune ? Déplorons la foibleſſe de la nature humaine : & après l'exemple d'un eſprit ſi grand, ſi cultivé, & néantmoins ſi fort abattu par la diſgrace, concevons qu'afin qu'il nous ſoit permis de compter ſur notre conſtance, il faut au moins qu'elle ait été miſe à l'épreuve.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Cic. ad Att. III. 15.

Ce n'eſt pas la faute d'Atticus, ſi ſon ami ne témoignoit pas plus de courage. Il lui donnoit fréquemment, quoiqu'avec douceur, des avis ſur cet article : mais

An. R. 694. Av. J.C. 58.

il n'étoit point écouté, & Cicéron justifioit l'excès de sa douleur par l'excès de son infortune. Lorsqu'il fut rétabli dans Rome, comme ses ennemis lui reprochoient cette mollesse d'ame, il prit un autre tour, & prétendit en faire une vertu. „ J'ai [a] ressenti, dit-il, une „ vive & cruelle douleur : je l'avoue, & „ je ne prétens pas faire parade d'une „ prétendue sagesse, qu'auroient désirée „ en moi ceux qui trouvent que j'étois „ abattu & découragé par ma disgra„ ce. Est-ce donc que me voyant arra„ ché à tant d'objets si chers, dont je „ ne fais point ici le dénombrement, „ parce que je ne puis encore aujourd'hui „ y penser sans verser des larmes, est„ ce que je devois renoncer à l'humanité, „ & rejetter les sentimens de la nature ? „ En ce cas je ne mériterois aucune „ louange pour le parti que j'ai pris de „ me

Apologie de Cicéron sur l'excès de sa douleur. *Pro Domo, 97.*

a Accepi magnum atque incredibilem dolorem : non nego, neque istam mihi adscisco sapientiam, quam nonnulli in me requirebant, qui me animo nimis fracto esse atque afflicto loquebantur. An ego poteram, quum à tot rerum tanta varietate divellerer, quas idcirco prætereo quòd ne nunc quidem sine fletu commemorare possum, inficiari me esse hominem, & communem natu æ sensum repudiare? Tum verò neque illud meum factum laudabile, nec beneficium ullum à me in Rempublicam profectum dicerem, si quidem

,, me retirer; & je ne pourrois deman- AN. R.
,, der que la République m'en tînt 594.
,, compte comme d'un bienfait, si je Av. J.C.
,, n'avois quitté pour elle que des choses 58.
,, dont il me fût aisé de me priver. Une
,, telle dureté dans l'ame, comme celle
,, d'un corps qui ne sentiroit pas quand
,, on le brûle, seroit insensibilité, &
,, non pas vertu. S'exposer aux douleurs
,, les plus cuisantes, & souffrir seul, pen-
,, dant que la ville jouït d'un état floris-
,, sant, les maux qu'éprouvent les vain-
,, cus dans une ville prise par l'ennemi;
,, se voir séparé de tous les objets de sa
,, tendresse, voir sa maison ruinée, &
,, ses biens pillés, se priver de sa patrie
,, pour le bien de la patrie même, être
,, dépouillé de tous les bienfaits les plus
,, éclatans du Peuple Romain, & pré-
,, cipité du plus haut degré de la fortune
,, & de la splendeur; voir des ennemis
,, avides, qui avant les funérailles de

I 4 ,, celui

ea Reipublicæ causâ reliquissem quibus æquo animo carerem: eamque animi duritiem, sicut corporis, quod quum uritur non sentit, stuporem potiùs quàm virtutem putarem. Suscipere tantos animi dolores, atque ea quæ captâ urbe accidunt victis, stante urbe unum perpeti, & jam se videre distrahi à complexu suorum, disturbari tecta, diripi fortunas patriæ denique causâ patriam ipsam amittere, spoliari populi Romani beneficiis amplissimis, præcipitari ex altissimo dignitatis gradu, videre

An. R. 694. Av. J.C. 58.

„ celui qu'ils perſécutent s'en font déja „ payer le ſalaire; ſouffrir tant de maux „ pour la conſervation de ſes conci- „ toyens, & cela avec ſentiment, avec „ douleur, non en ſe parant d'une ſa- „ geſſe que rien n'affecte, mais en rete- „ nant tout l'amour pour ſoi-même & „ pour les ſiens qu'inſpire la nature: „ voilà ce que j'appelle une gloire admi- „ rable & divine. Car celui qui renonce „ ſans peine en conſidération de la Ré- „ publique à ce qui jamais ne lui a été „ cher, que fait-il pour la République? „ que lui ſacrifie-t-il? Mais celui qui „ pour l'avantage de la patrie abandonne „ des biens auxquels il ne peut s'arracher „ ſans une extrême douleur, voilà l'ex- „ cellent citoyen, à qui la patrie eſt „ vraiment chére, puiſqu'il en préfére „ le

prætextatos inimicos, nondum morte comploratâ, arbitria petentes funeris, hæc omnia ſubire conſervandorum civium causâ, atque ita ut dolenter abſis, non tam ſapiens quàm ii qui nihil curant, ſed tam amans tuorum ac tui, quàm communis humanitas poſtulat: ea laus præclara atque divina. Nam qui ea quæ nunquam cara & jucunda eſſe duxit, animo æquo Reipublicæ causâ deſerit, nullam benevolentiam inſignem in Rempublicam declarat. Qui autem ea relinquit, Reipublicæ causâ, à quibus cum ſummo dolore divellitur, ei patria cara eſt, cujus ſalutem caritati anteponit ſuorum. *Cic. pro Domo*, 97. 98.

,, le ſalut à tout ce qu'il a de plus cher ,, au monde. ,, Cette apologie eſt très-bien tournée, & ſeroit ſans réplique, ſi entre une inſenſibilité féroce, & une molle foibleſſe, il n'y avoit pas un milieu, je veux dire la grandeur d'ame qui n'étouffe pas le ſentiment, mais qui le modére & en triomphe.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Il n'eſt pas poſſible de ne pas convenir avec Plutarque que l'on avoit droit d'attendre d'un eſprit orné de tant de belles connoiſſances plus de conſtance dans l'adverſité : d'autant plus que Cicéron ſe piquoit de Philoſophie, & vouloit que ſes amis ne l'appellaſſent point Orateur, mais Philoſophe, prétendant qu'il avoit embraſſé la Philoſophie comme ſon objet, & qu'il ne s'étoit ſervi de l'Eloquence que comme d'un inſtrument néceſſaire à quiconque veut entrer dans l'adminiſtration des affaires publiques. ,, Mais [a], ajoute ce ſage Hiſtorien, le ,, torrent de l'opinion a une terrible ,, force pour effacer de l'ame la teinture ,, de tout ce que l'étude & la doctrine ,, y ont introduit; & pour communiquer

Réflexion de Plutarque ſur la foibleſſe de Cicéron.

[a] Ἀλλ' ἡ δόξα δεινὴ τὸν λόγον ὥσπερ βαφὴν ἀποκλύσαι τῆς ψυχῆς, καὶ τὰ τῶν πολλῶν ἀνομόρξασθαι πάθη δι' ὁμιλίαν καὶ συνήθειαν τοῖς πολιτευομένοις, ἂν μή τις εὖ μάλα φυλαττό-

An. R. 694. Av. J.C. 58.

„ à ceux qui prennent part au gouver-
„ nement les vices de la multitude, par
„ le commerce qu'ils sont forcés d'avoir
„ avec elle. L'homme public ne résistera
„ jamais à cette séduction puissante, à
„ moins qu'il ne se tienne sans cesse sur
„ ses gardes, & qu'il n'ait une extrême
„ attention à n'entrer en societé avec le
„ vulgaire que pour les affaires mêmes,
„ & non pas pour les passions que font
„ naître les affaires. „

Caton & César partent, l'un pour l'isle de Chypre, l'autre pour la Gaule.

A peu près dans le même tems que Cicéron fut obligé de s'exiler de Rome, Caton partit pour l'isle de Chypre, où l'envoyoit Clodius : & César ayant ainsi écarté de la République les deux hommes qu'il craignoit davantage, n'eut plus de raison qui le retînt dans le voisinage de la ville. Il en eut même de s'éloigner. Car les partisans de l'Aristocratie, commençant à revenir de la consternation où les avoit jettés d'abord le Consulat de César, & la violence exercée sur Cicéron, se mirent en devoir d'agir contre l'oppresseur de la liberté publique. Deux Préteurs, L. Domitius & C. Memmius, voulurent soumettre

Suet. Cæs. c. 23.

μένος οὕτω συμφέρηται τοῖς ἐκτὸς, ὡς τῶν πραγμάτων αὐτῶν, οὐ- τῶν ἐπὶ τοῖς πράγμασι παθῶν συμμεθέξων. Plut. Cic.

mettre à l'examen du Sénat les Actes du Consulat de César, dans le dessein de les faire casser. Son Questeur fut mis en justice. Lui-même se vit attaqué par le Tribun L. Antistius: mais il implora le secours des autres Tribuns pour jouïr du bénéfice de la loi qui mettoit à l'abri de toute poursuite ceux qui étoient absens pour le service de l'Etat: & il se hâta de partir.

AN. 694. Av. J. 58.

Après son départ, Vatinius, qui l'avoit si bien servi l'année précédente, fut aussi accusé au Tribunal du Préteur Memmius. Vatinius étoit actuellement revêtu de l'emploi de Lieutenant Général sous César, & par conséquent il avoit un titre pour se dispenser de répondre à l'accusation. Mais il voulut faire l'homme de bien, ce qui lui convenoit très-peu: & comme s'il se fût confié pleinement en son innocence, il revint de la Province, où il étoit déja, & sembla se mettre en devoir de paroître en jugement. Apparemment il croyoit que le crédit de César le tireroit de danger sans peine. Lorsqu'il vit qu'il s'étoit trompé & que l'affaire se mettoit en régle, il commença à craindre, & il implora la protection des Tribuns, & nommément celle de Clodius,

Cic. Vatin.

 pour

AN. R. 94. Av. J. C. 8. pour être dispensé de se présenter devant les juges. La chose étoit sans exemple, & quelque exorbitante que fût la puissance des Tribuns, ils avoient toujours respecté l'ordre des jugemens. Comme donc le Préteur alloit son chemin, Clodius & Vatinius eurent recours à la violence, qui étoit leur ressource ordinaire. Suivis d'une troupe de gens armés, ils viennent attaquer le Préteur sur son Tribunal, le mettent en fuite, fracassent les bancs des juges, jettent les urnes destinées à recevoir les bulletins sur lesquels les suffrages étoient écrits : les accusateurs eurent bien de la peine à sauver leur vie. Ainsi Vatinius accusé commit dans le jugement même tous les crimes contre lesquels l'ordre des jugemens est établi. Quelle fureur ! comment pouvoit subsister Rome dans le renversement des Loix, & de toute la police qui est le fondement de la société humaine ? Devons-nous être étonnés que le Gouvernement Républicain ait enfin péri ? Ou plutôt, ce qui a droit de nous surprendre, n'est-ce pas qu'il ait pû se maintenir encore quelques années ?

Suet. ubi suprà. Toutes ces accusations ne laissérent pas de donner de l'inquiétude à César, & elles furent pour lui un avertissement de

de se procurer toujours l'amitié & l'appui des Magistrats qui étoient en charge chaque année. Ce fut une de ses grandes attentions pendant tout le tems qu'il passa dans sa Province: & il n'y épargna ni les soins, ni surtout l'argent, dont il fit dans cette vûe des profusions incroyables. Je remets au livre suivant le récit de ses premiers exploits dans les Gaules. Je vais rendre compte ici de la commission donnée à Caton par Clodius.

An. R. 694. Av. J.C. 58.

Ptolémée régnoit dans l'isle de Chypre, qui avoit été souvent un partage de cadet dans la maison des Lagides. Il étoit frére de Ptolémée Auléte, qui régnoit en Egypte, & tous deux enfans bâtards de Ptolémée Lathyre. J'ai parlé ailleurs d'un Testament de Ptolémée Aléxandre, dernier Prince légitime du sang des Lagides, lequel faisoit le peuple Romain héritier de tous ses droits; & j'ai dit que César après son Edilité avoit voulu faire valoir ce Testament vrai ou faux, mais qu'il en avoit été empêché par les plus gens de bien & les plus modérés du Sénat. L'état des deux Ptolémées étoit donc incertain, tant à cause du vice de leur naissance, que surtout à cause des prétentions qu'avoit le Peuple Romain sur les Royaumes

Droits prétendus par les Romains sur l'Egypte, & sur l'isle de Chypre.

Vaillant, Hist. Ptolem.

dont



An. R. 694. Av. J.C. 58.

dont ils jouïssoient. C'est par ce motif qu'Auléte acheta si cher la protection de Pompée & de César, afin de parvenir par leur crédit à se faire reconnoître pour Roi d'Egypte par le Sénat & par le Peuple Romain, comme enfin il y réussit sous le Consulat de César. Son frére, qui entre autres vices étoit sordidement avare, ne voulut point faire une pareille dépense : & il s'en trouva mal. Clodius dans son Tribunat fit revivre le Testament d'Aléxandre & les prétentions du Peuple Romain, au moins sur l'isle de Chypre, & proposa une loi pour en dépouiller Ptolémée, & la réduire en Province Romaine.

Clodius offensé par Ptolémée Roi de Chypre.

Strabo, *l.* XIV. *p.* 684. *Appian. Civil. l.* II. *p.* 441. *Dio*, *l.* XXXV.

Un motif de vengeance l'animoit contre ce Roi malheureux. Il y avoit déja plusieurs années que Clodius ayant quitté l'armée de Lucullus après l'avoir soulevée contre son Général, & s'étant retiré en Cilicie auprès de Q. Marcius Rex, qui le fit Amiral de sa flote, avoit été pris par les Pirates. Comme il se trouvoit sans argent, il s'adressa à Ptolémée Roi de Chypre, pour avoir de quoi payer sa rançon. Ce Prince avare, à qui une telle dépense déplaisoit fort, n'envoya que deux talens. Les Pirates ne voulurent point recevoir une somme si ché-

chétive, & aimérent mieux rendre gratuitement la liberté à leur prisonnier, qu'ils n'osoient retenir, dans la crainte qu'ils avoient de Pompée alors Commandant des mers. Clodius devenu Tribun long-tems après se souvint de cette injure, & ce fut pour s'en vanger qu'il résolut de détrôner Ptolémée.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

J'ai dit par quelles raisons il avoit jetté les yeux sur Caton pour le charger de cet odieux emploi. Dès les premiers jours qu'il fut en charge, il le manda, & lui dit que le connoissant pour le plus intégre des Romains, il vouloit lui donner une preuve effective de son estime & de sa confiance. Que plusieurs des plus illustres citoyens briguoient la commission de réduire l'isle de Chypre, dont le Roi possédoit de très-grands trésors. Mais que Caton étoit seul digne d'un emploi qui demandoit un desintéressement parfait, & qu'il seroit préféré à tout autre concurrent. Caton se récria qu'une telle préférence n'étoit pas un bienfait, mais un piége & un affront. Alors Clodius prenant son ton insolent & dédaigneux : *Et bien*, lui dit-il, *si vous ne voulez point y aller de bonne grace, vous serez forcé d'y aller malgré vous.* Et de fait, il proposa & fit passer

Loi de Clodius pour réduire cette isle en province Romaine.

Plut. Cat.

AN. R. 94. Av. J.C. 8. passer la loi pour envoyer Caton avec l'autorité de Préteur dans l'isle de Chypre, & pour le charger d'en détrôner le Roi Ptolémée : & comme si cette commission n'eût pas été assez onéreuse par elle-même, il y ajouta celle de rétablir les exilés de Byzance. Son plan étoit de donner de l'occupation à Caton pour long-tems hors de Rome, afin de ne le point trouver en son chemin pendant toute l'année de son Tribunat. Il se vantoit aussi d'avoir [a] par là arraché à Caton cette langue qui avoit toujours parlé avec tant de force contre les commandemens donnés à des particuliers. La liberté d'un tel langage ne lui étoit plus permise, selon Clodius, puisqu'il se trouvoit lui-même dans le cas.

Il est vrai que le commandement donné à Caton n'étoit pas dans les régles ordinaires : mais assurément il ne pouvoit pas passer pour dangereux dans la République. Car Caton reçut la commission toute nue, sans aucunes forces pour l'exécuter : il ne lui fut pas donné un vaisseau, pas un soldat, mais seulement un Questeur avec deux Greffiers, dont

a Linguam se evellisse M. Catoni, quæ semper contra extraordinarias potestates libera fuisset. *Cic. pro Sext. n. 60.*

dont l'un étoit concussionaire public, & l'autre, client de Clodius. AN. R. 694. Av. J. C. 58.

Il n'eut en effet besoin ni de flote, ni d'armée. Dès que l'infortuné Roi de Chypre eut appris la nouvelle du Décret porté contre lui, sentant qu'il lui étoit impossible de résister à la puissance Romaine, il désespéra de ses affaires, & songea non à combattre, mais à mourir. Seulement il eut d'abord la pensée de se vanger des brigands qui le dépouilloient, en les frustrant de leur proie. Pour cela il fit charger toutes ses richesses sur plusieurs vaisseaux, & s'avança en mer dans le dessein de couler à fond sa flotille, & de se noyer avec tout ce qu'il possédoit. Mais, vil a esclave de son argent, il n'eut pas le courage de le perdre, pendant qu'il renonçoit lui-même à la vie : & comme s'il eût été chargé de le garder pour les Romains, il le fit reporter dans son palais.

Le Roi de Chypre n'a pas le courage de jetter ses trésors dans la mer. *Val. Max.* IX. 4.

Avant qu'il eût exécuté la résolution qu'il avoit prise de mourir, arriva Canidius, ami de Caton ; & il proposa de sa part à Ptolémée de céder à sa mauvaise

Il se fait mourir par le poison. *Plut. Cat.*

a Non sustinuit mergere aurum & argentum, sed futurum suæ necis præmium domum revexit. Procul dubio hic non possedit divitias, sed à divitiis possessus est ; titulo rex insulæ, animo pecuniæ miserabile mancipium.

An. R. 694. Av. J.C. 58. vaiſe fortune, & d'accepter en dédommagement de ce qu'on lui ôtoit, le titre & les revenus de Prêtre du Temple de Vénus à Paphos. Ptolémée étoit tout déterminé à ne point lutter avec des forces trop inégales contre une Puiſſance qui avoit abſorbé tous les Royaumes de l'Univers. Mais il ne put ſe réſoudre à décheoir, & à ſe contenter d'un état inférieur à celui dont il avoit joui. Il aima mieux ſe faire périr par le poiſon.

Exactitude exceſſive de Caton à recueillir les tréſors de ce Roi.

Caton étoit reſté à Rhodes, attendant le ſuccès de la négociation de Canidius. Dès qu'il eut appris la mort de Ptolémée, il fit partir en diligence Brutus ſon neveu pour être comme le ſurveillant de Canidius, & empêcher le divertiſſement des tréſors du Roi de Chypre. Car le rigide Caton ſe défioit preſque de tout le monde, & même de ſes amis. Pour lui, il alla à Byzance, où il n'eut pas de peine, avec le pouvoir dont il étoit armé, & avec l'autorité que lui donnoit ſa vertu, à rétablir la paix & la concorde, en faiſant rentrer dans leur patrie ceux qu'une faction ennemie en avoit chaſſés.

Dio. l. XXXIX.

Il vint enſuite dans l'iſle de Chypre, dont les Peuples le reçurent avec joie, parce qu'ils haïſſoient leur Roi, & eſpéroient

roient être traités plus doucement par les Romains. Il n'éprouva donc aucune difficulté par rapport aux arrangemens politiques qu'il s'agissoit de donner à cette nouvelle province de l'Empire. Son occupation unique fut de dresser l'inventaire des trésors du Roi, & de vendre les meubles & les bijoux du Palais. Il est superflu, & presque injurieux à Caton, de remarquer que dans ce maniement il montra une intégrité parfaite. Mais il outra cette vertu, comme il faisoit la plupart des autres. Il se piqua en tout d'une exactitude rigoureuse : il porta tout ce qui se vendit aux prix les plus hauts : il étoit lui-même présent à tout, soupçonnant tous ceux qui l'environnoient, huissiers, greffiers, acheteurs, amis. Il parloit lui-même à ceux qui se présentoient pour acheter, tâchant, s'il est permis de se servir de cette expression, d'achalander sa marchandise. Cette roideur, qui seroit indécente dans un particulier lorsqu'il s'agit de ses intérêts, devient-elle louable en matiére de deniers publics ? Je ne saurois me le persuader. La fidélité & l'exactitude sont nécessaires, mais sans préjudice de l'humanité & de la modération. Caton indisposa par cette conduite plusieurs de ceux

An. R. 694. Av. J.C. 58.

Plut.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

ceux qui lui avoient toujours été attachés, & en particulier le plus ancien & le meilleur de ses amis, Munatius, qui demeura brouillé avec lui pendant un très long-tems. Et ce fut là un des reproches sur lesquels César appuya le plus dans ses Anticatons. Les attentions de Caton ne furent pas sans fruit. La dépouille du Roi de Chypre fut portée par ses soins jusqu'à près de sept mille talens (vingt-&-un millions de livres.) D'une si riche proie Caton ne se réserva qu'une statue de Zénon, chef & auteur de la secte Stoïque : & ce qui lui rendit cette statue précieuse, ce ne fut ni la richesse de la matiére, ni la beauté du travail, mais uniquement la gloire de la Philosophie.

Plin. XXXIV. 8. VII. 30.

Précautions qu'il prend pour le transport. Ses livres de compte perdus. *Plut.*

Pour le transport de ces richesses, il prit les plus grandes précautions. Il fit distribuer l'argent en plusieurs vases, qui contenoient chacun deux talens & cinq cens dragmes (six mille deux cens cinquante livres.) Au col de chacun de ces vases étoit attaché un long cordeau, au bout duquel étoit un liége : afin que s'il arrivoit un naufrage, les liéges en se montrant sur la surface de l'eau indiquassent les endroits où les vases seroient enfoncés. Le voyage fut heureux par

rap-

rapport à l'argent, dont il ne se perdit que très-peu de chose. Il n'en fut pas de même des livres de compte que Caton avoit fait dresser dans le plus bel ordre avec un soin infini. Il avoit même voulu qu'il en fût fait deux copies, qu'il plaça sur deux vaisseaux différens, pour plus grande sureté. Malgré ces soins, elles périrent toutes deux dans le trajet. Ce fut une vraie mortification pour la vanité de Caton. Car il ne craignoit pas que son intégrité fût suspecte, d'autant plus qu'il amenoit avec lui les intendans & les gens d'affaire du Roi de Chypre, qui étoient au fait de tout. Mais il eût souhaité que ses comptes eussent été gardés dans les archives de la République pour servir de modéles à tous ceux qui seroient chargés d'une semblable administration : & il fut très-fâché d'être frustré de cette gloire.

An. R. 694. Av. J.C. 58.

Il ne revint à Rome qu'après une année révolue, sous le Consulat de Lentulus Spinther & de Métellus Népos. Lorsqu'on le sçut près de la ville, tout le Sénat, ayant les Consuls & les Préteurs à sa tête, & une grande partie du Peuple vint au devant de lui. Caton ne se montra aucunement attentif à un si grand témoignage d'honneur : ce qui cho-

Son rétour à Rome.

Vell. II. 45. *Plut.*

An. R. 694. Av. J.C. 58. choqua beaucoup de personnes. Il ne descendit point à terre, il ne fit point arrêter ses vaisseaux : mais uniquement occupé du dépôt dont il avoit la charge, il rasa le rivage, qui étoit bordé d'une multitude infinie de spectateurs, & ne mit pied à terre, qu'à l'arsenal de marine, où devoient être remis les vaisseaux du Roi de Chypre, & entre autres une galére à six rangs de rames, que Caton lui-même montoit. Delà il fit porter devant lui en pompe à travers la place publique les trésors qu'il avoit recueillis & gardés avec tant de soin : & ce fut comme une espéce de triomphe, qui lui attira les applaudissemens de tout le Peuple. Le Sénat se proposa aussi d'honorer sa vertu, & lui décernoit la Préture pour l'année suivante avec le droit d'assister aux jeux en robe prétexte. Caton refusa ces récompenses, ne voulant point de distinctions contraires aux loix & au droit commun des citoyens. Il demanda seulement & obtint que l'on affranchît l'un des intendans du Roi de Chypre, des services & de la fidélité duquel il avoit été singuliérement satisfait.

Chicanes que Au milieu de l'admiration & de l'estime générale, Clodius seul prit occasion

sion de la perte des livres de compte de Caton pour lui faire des chicanes. Il étoit soutenu dans ce dessein par César, qui de la Gaule, où il faisoit alors la guerre, écrivoit à Clodius pour l'engager à harceler & à fatiguer Caton. Ce fut sans aucun succès: comme aussi c'est sans aucune vraisemblance qu'ils faisoient répandre le bruit, que Caton avoit souhaité d'être déclaré Préteur hors de rang pour l'année suivante; que c'étoit à sa priére que les Consuls en avoient fait la proposition dans le Sénat; & qu'il n'y avoit renoncé, que parce qu'il avoit vû que la chose pourroit bien ne pas réussir. Le caractére connu de Caton réfute suffisamment ces soupçons. Il eut encore une prise avec Clodius au sujet des esclaves du Roi de Chypre amenés par lui à Rome, & qui devenoient les esclaves de la République. Clodius prétendoit leur donner son nom, parce que c'étoit en vertu d'une loi portée par lui, que Ptolémée avoit été dépouillé de son Royaume. Les amis de Caton soutenoient au contraire que l'honneur de les nommer appartenoit à celui qui les avoit transmis en la possession du Peuple Romain, en détrônant leur maître, & réduisant son Royau-

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

lui fait inutilement Clodius. *Dio.*

An. R. 694. Av. J.C. 58.

Royaume en province. Ils vouloient donc qu'on les appellât tous *Porcius*, qui étoit le nom de famille de Caton. On trancha la difficulté en les nommant *Cypriens*.

Edilité de Scaurus. Faste incroyable des jeux qu'il donne au Peuple.

Je reviens au Consulat de Pison & de Gabinius, pendant lequel Scaurus fut Edile, & fit pour les jeux qu'il avoit à donner au Peuple une dépense si furieuse, que [a] Pline ne craint point de dire que cet exemple fut une des principales causes de la corruption des mœurs du siécle dont nous parlons.

Plin. XXXVI. 15.

Scaurus étoit extrêmement riche. Son pére, le fameux Scaurus, prince du Sénat, sous une apparence de probité rigide, n'avoit négligé, si nous en croyons Pline, aucun moyen de s'enrichir, quelque odieux qu'il pût être: & sa mére Métella, ayant épousé Sylla après la mort du vieux Scaurus, avoit bien mis à profit le tems de la proscription, & s'étoit emparée des dépouilles d'un grand nombre de malheureux citoyens. Des biens si mal acquis furent dissipés follement par celui qui s'en trouvoit l'héritier. Il n'est pas possible de n'être pas étrangement surpris de la dépense

a Cujus (Scauri) nescio an Ædilitas maximè prostraverit mores civiles.

dépense énorme que fit Scaurus dans son Edilité pour un Théâtre, dont l'usage étoit renfermé dans l'espace d'un mois, & qui surpassoit en magnificence des édifices bâtis pour l'éternité. AN. R. 694. Av. J.C. 58.

La scêne étoit une grande face de bâtiment à trois étages, dont le premier étoit de marbre, le second, chose incroyable & unique, de verre, & le troisiéme de bois doré. Cette face étoit ornée de trois cens soixante colonnes du plus beau marbre; celles * d'en bas avoient trente-huit pieds de haut. Dans les intervalles des colonnes on avoit placé trois milles statues de bronze, & une multitude infinie de tableaux; & entr'autres tous ceux de Sicyone, ville du Péloponnése, qui avoit été la plus fameuse école de peinture, & qui alors se trouvant extrémement obérée, avoit vû saisir par ses créanciers tout ce qu'elle possédoit de tableaux. Scaurus les acheta, & les transporta sur son Théâtre. La partie de l'édifice destinée aux spectateurs étoit assez vaste pour contenir qua-

** Je traduis Pline littéralement. Il se trouve pourtant ici une difficulté frappante. La distinction de colonnes d'en bas & colonnes d'en haut suppose que les étages de verre & de bois doré étoient garnis de colonnes de marbre. Ce qui ne paroît guéres conforme aux régles de l'Architecture.*

An. R. 694. Av. J.C. 58. quatre-vingts mille ames, c'est-à-dire, le double de ce qu'en contenoit le Théâtre de Pompée, qui fut bâti à demeure quelques années après. Enfin quant à ce qui regarde les tapisseries, & ornemens de toute espéce, soit pour la décoration du Théâtre, soit pour les habillemens des Acteurs, la quantité & la richesse en étoient si prodigieuses, que le superflu ayant été porté par ordre de Scaurus à sa maison de campagne de Tuscule, & cette maison ayant été brûlée quelque tems après, la perte fut estimée cent millions de sesterces (douze millions cinq cens mille livres.)

Freinshem. CIV. 42. 43. Pour ce qui est des spectacles, outre les Tragédies & Comédies, sur lesquelles nous n'avons aucun détail, Scaurus donna des combats d'athlétes, inconnus jusqu'alors à Rome, & seulement en usage dans les villes Grecques. Il fit creuser un canal qu'il remplit d'eau, & dans lequel il montra au Peuple un Hippopotame & cinq Crocodiles, animaux qui jusques-là n'avoient point été vûs par les Romains. Aux jeux du Cirque il fit paroître cent-cinquante Panthéres: & il exposa aux regards des curieux un squeléte de quarante pieds de long, dont les côtes étoient plus hautes que

celles

celles des Eléphans des Indes, & qui avoit l'épine du dos d'un pied & demi de largeur. On disoit que ce squéléte étoit celui du monstre marin qui devoit dévorer Andromède auprès de la ville de Joppé * dans la Palestine, & qui avoit été tué par Persée. An. R 694. Av. J.C

Scaurus, après avoir fait tant de profusions pour une vaine satisfaction du Peuple, voulut se satisfaire lui-même en ornant & décorant sa maison. Il y fit transporter, lors de la démolition de son Théâtre, les plus belles & les plus hautes des colonnes de marbre dont j'ai parlé, pour en former dans sa maison un beau péristyle. Pline rapporte que l'entrepreneur [a], qui s'étoit chargé de l'entretien des égouts publics, exigea que Scaurus lui garantît le dommage que pourroit causer aux voutes des égouts le transport de ces masses énormes par les rues sous lesquelles ils passoient. „ Combien étoit-il plus nécessaire, dit ce judicieux écrivain, de prendre „ des

* *C'est là que Pline, Strabon, Pomponius Méla placent la scéne de cet événement. M. l'Abbé Bannier, Mytholog. T. III l. II. c. 5. p. 117. tâche de concilier ces Auteurs avec Ovide, qui suppose le fait arrivé dans l'Ethiopie.*

a Satisdari sibi damni infecti coegit redemptor cloacarum, quum in

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

„ des furetés pour garantir les mœurs
„ publiques de la contagion d'un exem-
„ ple si pernicieux? „

Voilà tout ce que gagna Scaurus à cette excessive dépense : un ornement peu nécessaire à sa maison. Du reste il n'en tira d'autre fruit que de se ruiner, & de contracter beaucoup de dettes. Il en devint plus ardent à piller, pour remplacer par ses concussions les vuides que son faste insensé avoit faits dans sa fortune.

Jeux donnés par Curion.

Plin XXXVI. 15.

A Scaurus Pline joint Curion pour exemple d'une folie qui est du même genre, & qui peut être regardée comme appartenante aux mêmes tems, puisqu'elle n'est postérieure * que de quelques années. Curion n'étoit pas à beaucoup près aussi riche que Scaurus, & n'ayant eu de ses péres qu'un bien honnête, il l'avoit dissipé par son luxe & par ses débauches, jusqu'à s'endetter de soixante millions de sesterces (sept millions cinq cens mille livres,) que César

Palatium extraherentur. Non ergo in tam malo exemplo moribus cavere utilius fuerat? *Plin*. XXXVI.

* *Il paroît par la seconde lettre de Cœlius à Cicéron, que Curion donna des jeux & fit construire un Théâtre sous les Consuls Sulpicius & Marcellus, an de Rome 701.*

-sar paya pour lui, dans le dessein de An. R. 694.
le gagner à son parti. Ainsi il [a] n'avoit Av. J.C.
pour patrimoine, comme Pline le dit 58.
élégamment, que les troubles de l'Etat, & la discorde des premiers citoyens. Ne pouvant donc, dans les jeux funébres qu'il jugea à propos de donner pour honorer la mémoire de son pére, égaler la magnificence de Scaurus, il voulut y suppléer par la singularité de l'invention. Il fit construire deux Théâtres de bois, voisins l'un de l'autre, qui tournoient sur des pivots. Ces Théâtres, qui renfermoient & le spectacle, & les spectateurs, furent d'abord adossés : & il donna sur chacun d'eux en même tems des piéces dramatiques, qui furent exécutées par les Comédiens sans qu'ils s'entendissent ni se troublassent les uns les autres. Dans l'après-midi du même jour, il fit faire un demi-tour à ces deux Théâtres, toujours remplis, de sorte qu'ils formérent une enceinte & un amphithéâtre, au milieu duquel des Gladiateurs combattirent. Il répéta plus d'une fois ce manége, qui exposoit la vie de tout un peuple : & la Na-

 tion

[a] ... ut qui nihil in censu habuerit, præter discordiam principum.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

tion fut assez folle pour admirer un jeu qui pouvoit la faire périr.

§. II.

Dispositions favorables des esprits pour la cause de Cicéron. Pompée insulté par Clodius, revient à Cicéron. Délibération du Sénat dès le premier Juin, en faveur de Cicéron. Opposition du Tribun Ælius. Combats entre Clodius & Gabinius, qui s'étoit rangé du côté de Pompée. Arrivée du frére de Cicéron à Rome. La haine publique se déclare en toutes façons contre Clodius. Clodius se retourne vers le parti des Républicains rigides. Pompée dans la crainte que Clodius n'attente sur sa vie, se renferme dans sa maison. Les Consuls demeurent toujours contraires à Cicéron. Nouveaux efforts des Tribuns en faveur de Cicéron, sans fruit. Chagrin que cause à Cicéron un Décret du Sénat en faveur des Consuls désignés. Sextius Tribun désigné va en Gaule pour obtenir le consentement de César au rappel de Cicéron. Deux Tribuns du nouveau Collége gagnés par la faction de Clodius. Lentulus propose au Sénat l'affaire de Cicéron. Avis de Cotta. Avis de Pompée. Le Tribun Gavianus empê-

empêche la conclusion. Huit Tribuns proposent l'affaire au Peuple. Violence de Clodius. Carnage. Milon entreprend de réprimer cette fureur. Son caractére. Il accuse Clodius. Il oppose la force à la force. Suspension totale des affaires dans Rome. Le bon parti prend le dessus. Lettres circulaires du Consul Lentulus à tous les Peuples de l'Italie. Applaudissemens de la multitude. Mouvemens incroyables dans Rome & dans toute l'Italie en faveur de Cicéron. Assemblée du Sénat au Capitole, & Sénatusconsulte pour ordonner le rappel de Cicéron. Assemblée du Peuple, où Lentulus & Pompée exhortent & animent les citoyens. Nouveau Décret du Sénat en faveur de Cicéron. Assemblée solennelle par Centuries, où l'affaire est terminée en dernier ressort. Séjour de Cicéron à Dyrrachium pendant huit mois. Son départ de cette ville. Son retour triomphant à Rome. Ses maisons de ville & de campagne rebâties aux dépens de la République. Sur l'avis de Cicéron, on décerne à Pompée la surintendance des bleds & des vivres dans tout l'Empire. Murmures des Républicains rigides contre Cicéron. Sa réponse. Pompée raméne l'abondance dans Rome.

Violences de Clodius contre Cicéron & contre Milon. Clodius est nommé Edile. Mort de Lucullus. Caractére de l'éloquence de Callidius.

AN. R. 694. AV J.C. 58. Dispositions favorables des esprits pour la cause de Cicéron.

Cicero ubi suprà. Dio. Appian. Plut. Cic. pro Domo, 84. 85.

NOus avons laissé Cicéron dans sa retraite de Thessalonique, abymé de douleur, quoiqu'il eût lieu de concevoir déja d'assez heureuses espérances. Exilé pour la plus belle cause qui fût au monde, il avoit emporté avec lui les regrets de tout ce que l'on comptoit de gens de bien dans Rome & dans toute l'Italie. On ne le regardoit pas même comme exilé: & on lui conserva tous les droits de citoyen, excepté ceux que la violence de son ennemi lui avoit arrachés. L. Cotta, qui avoit été Censeur, déclara avec serment dans le Sénat, que s'il eût eu à dresser le tableau des Sénateurs en l'absence de Cicéron, il y auroit mis son nom dans le rang qui lui appartenoit. On ne substitua point de juge en sa place. Aucun de ses amis, en faisant un Testament, ne manqua de lui faire les mêmes legs, que s'il eût été présent. Aucun, soit citoyen, soit allié de l'Empire, ne laissa échaper l'occasion de lui rendre toute sorte de devoirs, & les services dont il avoit besoin:

An. R 694. Av. J.C 58.

besoin : & Plutarque témoigne que toute la Gréce s'empressa à lui donner les marques les plus éclatantes d'affection & d'attachement. Enfin le Sénat, dès qu'il eut un rayon de liberté, le recommanda, comme un dépôt précieux, à tous les Rois & à tous les Peuples, & rendit de solemnelles actions de graces à ceux qui avoient pris soin de conserver à la République un si excellent citoyen.

Pompée insulté par Clodius, revient à Cicéron.

Ces sentimens furent quelque tems dans le cœur des Sénateurs & de la plûpart des Magistrats sans oser paroître : & quelque bien intentionnés qu'ils fussent, ils ne formérent que des vœux secrets & impuissans, jusqu'à ce qu'ils eussent l'aveu de Pompée. Mais la témérité & la pétulance incroyables de Clodius ne tardérent pas à procurer à la cause de Cicéron cet avantage décisif, & à lui rendre un protecteur qui ne l'avoit abandonné qu'avec quelque regret.

Cicéron étoit parti dans les premiers jours d'Avril : & dès le mois de Mai Clodius commença à insulter Pompée. Le jeune Tigrane avoit été fait prisonnier, comme je l'ai dit, & mené en triomphe par ce Général, qui le remit

An. R. 694. Av. J C. 58. ensuite à la garde de L. Flavius, l'un de ses amis, & actuellement Préteur dans l'année dont nous parlons. Clodius gagné par argent entreprit de donner moyen à Tigrane de se sauver. Etant à souper chez Flavius, il le pria de lui faire amener le Prince. Lors que Clodius le vit entré dans la salle, il le fit mettre à table, s'empara de sa personne, & refusa de le rendre soit à Flavius, soit à Pompée lui-même, qui le redemandoit. Au bout de quelque tems il l'embarqua sur un vaisseau, qui devoit le mener en Asie. Mais une tempête étant survenue dans le moment qu'il partoit, le força de relâcher à Antium, qui n'étoit qu'à une petite distance de Rome. Aussitôt le Tribun envoya Sex. Clodius, son homme de confiance, pour ramener le Prince à la ville. Flavius, qui fut averti de ce qui se passoit, alla lui-même avec main forte pour reprendre son prisonnier. Il se livra entre ces deux troupes un combat sur le chemin d'Appius. Plusieurs furent tués des deux parts, mais le plus grand nombre du côté de Flavius, & entre autres un Chevalier Romain, qui se nommoit M. Papirius, & qui étoit ami de Pompée. Flavius fut obligé de s'enfuir, & revint presque seul à Rome.

Pom-

Pompée fut extrémement piqué de cette insulte. Il souffroit avec peine que Clodius tournât contre lui les forces du Tribunat, dont il avoit lui-même rétabli la puissance. La haine contre Clodius réveilla dans son cœur l'amitié pour Cicéron : & il engagea le fidéle & zêlé Mummius Quadratus à agir ouvertement pour le rappel de celui dont ce même Tribun avoit tâché par toutes sortes de voies d'empêcher l'éloignement. En effet le Sénat s'étant assemblé le premier Juin, Mummius, au refus des Consuls, mit en délibération l'affaire de Cicéron. Toutes les voix se réunissoient pour ordonner qu'il fût rappellé. Mais l'opposition d'Ælius Ligur, Tribun, & ami de Clodius, empêcha que le Sénat ne pût former son Décret.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Délibération du Sénat, dès le premier Juin, en faveur de Cicéron.

Opposition du Tribun Ælius.

Cependant cet événement ranima le courage des amis de Cicéron, & irrita la fureur de Clodius. Il savoit à qui s'en prendre : & il n'est point de moyens de chagriner Pompée, dont il ne s'avisât, & qu'il ne mît en usage. Gabinius, créature de Pompée, s'étoit rangé du côté de son patron. De là naquirent des combats dans la place, où souvent il en coûta la vie à plusieurs des combattans, & dans l'un desquels les faisceaux du Consul Gabinius

Combats entre Clodius & Gabinius, qui s'étoit rangé du côté de Pompée.

An. R. 694. Av. J.C. 58. zélateur des droits du Sénat & de l'Aristocratie. Il savoit que les Républicains rigides avoient été dans tous les tems opposés à Pompée, & ne souffroient actuellement qu'avec peine l'autorité qu'il prenoit dans la République. Comme il trouvoit donc Pompée en son chemin, il se retourna vers le parti qui lui étoit contraire. Il disoit & dans le Sénat & devant le Peuple que les loix de César avoient été portées au mépris des auspices: & il ne se souvenoit pas, comme le remarque Cicéron, que parmi ces loix étoit celle qui l'avoit fait plébéïen. Il produisoit sur la Tribune aux harangues Bibulus collégue de César. Il lui demandoit, s'il ne s'étoit pas occupé du soin d'observer les signes qui paroissoient au ciel, dans le tems que César portoit ses loix. Bibulus assuroit le fait. Clodius interrogeoit ensuite les Augures, & leur demandoit si des loix portées en pareille circonstance n'étoient point nulles de plein droit: ils répondoient que la chose étoit ainsi. Ce misérable sans Religion, comme sans mœurs, se jouoit ainsi de tout selon ses intérêts.

Pro Domo, n. 40. Il craignoit si peu d'être en contradiction avec lui-même, qu'il alloit jusqu'à dire, que si le Sénat cassoit les Actes de

se montra inviolablement attaché à la cause de son beau-pére; mais qui ne put recueillir le fruit de sa vertu, étant mort un peu avant que de le voir de retour. Térentia femme de Cicéron, fit aussi très-bien son devoir: & tant de supplications réunies attendrissoient les citoyens.

An 694. Av. 58.

cont Clodius.

Au contraire la haine publique se déclaroit en toutes façons contre Clodius. Dans tous les jeux qui furent donnés cette année au Peuple, il n'osa jamais se montrer de crainte des huées, des sifflets, & peut-être de quelque chose de pis. Quiconque l'avoit servi contre Cicéron, quelque affaire qu'il eût, de quelque genre qu'elle pût être, étoit condamné à tous les Tribunaux. Les Chevaliers Romains se rallioient pour unir leurs forces. Les Sénateurs ne pouvant obtenir des Consuls qu'ils proposassent de délibérer sur l'affaire de Cicéron, rejettoient toutes les autres, & ne vouloient point en entendre parler, que celle qu'ils regardoient comme capitale ne fût terminée.

Il n'étoit pas possible que tous ces mouvemens n'inquiétassent Clodius. Mais ce qui me paroît de plus singulier dans sa conduite, c'est qu'il voulut faire le personnage d'honnête homme, & de zéla-

Clo se re tour vers parti Répu blica rigid

An. R. 694. Av. J.C. 58. au Sénat, ni en aucun lieu public. Encore ne put-il pas être tranquille dans sa maison, & un affranchi de Clodius, nommé Damion, vint l'y assiéger. Ce fut inutilement. Mais Clodius fut assez insolent pour menacer dans ses harangues au Peuple de détruire la maison de Pompée comme il avoit fait celle de Cicéron: & faisant l'agréable, il [a] déclara qu'il prétendoit construire un portique dans le quartier des Carénes, (c'étoit le quartier de Rome où étoit la maison de Pompée) qui répondît à celui qu'il avoit bâti sur le mont Palatin.

Resp. n. 49. Pro Sext. n. 64. & pro Mil n. 18.

Les Consuls demeurent toujours contraires à Cicéron.

Il étoit bien difficile d'espérer de vaincre ce Tribun furieux, pendant qu'il étoit soutenu des deux Consuls. Car Pison lui demeura toujours fidéle: & Gabinius, quoiqu'il fût en guerre ouverte avec Clodius pour ce qui regardoit Pompée, n'en étoit pas plus disposé à permettre aux Sénateurs de délibérer sur le rappel de Cicéron. Le [b] prétexte des Consuls, étoit que la loi Clodia les en empêchoit. „ Oui, dit Cicéron, la „ loi qui leur assignoit des Gouverne- „ mens

a Quum in concionibus diceret, velle se in Carinis ædificare alteram porticum, quæ Palatio responderet. *Cic. de Har. Resp. n* 49.

b Non se rem improbare dicebant, sed lege

„ mens de Provinces, & non pas celle „ qu'aucun citoyen de Rome ne regar- „ doit comme loi. „ En effet le Préteur L. Domitius n'étoit point arrêté par les défenses de cette loi injuste, & s'offroit de proposer l'affaire au Sénat, puisque les Consuls le refusoient.

AN. R. 694. AV J.C. 58.

Enfin les Magistrats furent désignés pour l'année suivante. Des deux Consuls nommés l'un étoit P. Lentulus Spinther, ami décidé de Cicéron : l'autre paroissoit devoir être plûtôt disposé à lui nuire qu'à le servir. C'étoit Q. Métellus Népos, cousin de Clodius, & qui de plus avoit eu personnellement des démêlés très-vifs avec Cicéron pendant son Tribunat. Il fut pourtant assez modéré pour demeurer comme neutre : & nous le verrons même dans la suite devenir favorable à une cause qui acquéroit tous les jours de nouveaux défenseurs.

Les Magistrats sont désignés pour l'année suivante.

Huit Tribuns, c'est-à-dire, tout le Collége, excepté Clodius, & Ælius Ligur, qui étoit dévoué à ses volontés, proposérent le vingt-neuf Octobre une loi pour le rappel de Cicéron, & mirent aussi

Nouveaux efforts des Tribuns en faveur de

istius impediri. Erat hoc verum : nam impediebantur, verùm eâ lege, quam idem iste de Macedonia Syriâque tulerat. *Cic. pro Domo, n. 70.*

An. R. 694. Av. J.C. 58.

Cicéron, sans fruit.

aussi l'affaire en délibération dans le Sénat. Les Consuls eurent beau reclamer la loi Clodia, & les défenses qu'elle faisoit de proposer, de délibérer, de conclure en faveur du retour de Cicéron. Le Sénat n'y eut aucun égard, & P. Lentulus, premier opinant en sa qualité de Consul désigné, parla avec une très-grande force sur la nécessité de rendre au plutôt à la République un citoyen dont elle ne pouvoit se passer. Ainsi en toute occasion se manifestoient les vœux du Sénat & des gens de bien. Mais toujours quelque empêchement en retardoit l'effet. Ici le Tribun Ælius arrêta une seconde fois le Sénat par son opposition.

Chagrin que cause à Cicéron un Décret du Sénat en faveur des Consuls désignés.

Cic. ad Att. III. 24.

Quoique Lentulus eût un grand zêle pour le rétablissement de Cicéron, il ne laissa pas avec son futur collégue de lui causer un chagrin accompagné d'inquiétude. Ces deux Consuls désignés voulurent s'assurer des Gouvernemens de Provinces après leur Magistrature : & ils prétendirent même, ce qui ne s'étoit jamais fait, que l'on *ornât* dès ce moment *leurs Provinces*, comme parloient les Romains, c'est-à-dire qu'on assignât le nombre & la qualité des troupes qu'ils commanderoient, qu'on leur

leur nommât des Officiers Généraux ; qu'on fixât les sommes d'argent, les munitions, & toutes les autres choses nécessaires pour leurs Gouvernemens. Le Sénat leur accorda ce qu'ils demandoient, du consentement même des amis de Cicéron. Pour lui, il en fut très-fâché par deux raisons principales. La premiére, c'est que les Consuls désignés n'ayant plus rien à espérer ni à craindre, étoient plus libres, plus indépendans ; & que le crédit des amis de Cicéron leur étant désormais inutile, aucun motif d'intérêt personnel ne les attachoit plus à sa cause. Mais de plus ce Décret du Sénat en faveur de Lentulus & de Métellus Népos étoit une bréche à la loi que cette Compagnie s'étoit faite de ne délibérer d'aucune affaire, jusqu'à ce que celle de Cicéron fût terminée. Rien n'étoit plus honorable pour lui qu'une pareille résolution : & il n'est pas étonnant qu'il fût affligé d'avoir perdu cet avantage. Cependant ses inquiétudes furent vaines ; & Lentulus, pour n'avoir plus de raison d'intérêt propre, ne l'en servit pas avec moins de fidélité & de courage.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Les Tribuns désignés sembloient tous bien intentionnés pour Cicéron, & huit demeu-

Sextius Tribun désigné

AN. R. 694. Av. J.C. 58. va en Gaule pour obtenir le consentement de César au rappel de Cicéron. Cic pro Sext. n. 70.

demeurérent attachés à sa cause. Entre ceux-ci Sextius signala son zêle avant même que d'entrer en charge. Les amis de Cicéron savoient qu'ils ne pouvoient réussir, si César ne les appuyoit, ou qu'au moins il ne cessât de leur être contraire. Sextius fit un voyage en Gaule, pour déterminer ce Général, dont le crédit, même en son absence, étoit si grand dans Rome, à oublier son ressentiment. Il paroît que les sollicitations de Sextius eurent peu d'effet. César ne se prêta jamais de bonne grace au rappel d'un homme, que ses lumiéres supérieures & son attachement aux droits de la liberté publique lui rendoient trop légitimement suspect. S'il ne s'y opposa pas dans la suite, ce ne fut qu'à la considération de Pompée, qui le vouloit tout de bon.

Deux Tribuns du nouveau Collége gagnés par la faction de Clodius.

Dès que les nouveaux Tribuns furent entrés en charge, & qu'il s'agit entre eux de dresser la loi pour le rappel de Cicéron, les deux qui étoient gagnés secrétement par la faction de Clodius, se déclarérent, Numérius Quintius Gracchus, & Sex. Atilius Gavianus, hommes inconnus d'ailleurs, & que notre Orateur représente comme dignes de mépris par toute sorte d'endroits. Les huit

autres

autres persévérérent dans leur louable deſſein : & ils avoient un grand avantage ſur ceux de l'année précédente, en ce qu'ils étoient puiſſamment ſoutenus par l'un des Conſuls, Lentulus Spinther, qui dès le premier Janvier agit conſéquemment aux déclarations généreuſes qu'il avoit faites n'étant encore que déſigné. An. R. 694. Av. J.C. 58.

P. CORNELIUS LENTULUS SPINTHER.
Q. CÆCILIUS METELLUS NEPOS.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

La premiére aſſemblée du Sénat à laquelle préſidérent les nouveaux Conſuls fut très-nombreuſe : tout le peuple étoit dans une grande attente, auſſi bien que les Députés de toutes les villes d'Italie, qui en étoient venus porter les vœux à la Capitale. Lentulus propoſa l'affaire de Cicéron, & parla avec une dignité & un courage tout-à-fait dignes de ſa place : & ſon collégue promit que par déférence pour le Sénat, & par la vûe du bien public, il ſe réconcilieroit avec un citoyen ſi univerſellement eſtimé & déſiré. Lentulus propoſe au Sénat l'affaire de Cicéron.

On alla enſuite aux voix. L. Cotta, ancien Conſul & ancien Cenſeur, opina le premier, & d'une façon ſinguliére, Avis de Cotta.

mais

AN. R. 695. Av. J.C. 57. mais auſſi flétriſſante pour Clodius, qu'elle étoit honorable pour Cicéron. Il ſoutint que rien de ce qui s'étoit fait contre Cicéron, ne s'étoit fait juridiquement, ni ſelon les régles : que la loi de Clodius contre lui n'étoit point une loi, mais le violement de toutes les loix : que par conſéquent ſa retraite ne devoit être regardée que comme l'*effet* de la violence d'une part, & de l'autre d'un grand amour pour la patrie, en faveur de laquelle Cicéron avoit mieux aimé ſe ſacrifier, que de donner lieu aux carnages & à l'effuſion du ſang des citoyens. Il conclut que puiſqu'il n'étoit exilé par aucune loi, il n'avoit point beſoin d'être rappellé par une loi, & que le vœu du Sénat étoit ſuffiſant.

Avis de Pompée. Cette façon de penſer étoit la plus flatteuſe pour la cauſe de Cicéron, mais elle n'étoit pas la plus ſûre pour ſa perſonne. Auſſi Pompée, qui parla enſuite, convenant de la juſteſſe des réfléxions de Cotta, dit que néantmoins pour mettre Cicéron à l'abri des émeutes populaires, il croyoit qu'il étoit à propos qu'à l'autorité du Sénat ſe joigniſſent les ſuffrages du Peuple, & que les Conſuls propoſaſſent une loi qui annullât celle de Clodius, & ordonnât le réta-

rétabliſſement de Cicéron. Cet avis paſ- ſoit non à la pluralité, mais à l'unanimité, lorſque le Tribun Atilius Gavianus, ſans s'oppoſer en forme, demanda que la concluſion fût remiſe à un autre jour: ce qu'on ne put lui refuſer; & l'affaire manqua.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Le Tribun Gavianus empêche la concluſion.

Les huit Tribuns la relevérent: & Q. Fabricius à leur tête ſe mit en devoir le vingt-trois Janvier de tenir une aſſemblée pour délibérer ſur la loi qui avoit été propoſée par lui pluſieurs jours auparavant. Clodius ne s'amuſa point ici à ménager quelque oppoſition, ou à chicaner le terrain par des formalités. Son frére Appius, qui étoit Préteur cette année, avoit des gladiateurs, qu'il devoit donner en ſpectacle au Peuple. Clodius leur ayant joint des coupejarrets tirés des cachots, lâcha cette troupe ſur les amis de Cicéron. Ciſpius, l'un des Tribuns, fut bleſſé: Q. Cicéron ne ſauva ſa vie, qu'en ſe cachant juſqu'à-ce qu'il pût trouver l'occaſion de ſe dérober par la fuite. Le carnage fut ſi grand, que le Tibre & les égoûts furent preſque engorgés du grand nombre de corps que l'on y jetta, & la place publique inondée d'un fleuve de ſang.

Huit Tribuns propoſent l'affaire au Peuple.

Violence de Clodius. Carnage.

Les fureurs de Clodius ne s'en tinrent point

An. R. 695. Av. J.C. 67. point là : & dans une querelle qui s'éleva, sans que nous en sachions assez distinctement la cause, entre le Tribun Sextius, & le Consul Métellus Népos, quoique ce Tribun n'agît que par les voies de droit, il se vit tout d'un coup attaqué & porté par terre, où il fut laissé pour mort, ayant reçu plus de vingt blessures. Un Tribun, dont la personne étoit sacrée, assassiné dans l'exercice de sa charge, c'étoit un attentat bien atroce. Aussi Clodius en craignit-il les suites. Mais on ne devineroit pas l'expédient dont il s'avisa pour donner le change au Peuple. Il résolut de faire tuer Numérius Quintius Tribun de sa faction, afin que cette mort pût être imputée aux amis de Cicéron, & qu'ainsi la haine du meurtre d'un Tribun fût partagée entre lui & ses adversaires. Heureusement pour Quintius, son collégue Sextius ne se trouva point blessé à mort. Mais le premier fut en danger tant que l'on ne fut pas sûr de la vie du second.

Contre de telles violences il n'y avoit de ressources que dans la force. Sextius pour mettre sa vie en fureté fut obligé de lever des hommes, & de se donner une garde. Milon, l'un de ses collégues, & celui de tous les Tribuns qui soutint avec

avec le plus de générosité & de persévérance la cause de Cicéron, étant exposé par conséquent aux mêmes dangers que Sextius, prit aussi la même précaution. AN. R. 695. Av. J. C. 57.

Milon étoit un homme dont le courage alloit jusqu'à l'audace, & par là il étoit plus capable que personne de réprimer la témérité furieuse de Clodius. Aussi depuis qu'il fut entré une fois en lice avec lui pendant son Tribunat, leurs combats se perpétuérent sans paix ni tréve jusqu'à ce qu'ils fussent terminés par la mort de l'un & l'exil de l'autre. La naissance de Milon paroît avoir* été illustre, mais entre les familles qui sans être anciennement Romaines tenoient pourtant un rang distingué dans l'Italie. Il étoit de Lanuvium, & fils d'un Papius, nom fameux dans la guerre Sociale. Pour lui, il fut adopté par son grand-pére maternel, & prit en conséquence le nom d'Annius. Il falloit bien qu'il fût regardé sur un grand pied dans Rome, puisqu'il y fit quelques années après une alliance très-brillante, ayant épousé Fausta fille du Dictateur Sylla. Mais plus que toute autre recommandation, son mérite personnel le mettoit en état de prétendre à tout. Il se proposoit de s'élever par les voies d'honneur:

Milon entreprend de réprimer cette fureur. Son caractére.

* *Ascon. Ped. in Mil.*

Cic. ad Att. IV. 13.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

neur : & la cause de Cicéron lui ayant paru une belle occasion de s'attirer l'estime & l'affection de tous les gens de bien, il y signala sa vertu d'une façon très-glorieuse ; animé de plus, si nous en croyons Appien, par Pompée, qui lui faisoit envisager le Consulat pour sa récompense.

Il accuse Clodius.

Comme il voyoit que les excès horribles auxquels Clodius se portoit chaque jour, n'alloient à rien moins qu'à ôter toute espérance de rétablir Cicéron, à décourager entiérement les bons citoyens, & à faire dominer dans la ville la licence d'un forcené, il résolut d'attaquer par les loix celui qui prétendoit imposer à tous par la force, & il l'accusa en forme comme coupable de violences attentatoires à la tranquillité publique. Cette démarche hardie déconcerta Clodius, qui n'espéroit pas, ayant Milon pour accusateur, corrompre une seconde fois ses juges. Toute son espérance fut d'éluder le jugement : & pour cela il trouva de l'appui du côté des Magistrats. Le Consul Métellus son cousin, le Préteur Ap. Claudius son frére, un Tribun du Peuple sa créature, font afficher des Ordonnances, qui étoient à Rome sans exemple, pour arrê-

arrêter le cours de la justice. Ces Magistrats défendoient que l'accusé fût obligé de comparoître, qu'on le citât, qu'on fit des informations contre lui. AN. R 695. AV. J.C 57.

Il oppose la force à la force.

La [a] protection des loix & des jugemens étoit donc refusée à Milon : il falloit ou qu'il abandonnât une aussi belle cause que celle qu'il avoit entreprise, ou que s'exposant sans défense aux fureurs d'un adversaire armé, il s'attendît à en devenir la victime. Il crut qu'il lui seroit honteux, soit de se désister lâchement, soit de se laisser vaincre : il prit le parti d'acheter des gladiateurs, & de s'entourer de gens armés qui pûssent résister à ceux par lesquels son ennemi se faisoit accompagner en tout lieu. Mais il eut soin de se renfermer dans les termes d'une défense nécessaire, aggresseur seulement en justice, & n'employant la force que lorsqu'il étoit attaqué par Clodius. Les combats furent fréquens : la maison de Milon fut assaillie plus d'une fois par la

a Quid ageret vir ad virtutem, dignitatem, gloriam, natus, vi sceleratorum hominum corroboratâ, legibus judiciisque sublatis ? Cervices Tribunus plebis privato, præstantissimus vir profligatissimo homini daret ? an causam susceptam affligeret ? an se domi contineret ? Et vinci turpe putavit, & deterreri. *Cic. pro Sext. n. 89.*

AN. R. 695. Av. J.C. 57. *Post red. in Sen. n. 7.*

la troupe de Clodius, & toujours bien défendue. Le Consul Lentulus ne fut pas lui-même épargné, & les factieux brisérent ses faisceaux. Tous les quartiers de la ville devenoient des champs de bataille, où souvent bien du sang étoit répandu. De tant de désordres au moins retiroit-on cet avantage, que Clodius ne régnoit pas, & trouvoit partout un antagoniste qui lui tenoit tête, & souvent remportoit sur lui la victoire.

Suspension totale des affaires dans Rome.

Cette espéce de petite guerre intestine, jointe à la résolution prise depuis long-tems de faire passer l'affaire de Cicéron avant toute autre, réduisit au silence & les Tribunaux, & les assemblées du Peuple, & celles du Sénat. Tout étoit suspendu : point d'audiences données par le Sénat aux Ambassadeurs, point de jugemens, point de Décrets du Peuple. Un état si violent ne pouvoit pas être de durée. Il falloit nécessairement que l'un des deux partis ennemis y mit fin en prenant le dessus. Heureusement ce fut le bon qui triompha.

Le bon parti prend le dessus. Lettres

Toute la splendeur & toute la majesté de la République étoit de ce côté. Les deux Consuls, (car Métellus au moins n'étoit pas contraire) tous les

Pré-

Préteurs, excepté le frére de Clodius, huit Tribuns du Peuple, protégeoient la cause de Cicéron. Une si grande autorité, soutenue du courage & des troupes de Milon, se fit enfin respecter de ceux qui d'abord avoient tenté la voie d'opposition: & Lentulus, en vertu d'un Sénatusconsulte, auquel personne n'avoit osé s'opposer, envoya des lettres circulaires dans toute l'Italie pour inviter à venir à Rome concourir au rétablissement de Cicéron, tous ceux qui aimoient le salut de l'Etat: démarche sans exemple, non-seulement pour les intérêts d'un particulier, mais même dans les périls communs de toute la République.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Lettres circulaires du Consul Lentulus à tous les Peuples de l'Italie.

Pro Sext. n. 128.

La nouvelle de ce * Sénatusconsulte ayant été portée sur le champ à un spectacle de gladiateurs, où se trouvoit un très-grand monde assemblé, elle y fut reçue avec des transports de joie inexprimables. Chaque Sénateur qui venoit à ce spectacle au sortir du Sénat, fut applaudi. Mais lorsque le Consul lui-même, qui donnoit les jeux, y fut arrivé, & eut pris sa place, tous les Sénateurs

Applaudissemens de la multitude.

Pro Sext. 116. 117.

* *Je suppose que c'est ce Sénatusconsulte qui fut rendu dans le Temple de l'Honneur & de la Vertu bâti par Marius.*

An. R. 695. Av. J.C. 57. nateurs se levérent, & tendant les bras vers lui, témoignérent leur joie & leur reconnoissance par des larmes, qui faisoient voir combien Cicéron étoit cher au Peuple Romain.

Mouvemens incroyables dans Rome & dans toute l'Italie en faveur de Cicéron.

Sur l'invitation du Consul & du Sénat il se fit & dans Rome & dans toute l'Italie des mouvemens incroyables en faveur de Cicéron. Chacun voulut, à l'exemple de la premiére Compagnie de l'Etat, signaler son zéle pour le rétablissement d'un si illustre proscrit. Dans Rome & aux environs, les Chevaliers Romains, toutes les sociétés d'Intéressés dans les fermes, l'ordre des Greffiers, tous les corps mêmes de gens de métier, enfin les communautés d'habitans des campagnes voisines, s'assemblérent & formérent des décrets honorables à Cicéron. Les différens peuples de l'Italie en firent autant: Pompée lui-même en donna comme le signal à toutes les villes municipales & à toutes les Colonies. Car étant actuellement premier Magistrat de Capoue, il fit rendre par cette Colonie nouvelle un Décret qui servit de modéle à toutes les autres: après quoi il eut encore assez de zéle pour se transporter dans plusieurs de ces villes, & en encourager les habitans à suivre l'exemple qu'il

qu'il venoit de montrer. Ce fut une fermentation universelle dans l'Italie, qui envoya de toutes parts à Rome une multitude prodigieuse de citoyens.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Lentulus se voyant si puissamment appuyé, convoqua au Capitole une célébre & nombreuse assemblée du Sénat. Ce fut là que le Consul Métellus Népos se laissa entiérement réconcilier avec la cause de Cicéron. P. Servilius Isauricus, vieillard respectable, ancien Consul & ancien Censeur, décoré de l'honneur du Triomphe, & parent du Consul, lui adressa une exhortation touchante & pathétique. Il lui rapella l'attachement qu'avoient toujours eu les Métellus aux maximes de l'Aristocratie & à l'autorité du Sénat: il lui cita son propre frére, Q. Métellus Céler, qui étoit mort deux ans auparavant, & qui s'étoit fait une loi de s'opposer en tout à Clodius: il le fit ressouvenir de Q. Métellus Numidicus, l'honneur de leur maison, exilé comme Cicéron, & comme lui regretté de toute la ville. Enfin il parla avec tant de force, que le Consul ne put retenir ses larmes, preuve non équivoque d'une réconciliation sincére: & de fait il ne se contenta plus de ne point résister à son collégue; il l'appuya & le se-

Assemblée du Sénat au Capitole, & Sénatus-consulte pour ordonner le rappel de Cicéron.

 conda

AN. R. 695. Av. J C. 57.

conda dans toutes ses démarches.

L'assemblée étoit composée de quatre cens dix-sept Sénateurs. Sur un si grand nombre de vocaux, Clodius se trouva le seul qui opinât contre Cicéron. Il fut donc résolu que Cicéron seroit rappellé, & qu'à cet effet les Consuls & les autres Magistrats, de l'autorité du Sénat, en feroient incessamment la proposition au Peuple assemblé par Centuries.

Assemblée du Peuple, où Lentulus & Pompée exhortent & animent les citoyens.

Le lendemain le Consul Lentulus exposa au Peuple ce qui s'étoit passé dans le Sénat : & Pompée se joignant à lui, fit un discours dans lequel il s'exprima de la façon la plus glorieuse pour Cicéron, & dans des termes qui marquoient l'amitié la plus vive & la plus tendre. Il le traita de sauveur de l'Etat, & dit que le salut public opéré par lui ne pouvoit subsister qu'avec lui. Il n'employa pas seulement les exhortations & les conseils : il y ajouta les priéres & les supplications, s'intéressant pour Cicéron, comme pour un frére, ou pour un pére.

Nouveau Décret du Sénat, en faveur de

Le Sénat se hâtoit de finir : & pour cela il rendit un Décret préparatoire, contenant plusieurs articles tous plus favorables les uns que les autres à une cause qui devenoit manifestement la cause de

la

la République. Il défendit à toute personne, quelle qu'elle pût être, de mettre aucun obstacle au rétablissement de Cicéron, déclarant que quiconque y apporteroit empêchement, offenseroit le Sénat, & seroit regardé comme ennemi de la République, du salut des bons, & de l'union des citoyens. Il ordonna même que si les chicanes des mal-intentionnés retardoient trop la décision, Cicéron revînt sans qu'il fût besoin d'autre formalité. Il décerna des actions de graces à ceux qui étoient venus à Rome des différentes villes d'Italie, les invitant de plus à porter le même zêle à l'assemblée solennelle du Peuple où l'affaire seroit terminée en dernier ressort.

An. R. 695. Av. J. C. 57.

Cicéron.

Enfin arriva ce grand jour, objet de tant de vœux & de tant de négociations depuis plus d'un an. Les Protecteurs de la cause de Cicéron avoient jugé, avec grande raison, qu'il falloit donner le plus haut degré d'autorité à la loi qui le rappelleroit, afin d'ôter tout prétexte à ses ennemis de pouvoir jamais y donner atteinte. Ainsi au lieu qu'il n'avoit été exilé que par une loi Tribunicienne, portée dans cette sorte d'assemblée qu'ils appelloient Comices par

Assemblée solennelle par Centuries, où l'affaire est terminée en dernier ressort.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Tribus, lesquels ne comprenoient que les plébéïens, & étoient présidés par un Tribun, ce fut une assemblée par Centuries qui fut indiquée pour ordonner son rétablissement; genre d'assemblée le plus auguste, & qui représentoit pleinement tout le corps de la Nation. Les deux Consuls, sept Préteurs, huit Tribuns du Peuple proposérent ou appuyérent la loi. Lentulus & Pompée firent des discours remplis de justes éloges pour Cicéron, d'exhortations au Peuple, & de priéres. Toute l'élite du Sénat, les anciens Consuls & les anciens Préteurs parurent sur la Tribune aux harangues & tinrent le même langage. Le seul Clodius éleva sa voix contre le vœu unanime de tous les Ordres & de tous les citoyens, & ne fut écouté qu'avec une indignation qui ne put se contenir.

L'assemblée étoit la plus nombreuse que l'on eût jamais vûe. Tout le Peuple, toute l'Italie s'y trouva. Personne ne se crut dispensé ni par l'âge, ni par les infirmités, d'y venir témoigner son zêle pour la patrie en opinant pour le retour de celui qui en avoit été le conservateur. Il n'y eut nulle variété dans les suffrages: tous d'une commune voix

auto-

autoriſérent la loi : & [a] Cicéron a raiſon de dire, en relevant les circonſtances de cette journée ſi glorieuſe pour lui, que Lentulus ne l'a pas ſimplement ramené dans ſa patrie, mais qu'il l'y a fait rentrer en pompe & ſur un char de triomphe. La loi fut portée & reçue le quatriéme jour d'Août. Ainſi la durée de l'exil de Cicéron, qui étoit ſorti de Rome au commencement d'Avril de l'année précédente, fut de ſeize mois.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Cic. ad Att. IV. 1.

Il y avoit déja long-tems qu'il s'étoit rapproché de l'Italie. Dès la fin de l'année précédente Theſſalonique avoit ceſſé de lui paroître un ſûr aſyle. Cette ville dépendoit du Gouvernement de Macédoine, dont Piſon ſon ennemi devoit prendre inceſſamment poſſeſſion : & le bruit de l'arrivée prochaine des troupes que ce nouveau Gouverneur envoyoit d'avance, determina Cicéron à chercher ailleurs une retraite. Atticus, qui étoit pour lors dans ſes terres d'Epire, l'invitoit à le venir joindre. Cicéron préféra Dyrrachium, où il ſeroit plus à portée de recevoir des nouvelles de Rome,

Séjour de Cicéron à Dyrrachium pendant huit mois. Son départ de cette ville.

Cic. ad Att. III. & IV.

a Itaque P. Lentuli beneficio excellenti atque divino, non reducti ſumus in patriam, ſicut nonnulli clariſſimi cives, ſed equis inſignibus & curru aurato reportati. *Poſt. red. in Sen. n. 28.*

An. R. 695. Av. J.C. 57.

Rome, & dont les habitans lui avoient toujours témoigné beaucoup d'affection. Il y arriva le 25. Novembre, & y passa plus de huit mois, c'est-à-dire jusqu'au 4. Août suivant, qui étoit le jour même que la loi pour son rappel fut autorisée par les suffrages de tout le Peuple. Ce jour il s'embarqua à Dyrrachium, & le lendemain il aborda à Brindes, où il trouva sa chére fille Tullia. Trois jours après il reçut par une lettre de son frére la nouvelle de la loi qui le rétablissoit; & ce fut le sujet d'une joie universelle dans toute la ville de Brindes.

Son retour triomphant à Rome.

Post. red. in Sen. n. 39.

Son retour à Rome fut triomphant: & Plutarque observe que Cicéron n'a point exagéré en disant que toute l'Italie l'avoit reporté en quelque façon sur ses épaules dans le sein de sa patrie. Mais pour mieux concevoir la gloire de ce retour, voyons la description détaillée que notre Orateur lui-même en a faite. Je vais rapporter ses termes. „Toute [a] ma route, dit-il, depuis Brin„des jusqu'à Rome étoit bordée d'une „file continuelle de tous les différens

a Meus reditus is fuit, ut à Brundusio usque Romam agmen perpetuum totius Italiæ viderem. Neque enim regio fuit ulla, neque municipium, neque præfectura, aut colonia, ex qua non publicè ad me venerint gratulatum. Quid dicam adventus meos?, quid

„ peuples de l'Italie. Car il n'y eut au- AN
„ cun canton, aucune ville qui ne m'en- 695.
„ voyât des députations pour me féli- Av. J.
„ citer. Que dirai-je de la maniére dont 57.
„ j'étois reçu à mon arrivée en chaque
„ lieu; comment & des villes & de la
„ campagne les péres de famille avec
„ leurs femmes & leurs enfans, ou sor-
„ toient au devant de moi, ou venoient
„ sur les chemins pour me témoigner
„ leur joie; quels jours de fètes se cé-
„ lébroient à mon occasion, avec au-
„ tant d'allégresse & de pompe, que
„ ceux qui sont consacrés à l'honneur
„ des Dieux immortels? Mais le jour
„ surtout où je rentrai dans Rome, ce
„ seul jour me vaut une immortalité.
„ J'y vis le Sénat & le peuple entier
„ sortis hors des portes pour me rece-
„ voir: & Rome elle-même s'ébran-
„ lant presque de dessus ses fondemens
„ sembloit s'avancer pour embrasser son
„ conservateur. On eût dit que non-

effusiones hominum ex oppidis? quid concursum ex agris patrum familias cum conjugibus ac liberis? quid eos dies, qui quasi deorum immortalium festi & solennes, sunt adventu meo redituque celebrati? Unus ille dies mihi quidem immortalitatis instar fuit, quum Senatum egressum vidi populumqueRomanum universum; quum mihi ipsa Roma propè convulsa sedibus suis, ad complectendum conservatorem suum pro-

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

„ ſeulement les hommes & les femmes de „ tout âge, de tout ordre, de toute con- „ dition, mais les murailles elles-mêmes, „ les maiſons, & les temples entroient „ à ma vûe dans des tranſports de joie. „

De cette foule innombrable de grands & de petits, il ne faut excepter que les ennemis déclarés de Cicéron. Je dis déclarés: car Craſſus, malgré leurs anciennes brouilleries, ſe mêla avec les autres, engagé à cette démarche par ſon fils, dont j'ai parlé ailleurs.

Cic. ad Att. IV. 1.

Lorſque Cicéron arriva à la porte Capéne, les degrés des temples voiſins étoient remplis d'un nombre infini de gens du peuple, qui en l'appercevant battirent des mains, & firent retentir les airs de leurs cris de joie & de félicitation. Toute cette multitude l'accompagna avec mille applaudiſſemens juſqu'au Capitole, où il alla d'abord remplir les devoirs que la Religion lui préſcrivoit: enſuite de quoi il fut reconduit de la même maniére à la maiſon où il devoit loger. Le lendemain, qui étoit

cedere viſa eſt: quæ me ita accepit, ut non modò omnium generum, ætatum, ordinum, omnes viri ac mulieres, omnis fortunæ ac loci, ſed etiam mœnia ipſa viderentur, ac tecta urbis, & templa lætari. *In Piſ.* 51. 52.

étoit le cinq Septembre, il rendit ses actions de graces au Sénat par un discours que nous avons, & dans lequel il ne se contente pas de faire ses remercimens à la Compagnie en général, mais il nomme l'un après l'autre tous les Magistrats ses bienfaiteurs, & entre les particuliers le seul Pompée. Il satisfit ainsi aux loix de la reconnoissance, qui étoit une de ses vertus favorites; & cela en gardant l'ordre convenable, commençant par la Divinité, & s'acquittant ensuite envers les hommes. An. R. 695. Av. J.C. 57.

Tel fut le retour de Cicéron, dont l'éclat est si grand, qu'il lui a donné lieu de dire, qu'à [a] ne considérer que les intérêts de sa gloire, il eût dû non pas résister aux violences de Clodius, mais les rechercher & les acheter.

Ses maisons de ville & de campagne rebâties aux dépens de la République.

Il lui manquoit encore une chose pour se croire pleinement rétabli: c'étoit de rentrer en possession de sa maison, & de la voir reconstruite. On doit se rappeller ici ce que j'ai dit de l'ingénieuse méchanceté de Clodius, qui avoit voulu & flétrir Cicéron en réunissant le sol de sa maison avec celui de la maison

[a] Ut tua mihi conscelerata illa vis non modò non propulsanda, sed etiam emenda fuisse videatur. *Pro Domo*, n. 75.

AN. R. 695. AV. J.C. 57. maiſon de M. Fulvius ennemi public, & lui ôter l'eſpérance de la recouvrer jamais en la conſacrant à la Religion par une prétendue dédicace à la Déeſſe de la Liberté. Il eſt aiſé de juger quels étoient les ſentimens de Cicéron à cet égard. „ Si [a] non ſeulement on ne me „ rend point ma maiſon, dit-il dans le plaidoyer qu'il a fait pour la revendiquer, „ mais encore qu'elle ſe trouve „ changée en un monument par lequel „ mon ennemi tire gloire de ma dou- „ leur, de ſon crime, & du malheur „ public; en ce cas qui peut douter que „ mon retour ne ſoit pour moi un ſup- „ plice éternel? Ma maiſon eſt dans le „ quartier le plus fréquenté de Rome, „ expoſée à la vûe de tous les citoyens. „ Si l'on y conſerve ce malheureux édi- „ fice, qui porte l'inſcription d'un nom „ ennemi, & que l'on ne peut pas re- „ garder comme une décoration pour „ la ville, mais comme en étant le tom- „ beau; il faut que je me retire en tout

a Sin mea domus non modò mihi non redditur, ſed etiam monumentum præbet inimico doloris mei, ſceleris ſui, publicæ calamitatis: quis erit, qui hunc reditum potiùs, quàm pœnam ſempiternam putet? In conſpectu præterea totius eſt urbis domus mea, Pontifices: in qua ſi manet illud non monumentum urbis, ſed ſepulcrum, inimico nomine inſcriptum; demigrandum potiùs aliquò eſt,

„ autre lieu du monde, plutôt que d'ha- AN. R.
„ biter une ville, où j'aurai devant les 695.
„ yeux les trophées d'une victoire rem- Av. J.C.
„ portée sur la République & sur moi. „ 57.

La dédicace faisoit seule toute la difficulté. Car la loi qui ordonnoit le rappel de Cicéron, le rétablissoit dans la jouïssance de tous ses droits & de tous ses biens. Mais comme ce qui avoit été une fois consacré aux Dieux ne pouvoit plus être rappellé à des usages profanes, il falloit avant qu'il fût permis à Cicéron de rentrer dans sa maison, que les Pontifes jugeassent si la consécration qui en avoit été faite, étoit valable ou non. *De Har. Resp. n. 11.*

Cette question fut plaidée devant le Collége des Pontifes entre Cicéron & Clodius le dernier Septembre. Notre Orateur déploya toute la force de son éloquence pour un objet qui l'intéressoit si vivement : & il eut lieu d'être content du succès. Les Pontifes prononcérent que si celui qui prétendoit avoir fait la dédicace, n'avoit point été chargé nommément de cette commission par le Peuple, on pouvoit restituer à Cicéron *Cic. ad Att. IV. 2.*

quàm habitandum in ea urbe, in qua tropæa & de me, & de Republica videam constituta. *Pro Domo*, 100.

An R. 695. Av. J.C. 57. ron le sol qui lui avoit appartenu. Tout le monde regarda ce jugement comme donnant gain de cause à Cicéron : & rien n'étoit plus certain ; car la dédicace s'étoit faite sans qu'il y eût eu aucune ordonnance du Peuple. Cependant Clodius, toujours impudent à l'extrême, se fit sur le champ présenter au Peuple par son frére Appius, qui étoit Préteur, & débita une harangue folle, dans laquelle il assura que les Pontifes avoient jugé en sa faveur, & que Cicéron vouloit se remettre par force en possession de sa maison.

Il n'imposoit à personne. Mais le Sénat s'étant assemblé le lendemain premier Octobre, ôta tout prétexte à son ridicule triomphe. Tous les Pontifes qui étoient Sénateurs, s'y trouvérent : & Cn. Lentulus Marcellinus Consul désigné, & premier opinant, leur demanda avant tout les motifs de leur jugement. M. Lucullus répondit au nom & de l'avis de tous ses collégues, que ç'avoit été aux Pontifes de connoître de ce qui regardoit la Religion, & que c'étoit au Sénat à décider de la validité de la loi, qui avoit ordonné que l'on détruisît la maison dont il s'agissoit. Que comme Pontifes, ils avoient prononcé

sur

ſur les droits de la Religion, & qu'ils alloient comme Sénateurs opiner ſur la loi. Lui, ſes collégues, & tous les autres Sénateurs ſe déclarérent en faveur de la cauſe de Cicéron. Clodius, qui vit quel train prenoit l'affaire, voulut empêcher la concluſion en parlant tout le reſte du jour. Il déclama pendant trois heures. Mais enfin l'indignation de toute la Compagnie, & le bruit qui s'éleva, le forcérent de ſe taire. Le Tribun Atilius Gavianus vint à l'appui de Clodius, & s'oppoſa au Décret, qui ne put par conſéquent être formé ce jour là. Mais le ſoulévement des eſprits fut ſi grand, qu'Atilius n'oſa perſiſter le lendemain. Le Sénatuſconſulte fut dreſſé, & il fut dit que les maiſons de ville & de campagne de Cicéron ſeroient réédifiées aux dépens de la République: honneur qui n'avoit jamais été fait à aucun citoyen. Il fut auſſi ſtatué que l'on rétabliroit le portique de Catulus, ſelon l'ancien plan, & tel qu'il étoit avant que Clodius y eût réuni une partie de la maiſon de Cicéron: enſorte que le nom & l'ouvrage de ce furieux diſparoiſſoient entiérement.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

Cic. in Piſ. n. 52.

Quand Cicéron dit que ſes maiſons furent rebâties aux dépens du Public,

cela

AN. R. 695. Av. J. C. 57.

cela a besoin de quelque explication, & signifie seulement qu'on lui assigna des sommes sur le Trésor pour faire cette réconstruction. Afin d'y procéder avec justice, on fit l'estimation de ces maisons : & celle de Rome fut portée à deux millions de sesterces, c'est-à-dire, deux cens cinquante mille livres. Il paroît que Cicéron étoit content sur cet article. Mais il se plaint à Atticus, que celles de Tuscule & de Formie ont été estimées sordidement & beaucoup au dessous de leur valeur, savoir la première cinq * cens mille sesterces, & la seconde deux † cens cinquante mille. Il attribue cette lésine aux intrigues de ses envieux. „Ceux [a] qui m'ont ci-de„vant rogné les aîles, dit-il agréablement, „ sont fâchés de voir que mes plu„mes repoussent. Mais ils ont beau „ faire : elles n'en reviennent pas moins, „ comme je m'en flatte. „

* 62500. *livres.*

† 31250. *livres.*

Sur l'avis de Cicéron, on décerne à Pom-

Il est vrai que la reconnoissance, des engagemens pris, enfin l'intérêt & la politique, attachoient si étroitement Cicéron à Pompée, qu'il n'est pas fort étonnant que les Républicains rigides en

a Iidem illi qui mihi pennas inciderant, nolunt easdem renasci : sed, ut spero, jam renascuntur. *Cic. ad Att.* IV. 2.

en fussent mécontens & allarmés. Tout en arrivant il avoit réveillé leurs inquiétudes à cet égard. Le pain étoit cher dans Rome ; & l'on y craignoit une disette. Cette crainte avoit donné lieu à la multitude de se mutiner jusqu'à attaquer & vouloir forcer la maison du Préteur L. Cécilius, qui donnoit les jeux Apollinaires. Ce mouvement & plusieurs autres semblables avoient pour origine le mécontentement du Peuple même : mais Clodius y ajoutoit beaucoup du sien, & toujours prêt à exciter des séditions, il n'avoit garde de manquer à augmenter le feu, lorsqu'il le trouvoit allumé. A son instigation la multitude s'en prit à Cicéron : & dès qu'il fut entré dans Rome, des troupes de séditieux lui demandoient du pain, comme s'il eût dépendu de lui de leur en donner. Les bons citoyens pensoient aussi qu'il lui convenoit de se mêler de cette affaire ; d'ôter à un misérable, tel que Sex. Clodius, l'intendance des vivres que Clodius lui avoit donnée dans son Tribunat, & de la transférer à Pompée, qui étoit depuis long-tems la ressource de la République dans les cas difficiles & importans.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Pompée la surintendance des bleds & des vivres dans tout l'Empire.

Cic. pro Domo, & ad Att. IV. 1.

Le Sénat s'assembla dans le Capitole pour-

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

chés, la vente des grains, en un mot tout ce qui dépend de la navigation & du labourage.

Murmures des Républicains rigides contre Cicéron. Sa réponse.

Cic. pro Domo. 27-30.

Comme Cicéron avoit été le premier promoteur de cette affaire, il s'excita à ce sujet des plaintes & des murmures contre lui de la part des zêlés défenseurs de la liberté. „ A qui en veut Cicéron? disoient-ils. Est-ce qu'il ignore „ de quel crédit & de quelle considération il jouït, quels services il a rendus „ à la patrie, quel est l'éclat & la gloire „ de son rétablissement? Pourquoi veut-„ il décorer celui par lequel il a été „ abandonné ? „ Cicéron répond à ces reproches avec beaucoup de franchise, ne disconvenant point des torts de Pompée à son égard, mais protestant bien que jamais il ne se détachera de lui. „ Que l'on cesse, dit-il, de vou-„ loir ébranler mon état après mon ré-„ tablissement, par les mêmes ressorts „ que l'on a fait jouer pour me renver-„ ser. On étoit parvenu à semer la divi-„ sion entre Pompée & moi : c'est ce „ qui n'arrivera plus. Je sais que j'ai été „ non seulement abandonné, mais livré. „ Je n'ignore rien de ce que l'on a fait „ pour me détruire. Je m'en tais. Mais „ ce qu'il y auroit de l'ingratitude à

taire,

„ taire, c'eſt que je ſuis redevable en An. R. 695.
„ grande partie à Pompée de mon re- Av. J.C. 57.
„ tour; & que ſi les chefs du Sénat
„ l'ont égalé pour le zêle, il s'eſt diſtin-
„ gué entre tous par la puiſſance, par
„ les efforts, par les priéres, par les
„ dangers enfin auxquels il s'eſt expoſé
„ pour ma cauſe.„

Au reſte on n'eut pas lieu d'être mécontent d'avoir confié à Pompée la ſurintendance des vivres. Il s'acquitta de cet emploi, comme de tous les autres, à la ſatisfaction & à l'avantage de la République. Il y avoit eu réellement ſtérilité dans quelques-unes des Provinces d'où Rome tiroit ſa ſubſiſtance: dans d'autres c'étoit mauvaiſe adminiſtration; les bleds avoient été envoyés ailleurs, ſous eſpérance de les mieux vendre, ou, reſſerrés ſur les premiers ſoupçons de cherté. Pompée envoya de tous côtés ſes Lieutenans & ſes amis; & prit ſur lui-même le ſoin de viſiter les trois greniers de l'Italie, la Sicile, la Sardaigne, & les côtes d'Afrique. Il y amaſſa de grandes proviſions, & témoigna tant d'ardeur & d'activité pour ſoulager Rome, que lorſqu'il étoit près d'y revenir avec ſes ſoldats, le vent étant fort grand & menaçant d'un orage, enſorte

Pompée raméne l'abondance dans Rome.

Cic. pro Domo. n. 11.

Plut. Pomp.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

que les Pilotes faisoient difficulté de partir, il s'embarqua le premier & fit lever l'ancre, en disant : " C'est une „ nécessité de nous mettre en mer, „ mais il n'est pas nécessaire de vivre." Son courage lui réussit : il fit la traversée heureusement : & par les bons ordres qu'il sçut donner, les marchés se trouvérent remplis de bleds, & la mer couverte de vaisseaux. L'abondance fut telle, que semblable à une source féconde, dit Plutarque, non-seulement elle suffit pour la ville, mais elle se répandit sur les pays circonvoisins.

Violences de Clodius contre Cicéron & contre Milon.

Cic. ad Att. IV. 3.

Il n'étoit pas aussi facile de *rétablir* le calme dans Rome, que d'y ramener l'abondance. La même confusion & les mêmes troubles continuoient d'y régner : & c'étoit toujours Clodius qui en étoit l'auteur. J'ai dit qu'il étoit accusé par Milon de violences & d'attentats contre la tranquillité publique. Les ordonnances des Magistrats qui le favorisoient, avoient bien pû suspendre, mais non périmer l'instance. Milon ne lâchoit point prise : & Clodius, pour échaper, n'avoit d'autre ressource que de se faire nommer Edile. L'Edilité une fois obtenue lui servoit de sauvegarde. Par la même raison, Milon n'omettoit

rien

rien pour empêcher cette nomination : & autant de fois que le Consul Métellus prétendoit tenir l'assemblée pour procéder à l'élection des Ediles, Milon l'arrêtoit en lui signifiant quelque présage sinistre, qui rompoit l'assemblée pour ce jour là. Clodius poussé à bout devenoit de plus en plus furieux, & s'en prenoit tantôt à Milon lui-même, tantôt à Cicéron.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Le trois Novembre, des gens armés, envoyés par lui, chassérent les ouvriers qui travailloient aux fondations de la maison de Cicéron : ensuite ils renversérent le portique de Catulus, que les Consuls, autorisés par un Décret du Sénat, faisoient rétablir : enfin ils attaquérent la maison du frére de Cicéron, & après en avoir fracassé à coups de pierres les portes & les fenêtres, ils y mirent le feu par ordre de Clodius à la vûe de toute la ville.

Le onze du même mois, nouvelle scêne, & nouvelles fureurs de Clodius contre la personne même de Cicéron. Lorsque celui-ci descendoit la rue Sacrée, il se vit tout d'un coup assailli par la troupe de son ennemi. Cris affreux & menaçans, grêle de pierres, bâtons, épées, tout annonçoit un extrême dan-

 ger.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

ger. Cicéron se retira dans le vestibule d'une maison voisine : & comme il étoit bien accompagné, ses gens soutinrent le siége avec un tel avantage, qu'il ne tint qu'à lui de faire tuer Clodius. „Mais [a], dit-il, les opérations Chirurgicales ne me plaisent plus : le régime „& les remédes doux, c'est tout ce „qu'il me faut.„ Il s'étoit si mal trouvé de verser le sang de citoyens illustres, quoique ce fussent des scélérats, qu'il ne vouloit plus tenter la même fortune.

Clodius ne se lassoit point. Dès le lendemain, douze Novembre, *il vint* en plein jour, une heure avant *midi*, attaquer une des maisons de Milon avec des gens armés d'épées & de boucliers. D'autres portoient des torches allumées pour y mettre le feu. Il avoit pris pour son camp une maison voisine, qui appartenoit à P. Sylla, défendu quelques années auparavant par Cicéron. Il fut repoussé : plusieurs de ses principaux satellites demeurérent sur la place. Pour lui, il eut soin de se mettre en sureté.

Etoit-ce une ville, que Rome en cet état, ou un champ de bataille ? La vie bru-

a Sed egò diætâ curari incipio : Chirurgiæ jam tædet. *Cic. ad Att.* IV. 3.

brutale des premiers hommes, telle que les Poëtes la dépeignent avant l'établissement des loix & des sociétés, eut-elle jamais rien de plus affreux ? Il falloit bien, comme je l'ai déja remarqué, qu'une liberté, qui produisoit de tels excès, prît fin au plutôt, & fît place à la puissance Monarchique.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

L'autorité du Sénat ne pouvoit rien contre de si horribles désordres. Il en fut souvent mention dans les assemblées de cette auguste Compagnie : & toujours le Consul désigné Marcellinus opina avec vigueur. Il vouloit que les nouvelles violences commises par Clodius fussent comprises dans l'accusation intentée contre lui, & qu'on lui nommât des juges qui prononçassent sur son affaire, avant qu'il fût procédé à l'élection des Ediles. Tout le fruit des efforts & du Sénat & de Milon, fut de reculer la nomination de Clodius. Mais enfin il l'emporta, & ayant été élu Edile, il se vit en état d'insulter à son accusateur.

Cic. ibid. & ad Q. Fr. II. 1.

Clodius est nommé Edile.

Dio. l. XXXIX.

Ce fut vers ce tems-ci que mourut le fameux Lucullus, d'une façon déplorable dans un si grand homme, s'il n'étoit à propos que nous sçussions qu'il n'y a ni talens, ni exploits, qui mettent à

Mort de Lucullus.

Plut. Luc.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

l'abri des miséres de l'humanité. Il tomba en démence, soit par maladie, soit par l'effet de quelques breuvages qu'un de ses affranchis lui avoit donnés. Il fallut que son frére M. Lucullus devînt son curateur, & prît l'administration de ses biens & de sa personne. L. Lucullus ne vécut pas long-tems dans ce triste état, qui ne s'étoit pleinement déclaré qu'après l'exil de Cicéron. Sa mort ne laissa pas de toucher le Peuple : ses funérailles furent célébrées avec un grand concours & de grands témoignages d'estime; jusques-là que la multitude vouloit qu'il fût enterré dans le champ de Mars, comme l'avoit été Sylla. Son frére eut bien de la peine à obtenir qu'on le transportat au lieu qui avoit été destiné pour sa sépulture dans le territoire de Tuscule. M. Lucullus ne lui survécut pas de beaucoup, & suivit de près un frére qu'il avoit toujours tendrement aimé.

Caractére de l'éloquence de Callidius.

Je ne puis finir le récit des événemens de cette année sans parler de Callidius, qui y fut Préteur, & qui après avoir concouru avec ses collégues au rétablissement de Cicéron, plaida même avec lui devant les Pontifes pour obtenir que l'emplacement de sa maison lui

fût

fût rendu. Callidius étoit Orateur, & M. Rollin a rapporté dans son Traité des Etudes le portrait que Cicéron a fait de son genre d'éloquence. Pour éviter les répétitions, je n'en citerai ici qu'un seul trait, mais qui dit tout. „ Si [a] la per-„ fection de l'art de bien dire consiste, „ dit Cicéron, dans un style doux & „ charmant, on ne peut rien désirer de „ plus excellent que Callidius. „ Mais la force lui manquoit totalement: & Cicéron, dans une occasion où il plaidoit contre lui, tourna fort habilement en preuve pour sa cause ce défaut de feu & de vivacité dans l'adversaire.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Traité des Etudes, T. II. de l'Eloquence du Barreau.

Callidius accusoit un certain Q. Gallius d'avoir voulu l'empoisonner: & il étoit entré dans un grand détail des preuves qu'il prétendoit avoir de ce fait. Il avoit traité tout cela à sa maniére, avec ordre, avec netteté, d'un style fort orné, mais sans mouvement, sans sentiment. Cicéron en lui répondant, employa d'abord les moyens que lui fournissoit la cause. Après quoi il ajouta: „ Eh [b] quoi! Callidius, si ce que vous „ nous racontez ici n'étoit pas un roman

 „ de

a Quod si optimum est suaviter dicere, nihil est quod melius hoc quærendum putes. *Cic. Bruto, n.* 276.

b Tu istuc, M. Callidi,

AN. R. 595. Av. J.C. 57.

„ de votre composition, le débiteriez-
„ vous de cette façon nonchalante ?
„ Vous êtes un grand Orateur ; & vous
„ savez vous animer lorsqu'il s'agit de
„ dangers d'autrui : comment donc se-
„ riez-vous indifférent sur le vôtre ? Où
„ sont les plaintes véhémentes ? où est
„ la force du sentiment, qui rend élo-
„ quens même les gens du Peuple, &
„ les hommes les plus grossiers ? Ni
„ votre esprit, ni votre corps ne pa-
„ roissent émus : on ne voit en vous
„ aucune marque d'indignation, aucun
„ geste de douleur : vous êtes *froid* &
„ tranquille. Aussi, bien loin que nous
„ nous sentissions embrasés par vos dis-
„ cours, à peine pouvions-nous nous
„ empêcher de dormir. „

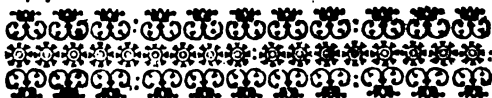
Un tel Orateur manquoit de la partie la plus essentielle de son art, & vraisemblablement de l'activité nécessaire pour s'élever dans une République. I

nisi fingeres, sic ageres ? præsertim quum istâ eloquentiâ alienorum hominum pericula defendere acerrimè soleas, tuum negligeres ? Ubi dolor, ubi ardor animi, qui etiam ex infantium ingeniis elicere voces & querelas solet ? Nulla perturbatio animi, nulla corporis : frons non percussa, non femur : pedis, quod minimum est, nulla supplosio. Itaque tantum abfuit ut inflammares nostros animos, somnum isto loco vix tenebamus. *Cic. Bruto*, n. 278.

en demeura à la Préture, & ne put parvenir au Consulat. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Pendant cette année & la précédente César avoit fait de grandes choses dans les Gaules. Je n'ai pas crû devoir jusqu'ici en entamer le récit, pour ne point interrompre la suite des faits, & surtout ce qui regardoit l'exil & le rappel de Cicéron. Je vais reprendre maintenant ce que j'ai été obligé de laisser en arriére.





LIVRE QUARANTIÉME.



COURTE description de la Gaule & des mœurs des Gaulois. Les deux premiéres campagnes de César en Gaule. Affaire du rétablissement de Ptolémée Auléte. Renouvellement de la confédération entre Pompée, César, & Crassus. Second Consulat de Pompée & de Crassus. Ans de Rome 694---698.

§. I.

Réfléxion préliminaire. Bornes & division de la Gaule. Mœurs des Gaulois. Différence entre les Aquitains, les Belges, & les Celtes. Les Gaulois se servoient de la langue Grecque dans leurs Actes. Multiplicité de Peuples dans la Gaule, formant un seul corps de Nation. Deux factions partageoient toute la Gaule. Factions particuliéres dans chaque Peuple, & chaque canton. Deux ordres distingués & illustres dans la Gaule, les Druides, & les

Nóbles.

Nobles. Le Peuple compté pour rien. Les Druides étoient les Pontifes, les Philosophes, les Poëtes, les Juges de la Nation. Education des Druides. Chef des Druides. Leurs assemblées générales dans le pays Chartrain. Les Nobles combattoient tous à cheval : toujours occupés de la guerre. La forme du gouvernement étoit Aristocratique. Silence imposé aux particuliers sur les affaires d'Etat. Coûtumes barbares des Gaulois. Caractére aimable du génie Gaulois. Valeur des Gaulois. Ils manquoient de persévérance. Leur légéreté. Avantages du corps. Goût des Gaulois pour la magnificence. Beaucoup d'or dans les Gaules. Commerce. Religion des Gaulois. Victimes humaines. Leurs principales Divinités. Hercule Gaulois. Les Gaulois se disoient issus du Dieu des Morts. Ils commençoient leur jour civil au coucher du soleil. Usages domestiques. Les fils ne paroissoient point devant leurs péres en public, qu'ils ne fussent en âge de porter les armes. Leurs mariages. Leurs funérailles. Les mœurs des Gaulois, semblables à celles des anciens peuples du Latium, décrites par Virgile. Gloire des armes Gauloises. César, jusqu'ici citoyen factieux, va

 devenir

devenir le plus grand des guerriers. Sa gloire efface celle de tous les autres Généraux Romains. Il se fait adorer des soldats, & les anime de son feu. Traits merveilleux sur ce sujet. Il fait récompenser avec magnificence, & donner l'exemple du mépris des dangers & des fatigues. Foiblesse de son tempérament. Son activité prodigieuse. Facilité & douceur de ses mœurs.

REFLEXION PRELIMINAIRE.

An. R. 695. Av. J.C. 57. Réfléxion préliminaire. Cic. l. II. de Or. n. 75.

J'AVOUE que je suis effrayé du sujet que je commence à traiter, & qu'ayant à rendre compte des guerres de César dans les Gaules, je sens combien une telle matiére est au dessus de ma portée. Je me rappelle le trait de ce Philosophe, qui ayant osé faire un discours sur l'art de la guerre devant Annibal, fut regardé par ce Général comme un radoteur qui n'étoit digne que de mépris. Il est vrai que le cas où je suis est très-différent de celui où ce Philosophe n'avoit pas craint de se mettre. C'étoit de son choix & pour se faire valoir auprès du plus grand Capitaine qui fût au monde, qu'il avoit pris un sujet qui n'étoit point de sa compétence : au lieu que je me trouve amené au récit des ex-

exploits de César par la suite de mon plan, & par la nécessité d'un engagement qui n'a presque pas été libre de ma part. D'ailleurs j'éviterai de parler d'après moi-même, & César sera mon guide dans tout ce que je rapporterai de sa conduite militaire. AN. 695. Av. J. C. 57.

Mais pour pouvoir suivre un tel guide, je sais qu'il faut avoir des connoissances dont je suis entiérement destitué. Du côté du style, il semble, [a] par la simplicité, par la facilité, par l'air naturel, se rendre accessible à tous les lecteurs. Mais en ce qui regarde le fond des matiéres, je ne dissimule pas que j'aurai peine à le bien entendre: & comment pourrois-je le bien représenter? Jamais peut-être César n'a eu de digne interpréte, si ce n'est ce grand Prince, son rival pour la gloire des armes; qui se fit un plaisir en Catalogne d'étudier tous les pas du Général Romain, & d'observer sur les lieux comment par l'avantage des postes il contraignit cinq Légions & deux chefs expérimentés à poser les armes sans combat. M. le Prince en rendant compte d'une

a Nudi sunt (Commentarii Cæsaris) recti, simplices, omni ornatu orationis, tanquam veste, detracto. *Cic. Bruto, n. 262.*

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

d'une conduite dont il comprenoit toute l'habileté, parce qu'il étoit capable d'en donner lui-même des exemples, ravissoit tous ceux qui l'entendoient : „ & jamais, dit M. Bossuet, un si grand „ maître n'avoit expliqué par de si doctes „ leçons les Commentaires de César. „

Or. Fun. de M. le Prince.

Toutes ces réfléxions devroient me faire renoncer à mon entreprise. J'espére néantmoins que la nécessité me servira de légitime excuse : & si quelqu'un de nos Guerriers, qui savent joindre le mérite des Lettres à celui des armes, s'intéresse assez au succès de mon ouvrage, pour me faire connoître les fautes que j'aurai faites en parlant d'un métier que je n'entens pas, je profiterai avidement des avis qui me seront donnés.

La guerre de César dans les Gaules nous intéresse singuliérement, nous autres François, puisque nous habitons le pays qui en a été le théâtre. Ici les vaincus nous touchent de plus près que les vainqueurs. Je croi donc qu'après que j'aurai exposé les limites & la division la plus générale de l'ancienne Gaule, je ferai plaisir à mes Lecteurs de leur tracer le tableau en racourci des mœurs des Gaulois. Je ne me jetterai point

pour

pour cela dans des recherches ſavantes, qui ſont au-deſſus de mes forces, & ne conviennent point au deſſein de cette Hiſtoire. Les principales ſources où je puiſerai, ſeront Céſar & Strabon.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Bornes & diviſion de la Gaule.

Cæſ. de B. Gall. I. & VI. Strabo, l. IV.

Les bornes de la Gaule étoient anciennement plus étendues que le ſont aujourd'hui celles de la France. Elles comprenoient tout ce qui ſe trouve renfermé entre la Manche au Nord, la grande mer à l'Occident, au Midi les Pyrénées & le Golfe de Lyon, à l'Orient tirant vers le Septentrion d'abord les Alpes, puis le Rhin juſqu'à ſon emboûchure.

Toute cette vaſte contrée paroît avoir été diviſée autrefois en trois parties fort inégales : l'Aquitaine entre la Garonne & les Pyrénées; la Belgique à l'extrémité oppoſée, entre la Marne & la Seine d'une part, & le Rhin de l'autre; & cette large bande, qui reſtoit au milieu, & qui s'étendoit depuis la Manche & l'Océan juſqu'à la Méditerranée & juſqu'aux Alpes, étoit ce qu'ils appelloient la Celtique, ou Gaule proprement dite. Car les habitans de cette partie, qui ſeule ſurpaſſoit en grandeur les deux autres priſes enſemble, n'avoient point d'autre nom que le nom

An. R. 695. Av. J.C. 57. commun de la Nation, Celtes, ou Gaulois. Ce nom même leur eſt tellement propre, que Céſar ne le donne jamais, ou du moins très-rarement, aux Aquitains & aux Belges.

De la Celtique les Romains, aſſez long-tems avant Céſar, avoient détaché, & s'étoient aſſujetti, comme je l'ai raconté, toute la partie Méridionale le long de la mer depuis les Alpes juſqu'aux Pyrénées. Ils en avoient fait une Province, ou pays de conquête, qui comprenoit à peu près ce que nous appellons aujourd'hui la Provence & le Languedoc.

Ainſi du tems de Céſar la Gaule avoit quatre parties, ſavoir la Province Romaine, la Celtique, l'Aquitaine, & les Belges.

Dans la deſcription que nous allons faire des mœurs des Gaulois, nous ne conſidérerons point la Province Romaine, qui s'étoit déja accommodée aux coûtumes & à la façon de vivre de ſes vainqueurs.

Mœurs des Gaulois. Différences entre les Aquitains, les Entre les peuples des trois autres parties il y avoit des différences aſſez marquées. Les Aquitains, voiſins des Eſpagnols, leur reſſembloient & pour la figure extérieure & pour le caractére.

Les

Les Belges, qui confinoient aux Germains, & qui étoient toujours en guerre avec eux, imitoient leur férocité. Ils étoient les plus braves de tous les Gaulois, & ne connoissoient point les délices ni les voluptés, de la contagion desquelles leur éloignement de la Province Romaine les avoit garantis. Les Celtes, ayant près d'eux les Romains, d'ailleurs étant plus riches que les autres, & faisant un plus grand commerce, commençoient à s'amollir, & à perdre au moins en partie l'antique fierté Gauloise. César à ces différences ajoute celle des Langues. Ceux de nos Modernes qui ont le plus approfondi ces matiéres prétendent au contraire qu'il y avoit une langue commune, non seulement à tous les habitans de la Gaule, mais à tous les Peuples d'origine Celtique ; ce qui outre les Gaulois comprend les Germains, les Illyriens, les Espagnols : & ils n'admettent entre les Langues de tous ces Peuples que des diversités de Dialectes. Je n'entre point dans cette question.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

Belges, & les Celtes.

Mais une singularité que je ne dois pas omettre, c'est que les Gaulois du tems de César se servoient des *lettres Grecques* dans leurs Actes publics & parti-

Les Gaulois se servoient de la langue

AN. R. 695. Av. J.C. 57. Grecque dans leurs Actes. Cæs. de B. G. VI. 14. & I. 29.

particuliers : & il rapporte qu'ayant pris le camp des Helvétiens, il y trouva un Regître écrit en *lettres Grecques*, qui contenoit le dénombrement de tous ceux qui étoient sortis du pays pour aller chercher ailleurs un établissement, hommes, femmes, & enfans. Je me sers de l'expression de *lettres Grecques*, parce que c'est celle de César, & qu'elle a donné lieu à une double interprétation.

Les uns ont crû qu'il s'agissoit uniquement des caractéres, & que ces Actes étoient écrits en langue Gauloise ou Celtique, mais avec des lettres Grecques. Ils appuyent leur opinion sur ce qu'il paroît que la langue Grecque n'étoit point connue des Gaulois : 1°. parce que Divitiacus, Druide célébre, ne confére avec César qu'à l'aide d'un interpréte. Or César savoit & parloit parfaitement le Grec. En second lieu, Q. Cicéron étant vivement pressé par les Nerviens *, César, qui vouloit lui donner avis d'un prompt secours, lui écrit en Grec, afin que si sa lettre étoit surprise, elle ne pût pas être entendue : preuve manifeste que les Gaulois n'entendoient point le Grec.

Id. ibid. I. 19.

V. 48.

Mais

* *Peuple qui habitoit le Cambresis, le Hainaut, & partie de la Flandre.*

Mais d'un autre côté, il faut avouer que l'expression de César est bien ambiguë & bien trompeuse, s'il a voulu parler de mots Celtiques écrits en caractéres Grecs : & Strabon, après avoir dit que Marseille étoit une école où les Gaulois envoyoient leurs enfans, ajoute qu'en conséquence les Gaulois se polissoient, qu'ils étoient devenus amateurs des Grecs, & [a] qu'ils dressoient leurs Actes en Grec : expression au dessus de toute ambiguité.

An. R. 695. Av. J. C. 57.

Il semble donc indubitable que l'usage de la langue Grecque, introduit par les Marseillois, étoit reçu dans les Gaules : mais seulement pour les Actes. Dans le commerce ordinaire on se servoit de la langue du pays. Cela étant ainsi, il n'est pas étonnant qu'un Druide ne pût pas soutenir une conversation en Grec. Et pour ce qui est de la lettre écrite en Grec par César à Q. Cicéron, c'étoit dans l'extrémité Septentrionale de la Gaule que la chose se passoit. Or il est bien vraisemblable, puisque c'est Marseille qui avoit fait connoître la langue Grecque aux Gaulois, que cette connoissance ne s'étendoit que dans les pays voisins, ou médiocrement éloignés, &

a Ὥστε καὶ τὰ συμβόλαια Ἑλληνιστὶ γράφειν.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

& qu'elle n'avoit pas pénétré dans le Nord de la Gaule, dont les habitans avoient conservé jusques là toute leur férocité.

Multiplicité de Peuples dans la Gaule, formant un seul corps de Nation.

Chacune des trois grandes parties de la Gaule comprenoit plusieurs Peuples, qui avoient leurs Magistrats, leur Sénat, leurs chefs. Mais tous ces Peuples formoient néantmoins ensemble un corps de Nation : ils avoient des assemblées générales, & se réunissoient pour les affaires communes.

Deux factions partageoient toute la Gaule.

Dans un corps si vaste, & composé de tant de parties, il n'est pas étonnant qu'il s'élevât des factions. Il y en avoit deux générales & subsistantes, qui partageoient toute la Nation. A la tête de l'une étoient les Eduens, anciens alliés des Romains. L'autre eut pour chefs tantôt les Arverniens, tantôt les Séquanois, & en dernier lieu, depuis l'entrée de César dans la Gaule, les Rhémois. Car César s'étoit bien donné de garde de travailler à éteindre ces factions, qui empêchoient les Gaulois de réunir si aisément leurs forces : & après qu'il eut détruit la puissance des Séquanois, il favorisa l'accroissement de celle des Rhémois qui se substituérent en leur place, témoignant être tout aussi

aussi satisfait de ceux qui se rangeoient du côté de ces nouveaux chefs, que de ceux qui demeuroient attachés aux Eduens.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Factions particuliéres dans chaque Peuple, & chaque canton.

Le même esprit de faction, qui partageoit la Gaule entiére, partageoit aussi chaque Peuple, chaque canton, & presque chaque famille. Partout il y avoit des partis, & des chefs de partis, qui étoient toujours choisis entre les plus puissans & les plus accrédités, arbitres suprêmes des affaires, & protecteurs des foibles. Car César pense que cette pratique ne s'étoit pas introduite d'elle-même, mais avoit été établie à dessein, afin que ceux qui n'étoient point en état de se défendre de l'oppression par leurs propres forces, ne manquassent jamais de secours ni d'appui. En effet ces chefs prenoient toujours en main la cause de leurs cliens: & s'ils y eussent manqué, ils se déshonoroient & perdoient toute autorité.

Deux Ordres distingués & illustres dans la Gaule, les Druides & leur

Dans toute la Gaule le peuple étoit presque serf: on le comptoit pour rien, & on ne l'admettoit à aucune délibération publique. Souvent même ceux d'entre le peuple qui se trouvoient réduits à la misére, se rendoient esclaves de quelque Grand, qui devenoit ainsi

AN. R. 695. Av. J. C. 57.

Les Nobles. Le Peuple compté pour rien.

leur maître, & les traitoit comme s'ils eussent été de condition servile. Toutes les distinctions, tous les honneurs, toute la puissance étoit renfermée entre les deux Ordres des Druides & des Cavaliers, que j'appellerai les Nobles pour plus grande clarté. Ainsi l'ancien état de la Gaule ressembloit beaucoup à l'état présent de la Pologne, où les paysans sont serfs, les Bourgeois très-peu considérés, & où les Gens d'Eglise & les Nobles jouïssent seuls à proprement parler des priviléges de citoyens, & composent la République.

Les Druides étoient les Pontifes, les Philosophes, les Poétes, les Juges de la Nation.

Les Druides avoient pour objet & pour département la Religion, & toutes les fonctions qui demandent des connoissances. Ils étoient les Pontifes, les Philosophes, les Poëtes, les Juges de la Nation. Strabon distingue les Bardes, qui étoient les Poëtes; les * Eubages, Sacrificateurs; les Druides, Philosophes moraux. Mais il paroît que ces trois Ordres faisoient corps ensemble, & étoient tous renfermés sous la dénomination commune de Druides.

Leur ministére devoit donc intervenir

* *Le texte de Strabon porte* Οὐάτεις. *Il est vraisemblable que l'Auteur avoit écrit* Οὐάγεις. *Le nom d'*Eubages *se trouve dans Ammien Marcellin*, *l.* XV.

nir dans tous les sacrifices publics & particuliers. La divination, qu'ils portoient, si nous en croyons Pline, jusqu'à la Magie, tout ce qui appartenoit au culte des Dieux, tout ce qu'un reste confus de Religion naturelle, ou ce que l'erreur abusant du nom de la Religion faisoit regarder comme sacré, étoit de leur ressort.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Leurs vers étoient ou des Poësies Morales & Théologiques, qui contenoient les enseignemens qu'ils donnoient à leurs éléves, ou des éloges des anciens Héros de la Nation : ou enfin, comme la Poësie a toujours été un métier d'adulation, les Bardes chantoient la gloire des Rois & des Grands qui les prenoient à leur suite. C'est de quoi nous avons vû un exemple dans l'Ambassade envoyée par Bituitus Roi des Arverniens au Consul Domitius.

Tom. IX. l. XXVIII. pag. 145.

Leur Philosophie ne se bornoit point aux régles des mœurs : elle s'élevoit à l'étude de la Nature. César, sans entrer dans aucun détail, nous dit qu'ils discouroient beaucoup sur les astres & sur leurs mouvemens, sur la grandeur de la terre, & même du monde entier, sur la nature & la puissance des Dieux. Mais nulle de leurs opinions Philoso-

phiques

An. R. 695. Av. J.C. 57. phiques ne nous est mieux connue que celle de l'immortalité des ames, dont ils croyoient la transmigration successive en différens corps, à peu près telle que Pythagore l'avoit enseignée. Ils répandoient cette doctrine parmi les Peuples, comme un aiguillon puissant pour les animer à la vertu, en leur inspirant le mépris de la mort.

Enfin c'étoit dans les Druides que résidoit la puissance de la judicature. Ils jugeoient les querelles publiques & particuliéres : ils décidoient souvent de la paix & de la guerre entre les *Cités.* Les affaires criminelles, & spécialement celles de meurtre, les procès pour une succession, pour les bornes d'un héritage, ou du territoire d'un peuple, étoient portés à leur Tribunal. Et ils armoient de l'autorité de la Religion, dont ils étoient les ministres, celle de leurs jugemens : ensorte que si un particulier, ou même un peuple refusoit de s'y soumettre, ils prononçoient contre les réfractaires une espéce de sentence d'excommunication, qui faisoit regarder ceux qui en étoient frappés comme des profanes, avec lesquels on ne vouloit plus avoir aucun commerce, & qui étoient déchus de tous les droits de la societé.

On

On conçoit bien par ce que nous venons de dire que les Druides devoient être extrémement considérés. A quoi si l'on ajoute qu'ils étoient exemts d'aller à la guerre & de payer les tributs, on ne sera pas étonné qu'il y eût presse à entrer dans leur corps. Pour y être admis il falloit avoir été élevé par eux de jeunesse. Leur maniére d'enseigner étoit de faire apprendre un nombre prodigieux de vers; & leurs disciples passoient quelquefois des vingt années dans cet exercice. Car ils n'écrivoient rien, sans doute en conséquence d'un principe commun à toutes les fausses Religions & à toutes les sectes Philosophiques, de renfermer dans le secret les mystéres de leur doctrine, & de se faire admirer du vulgaire, en le tenant dans l'ignorance.

Education des Druides.

Les Druides avoient un chef choisi d'entre eux & par eux, qui ne pouvoit manquer d'être un personnage très important. Aussi cette place, lorsqu'elle étoit vacante, allumoit si vivement les désirs des ambitieux, que souvent elle a donné lieu à des guerres.

Chef des Druides.

Ils tenoient leurs assemblées générales en un certain tems de l'année dans le pays Chartrain, qui étoit regardé comme le milieu & le cœur de la Gaule.

Leurs assemblées générales dans

le pays Char-train. C'étoit là qu'étoient portées & jugées toutes les grandes affaires.

Les Nobles combattoient tous à cheval, toujours occupés de la guerre.

Avec les Druides, un autre Ordre, comme nous l'avons dit, partageoit toute la puissance & tout l'éclat dans la Nation Gauloise. C'étoient les Nobles, que César appelle *Cavaliers*, sans doute parce qu'ils combattoient tous à cheval, comme actuellement la Noblesse Polonoise, comme autrefois parmi nous ceux que nos ancêtres appelloient Hommes d'armes. La cavalerie Gauloise étoit excellente : les Romains en tirérent de grands services, après la conquête *du* pays ; & jamais ils n'en eurent une meilleure dans leurs armées. La fonction propre de cette Noblesse étoit la guerre : & ils avoient occasion de la faire tous les ans, parce qu'il y avoit toujours des querelles de Peuple à Peuple. Ils y menoient avec eux leurs cliens : & ceux qui en avoient autour d'eux le plus grand nombre, étoient les plus honorés.

La forme du Gouvernement étoit Aristocratique.

Le Gouvernement civil étoit aussi entre les mains de cette Noblesse. Car c'étoit la forme Aristocratique qui étoit la plus usitée parmi les Peuples Gaulois. Ils se choisissoient tous les ans un Magistrat suprême pour la police inté-rieure,

rieure, & un Général pour les conduire à la Guerre.

Les plus sages & les mieux policées de ces petites Républiques avoient une pratique fort bien entendue: c'est que le silence étoit imposé aux particuliers sur les affaires d'Etat. Si quelqu'un avoit appris des voisins quelque nouvelle qui regardât la République, il en alloit instruire les Magistrats; mais il lui étoit défendu d'en faire part à aucun autre. Cette pratique étoit fondée sur ce qu'ils avoient remarqué que souvent des bruits vagues & même faux avoient excité des mouvemens, & jetté des allarmes, dont les suites étoient fâcheuses. Par cette raison on ne permettoit de parler des affaires publiques, que dans les assemblées qui se tenoient pour en délibérer.

Silence imposé aux particuliers sur les affaires d'Etat.

Toute la Nation Gauloise étoit guerriére, à l'exception des Druides. Ils s'occupoient peu de la culture des terres, quoique très-fertiles, vivant principalement de leur chasse, & de la chair de leurs bestiaux. Ils se fortifioient le corps par cette vie dure & ces exercices violens: & ils s'y prenoient de bonne heure, si l'on doit attribuer à toute la Nation ce que plusieurs

Coûtumes barbares des Gaulois.

Auteurs * ont rapporté des Celtes voisins du Rhin, qui alloient laver dans le fleuve leurs enfans nouvellement nés, pour les endurcir contre le froid dès les premiers momens de leur vie.

De là cette férocité, qui leur a été reprochée par tous les Auteurs Grecs & Romains: & quoique ces Ecrivains ne méritent pas créance en tout, des faits inconteſtables leur rendent ici témoignage. Combattre nuds juſqu'à mi-corps, c'eſt une bravade qui ne convient qu'à des Barbares. Rien n'eſt plus contraire à l'humanité que leur pratique de porter devant le poitrail de leurs chevaux les têtes des ennemis tués dans le combat, & de les attacher enſuite aux portes des villes. Ils ne ſe contentoient pas de cela quand c'étoit un perſonnage illuſtre, un Roi, un chef de guerre, qu'ils avoient vaincu & tué. Alors ils en prenoient le crâne, le nettoyoient, le revêtoient d'or, & s'en ſervoient comme d'un vaſe, où leurs Prêtres bûvoient & faiſoient des libations aux jours ſolennels.

Les Romains & les Grecs trouvoient encore

* *Les témoignages de ces Auteurs ont été recueillis par Lacerda dans ſon Commentaire ſur Virgile, Æn.* IX. *v.* 603.

encore fort étrange la coûtume où étoient les Gaulois d'aller en armes à leurs assemblées & aux délibérations communes : & Strabon rapporte une façon singuliére dont ils s'y prenoient pour y avoir du silence. Si quelqu'un troubloit mal à propos celui qui parloit dans l'assemblée, un appariteur alloit l'épée à la main vers cet importun pour lui ordonner avec menaces de se taire. Il répétoit deux & trois fois cette défense de troubler, s'il en étoit besoin. Mais si celui à qui l'on imposoit silence s'opiniâtroit à ne point obéïr, alors l'appariteur lui coupoit avec son épée la moitié de sa casaque, ensorte que le reste devenoit inutile, & ne pouvoit faire qu'un accoûtrement ridicule.

Il n'est pas possible de ne pas condamner aussi de barbarie la pratique où ils étoient de faire périr par les plus cruels tourmens celui qui, lors d'une convocation générale de toute la jeunesse pour prendre les armes, arrivoit le dernier. Je ne parle point ici des sacrifices de victimes humaines, parce que ce genre d'horreur a été commun à toutes les nations payennes, même les mieux policées. *Cæs. de B. G. V. 56.*

Caractére aimable du génie Gaulois.

Tous ces traits, & plusieurs autres qu'il seroit facile d'y joindre, prouvent ce me semble que ce n'est point à tort que les Gaulois de ces anciens tems ont été traités de barbares. Cela n'empêchoit pas qu'ils n'eussent des qualités aimables : de la franchise, de la candeur, de l'éloignement pour les voies obliques & tortueuses, & une élévation de courage qui les portoit à vouloir vaincre par la force, & non par la ruse. Il ne leur manquoit qu'un peu de culture pour devenir comparables par la douceur des mœurs, comme *ils* l'étoient par la bravoure & par l'audace militaire, aux nations les plus renommées, & dont la gloire a le plus d'éclat.

Valeur des Gaulois.

Car pour ce qui est de la valeur, elle leur étoit naturelle, & l'on conçoit bien que leur maniére de vivre étoit propre à la nourrir & à l'échauffer. Aussi la terre a-t-elle été remplie de leurs exploits, & leurs colonies armées s'étoient fait de grands établissemens dans l'Italie, dans la Germanie, sur les bords du Danube, & même dans l'Asie Mineure.

Ils manquoient de persévérance.

Il est pourtant difficile de ne pas convenir qu'il leur manquoit une qua-

lité

lité essentielle pour la guerre, je veux dire la persévérance à soutenir les fatigues. Dans les pays chauds leurs [a] corps mêmes, accoutumés à l'humidité & au froid, ne pouvoient se soutenir: & leurs courages se sentoient de cet affoiblissement. Tout le monde sait le mot de Tite-Live, " que les Gaulois dans le ,, commencement d'une action sont ,, plus que des hommes, & sur la fin ,, moins que des femmes. ,, Par cette raison ils n'étoient nullement propres à faire des siéges: opération laborieuse, & qui demande souvent un long espace de tems. Nul péril ne les effrayoit: mais les travaux les rebutoient.

C'étoit encore un obstacle considérable à leurs succès dans la guerre, que la facilité avec laquelle tantôt ils concevoient des espérances téméraires & présomptueuses aux premiers rayons de bonne fortune, tantôt ils se laissoient aller à l'abattement & au désespoir dès qu'ils éprouvoient quelque disgrace. Cette légéreté, qui est commune à toutes les nations Barbares, donne un grand avantage sur elles aux peuples plus cul-

Leur légéreté.

 tivés,

a Gallorum... corpora intolerantissima laboris atque æstûs fluere; primaque eorum prælia plusquam virorum, postrema minùs quàm feminarum esse. T. L. X. 28.

tivés, que l'éducation, la réfléxion, & les enſeignemens des Sages ont accoutumés à ſe rendre plus maîtres d'eux-mêmes, & à ne pas ſe livrer aux impreſſions de la fortune favorable ou contraire.

Avantages du corps.

Toute l'antiquité a vanté dans les Gaulois les avantages du corps, la haute taille, la grande chevelure blonde, les yeux bleux, la peau blanche, & avec cela quelque choſe de martial dans la phyſionomie. Ces traits de reſſemblance ſe remarquoient en tous, parce que renfermés entre eux ils ne s'allioient point par mariages avec d'autres peuples : enſorte que l'air national ſe conſervoit, n'étant point altéré par le mélange d'un ſang étranger. Ils relevoient leur bonne mine par la magnificence de la parure. Les riches & les Grands de la nation portoient des étoffes brillantes des plus vives couleurs & où l'or éclatoit avec profuſion : ils avoient des hauſſecols d'or, des bracelets du même métal. En général ils faiſoient grand cas de l'or, & en étoient fort avides. Mais on ſait aſſez que cette façon de penſer ne leur eſt pas particuliére.

Goût des Gaulois pour la magnificence.

Beaucoup d'or dans les Gaules.

Il falloit qu'il y eût une grande quantité de ce précieux métal dans les Gaules.

les. On peut se souvenir de ce que nous avons rapporté des richesses du Roi Luérius, & de ces trésors enfouïs en divers lieux dans des lacs & des marais. Il est bien certain que la dépouille de la Gaule a valu des sommes prodigieuses à César. D'où leur venoit cet or, c'est ce qu'il n'est pas peut-être bien aisé de déterminer. Mais on ne peut douter qu'il ne se fît un très-grand commerce dans les Gaules : & Strabon remarque que la commodité des deux mers, & des riviéres navigables qui se rendent les unes dans les autres, ou qui ne sont séparées que par d'assez petites distances, rendoit extrémement facile le transport des marchandises.

T. IX. pp. 145. & 367.

Commerce.

Dans ce qui regarde la Religion, les Gaulois étoient extrémement superstitieux. César ne rapporte rien sur cet article avec un plus grand détail, que leurs sacrifices abominables, dans lesquels ils faisoient périr des hommes, pour appaiser, à ce qu'ils s'imaginoient, la colére de leurs divinités, pendant que réellement ils ne faisoient que contenter la rage implacable des démons contre le genre humain. Ces horribles impiétés faisoient partie du culte public : & de plus les particuliers, lorsqu'ils se

Religion des Gaulois.

Victimes humaines.

trouvoient en quelque danger, ſoit par maladie ou autrement, faiſoient vœu de ſacrifier des victimes humaines, dans la perſuaſion où ils étoient que la vie d'un homme ne pouvoit être rachetée que par celle d'un autre homme.

Le rit de l'immolation de ces malheureuſes victimes n'étoit pas toujours le même. Quelquefois ils enfonçoient l'épée dans le dos de celui qu'ils avoient dévoué à la colére de leurs Dieux, & par les palpitations du mourant ils prétendoient deviner & prédire l'avenir. Ils en perçoient d'autres à coups de fléches, ou les mettoient en croix. Mais leur façon la plus ſolennelle étoit de dreſſer des coloſſes d'oſier, dans leſquels ils enfermoient des hommes vivans, avec des beſtiaux, & des animaux ſauvages: puis ils y mettoient le feu, & conſumoient ainſi hommes & bêtes dans les flammes. Il leur reſtoit pourtant encore aſſez de lumiére naturelle pour choiſir, autant qu'il leur étoit poſſible, des criminels, & pour croire que ces ſortes de victimes, qui méritoient la mort pour leurs forfaits, étoient plus agréables à leurs dieux. Mais au défaut de criminels, ils ne ſe faiſoient point ſcrupule d'immoler des

innocens. Quand nous nous représentons que de pareilles horreurs se commettoient dans le pays que nous habitons, quelle reconnoissance ne devons-nous pas avoir pour la Religion Chrétienne, qui nous a délivrés d'un si effroyable aveuglement!

Les Romains, lorsqu'ils furent maîtres des Gaules, voulurent abolir ces sacrifices, l'opprobre de l'humanité. Mais étoient-ils de dignes réformateurs d'un abus qu'ils pratiquoient eux-mêmes? Le Christianisme seul a eu la gloire de faire cesser par tout où il a prévalu ce culte cruel & impie.

Voyez Tome IX. *pag.* 478.

Leurs principales Divinités.

Les principales Divinités adorées par les Gaulois étoient, selon César, Mercure, Apollon, Mars, Jupiter, & Minerve. Ce n'est pas à dire qu'ils connussent anciennement ces noms, qui sont ou Grecs, ou Romains. Mais ils adoroient sous des noms Gaulois des Divinités auxquelles ils attribuoient les mêmes fonctions qui étoient chez les Grecs & les Romains l'appanage de Mercure, d'Apollon, & des autres qui viennent d'être nommés. *Teutates* étoit leur Mercure. Ils regardoient ce Dieu comme l'inventeur des Arts, le protecteur du commerce & de toutes les fa-

çons de gagner de l'argent. Ils le faisoient aussi présider aux grands chemins, & il étoit invoqué par les voyageurs. *Hésus* étoit chez les Gaulois le Dieu de la guerre; *Taranis*, le Dieu du ciel; *Belénus* le Dieu de la Médecine. Je ne trouve point le nom Gaulois correspondant à celui de Minerve. Mais ils honoroient une Déesse qui présidoit aux ouvrages où l'on employe le fil & la laine.

Dans une nation livrée aux armes, le Dieu de la guerre ne pouvoit manquer d'être extrêmement révéré. Ordinairement, quand ils avoient résolu de combattre, ils lui dévouoient tout ce qu'ils prendroient sur l'ennemi : & après la victoire, ils immoloient tout ce qui avoit vie, & élevoient le reste en monceaux. On voyoit, du tems de César, plusieurs de ces amas de dépouilles en différens cantons: & il témoigne qu'il étoit rare qu'il se trouvât personne qui osât en voler, ou en cacher chez soi quelque partie. Si le cas arrivoit, le coupable étoit puni par les supplices les plus rigoureux.

Hercule Gaulois. Lucien nous fait connoître un autre Dieu honoré dans les Gaules, qui n'est point nommé par César. C'est l'Hercule

Gau-

Gaulois, qui étoit appellé en langue Celtique *Ogmius*. Les attributs avec lesquels ce Dieu étoit représenté ont quelque chose de singulier, & en même tems de très ingénieux. C'étoit un vrai Hercule avec la massue, la peau de lion, le carquois & les fléches. Mais [a] on lui avoit donné la forme d'un vieillard, & il tiroit à lui une grande multitude d'hommes qui étoient liés par les oreilles. Leurs liens étoient des chaînes tissues d'or & d'un métal qui passoit encore pour plus précieux, travaillées avec une délicatesse infinie, & semblables aux plus beaux & plus magnifiques colliers. Cependant, ajoute Lucien, quoique leurs chaînes soient si foibles, & qu'ils pûssent aisément s'enfuir, ils ne paroissent pas même y penser. Ils ne résistent point : au contraire ils suivent leur vainqueur d'un air gai & content : ils paroissent le louer, & vouloir le prévenir,

[a] Ο γέρων Ηρακλῆς ἐκεῖνος ἀνθρώπων πάμπολύ τι πλῆθος ἕλκει, ἐκ τῶν ὤτων ἅπαντας δεδεμένους. Δεσμὰ δέ εἰσίν οἱ, σειραὶ λεπταὶ χρυσοῦ καὶ ἠλέκτρου εἰργασμέναι, ὅρμοις ἐοικυῖαι τοῖς καλλίστοις. καὶ ὅμως ἀφ' οὕτως ἀσθενῶν ἀγόμενοι, οὔτε δρασμὸν βουλεύουσι, δυνάμενοι ἂν εὐμαρῶς, οὔτε ὅλως ἀντιτείνουσιν... ἀλλὰ φαιδροὶ ἕπονται καὶ γεγηθότες, καὶ τὸν ἄγοντα ἐπαινοῦντες, ἐπειγόμενοι ἅπαντες, καὶ νῷ φθάνειν

venir, enforte que leurs chaînes deviennent lâches, & que l'on diroit qu'ils feroient fâchés d'être mis en liberté. Le point d'où partent ces chaînes eft la langue du dieu, qui eft percée à l'extrémité.

On fent aifément que c'eft là un emblême de l'Eloquence, dont la force eft invincible, & qui agit néantmoins avec tant de douceur, qu'elle charme ceux mêmes fur qui elle remporte la victoire. On peignit le Dieu avec les traits de la vieilleffe, parce que l'âge a adoucit le caractére du ftyle, auffi bien que celui des mœurs. Mais j'avoue que toute cette idée me paroît trop ingénieufe, pour que je me détermine aifément à en faire honneur à ces anciens Gaulois, amis de la violence, & qui fe vantoient de porter leur droit à la pointe de leur épée. Je croirois volontiers que l'Hercule Gaulois, au moins tel qu'il eft décrit par Lucien, eft poftérieur à Céfar, & n'a été imaginé que depuis que les Romains eurent introduit dans les Gaules le goût des

ἐθέλειν τὸν δεσμὸν ἐπιχαλῶντες, ἐοικότες ἀχθεσθησομένοις εἰ λυθήσονται. . . ὁ ζωγράφος τρυπήσας τοῦ θεοῦ τὴν γλῶτταν, ἐξ ἐκείνης ἑλκομένους αὐτοὺς ἐποίησε. Lucian. Herc. Gall.

a Diferti fenis compta & mitis oratio. Cic.

des beaux Arts & de l'Eloquence.

César fait encore mention du Dieu des morts & des Enfers, comme connu des Gaulois. Ils prétendoient même être issus de lui : ce qui ne signifie autre chose, selon la remarque d'un savant & judicieux interpréte, sinon qu'ils se regardoient comme *autochtones*, c'est-à-dire, nés dans le pays même qu'ils habitoient. César ajoute qu'en conséquence de cette origine que les Gaulois s'attribuoient, ils sembloient vouloir honorer les ténébres en comptant les espaces des tems par les nuits & non par les jours. Mais le même interpréte observe que cette pratique de renfermer le jour entre deux couchers du soleil, ensorte que la nuit marche la premiére, n'étoit point particuliére aux Gaulois, & qu'elle étoit reçue non seulement chez les Germains leurs voisins & leurs fréres, mais chez les Athéniens, & chez les Juifs.

Les Gaulois se disoient issus du Dieu des morts. Ils commençoient leur jour civil au coucher du soleil.

Il nous reste à rendre compte de quelques remarques de César sur la conduite domestique des Gaulois. Les fils n'accompagnoient jamais leur pére, qu'ils ne fussent en âge de porter les armes. Jusques-là on eût regardé comme honteux qu'un fils, encore enfant, fût vû en public aux côtés de son pére. Cette na-

Usages domestiques. Les fils ne paroissoient point devant leurs péres en

tion

public, qu'ils ne fussent en âge de porter les armes.

tion étoit tellement possédée de l'amour de la guerre, qu'elle n'estimoit rien que par rapport à cet unique objet : & si l'on permettoit aux péres de satisfaire dans la maison les sentimens de la nature, on ne vouloit point qu'ils parussent publiquement compter leur famille pour quelque chose, sinon autant qu'elle étoit capable de servir l'Etat dans les combats.

Leurs mariages.

La Polygamie étoit en usage parmi eux, au moins pour les Nobles & les Grands. Leurs mariages étoient très féconds : ce qui venoit sans doute de la vie simple & laborieuse qu'ils menoient, hommes & femmes. De là cette multiplication prodigieuse, qui obligeoit à détacher de tems en tems comme des essains qui allassent chercher fortune ailleurs, parce que le trop grand nombre des habitans surchargeoit une terre, qui est pourtant l'une des plus fertiles du monde entier.

Quand ils se marioient, ils prenoient sur leur bien une portion égale à la dot qui leur étoit apportée par leur femme : les deux lots ainsi réunis étoient possédés en commun, administrés en commun par les deux époux, & l'on avoit soin d'en réserver & d'en amasser les

fruits.

fruits. Après la mort de l'un des deux le ſurvivant demeuroit ſeul propriétaire & du fond total & des réſerves.

Les femmes étoient tenues dans une grande dépendance. Leurs maris avoient ſur elles droit de vie & de mort, comme les péres ſur leurs enfans : & lorſque quelque homme illuſtre venoit à mourir, ſes parens s'aſſembloient, & ſur le moindre ſoupçon que ſes femmes euſſent contribué à ſa mort, ils leur faiſoient donner la queſtion comme à des eſclaves. Si elles étoient trouvées coupables, le fer & le feu étoient employés pour les tourmenter & les faire périr.

Les funérailles des riches & des Grands ſe célébroient avec magnificence. L'uſage étoit de brûler les morts, & avec eux tout ce qui leur avoit été agréable de leur vivant, juſqu'aux animaux. Et même aſſez peu de tems avant Céſar ils mettoient ſur le bucher de celui dont ils faiſoient les obſéques, & conſumoient dans les mêmes flammes, ſes eſclaves & ſes cliens les plus chéris. Leurs funérailles.

Je penſe ne pouvoir mieux terminer cette deſcription des mœurs Gauloiſes que par un morceau paralléle de Virgile, où ce grand Poëte expoſant les coûtumes & le genre de vie des anciens habitans Les mœurs des Gaulois, ſemblables à celles des an-

ciens peuples du Latium, décrites par Virgile.

tans du Latium, fera repasser sous les yeux du Lecteur la plupart des traits par lesquels César & Strabon ont peint les Gaulois, surtout en ce qui regarde la fierté, la rudesse, & le goût pour la guerre. « Nous [a] sommes une nation, dit le Rutule Numanus, robuste & infatigable, depuis notre premiére origine. Dès que nos enfans sont nés, nous les plongeons dans les riviéres, & nous les endurcissons contre le froid des eaux & des glaces. A peine sont-ils en état de marcher, que nous les occupons de la chasse, & leur apprenons à faire la guerre aux habitans des forêts. Dompter les chevaux, tirer de l'arc, voilà les jeux de leur enfance. Notre jeunesse laborieuse, & accoutumée à vivre de peu, ne connoît que deux exercices, cultiver la terre, & livrer l'assaut aux villes des ennemis. Toute notre vie se passe à manier le fer : & c'est avec les pointes de nos lances que nous piquons les bœufs

a Durum ab stirpe genus : natos ad flumina primùm
Deferimus, sævoque gelu duramus & undis.
Venatu invigilant pueri, sylvasque fatigant :
Flectere ludus equos & spicula tendere cornu.
At patiens operum parvoque assueta juventus
Aut rastris terram domat, aut quatit oppida bello.
Omne ævum ferro teritur, versâque juvencum
Terga fatigamus hastâ : nec tarda senectûs

„ attelés à nos charrues. La froide &
„ lente vieillesse ne change rien ni à la
„ force de nos corps, ni à la vigueur
„ de nos courages. Nous couvrons d'un
„ casque des cheveux déja blancs : &
„ notre gloire, comme notre joie, est
„ de courir sans cesse après un butin
„ toujours nouveau, & de vivre de pil-
„ lage. „

Ces mœurs antiques du Latium, qui vraisemblablement ont été dans les premiers tems celles de tous les peuples de l'Europe, étoient bien propres à former des soldats. Il n'est pas étonnant que les Gaulois qui les avoient toujours conservées, se fussent rendu redoutables à toutes les nations, & singuliérement aux Romains. On sait que les Sénonois prirent Rome : & depuis cet événement la terreur du nom Gaulois étoit si grande parmi les Romains, que dans les guerres contre cette nation tout privilége cessoit, & personne n'étoit exemt de prendre les armes ; & de plus on gardoit dans le trésor des sommes d'or & d'argent auxquelles il étoit défendu de toucher, s'il ne s'agissoit d'une guerre

Gloire des armes Gauloises.

Debilitat vires animi mutatque vigorem.
Canitiem galeâ premimus : semperque recentes
Convectare juvat prædas, & vivere rapto.
Virgil. Æn. IX. 603-613.

guerre de Gaulois. Aussi Cicéron parlant en plein Sénat ne fait nulle difficulté d'avouer que les Romains ne l'emportoient point sur les Gaulois pour la force des corps & des courages, & qu'ils s'étoient toujours contentés de se tenir avec eux sur la défensive. C'est cette puissante & belliqueuse Nation que César entreprit de subjuguer : & il ne falloit pas moins que tout le mérite du plus grand homme de guerre que Rome ait jamais produit, pour achever ce projet dans l'espace de huit campagnes.

Cic. de Har. Resp. 19. & de Prov. Cons. 32.

César, jusqu'ici citoyen factieux, va devenir le plus grand des guerriers.

César va donc paroître tout autre qu'il ne s'est montré jusqu'ici. Ce factieux, cet intriguant, cet homme toujours engagé dans les mauvais partis, toujours ennemi des bons citoyens, va devenir un guerrier dont le mérite sublime effacera tous les héros des siécles passés, & sera le désespoir de ceux qui le suivront. La supériorité de son génie, qui embrassoit tous les talens, n'avoit besoin que des occasions pour se développer dans tous les genres. Au reste le même esprit anima toujours toutes ses démarches : la même ambition l'avoit occupé des intrigues, & le porta à la guerre. Il se partagea entre ces deux objets

objets pendant tout le tems qu'il employa à la conquête des Gaules: & après avoir passé la belle saison à combattre, en hiver il se rapprochoit de Rome pour y manœuvrer comme il avoit toujours fait.

Sa gloire efface celle de tous les autres Généraux Romains.

Mais en ne le considérant ici que du côté des armes, on ne peut douter que sa gloire, comme je l'ai déja dit, ne surpasse celle de tous les autres Généraux Romains qui ayent jamais été. Si on lui compare, dit Plutarque, les Scipions & les Fabius, les Marius & les Sylla, & enfin Pompée, dont la renommée s'élevoit alors jusqu'au ciel, on trouvera qu'ils sont tous obligés de céder à César la prééminence. Il l'emporte sur l'un par la difficulté des lieux où il a fait la guerre, sur l'autre, par la grandeur du pays qu'il a conquis, sur celui-ci par le nombre & le courage des ennemis qu'il a subjugués, sur celui-là par la férocité & l'infidélité des esprits & des caractéres qu'il a adoucis & policés, sur quelques-uns par la clémence dont il usa envers les vaincus, sur d'autres par les largesses qu'il a faites à ses soldats, & sur tous par le nombre des batailles qu'il a gagnées, & des ennemis qu'il a tués. Car dans ses huit

campagnes il prit huit cens villes, soumit trois cens peuples ; & ayant combattu en différentes actions contre trois millions d'hommes, il en tua un million, & en fit un nombre égal de prisonniers.

Pline ajoute à ce détail, que César a combattu cinquante fois en bataille rangée, & il fait monter le nombre des ennemis tués par lui à onze cens quatre-vingts-douze mille hommes, non compris ceux qui périrent dans les guerres civiles. Surquoi il a grande raison de remarquer qu'il [a] ne faut pas faire un sujet de gloire à César d'une perte si effroyable causée par lui au genre humain, quand même la nécessité excuseroit le vainqueur.

Il se fait adorer des soldats, & les anime de son feu.

Entre les talens militaires de César, un de ceux qui méritent le plus d'être loués, est celui d'avoir sçu non seulement se faire aimer de ses soldats jusqu'à l'adoration, mais leur inspirer tout son feu & toute la noblesse de ses sentimens. On eût dit qu'il les eût transformé tous en héros. On peut se souvenir du trait que j'ai rapporté de P. Scéva

a Non equidem in gloria posuerim tantam, etiam coactam, humani generis injuriam. *Plin.* VII. 25.

Scéva dans le tems que César commandoit en Lusitanie. Plutarque nous fournit ici trois autres faits semblables, qui tous appartiennent aux guerres civiles.

Dans un combat naval près de Marseille un soldat nommé Acilius eut la main droite coupée, lorsqu'il l'appuyoit sur la poupe d'un bâtiment ennemi. Il ne laissa pas de sauter dedans, & de se battre avec son bouclier, qu'il tint toujours de la main gauche; & contribua par l'exemple d'une valeur si héroïque à la prise du vaisseau.

Traits merveilleux sur ce sujet.
Suet. Cæs. c. 68.
Val. Max. III. 2.

L'action d'un Centurion dans un combat près de Dyrrachium en Epire, ne tient pas moins du prodige. Ce Centurion, qui est nommé par Valere-Maxime M. Cæsius, & Scéva par Lucain, avoit eu un œil crevé d'une fléche, l'épaule & la cuisse percées de deux javelines, & son bouclier avoit essuyé cent trente coups, tant d'épée, que de traits lancés de loin. En cet état il appelle deux des ennemis, comme pour se rendre. Ceux-ci approchent, comptant sur la situation où ils le voyoient. Césius abat à l'un l'épaule d'un coup de sabre, renverse l'autre, en le frappant de son bouclier au visage : & lui-même se sauve,

Val. Max. III. 2.

aidé par quelques-uns de ses gens qui vinrent à son secours.

Sur les côtes de Libye un vaisseau de César, qui portoit quelques soldats avec Granius, Questeur désigné, fut pris par Métellus Scipion. Tous furent passés au fil de l'épée, excepté le Questeur, à qui l'on offrit la vie. Il la refusa : *Les soldats de César*, dit-il, *ont coûtume de donner la vie, & non pas de la recevoir* : & en disant ces mots, il se perça de son épée.

Il fait récompenser avec magnificence, & donne l'exemple du mépris des dangers & des fatigues.

C'est à César que l'on doit attribuer la principale gloire de ces actions généreuses de ceux qui servoient sous ses ordres, parce que c'étoit lui qui excitoit & nourrissoit en eux les sentimens qui les en rendoient capables. Pour cela il employoit deux moyens. Le premier, c'est qu'il récompensoit avec magnificence : & ses soldats voyoient que s'il amassoit des richesses, ce n'étoit point pour satisfaire son luxe, ni ses plaisirs : elles n'étoient à proprement parler qu'en dépôt entre ses mains, comme des prix destinés à la valeur : il n'avoit d'autre part à ces trésors, que d'en être le distributeur pour ceux qui s'en montroient dignes. Le second moyen, non moins efficace,

efficace, c'eſt qu'il donnoit l'exemple en tout, & qu'il n'y avoit ni péril auquel il ne s'exposât, s'il en étoit beſoin, ni fatigue qu'il ne ſouffrît.

Son intrépidité dans les dangers n'étoit pas encore ce qui étonnoit davantage. Mais on avoit peine à concevoir, comment il pouvoit prendre aſſez ſur ſon tempérament pour ſupporter toute ſorte de travaux. Car il étoit d'une ſanté très-délicate, qu'il annonçoit aſſez par ſa ſeule phyſionomie, ayant le teint fort blanc & un air de foibleſſe. Il étoit ſujet à de fréquens maux de tête, & même à des attaques d'épilepſie. [a] Cependant il ne ſe fit point de ſa mauvaiſe ſanté un prétexte pour ſe livrer à la molleſſe, mais il voulut que la guerre ſervît de reméde à ſa mauvaiſe ſanté. Il combattoit ſon mal par des marches pénibles, par une vie ſimple & frugale, & en paſſant les nuits à la belle étoile. Il s'étoit accoutumé à prendre le plus ſouvent ſon ſommeil en chaiſe de poſte, convertiſ-

Foibleſſe de ſon tempérament.

[a] Οὐ μαλακίας ἐποιήσατο τὴν ἀῤῥωστίαν πρόφασιν, ἀλλὰ θεραπείαν τῆς ἀῤῥωστίας τὴν στρατείαν, ταῖς ἀτρύτοις ὁδοιπορίαις, καὶ ταῖς εὐτελέσι διαίταις, καὶ τῷ θυραυλεῖν, ἀπομαχόμενος τῷ πάθει, καὶ τὸ σῶμα φρουρῶν δυσάλωτον. P. iii.

ſant en action le tems même qu'il étoit forcé de donner au repos. Quand il marchoit de jour, il avoit aſſis avec lui dans ſa chaiſe un ſecretaire, accoutumé à écrire ſous ſa dictée tout en voyageant, & derriére lui un ſoldat. C'étoit là tout ſon train. Actif juſqu'au prodige, & ne ſachant ce que c'étoit que de perdre jamais un moment, il ne vouloit point s'embarraſſer d'équipages, qui l'auroient néceſſairement retardé.

Son activité prodigieuſe.

Cette [a] vivacité comparable au feu & à la foudre, cet eſprit toujours tendu, & dont les reſſorts étoient perpétuellement en action, voilà un des traits des plus marqués du caractére de Céſar. Il ſuffiſoit à tout à la fois. On aſſure qu'on le voyoit en même tems écrire ou lire, dicter à un ſécretaire, & donner audience à ceux qui venoient lui parler. Pour ce qui eſt de ſes lettres, qui rouloient, comme il eſt aiſé de le juger, ſur des affaires de la plus grande importance, quand il s'en occupoit uniquement, il en dictoit quatre à la fois à quatre différens ſécretaires. C'eſt donc avec juſte raiſon que Pline [b] le regarde comme

a Celeritatem quodam igne volucrem. *Plin.* VII. 25.

b Animi vigo repræſtantiſſimum arbitror genitum Cæſarem Dictatorem.

comme celui de tous les hommes qui ait eu le plus de force & le plus d'étendue d'eſprit en même tems.

Il y joignoit une facilité & une douceur de mœurs qui le rendoit infiniment aimable. Dans un repas qu'un de ſes hôtes lui donnoit à Milan, on ſervit des aſperges ſur leſquelles on avoit mis du parfum au lieu d'huile. Céſar en mangea tout ſimplement : & comme ſes amis furent plus délicats que lui, & témoignérent leur répugnance, il les réprimanda. *Il ſuffiſoit*, leur dit-il, *de ne point manger de ce qui vous déplaiſoit. Faire remarquer le défaut de ſavoir vivre en pareille occaſion, c'eſt en manquer ſoi-même.*

Facilité & douceur de ſes mœurs. Exemples.

Un jour qu'il étoit en marche, l'orage & le mauvais tems le forcérent de ſe retirer dans une chaumiére, où il ne ſe trouva qu'une chambre à peine ſuffiſante pour un homme ſeul. Céſar dit alors à ſes amis, qui l'accompagnoient, que les diſtinctions d'honneur appartenoient à ceux qui tiennent le premier rang ; mais que les commodités néceſſaires étoient pour les plus foibles. Il força donc Oppius, qui étoit indiſpoſé, à prendre la chambre : & pour lui, il paſſa la nuit avec les autres ſous le por-

che de la maison. Qui pourroit être comparé à César, si à tant de qualités excellentes il eût ajouté le respect pour la justice & l'amour de la vertu ?

Ce portrait de César par les faits sera confirmé par toute la suite de son histoire, & en particulier par la conduite qu'il tint dans la guerre des Gaules. Je vais en commencer le récit.

§. II.

Mouvemens des Allobroges quelque tems avant l'entrée de César dans les Gaules. Les Helvétiens animés par Orgétorix, prennent la résolution de sortir de leur pays pour aller s'établir ailleurs. Orgétorix aspire à se faire Roi. On veut lui faire son procès. Il meurt. Son plan n'en est pas moins suivi. Les Helvétiens se mettent en marche. Ils demandent à César la liberté de passer le Rhône, qui leur est refusée. Ils passent le défilé entre le mont Jura & le Rhône. César les atteint au passage de la Saone. Il bat les Tigurins en deça de cette rivière. Il la passe, & poursuit le gros de la nation. Ambassade des Helvétiens. Combat de cavalerie, où les Helvétiens sont vainqueurs. Trahison de Dumnorix Eduen. César lui pardonne en considération de son

son frère Divitiacus. César par la faute d'un Officier perd l'occasion qu'il s'étoit ménagée de battre les Helvétiens. Ils viennent attaquer César, & sont vaincus. Les restes de l'armée vaincue sont obligés de se rendre. César les renvoye dans leur pays. Il est prié par les Gaulois d'entreprendre la guerre contre Arioviste. Sujet de cette guerre. César demande une entrevûe à Arioviste, qui la refuse. César lui dépêche des Ambassadeurs pour lui faire ses propositions. Réponse fière d'Arioviste. César marche contre Arioviste. Il s'assure de Besançon. Terreur qui se répand dans l'armée Romaine. Conduite admirable de César pour ranimer le courage des siens. Le succès y répond, & les troupes marchent avec confiance à l'ennemi. Entrevûe d'Arioviste & de César. La perfidie des Germains rompt la conférence. César, sur la demande d'Arioviste, lui envoye des Députés. Ce prince les fait charger de chaînes. César offre plusieurs fois la bataille à Arioviste, qui la refuse. Raison superstitieuse de ce refus. César force les Germains d'en venir à une bataille, & remporte la victoire. Il recouvre ses deux Députés.

César va passer l'hiver dans la Gaule Citérieure.

Mouvemens des Allobroges quelque tems avant l'entrée de César dans les Gaules.

Dio. l. XXXVII.

Cic. de Prov. Conf. n. 32.

IL y avoit eu depuis la conjuration de Catilina quelques mouvemens parmi les [a] Allobroges. Ces peuples s'étant révoltés sous la conduite d'un chef nommé Catugnatus, avoient porté la guerre dans le pays que nous appellons la Provence, qui depuis long-tems, comme nous l'avons dit, obéissoit aux Romains. Mais C. Pontinius n'avoit pas eu beaucoup de peine à repousser leurs efforts ; & content de les avoir fait rentrer dans le devoir, il crut que c'en étoit assez pour mériter le Triomphe. Tout étoit donc paisible de ce côté, lorsque César arriva dans les Gaules. Les [b] Helvétiens lui fournirent l'occasion de guerre qu'il souhaitoit.

Les Helvétiens animés par Orgétorix prennent la résolution de sortir de

Sous le Consulat de Messala & de Pupius Pison, deux ans avant celuí de César, Orgétorix, le plus illustre & le plus riche des Helvétiens, inspira à sa nation le désir de quitter le pays qu'elle habitoit, & d'aller s'établir dans quelqu'une des plus fertiles contrées de la

Gaule.

a *Peuples de la Savoye & du Dauphiné.*
b *Les Suisses.*

Gaule. Les raiſons qu'il employa pour les perſuader furent que renfermés comme ils étoient entre le Rhin, le mont Jura, le lac [a] Léman, & le Rhône, il leur étoit impoſſible de s'étendre, ni de faire des conquêtes ſur leurs voiſins: & que néantmoins formant une multitude très nombreuſe, le pays qu'ils occupoient, & qui n'a que cent ſoixante & douze mille pas de long ſur ſoixante & ſeize mille de large, étoit trop étroit pour les contenir & pour les nourrir. Ces motifs firent effet ſur une nation guerriére & avide. Mais Orgétorix avoit ſes vûes particuliéres.

leur pays pour aller s'établir ailleurs.

Caſ. de B. Gall. l. I. 4. *Plut. Caſ. Dio. l.* XXXVIII.

Il devoit marcher à la tête de ſa nation pour exécuter le deſſein dont il étoit l'auteur. Peu content de la qualité de chef, il aſpiroit à celle de Roi. Pour y parvenir il chercha à ſe procurer des complices & des appuis parmi les peuples voiſins. Il avoit été réglé par les Helvétiens, qu'on travailleroit à s'en aſſurer l'amitié. Orgétorix ſe chargea de ces négociations. Il alla chez les [b] Séquanois, chez les [c] Eduens, & engagea deux des plus grands Seigneurs de ces

Orgétorix aſpire à ſe faire Roi. On veut lui faire ſon procès. Il meurt.

 deux

a *Lac de Geneve.*
b *Peuples de la Franche-Comté.*
c *Peuples d'Autun.*

deux peuples, Caſticus & Dumnorix, à prendre des meſures pour s'élever à la Royauté. Il leur promit de les ſeconder de toutes les forces Helvétiennes, dont il auroit le commandement : bien entendu qu'ils lui prêteroient auſſi réciproquement leur ſecours. Et ce Triumvirat ſe flattoit d'être aſſez puiſſant pour ſoumettre enſuite toutes les Gaules.

Mais l'intrigue fut découverte : & les Helvétiens, jaloux de leur liberté, prétendirent faire le procès au coupable. Il fut arrêté, & s'il eût été condamné, il ne s'agiſſoit pour lui de rien *moins* que d'être brûlé vif. Au jour du *jugement*, Orgétorix raſſembla toute ſa maiſon au nombre de dix mille *hommes* : ſes cliens & ſes débiteurs, dont la multitude étoit très grande, s'y rendirent auſſi : & tous enſemble arrachérent l'accuſé par la force à la ſévérité des juges. La nation voulut recourir aux armes pour faire reſpecter ſon autorité : déja les Magiſtrats levoient des troupes, lorſqu'Orgétorix mourut, tellement à propos, que l'on crut que ſa mort avoit été volontaire.

Son plan n'en eſt pas moins ſuivi.

Le plan dont il avoit donné l'idée aux Helvétiens, n'en fut pas moins exécuté. Les préparatifs en durérent deux ans, qui

qui furent employés à rassembler de toutes parts des bêtes de somme & des chariots, & à faire des amas de bled qui pussent suffire à la subsistance de la nation, pendant qu'elle seroit en marche, & jusqu'à ce qu'elle eût fait la conquête d'un bon & fertile pays. Ils profitérent aussi de ce tems pour se fortifier d'alliés & de compagnons, qui furent les * Rauraques, les Tulinges, les Latobriges, & un essain de Boiens transplantés dans le Norique. Ce furent ces mouvemens qui donnérent de l'inquiétude aux Romains sous le Consulat de Métellus Céler & d'Afranius, comme je l'ai rapporté. Mais l'année de ce Consulat & la suivante, qui fut celle du Consulat de César, n'étoient destinées par les Helvétiens qu'aux préparatifs.

L. CALPURNIUS PISO. AN. R. 694.
A. GABINIUS. Av. J. C. 58.

Lorsque le tems de partir fut arrivé, c'est-à-dire, dans les premiers mois du Con- Les Helvétiens

O 5

* *Ceux de Bâle, qui alors ne faisoient point partie du corps Helvétique. Les Tulinges & les Latobriges étoient voisins des Helvétiens. C'est tout ce qu'on sait avec certitude. Les Boiens sont originairement les peuples du Bourbonnois, dont il s'étoit établi des colonies dans la Germanie & dans l'Italie. Le Norique est la Baviére, & partie de l'Autriche.*

An. R. 694. Av. J. C. 58.

Se mettent en marche.

Consulat de Pison & de Gabinius, les Helvétiens brûlent leurs villes au nombre de douze, leurs bourgades & villages, qui se montoient à quatre cens, & le bied qu'ils avoient de trop : afin de s'ôter à eux-mêmes toute espérance de retourner jamais dans leur patrie, & pour s'encourager par ce motif à braver tous les dangers. Ainsi n'emportant d'autre provision que de la farine pour trois mois, ils se mettent en marche, hommes, femmes, & enfans, faisant tous ensemble trois cens soixante-huit mille têtes, dont quatre-vingts-douze mille combattans. Leur rendez-vous général étoit sur le bord du Rhône vis-à-vis de Genéve, où ils devoient tous se trouver le 26 Mars.

Ils demandent à César la liberté de passer le Rhône qui leur est refusée.

Les Helvétiens en passant le Rhône entroient dans la Province Romaine. Ainsi César ne fut pas plutôt averti de leur dessein, qu'il partit des environs de Rome, où il étoit resté jusques-là par les raisons que j'ai marquées ailleurs, & se rendit en toute diligence à Genéve. Il commença par faire rompre le pont que cette ville avoit sur le Rhône : & comme il n'y avoit qu'une seule légion Romaine dans la Gaule Transalpine, il ordonna de grandes levées

de

de troupes dans toute la Province. AN. R 694. AV. J.C 58.

Lorſque les Helvétiens furent inſtruits de l'arrivée de Céſar, ils lui envoyérent deux Ambaſſadeurs, choiſis entre les plus qualifiés de la nation, pour lui demander le paſſage à travers la Province Romaine, ſur laquelle ils promettoient de ne faire aucun dégât. Céſar n'avoit garde de leur accorder une pareille permiſſion. Il ſavoit qu'une partie des Helvétiens avoit autrefois taillé en piéces l'armée du Conſul L. Caſſius. Et indépendamment de cette raiſon, on conçoit aſſez qu'un pays ne peut être qu'horriblement véxé par le paſſage d'une telle multitude, vraiſemblablement aſſez mal diſciplinée. Il étoit donc bien réſolu de leur refuſer leur demande. Mais comme il n'avoit encore que peu de forces autour de ſoi, il voulut gagner du tems, & leur dit qu'il délibéreroit ſur la propoſition qu'ils lui avoient faite, & leur rendroit ſa réponſe le treize Avril. Il profita de cet intervalle pour faire conſtruire par les troupes qu'il avoit ſous ſa main un mur de ſeize pieds de haut ſur une longueur de dix-neuf mille pas, avec un foſſé, & des redoutes d'eſpace en eſpace. Ce mur étoit deſtiné à empêcher le paſſage du Rhône, qui dans ces

Voyez T. IX. p. 365.

An. R. 694. Av. J.C. 58.

quartiers eſt guéable en plus d'un endroit.

Au jour marqué les Helvétiens reviennent. Céſar, qui avoit raſſemblé déja un plus grand nombre de troupes, s'expliqua nettement, leur refuſa le paſſage, & ajouta que s'ils prétendoient le forcer malgré lui, il ſauroit bien les en empêcher. En effet toutes les tentatives qu'ils firent & de jour & de nuit, ſoit avec des bateaux, ſoit en cherchant les gués, furent inutiles : & les Helvétiens furent contraints de prendre une autre route, & de tourner du côté des Séquanois.

Ils paſſent le défilé entre le mont Jura & le Rhône.

Il leur falloit filer par une gorge fort étroite entre le mont Jura & le Rhône, où deux chariots ne pouvoient paſſer de front : enſorte que les Séquanois en ſe poſtant ſur la montagne étoient maîtres de les arrêter tout court. Les Helvétiens s'adreſſérent à Dumnorix Eduen, gendre d'Orgétorix, & complice de ſes vûes ambitieuſes. Celui-ci, qui avoit du crédit auprès des Séquanois, ſe chargea de la négociation. La liberté du paſſage fut accordée : des otages furent donnés de part & d'autre. Les Helvétiens ſe mirent donc à traverſer le pays des Séquanois, qu'ils reſpectérent ſuivant les

con-

conventions; & ensuite celui des Eduens, où ils commirent toute sorte d'hostilités & de ravages. Leur plan étoit d'aller en Saintonge. AN. R. 694. Av. J.C. 58.

César instruit de leur marche & de leur dessein, laisse Labiénus à la garde de la muraille qu'il avoit élevée près du Rhône, retourne en Italie, y léve deux légions, prend les trois qui étoient restées en quartiers d'hiver auprès d'Aquilée, & avec ces cinq légions revient aux Alpes, les passe non sans avoir eu à combattre les habitans des montagnes, descend dans le pays des [a] Vocontiens, traverse celui des Allobroges, passe le Rhône, entre sur les terres des [b] Ségusiens: tout cela avec une telle diligence, qu'il atteignit les Helvétiens au passage de la Saone. Il est vrai que cette effroyable multitude marchoit fort lentement. Ils employérent vingt jours à passer la Saone: & César, quand il arriva, trouva encore en deça de la riviére le canton des [c] Tigurins, qui faisoit la quatriéme partie de la Nation. César les atteint au passage de la Saone.

Il avoit reçu sur son chemin les plaintes des Eduens, & de ceux des Allobroges Il bat les Tigurins

a *Le Diois.*
b *Le Lyonnois propre & le Forès.*
c *Ceux de Zurich.*

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

en deça de cette riviére.

broges qui habitoient à la droite du Rhône, sur les dégâts que l'armée Helvétienne avoit faits dans leur pays ; & en leur promettant de se charger de leur querelle, il avoit exigé d'eux qu'ils lui fournissent des troupes, & surtout de la cavalerie. Ainsi les premiers de la Noblesse Eduenne étoient dans l'armée des Romains, & entre autres Dumnorix, qui favorisant de cœur les Helvétiens, n'avoit pas laissé de se rendre au camp de César, dans le dessein de lui nuire & de le traverser, autant qu'il pourroit. César n'étoit point encore informé de cette perfidie, & il n'eut pas lieu de s'en appercevoir dans le combat contre les Tigurins. Il avoit pris trois légions, avec lesquelles il tomba sur eux, les défit entiérement, & en tua un grand nombre sur la place : les autres se dispersérent par la fuite dans les forêts.

C'étoient les peuples de ce même canton qui cinquante ans auparavant avoient vaincu & tué le Consul L. Cassius. César fut charmé d'avoir vangé par sa premiére victoire la honte du nom Romain sur ceux qui en étoient les auteurs. Il y avoit lui-même un intérêt domestique, parce que L. Pison, ayeul de son beaupére, avoit péri

dans

dans la même défaite avec Caſſius. An. R. 694. Av. J.C. 58.

César vainqueur des Tigurins, réſolut de pourſuivre le gros de la Nation; & pour cela il fit un pont ſur la Saone, & la paſſa en un jour. Les ennemis ſurpris & effrayés d'une telle diligence, lui envoyérent une Ambaſſade, à la tête de laquelle étoit Divicon, autrefois chef des Helvétiens lorſqu'ils défirent l'armée de Caſſius, & qui devoit par conſéquent être fort vieux. Je rapporterai ſon diſcours d'après César, parce que le caractére de la Nation y eſt peint.

Il la paſſe, & pourſuit le gros de la nation. Ambaſſade des Helvétiens.

Divicon dit donc à César, „ que ſi „ les Romains vouloient faire la paix „ avec les Helvétiens, ceux-ci iroient „ s'établir dans le pays que César leur „ détermineroit. Mais que s'il s'opiniâ„ troit à leur faire la guerre, il ſe rappel„ lât l'ancienne diſgrace des Romains, „ & la valeur de la nation Helvétienne. „ Que pour avoir ſurpris un des Can„ tons, pendant que les autres, qui „ avoient paſſé le fleuve, ne pouvoient „ ſecourir leurs camarades, il n'avoit pas „ lieu d'être enflé de ſon avantage, ni „ de mépriſer ſes ennemis. Que pour „ eux ils avoient été inſtruits par leurs „ péres & par leurs ancêtres à compter „ plus ſur le courage, que ſur la ruſe,

„ ou

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

„ ou sur les embûches. Qu'il ne s'exposât donc pas à rendre célébre par une „ nouvelle défaite de l'armée du peuple „ Romain, le lieu où ils s'étoient postés. „

Ce n'étoit pas là un langage de suppliant. César n'en parut point offensé, & répondit avec modération, mais en homme qui donne la loi. Il prétendit prouver que les Helvétiens étoient tout-à-fait en tort à l'égard des Romains, & conclut qu'il consentiroit pourtant à leur accorder la paix, s'ils lui donnoient des otages, & promettoient *satisfaction* aux Eduens & aux Allobroges, *dont ils* avoient ruiné le pays. Divicon reprit fiérement, „ que les Helvétiens n'étoient „ pas accoutumés à donner des otages, „ mais à en recevoir : & que personne „ ne le savoit mieux que les Romains. „ En effet les débris de l'armée de Cassius n'avoient obtenu la vie, qu'en donnant des otages, & en passant sous le joug.

Combat de cavalerie, où les Helvétiens sont vainqueurs.

Divicon s'en étant retourné vers les Helvétiens, ils se mirent en marche, conformément à leur ancien plan, & César les suivit. Il avoit quatre mille chevaux levés dans les Gaules, parmi lesquels étoit un corps considérable d'Éduens commandés par Dumnorix. Toute

cette cavalerie eut ordre de prendre les devans, & de harceler l'ennemi. Mais s'étant engagée dans un combat en lieu désavantageux, elle fut battue par un détachement de la cavalerie Helvétienne, qui n'étoit que de cinq cens maîtres. Ce fut en cette occasion que commença à se manifester la trahison de Dumnorix: car il prit le premier la fuite avec ceux qu'il avoit sous ses ordres. Malgré cet échec, où la honte fut plus grande pour les Romains que la perte, César avança toujours sur les pas des Helvétiens, ensorte que pendant quinze jours les deux armées campérent toujours à cinq ou six milles de distance. S'il n'y eut point de combat pendant cet espace, ce n'est pas que les Helvétiens, encouragés par le succès qu'avoit eu leur cavalerie, n'en cherchassent l'occasion. Mais César l'évitoit, attendant le lieu & le moment où il pourroit les attaquer à son avantage.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Trahison de Dumnorix, Eduen.

Cependant il n'étoit pas sans inquiétude sur la subsistance de son armée. Les bleds que lui avoient promis les Eduens, ne venoient point; & lorsqu'il les demandoit, on le payoit de belles paroles, dont il ne voyoit aucun effet. Il voulut approfondir la cause de tous ces délais, & ayant interrogé le souverain Magistrat des

An. R. 694. Av. J.C. 58. des Eduens, & les principaux de la Nation, qui étoient dans son camp, il apprit qu'il devoit s'en prendre aux intrigues de Dumnorix, qui tout-puissant auprès de la multitude, avoit persuadé à plusieurs, que s'il leur falloit recevoir des maîtres, encore valoit-il mieux obéir aux Helvétiens, Gaulois comme eux, qu'aux Romains. En cela il ne raisonnoit pas mal. Mais son plan secret étoit, comme nous l'avons vû, de s'élever à la tyrannie : & dans cette vûe il se ménageoit l'amitié des Helvétiens.

César lui pardonne en considération de son frére Divitiacus.

César se trouva fort embarrassé de la conduite qu'il devoit tenir à l'égard de Dumnorix. Une telle trahison ne paroissoit pas devoir demeurer impunie: mais le coupable étoit frére de Divitiacus, homme de probité, fidéle à l'alliance Romaine, & qui vivoit avec César sur le pied d'ami. Le Général ne crut donc pas pouvoir agir contre Dumnorix, qu'il n'eût prévenu Divitiacus, & obtenu son consentement. Il le mande, lui expose tous les griefs qu'il a contre son frére, & le prie de ne point trouver mauvais qu'il fasse lui-même, ou fasse faire par la nation des Eduens le procès à Dumnorix. Divitiacus se jette à ses pieds, il lui avoue tous les torts

de

de ſon frére, il ajoute que lui-même il a grand lieu de s'en plaindre, parce qu'étant de beaucoup ſon aîné, il avoit contribué infiniment à ſon élévation, & néantmoins n'en étoit payé que d'ingratitude. Mais il repréſenta à Céſar, que tout criminel qu'étoit Dumnorix, il étoit ſon frére : & que ſi le cadet ſouffroit un traitement rigoureux pendant que l'aîné étoit en faveur, toute la Gaule s'en prendroit à Divitiacus du ſupplice de Dumnorix, & ne le regarderoit plus qu'avec horreur. Céſar eut aſſez de douceur & de clémence pour ſe rendre ſur le champ à ces repréſentations. Il prit la main de Divitiacus, il le conſola, il lui dit qu'il lui accordoit la grace de Dumnorix : & ayant fait venir le coupable en préſence de ſon frére, il lui fit connoître les ſujets de plainte qu'il avoit contre lui, l'exhorta à tenir une conduite qui le mît à l'abri de tout ſoupçon, & enſuite le renvoya. Comme néantmoins il ne pouvoit ſe fier à lui, il lui donna des gardes : & l'affaire fut ainſi terminée. Mais Dumnorix, toujours inquiet & ami des nouveautés, trouva enfin la mort qu'il cherchoit, comme nous le raconterons dans la ſuite.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Le

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

César, par la faute d'un officier, perd l'occasion qu'il s'étoit ménagée de battre les Helvétiens.

Le même jour que tout ceci se passoit, César apprit par ses coureurs que les ennemis s'étoient postés au pied d'une montagne à huit milles de son camp. Il s'informa de la nature des lieux, & ayant sçu qu'il y avoit une route détournée par laquelle il étoit aisé d'arriver au haut de la montagne, il envoya Labiénus avec un détachement pour s'en emparer, & lui-même marcha droit à l'ennemi. Un officier qui avoit de la réputation, fut chargé de prendre les devans pour aller reconnoître l'état des choses. Lorsque l'armée Romaine n'étoit qu'à quinze cens pas des Helvétiens, cet officier accourt, & rapporte que le sommet de la montagne est occupé par les ennemis, & qu'il y a vû des armes & des enseignes Gauloises. Il n'en étoit rien : & la peur lui avoit fait prendre pour troupes Gauloises le détachement de Labiénus. César trompé par ce faux rapport ne jugea pas à propos d'avancer, & perdit ainsi par la faute de cet officier l'occasion d'écraser les ennemis, qui n'auroient pû se défendre, attaqués en même tems de deux côtés par Labiénus & par César.

Comme il reſtoit peu de vivres dans l'armée Romaine, ce fut une néceſſité à Céſar d'abandonner la pourſuite des ennemis, & de tourner vers * Bibracté, ville capitale des Eduens. Les Helvétiens avertis de ce mouvement, au lieu de ſe trouver heureux d'être débarraſſés des Romains qui les pourſuivoient, viennent eux-mêmes les chercher. A leur approche, Céſar retire ſes troupes ſur une colline, & envoye la cavalerie au devant des Gaulois pour les arrêter. Il prend tous ſes avantages, couvre toute la colline d'armes & de ſoldats, faiſant ſon corps de bataille des quatre légions en qui il avoit le plus de confiance, parce qu'elles avoient déja ſervi; & poſtant au deſſus en corps de réſerve les deux légions qu'il avoit nouvellement levées dans la Gaule Ciſalpine. Il avoit raiſon de ſe précautionner. Les Helvétiens repouſſérent aiſément la cavalerie Romaine: & s'étant formés en phalange quarrée, qu'ils prirent ſoin de remparer d'une tortue militaire, c'eſt-à-dire, de leurs boucliers ſerrés les uns contre les autres, tant en devant, que ſur les flancs, & pardeſſus leurs têtes, ils s'avancent fiérement, & malgré le déſavantage du lieu, ils attaquent les

AN. R. 694.
AV. J.C. 58.

Ils viennent attaquer Céſar, & ſont vaincus.

* *Autun.*

AN. R. 694. AV. J.C. 58.
les Romains qui étoient placés à mi-côté. César ſentit la grandeur du danger: & pour faire connoître à ſes ſoldats qu'il prétendoit le partager pleinement avec eux, il ſe mit à pied avec tous les officiers, & fit emmener tous les chevaux, afin qu'il ne reſtât d'eſpérance à perſonne que dans la victoire.

La bataille commença à une heure après midi, & ſe ſoutint juſqu'au ſoir, ſans que les Romains viſſent le dos d'un ſeul des ennemis. Après même que l'armée Helvétienne eut été obligée de reculer, elle revint de nouveau à la charge. Et il ſe livra encore un troiſiéme combat autour des bagages, qui dura bien avant dans la nuit. Tous ces efforts d'une bravoure opiniâtre furent néantmoins inutiles. Les Romains s'emparérent & du camp & des bagages: mais ce ne put pas être ſans une perte conſidérable. César, qui ne marque point le nombre de ſes morts, avoue que le ſoin de les enſevelir, & celui de panſer les bleſſés, l'obligérent de demeurer ſur le lieu trois jours, pendant leſquels les malheureux reſtes de la nation Helvétienne, au nombre de cent trente mille têtes, ſe retirérent par une fuite précipitée, & en quatre

jours

jours de marche arrivérent ſur les terres de ceux de Langres. An. R. 694. Av. J.C. 58.

Ils n'échapérent par pour cela à leur vainqueur, dont l'activité incroyable n'a jamais laiſſé une victoire imparfaite. Après les trois jours donnés à un repos néceſſaire, il ſe remit à pourſuivre les Helvétiens; & en même tems envoya des couriers & des ordres à ceux de Langres, pour leur défendre de donner ni bled, ni aucune ſorte d'aſſiſtance aux fugitifs, s'ils ne vouloient être traités comme eux. Cette menace eut ſon effet: & les Helvétiens réduits à une extrême diſette, furent contraints de fléchir leur orgueil, & d'envoyer des Députés à Céſar pour lui faire leurs ſoumiſſions, & remettre leur ſort entre ſes mains. Ces Députés trouvérent Céſar en pleine marche, & s'étant jettés à ſes pieds, ils lui demandérent la paix avec d'humbles priéres, & avec larmes. Céſar ne leur donna point d'autre réponſe, ſinon qu'il vouloit que les Helvétiens l'attendiſſent au lieu où ils étoient actuellement campés.

Les reſtes de l'armée vaincue ſont obligés de ſe rendre.

Lorſqu'il y fut arrivé, il leur demanda des otages, leurs armes, & les eſclaves déſerteurs, qui avoient été reçus dans leur camp. Pendant que l'on faiſoit les

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

les recherches qu'exigeoit l'exécution des ordres du vainqueur, il se passa quelque tems, & la nuit vint. Six mille hommes du canton appellé [a] Urbigénien, soit par un reste de fierté, qui leur faisoit regarder la soumission comme ignominieuse, soit par la crainte des suites, soit par quelque autre motif, prirent le parti de se dérober du camp au commencement de la nuit, & enfilérent la route du Rhin & de la Germanie. César n'en fut pas plutôt averti, qu'il dépêcha des ordres à tous les Peuples dont ils devoient traverser les pays, de les arrêter en quelque lieu qu'ils les trouvassent, & de les lui ramener. Il fut obéi, & les malheureux Urbigéniens furent traités par lui en ennemis, c'est-à-dire passés au fil de l'épée.

César les renvoye dans leur pays.

Pour ce qui est des autres, après qu'ils eurent livré les otages qu'il leur avoit demandés, leurs armes, & les transfuges, il leur accorda à tous la vie sauve. Ils étoient quatre Peuples réunis, les [b] Helvétiens, les Tulinges, les Latobriges, & les Boiens. Les trois premiers de ces Peuples eurent ordre de retourner dans

a *Ce Canton tiroit son nom de la petite ville d'Orbe dans le pays de Vaud.*

b *César ne parle point ici des Rauraques. Il les comprend apparemment sous les Helvétiens.*

dans leur pays, & d'y rebâtir leurs villes & leurs bourgades, qu'ils avoient brûlées. César ne vouloit pas que les Germains, attirés par la bonté d'un terroir, qui passe aujourd'hui pour ingrat, mais qu'il croyoit fertile, & qui apparemment étoit mieux cultivé que les terres de Germanie, fussent tentés de venir occuper les lieux que les Helvétiens & leurs alliés avoient laissé vacans. Quant aux Boiens, les Eduens demandérent & obtinrent que cette brave nation fût incorporée avec eux.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

Ainsi fut terminée la premiére guerre que César eut à faire dans les Gaules. Le succès en fut complet. César montra qu'il savoit & vaincre, & profiter de la victoire. La perte des Helvétiens & de leurs alliés passa les deux tiers de leur nombre. De trois cens soixante & huit mille qu'ils étoient en partant, il n'en retourna que cent dix mille dans leur pays.

César entreprit une seconde guerre dès la même campagne, non contre les Gaulois, mais à leur priére, & pour leur défense.

J'ai dit que la Gaule étoit partagée en deux factions, dont l'une avoit pour chefs les Eduens, & l'autre les Séquanois

Il est prié par les Gaulois.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

d'entreprendre la guerre contre Arioviste. Sujet de cette guerre.

soutenus des peuples de l'Auvergne. Ces deux factions s'étoient long-tems fait la guerre, & celle des Eduens avoit l'avantage. Les vaincus, par une mauvaise politique, pratiquée dans tous les tems, & toujours funeste, ne pouvant se résoudre à se soumettre à leurs compatriotes, eurent recours à l'étranger. Ils appellérent Arioviste, Roi des Suéves en Germanie, qui moyennant les sommes qu'ils lui firent remettre, passa le Rhin, & vint à leur secours. Les Germains, plus fiers alors & plus belliqueux encore que les Gaulois, *firent* passer la victoire dans le parti qu'ils embrassérent. Les Eduens & leurs confédérés furent vaincus. Arioviste leur imposa un tribut, & exigea qu'ils lui donnassent des otages. Il les força même de jurer qu'ils ne redemanderoient point leurs otages, qu'ils n'imploreroient point le secours du peuple Romain, & qu'ils ne penseroient jamais à se soustraire à la domination des Séquanois, c'est-à-dire, à la sienne. Car les Séquanois, qui l'avoient appellé, furent assujettis par lui, comme les autres, & même encore plus maltraités, puisqu'il s'appropria la troisiéme partie de leur territoire, & s'y établit, trouvant leur pays meil-

meilleur que celui qu'il avoit quitté. Il augmenta ſes forces, & au lieu de quinze mille hommes qu'il avoit d'abord amenés avec lui, il en eut bientôt ſix vingts mille : enſorte que ſe trouvant trop à l'étroit, il ſe préparoit, dans le tems que Céſar faiſoit la guerre aux Helvétiens, à s'emparer d'un ſecond tiers du pays des Séquanois. Les Gaulois gémiſſoient donc dans l'oppreſſion ſous une nation qu'ils regardoient comme barbare, & ils craignoient de plus grands maux encore par la ſuite, ne doutant point qu'Arioviſte n'eût deſſein de conquérir toute la Gaule, & de la ſoumettre à ſon empire.

AN. R. 694. AV. J.C. 58.

Dans ces circonſtances Céſar leur parut un libérateur. Sa victoire ſur les Helvétiens, dont l'invaſion ne pouvoit manquer d'être funeſte au moins à une grande partie des Gaules, les avoit délivrés d'un grand péril. Ils crurent qu'il ne leur ſeroit pas moins utile contre Arioviſte : en quoi ils ne ſe trompoient pas. Mais ils ne voyoient pas, ou ne vouloient pas voir, que leur liberté couroit de bien plus grands riſques de la part des Romains & de Céſar.

Ils commencérent par lui demander la permiſſion, comme s'ils l'euſſent déja

An. R. 694. Av. J.C. 58.

reconnu pour maître, de tenir une assemblée générale de tous les peuples de la Gaule. L'assemblée se tint, avec la précaution de faire prêter serment à tous ceux qui la composoient, qu'ils garderoient un secret inviolable sur ce qui seroit délibéré, & qu'il ne seroit permis d'en ouvrir la bouche, qu'à ceux qui seroient chargés des ordres de l'assemblée. En conséquence de la résolution que l'on y prit d'implorer le secours de César, plusieurs Députés des premiers de la Gaule vinrent le trouver. Divitiacus porta la parole.

Il exposa d'abord tout ce que je viens de raconter touchant Arioviste. Il ajouta que, si l'on n'y mettoit ordre, tous les Germains passeroient le Rhin, attirés par la douceur du climat des Gaules, bien différent du leur, & avides d'échanger leur façon de vivre sauvage contre les agrémens & la politesse des mœurs Gauloises. Il représenta qu'Arioviste étoit un Barbare, emporté & cruel, qui exigeoit qu'on lui donnât pour otages les enfans des meilleures maisons de la Gaule, & qui ensuite, sur le moindre caprice, faisoit souffrir les plus horribles tourmens à cette illustre jeunesse. Il conclut que si les Gaulois ne trouvoient

voient de la protection dans César & dans les Romains, ils seroient obligés de faire ce qu'avoient fait les Helvétiens, d'abandonner leur pays, & d'aller chercher ailleurs une demeure tranquille. En finissant il demanda le secret à César, parce que si Arioviste étoit informé de leur démarche auprès des Romains, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il n'exerçât toute sorte de barbaries contre les otages qu'il avoit entre ses mains. AN. R 694. Av. J.C 58.

Tous les autres Députés se joignirent à Divitiacus pour conjurer César avec larmes de leur accorder sa protection. Les seuls Séquanois gardoient un morne silence, & la tête baissée, ils tenoient les yeux fixés en terre. César leur demanda le motif de leur silence. Ils ne lui firent aucune réponse. Après qu'il les eut interrogés à diverses reprises sans pouvoir tirer d'eux une seule parole, Divitiacus leur servit d'interprête. Il dit que la condition des Séquanois étoit si déplorable, qu'ils n'osoient même s'en plaindre, ne redoutant pas moins la cruauté d'Arioviste absent, que s'ils l'avoient devant leurs yeux, parce qu'il occupoit une partie de leur pays, & étoit maître de toutes leurs villes. Que

An. R. 694. Av. J.C. 58.

par conséquent il ne leur restoit pas même la triste espérance de se dérober à leur tyran par une retraite volontaire, & qu'ils ne pouvoient s'attendre qu'aux plus horribles supplices, s'ils venoient à être découverts.

César demande une entrevûe à Arioviste, qui la refuse.

Rien ne convenoit mieux aux vûes secrétes de César, & au désir qu'il avoit d'acquérir de la gloire & de la puissance par les armes, que d'entreprendre la guerre contre Arioviste. Mais il étoit attentif à colorer son ambition de prétextes & de raisons spécieuses, & il ne vouloit pas paroître évidemment injuste. Il avoit fait lui-même, pendant son Consulat, reconnoître Arioviste pour Roi ami & allié du Peuple Romain. Il ne lui étoit donc point permis de l'attaquer, sans tenter auparavant les voies de douceur & de pacification. Il prit le parti de lui envoyer demander une entrevûe. Arioviste étoit d'une hauteur & d'une fierté intolérables. Il répondit brutalement, « que s'il avoit » affaire à César, il iroit le trouver; & » que César ayant affaire à lui, pouvoit » bien se donner la peine de venir. »

César lui dépêche des Am-

César ne se rebuta pas. Il lui dépêcha de nouveau des Ambassadeurs, avec ordre de lui dire: « Que puisqu'honoré

» par

„ par César & par le Sénat Romain du titre de Roi ami & allié, il ne témoignoit sa reconnoissance d'un tel bienfait qu'en refusant une conférence qui lui étoit proposée, ils alloient lui faire connoître ce que César souhaitoit de lui. Qu'il lui demandoit premiérement de ne plus amener en deçà du Rhin dans les Gaules aucune bande de Germains; en second lieu, de rendre lui-même, & de permettre pareillement aux Séquanois de rendre aux Eduens leurs otages; enfin de s'abstenir de toute violence envers les mêmes Eduens, & de ne faire la guerre ni à eux, ni à leurs alliés. Que si Arioviste observoit toutes ces choses, l'amitié subsisteroit entre les Romains & lui: mais que s'il refusoit des demandes aussi justes, César étoit autorisé par un Décret du Sénat, rendu sous le Consulat de Messalla & de Pison; à défendre les Eduens, anciens alliés & fréres des Romains; & qu'il étoit bien résolu de ne pas les laisser opprimer. „

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

bassadeurs, pour lui faire ses propositions.

La réponse d'Arioviste fut très fiére. Il prétendit " que les Romains n'avoient „ pas plus de droit de lui prescrire de

Réponse fiére d'Arioviste.

 „ quelle

An. R. 694. Av. J.C. 58.

„ quelle façon il devoit traiter un peu-
„ ple vaincu par lui, qu'il n'en auroit
„ de vouloir leur imposer à eux-mêmes
„ de pareilles loix. Qu'il ne rendroit
„ point les otages des Eduens. Qu'il
„ consentoit à ne leur point faire la
„ guerre, pourvû qu'ils fussent fidéles à
„ observer les conditions du Traité qu'il
„ avoit fait avec eux, & à lui payer le
„ tribut annuel dont ils étoient conve-
„ nus; mais que s'ils y manquoient, la
„ qualité de fréres des Romains seroit
„ pour eux un foible avantage. Que pour
„ ce qui est de la menace que lui *faisoit*
„ César de prendre en main leur que-
„ relle, il devoit savoir que personne
„ n'étoit entré en guerre contre Ario-
„ viste, qu'il n'y eût trouvé sa perte.
„ Qu'il en fit l'épreuve, quand il lui
„ plairoit: qu'il auroit lieu d'apprendre
„ ce que pouvoit la valeur des Ger-
„ mains, toujours invincibles, toujours
„ exercés à manier les armes, & qui de-
„ puis quatorze ans n'avoient jamais
„ logé sous un toit.„

César marche contre Arioviste.

En même tems que César recevoit cette réponse d'Arioviste, des Députés des Eduens & de ceux de Tréves vinrent le trouver. Les premiers se plaignoient

gnoient que les * Harudes, nation Germanique, qui avoit depuis peu passé le Rhin pour se joindre à Arioviste, ravageoient leurs terres : ensorte qu'avec toutes leurs soumissions ils ne pouvoient obtenir la paix de leur fier ennemi. Ceux de Tréves apprenoient à César qu'une très grande multitude de Suéves s'étoient approchés des bords du Rhin, & se préparoient à le passer. Ces nouvelles déterminérent César à ne pas tarder d'entreprendre la guerre : & dès qu'il eut fait les provisions nécessaires pour la subsistance de son armée, il marcha contre Arioviste.

AN. R. 695. AV. J.C. 58.

Après trois jours de marche, il apprit que le Germain s'avançoit avec toutes ses forces pour s'emparer de Besançon. Cette place étoit remplie de toutes sortes de munitions de guerre : & elle est très forte par elle-même, dit César. Le Doux fait autour d'elle comme un cercle, qui semble tracé avec le compas. Il laisse seulement un intervalle de six cens pas, mais qui est fermé par une montagne, dont le pied s'étend des deux côtés, jusqu'aux bords du fleuve. Cette montagne est close d'un mur

Il s'assure de Besançon.

 qui

* *On ignore de quel endroit de la Germanie venoient ces peuples.*

An. R. 695. Av. J.C. 58.

qui la joint avec la ville, à laquelle elle sert de citadelle. César fit tant de diligence, qu'il prévint Arioviste, & s'assura d'une place si importante. Il y fit quelque séjour, pour prendre tous ses arrangemens par rapport aux vivres.

Terreur qui se répand dans l'armée Romaine.

Pendant ce séjour, les Romains en s'entretenant avec les Gaulois, & particuliérement avec ceux à qui le commerce avoit donné lieu de pratiquer plus familiérement les Germains, apprirent des choses terribles touchant les ennemis qu'ils alloient chercher. On leur exaggéroit la taille énorme des *Germains*, leur audace incroyable, & l'exercice continuel qu'ils faisoient des armes. Les Gaulois avouoient qu'il leur étoit souvent arrivé dans les combats de ne pouvoir pas même soutenir les regards de cette fiére nation. Ces discours firent un grand effet, principalement sur les jeunes officiers de l'armée Romaine, qui trompés par la mollesse avec laquelle César vivoit dans la ville, l'avoient suivi dans l'espérance de retrouver avec lui dans son camp les mêmes plaisirs, les mêmes amusemens, & de plus une occasion de s'enrichir. Cette jeunesse, qui n'avoit point d'expérience de l'art militaire, étoit étrangement effrayée.

Plu-

Plusieurs demandoient leur congé sous divers prétextes : & ceux qui prenoient par honte le parti de rester, ne pouvoient ni cacher la peur qui paroissoit sur leur visage, ni quelquefois même retenir leurs larmes. Tantôt enfermés dans leurs tentes, ils pleuroient leur malheureux sort ; tantôt ils se lamentoient avec leurs amis sur le danger auquel ils devoient tous être exposés. Partout dans le camp chacun faisoit son testament, comme allant à une mort certaine. Cette frayeur devint générale : elle se communiqua aux soldats, & même aux vieux officiers. Seulement pour éviter le reproche de timidité, ils disoient que ce n'étoit point l'ennemi qu'ils craignoient, mais les défilés & les forêts qu'ils avoient à traverser, & la difficulté d'avoir des vivres. Quelques-uns avertissoient César, que s'il donnoit l'ordre pour partir, il ne seroit point obéi des soldats.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

C'est ici une des occasions où César se montra le plus digne de lui-même. Car à qui le comparer ? Il assemble un grand Conseil, où il appelle non seulement ceux qui avoient droit d'y entrer, mais tous les Capitaines. Là il commença par les reprimander fortement,

Conduite admirable de César pour ranimer le courage des siens.

An. R. 694. Av. J.C. 58.

de ce qu'ils s'imaginoient que ce fût à eux à examiner de quel côté où à quel dessein on les faisoit marcher. Il leur présenta ensuite différentes raisons pour leur prouver qu'ils avoient tort de regarder les Germains comme invincibles. Puis il ajouta : *Quant* [a] *à ceux qui couvrent leur timidité de faux prétextes, la rejettant sur le danger prétendu de manquer de vivres, & sur la difficulté des chemins, ils s'oublient beaucoup, en manquant de confiance en leur Général, ou prétendant lui prescrire ce qu'il doit faire. J'ai soin de tout : les Séquanois, les Leuques* *, *les Langrois, me fourniront des bleds ; & d'ailleurs la moisson dans les campagnes est toute prête. Pour ce qui est des embarras & des périls de la route, vous serez incessamment à portée d'en juger par vous-mêmes. On me dit que les soldats refuseront de m'obéir, & ne partiront point*

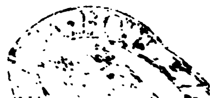
* Ceux de Toul en Lorraine.

a Qui suum timorem in rei frumentariæ simulationem angustiasque itinerum conferrent, facere arroganter ; quum aut de officio Imperatoris desperare, aut ei præscribere viderentur. Hæc sibi esse curæ. Frumentum Sequanos, Leucos, Lingonesque subministrare ; jamque esse in agris frumenta matura. De itinere ipsos brevi tempore judicaturos. Quòd non fore dicto audientes milites neque signa laturi dicantur, nihil se eâ re commoveri. Scire enim, quibuscunque exercitus dicto audiens non fuerit, aut malè re gestâ fortunam defuisse, aut aliquo facinore comperto avari-

à mon ordre. C'est ce que je n'appréhende AN. R.
point. Je sais que s'il est arrivé à quelques 694.
Généraux d'éprouver la désobéissance de AV. J.C.
leurs soldats, ils s'étoient attiré ce désagré- 58.
ment ou par quelque mauvais succès, ou par leur avidité & leur injustice. Pour moi, toute la vie que j'ai menée me purge assez du soupçon d'aimer l'argent, & ma bonne fortune s'est montrée dans la guerre des Helvétiens. Ainsi je vous déclare, que ce que j'avois résolu de remettre à un terme plus éloigné, je vais l'exécuter dans le moment: & je donnerai l'ordre pour le départ dès la nuit prochaine trois heures avant le jour, afin que je puisse voir au plutôt si l'honneur & le devoir ont plus de force sur vous, que la crainte. Et quand même tout le monde m'abandonneroit, je me mettrai en marche avec la dixiéme légion seule, de la fidélité & du courage de laquelle je ne doute en aucune façon; & cette légion me servira de garde Prétorienne.

Qui

tiam esse convictam. Suam innocentiam perpetuâ vitâ, felicitatem Helvetiorum bello esse perspectam. Itaque se quod in longiorem diem collaturus esset repræsentaturum, & proximâ nocte de quarta vigilia castra moturum, ut quam primum intelligere posset, utrùm apud eos pudor atque officium, an timor, plus valeret. Quòd si præterea nemo sequatur, tamen se cum sola decima legione iturum, de qua non dubitaret, sibique eam Prætoriam cohortem futuram. *Cæs. de B. Gall. l. I. n. 40.*



AN. R. 694. Av. J.C. 58. Qui peut n'être pas enchanté de cette Eloquence toute de choses, où les mots n'entrent précisément que pour le besoin, & qui tire tout son prix de la grandeur du courage & de l'élévation des sentimens! Mais pour être éloquent de cette façon, il faut être César.

Le succès y répond, & les troupes marchent avec confiance à l'ennemi.

Il eut lieu d'être content de l'impression que fit son discours. La disposition des esprits changea entiérement. Ce fut dans toute l'armée une ardeur incroyable pour marcher à l'ennemi. La dixiéme Légion lui envoya faire de vifs remercimens de la bonne opinion qu'il *avoit* eue d'elle, avec promesse d'y répondre par des effets. Les autres Légions lui députérent leurs premiers officiers pour lui protester que jamais il n'y avoit eu parmi elles ni crainte, ni doute, ni hésitation: & qu'elles s'étoient toujours souvenues que c'étoit au Général, & non aux soldats, à décider de l'entreprise & de la conduite des guerres. César profita de cette ardeur, & partit, comme il l'avoit annoncé, dès la nuit même. Il s'étoit fait instruire des chemins par Divitiacus, qui étoit celui de tous les Gaulois en qui il avoit le plus de confiance. Sur les lumiéres qu'il tira de lui, il prit un circuit qui allongeoit

sa

ſa marche de quarante * milles, pour éviter les gorges & les bois, & n'avoir à traverſer qu'un pays découvert : & après ſept jours conſécutifs de marche, il ſe trouva à vingt-quatre † mille pas du camp d'Arioviſte.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

* Plus de treize de nos lieues.

† Huit lieues.

Quand le Germain vit Céſar ſi près de lui, il lui envoya offrir l'entrevûe qu'il avoit auparavant refuſée. Céſar toujours attentif à ſe mettre hors de reproche pour les procédés, ne ſe rendit point difficile ſur cet article. On convint du jour, qui fut le cinquiéme à compter depuis celui où la propoſition lui étoit faite. Dans l'intervalle il y eût de fréquentes députations de part & d'autre, pour régler toutes les circonſtances & conditions de l'entrevûe : & Arioviſte, qui ne paroît pas avoir agi de bonne foi dans toute cette affaire, exigea que Céſar n'amenât point avec lui d'infanterie, ſous prétexte qu'il craignoit une embuſcade. Céſar y conſentit. Mais comme il n'avoit pas aſſez de cavalerie Romaine pour faire face à celle des Germains, & qu'il ne croyoit pas qu'il fût ſûr pour lui de mettre ſa perſonne & ſa vie entre les mains de la cavalerie Gauloiſe, il démonta tous les

Entrevûe d'Arioviſte & de Céſar.

cava-

An. R. 694. Av. J. C. 58.

cavaliers Gaulois, & leur ordonna de prêter leurs chevaux aux soldats de la dixiéme Légion, qui étoit sa Légion favorite : sur quoi un de ces soldats dit assez agréablement, „ que César faisoit „ plus pour eux qu'il n'avoit promis. „ Qu'il leur avoit fait espérer seulement „ un service plus noble dans l'infanterie „ en les destinant à sa garde, & que „ maintenant il les élevoit au rang de „ cavaliers. „

Il y avoit entre les deux camps une grande plaine, au milieu de laquelle à peu près étoit un tertre d'une médiocre largeur. Ce fut là que s'avancérent César & Arioviste, accompagnés chacun de dix amis ou principaux officiers : tout le reste de leur monde demeura à deux cens pas de distance. La conversation se fit à cheval. César représenta à Arioviste le bienfait dont lui-même & le Sénat Romain l'avoient honoré, en le reconnoissant pour Roi ami & allié de l'Empire : bienfait qu'il releva avec beaucoup d'emphase : Car les Romains savoient faire valoir les graces qu'ils accordoient. Il appuya ensuite fortement sur l'alliance étroite qui subsistoit depuis très long-tems entre les Romains & les

Eduens. Il conclut en réïtérant les mê- An. R.
mes demandes qu'il avoit déja fait faire 694.
par ses Députés. Av. J.C. 58.

Arioviste se défendit avec hauteur. Il justifia son entrée dans les Gaules, sur ce qu'il n'étoit venu qu'à la priére des Gaulois eux-mêmes; & les tributs qu'il exigeoit des Eduens, sur le droit de la guerre, qui autorise les vainqueurs à imposer des loix aux vaincus. Quant à l'amitié du Peuple Romain, il dit qu'il l'avoit souhaitée pour en tirer de l'honneur & de l'utilité, & non pas afin qu'elle lui fût préjudiciable: que si sous prétexte de cette amitié on prétendoit lui faire perdre les tributs qui étoient le fruit de ses victoires, & ses droits sur des peuples soumis par la force des armes, il la refuseroit avec autant d'empressement qu'il l'avoit recherchée. Il alla plus loin, & soutint que la Gaule, à l'exception de la Province Romaine, étoit son empire, & qu'on le troubloit mal à propos dans la possession d'un pays qui lui appartenoit. Il prétendit donc que César devoit en sortir, & en retirer ses troupes. *Si vous ne le faites*, ajouta-t-il, *il n'est plus question d'amitié entre nous, & je ne vous regarde que comme un ennemi. Je sais même que si je par-*

AN. R. 694. AV. J.C. 68.

parviens à vous faire périr dans le combat, je ferai grand plaisir à plusieurs des plus illustres citoyens de Rome. Ils s'en sont expliqués avec moi par des couriers que j'ai reçus d'eux : & votre mort sera pour moi le prix de leur amitié. Si au contraire vous vous retirez, & me laissez maître des Gaules, je suis en état de vous en récompenser : & quelque guerre qu'il vous plaise d'entreprendre, je me chargerai de la terminer, sans qu'il vous en coûte ni peine, ni péril.

C'est un fait bien singulier à mon avis, que ces intelligences entretenues par des Seigneurs Romains avec Arioviste contre César. Mais où ne porte point l'animosité des dissensions ? Du reste toute la fierté Germanique paroît bien dans ce discours, auquel César répondit avec autant de tranquillité, que le Roi des Suéves avoit montré d'emportement. Mais il y avoit trop loin des prétentions de l'un à celles de l'autre, pour qu'ils pussent se rapprocher. César vouloit donner la loi en tout, & Arioviste étoit résolu de ne rien accorder.

Dio.

La perfidie des Germains

La perfidie des Germains rompit la conférence. Pendant que César parloit encore, ils s'approchérent du tertre, &

& lancérent des traits & des pierres sur les Romains. César quitta sur le champ Arioviste, & se retira au milieu des siens, leur défendant néantmoins de faire aucun acte d'hostilité, qui pût engager un combat. Il n'en craignoit pas le succès, mais il vouloit tenir sa conduite parfaitement nette, & laisser tout le tort aux ennemis. De retour dans son camp, il eut grand soin d'y répandre les propositions exorbitantes d'Arioviste, & l'arrogance qu'il avoit eue d'interdire les Gaules aux Romains : ce qui joint à la mauvaise foi avec laquelle les Germains avoient troublé une entrevûe pacifique, irrita de plus en plus les courages des soldats de César, & leur donna une plus grande ardeur de combattre.

AN. R. 694. AV. J.C. 58. rompt la conférence.

Deux jours après Arioviste envoya demander à César une nouvelle entrevûe, ou du moins qu'il lui députât quelqu'un qui pût continuer la négociation commencée. César en avoit assez fait pour se mettre en régle. Ainsi il refusa l'entrevûe. D'un autre côté envoyer quelque illustre Romain à Arioviste, c'étoit exposer son Député à un grand péril, & le livrer presque à des Barbares. Il ne vouloit pas néantmoins passer pour avoir le premier rompu toute espé-

César sur la demande d'Arioviste, lui envoye des Députés. Ce prince les fait charger de chaînes.

rance

An. R. 694. Av. J.C. 58.

rance de paix. Il jetta donc les yeux sur C. Valérius Procillus, Gaulois de naissance, mais dont le pére avoit été fait citoyen Romain. C'étoit un jeune homme qui avoit de l'esprit, de la douceur, qui d'ailleurs pouvoit conférer avec Arioviste sans interpréte, parce que ce Prince, par le long séjour qu'il avoit fait dans les Gaules, avoit appris la langue du pays. Enfin comme ce n'étoit pas un personnage du premier rang, une perfidie à son égard étoit sans fruit. César lui joignit M. Mettius, qui étoit lié avec Arioviste par le droit d'*hospitalité*. Il parut par l'événement que la précaution de César étoit sage. Car ses deux Députés ne furent pas plutôt arrivés dans le camp des Germains, qu'Arioviste leur demanda ce qu'ils venoient faire, & s'ils prétendoient espionner ce qui se passoit dans son armée : & sur le champ il les fit charger de chaînes.

César offre plusieurs fois la bataille à Arioviste, qui la refuse.

Le lendemain Arioviste s'avança jusqu'à six mille pas du camp des Romains, & le jour suivant il passa deux milles au delà, pour leur couper la communication avec les pays qui étoient derriére eux, & empêcher qu'ils ne reçussent des vivres des Séquanois & des Eduens. César pendant cinq jours consécutifs

offrit

offrit aux Germains la bataille. Mais AN. R. 694. Av. J.C. 58.
Arioviste tint toujours ses troupes renfermées dans son camp. Seulement il y eut quelques combats de cavalerie. C'étoit la partie de leurs forces dans laquelle les Germains avoient le plus de confiance, & avec raison. Leur cavalerie étoit nombreuse, (elle se montoit à six mille chevaux) bien dressée, bien exercée, & de plus soutenue d'un secours qui paroît fort bien imaginé. Chaque cavalier avoit un fantassin, qu'il avoit choisi lui-même, & qui lui étoit attaché. Ce corps d'infanterie légére accompagnoit la cavalerie dans les combats, & lui servoit comme d'une arriére-garde, où elle trouvoit une retraite. Si l'action devenoit périlleuse, ces fantassins s'avançoient, & prenoient part au combat : si quelque cavalier considérablement blessé tomboit de cheval, ils l'environnoient pour le défendre & pour le soulager : s'il falloit faire diligence, soit pour aller en avant, soit pour reculer, ils étoient si légers & si alertes qu'en se soutenant avec les crins des chevaux ils couroient aussi vîte qu'eux.

Quand César vit que les Germains s'opiniâtroient à refuser la bataille, il crut devoir assurer la liberté de ses convois.

Dans

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

roit pas d'emporter la défaite de l'autre. On se heurta avec tant d'ardeur des deux parts, que les Romains n'eurent pas le tems ni l'espace de lancer leurs javelines. On en vint tout d'un coup à l'épée. Les Germains, selon leur pratique, se couvrirent de leurs boucliers en tortue. César rapporte que plusieurs des soldats Romains sautoient sur cette tortue, & levant les boucliers avec leurs mains, perçoient l'ennemi de haut en bas.

L'aile gauche des Germains ne tint pas long-tems contre César en personne. Mais leur aile droite avoit l'avantage. Le jeune Crassus fit avancer la troisiéme ligne ou corps de réserve des Romains, & par là détermina & acheva la victoire. Tous les Germains prirent la fuite tirant vers le Rhin, qui étoit à cinquante milles du champ de bataille, & ne s'arrêtérent point qu'ils n'y fussent arrivés. Quelques-uns en fort petit nombre passérent le fleuve ou à la nage, ou, comme Arioviste, dans de petits bateaux qu'ils trouvérent sur le bord. Tous les autres furent taillés en piéces par la cavalerie de l'armée victorieuse. Deux femmes d'Arioviste périrent dans cette fuite : de deux filles qu'il avoit, l'une fut tuée, l'autre fut faite prisonniére.

César

César eut la satisfaction de recouvrer ses deux Députés, Procillus & Mettius. Il s'en félicite lui-même dans ses Commentaires d'une façon qui fait honneur à son humanité & à son bon cœur: & il assure en termes précis que la joie qu'il eut de sauver Procillus, ne fut pas moindre pour lui que celle de la victoire. Ce jeune Gaulois avoit couru un extrême danger. Trois fois on avoit tiré au sort, pour décider si on le brûleroit vif sur le champ, ou si on le réserveroit pour un autre tems: trois fois le dé favorable lui avoit conservé la vie.

AN. R. 694. Av. J C. 58.

Il recouvre ses deux Députés.

La victoire de César sur Arioviste effraya les Suéves, qui, comme je l'ai dit, s'étoient approchés des bords du Rhin. Ils se retirérent en désordre dans leur pays, & les Ubiens, qui habitoient le pays où depuis a été bâtie Cologne, les ayant poursuivis, en tuérent un grand nombre.

César termina ainsi dans une seule campagne deux grandes guerres, & avec tant de promptitude, qu'il entra encore en quartier d'hiver avant la saison. Il distribua son armée dans le pays des Séquanois, & laissa Labiénus pour commander en son absence. Il passa lui-même dans la Gaule Citérieure, voulant,

César va passer l'hiver dans la Gaule Citérieure.

AN. R. 694. Av. J.C. 58.

dit-il, y faire sa ronde, & y rendre la justice, selon l'usage des Magistrats Romains. Mais il n'étoit pas moins attentif aux affaires de la ville. C'est apparemment pendant ce tems que l'on négocia avec lui, sans beaucoup de fruit, pour obtenir qu'il consentît au rappel de Cicéron.

§. III.

Seconde campagne de César dans les Gaules. Confédération des Belges contre les Romains. César se rend à son armée, & arrive sur la frontiére du pays des Belges. Les Rhémois font leurs soumissions à César, & l'instruisent des forces de la ligue, qui se montoient à plus de 300000 combattans. César va se camper au delà de la riviére d'Aisne. Diverses entreprises des Belges, toutes sans succès. Ils se séparent, & se retirent chacun dans leurs pays. César les poursuit, & en tue un grand nombre. Il réduit ceux de Soissons, de Beauvais, & d'Amiens. Fierté des Nerviens. Ils se préparent à bien recevoir l'armée Romaine. Bataille sanglante, où les Romains, après avoir couru un très grand danger, restent enfin vainqueurs. César attaque les Aduatiques, qui entre-

treprennent de se défendre dans leur ville principale. Surprise des Aduatiques à la vûe des machines des Romains. Ils se rendent. Leur supercherie, suivie du plus mauvais succès. La côte maritime de la Celtique soumise par P. Crassus. Ambassades des nations Germaniques à César. Fête ordonnée pour quinze jours dans Rome au sujet des victoires de César. Galba, Lieutenant de César, fait la guerre pendant l'hiver contre quelques peuples des Alpes.

P. CORNELIUS LENTULUS SPINTHER. AN. R. 695.
Q. CÆCILIUS METELLUS NEPOS. AV. J.C. 57.

LEs peuples de la Gaule proprement dite, ou les Celtes, paroissoient soumis, au moins pour la plus grande partie, & disposés à porter le joug des Romains. Il n'en étoit pas de même des Belges, qui jusqu'alors n'avoient jamais laissé entamer leur liberté. Ils étoient la plupart Germains d'origine, tous fiers, belliqueux, accoutumés à braver les fatigues & les périls. Leur valeur naturelle n'avoit point été amollie par les délices, qu'ils ne connoissoient pas. Seuls entre tous les habitans de la Gaule, ils avoient préservé leur pays de l'inondation des Cimbres

Seconde campagne de César dans les Gaules. Confédération des Belges contre les Romains.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

& des Teutons : & cette gloire leur rehaussoit encore le courage, & les portoit à se regarder comme invincibles. Les victoires de César sur les Helvétiens & sur Arioviste ne les effrayérent point, mais leur firent sentir la nécessité de réunir leurs forces pour s'opposer à ce redoutable ennemi. Animés de plus par les instigations secrétes de plusieurs d'entre les Celtes, qui souffroient impatiemment la domination Romaine, mais qui n'osoient se déclarer ouvertement, ils travaillérent pendant tout l'hiver à former entre eux une ligue, & à se mettre en état au printems d'avoir une armée capable de vanger la liberté de la Gaule.

César se rend à son armée, & arrive sur la frontiére du pays des Belges.

César apprit ces nouvelles lorsqu'il étoit encore dans la Gaule Citérieure. Il y leva sur le champ deux Légions, qu'il envoya au delà des Alpes sous la conduite de Q. Pédius. Pour lui, dès qu'il y eut du fourage dans les campagnes, il se rendit à son armée : & s'étant assuré par lui-même de la vérité des faits, il se mit en marche au bout de douze jours, & en quinze autres jours arriva sur la frontiére du pays des Belges.

Les Rhémois

Là des Ambassadeurs des Rhémois se présentérent à lui, & lui déclarérent

que.

que leur nation étoit parfaitement soumise aux ordres du peuple Romain: qu'ils étoient les seuls d'entre les Belges, qui n'eussent pas voulu entrer dans la confédération, ni prendre les armes: & que la fureur de la guerre s'étoit tellement emparée de tous les esprits, qu'ils n'avoient pû ramener même ceux de Soissons, qui étoient leurs alliés, leurs fréres, gouvernés par les mêmes loix, & par les mêmes Magistrats. César leur ayant demandé quelles étoient les forces des confédérés, ils lui dirent que les Bellovaques * étoient le peuple le plus puissant & le plus nombreux de tous; qu'ils pouvoient mettre cent mille hommes sous les armes; & qu'ils en avoient promis soixante mille: que le contingent de ceux de Soissons étoit de cinquante mille hommes, & que leur Roi Galba, qui avoit une grande réputation de justice & de prudence, avoit le commandement général de toute la guerre. Ils lui nommérent encore plusieurs autres Peuples, qui occupoient le pays jusqu'au Rhin, & dont les principaux sont [a] les Nerviens & les

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Sont leurs soumissions à César, & l'instruisent des forces de la ligue; qui se montoient à plus de 300000. combattans.

* *Ceux de Beauvais.*

 Adua-

a *Les Nerviens occupoient le pays entre l'Estaut & la Sambre. On leur attribue pour villes principales Cambrai, Valenciennes, & Tournai.*

An. R. 695. Av. J.C. 57.

Aduatiques a. Des Germains en deça du Rhin étoient aussi entrés dans la ligue: & le nombre de toutes ces troupes réunies se montoit à plus de trois cens mille combattans. On sera moins étonné de ce nombre qui paroît prodigieux, si l'on se souvient qu'alors tout citoyen étoit soldat; & que ni les lettres, ni les arts ne détournoient personne, excepté les Druides, des fonctions militaires.

César, charmé de l'obéissance & de la soumission des Rhémois, prit néanmoins la précaution d'exiger d'eux des otages. En même tems il pensa à faire une diversion, afin de n'être pas obligé de combattre tout à la fois cette multitude effroyable de Belges: & pour cela, il engagea Divitiacus à persuader aux Eduens d'entrer en armes sur les terres des Bellovaques, se servant ainsi d'une partie des Gaulois pour subjuguer l'autre.

César va se camper au delà de la riviére d'Aisne.

Bientôt il apprit que l'armée des Belges avançoit à grandes journées, & venoit à lui. Il passa la riviére d'Aisne pour aller lui-même à leur rencontre, &

a *Peuples, qui habitoient sur la Meuse, aux environs de Namur, selon l'opinion de plusieurs Géographes.*

& se campa avantageusement sur une colline, appuyant un de ses flancs à la rive droite du fleuve. Dans cette position il assuroit ses derriéres, & se donnoit la facilité de tirer ses vivres des Rhémois & des autres peuples alliés. Il y avoit un pont sur cette riviére à quelque distance du camp. César plaça à la tête de ce pont un bon corps de garde, & fit construire de l'autre côté un fort, où il laissa Q. Titurius Sabinus, Lieutenant Général, avec six cohortes. AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Les Belges trouvant sur leur route la ville de Bibrax *, qui étoit à huit milles du camp de César, & qui appartenoit aux Rhémois, voulurent l'insulter. Mais un secours que César y envoya les força d'abandonner cette entreprise, & ils vinrent se poster à deux mille pas des Romains. Leur camp occupoit plus de huit milles en largeur. Diverses entreprises des Belges, toutes sans succès.

César à leur approche ajouta de nouveaux retranchemens à son camp, résolu de temporiser, & de tâter d'abord l'ennemi par des escarmouches. Le succès en ayant été assez heureux, il crut pouvoir hazarder une action générale. Il

Q 4 laissa

* *C'est aujourd'hui un petit lieu, qui conserve encore des vestiges marqués de son ancien nom.* On l'appelle Biévre, entre Pont à Vére & Laon.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

laissa donc à la garde du camp les deux légions qu'il avoit nouvellement levées, & sortit avec les six autres qu'il rangea en bataille, sans vouloir cependant perdre l'avantage du terrain, & sans quitter la colline sur laquelle il étoit campé. Les Belges se mirent aussi en ordre de bataille à la tête de leur camp. Mais entre les deux armées étoit un marais, que ni les uns ni les autres ne voulurent passer en présence de l'ennemi. Ainsi il n'y eut qu'un combat de cavalerie, où les Romains eurent quelque supériorité: après quoi César retira ses troupes dans son camp.

Les Belges virent bien qu'ils ne pouvoient rien entreprendre contre César. Ainsi ils formérent le dessein de passer la riviére à gué, & d'aller de l'autre côté attaquer le fort où commandoit Titurius, l'emporter, s'il étoit possible, & rompre le pont. César averti promptement par son Lieutenant, part avec toute sa cavalerie, ses armés à la légére, & ses gens de trait, passe le pont, & arrive à l'autre bord, pendant que les ennemis étoient embarrassés au passage de la riviére. Il en eut bon marché; & quelque effort de bravoure qu'ils fissent, jusqu'à se servir des corps morts de leurs

camarades comme de ponts pour arriver au bord, il en tua beaucoup, & força le reste à se retirer. AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Les Belges se rebutérent, voyant que rien ne leur réussissoit: d'ailleurs les vivres commençoient à leur manquer: enfin les Bellovaques apprenoient qu'une armée d'Eduens, commandée par Divitiacus, étoit entrée sur leurs terres. On tint conseil: & les Bellovaques ayant déclaré qu'ils étoient résolus d'aller défendre leur pays, leur exemple entraîna tous les autres. Il fut dit que l'armée se sépareroit; que chaque Peuple se retireroit sur ses terres; & que dès qu'un canton seroit attaqué, tous les autres se rassembleroient pour marcher au secours de ceux qui seroient en péril.

Ils se séparent, & se retirent chacun dans leur pays.

Cette résolution, mal entendue en elle-même, étoit encore de très difficile exécution. Il s'agissoit de faire retraite à la vûe de l'ennemi: ce qui est toujours très dangereux. C'est ce qu'éprouvérent les Belges, d'autant plus qu'ils ne gardérent aucun ordre, chacun tâchant à prendre les devants, dans l'extrême hâte qu'ils avoient d'arriver chez eux: ensorte que leur départ ressembloit à une fuite. Ils sortirent de leur camp à la quatriéme heure de la nuit: & sur le champ César

César les poursuit, & en tue un grand nombre.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

en fut informé. Néantmoins il ne fit d'abord aucun mouvement, craignant quelque embuſcade. Au point du jour, ſur les nouveaux avis qu'il reçut, & qui l'aſſurérent pleinement que les ennemis ſe retiroient, il détacha toute ſa cavalerie, & enſuite trois Légions ſous les ordres de Labiénus, pour ſe mettre à la-pourſuite des Belges. Les Romains en tuérent un très grand nombre, & ſans aucun péril, parce qu'il n'y avoit que ceux qui étoient attaqués qui ſe défendiſſent. Les autres, qui ſe trouvoient à la tête, au lieu de ſoutenir leurs compatriotes, ſe voyant loin du péril, ne ſongeoient qu'à s'en éloigner encore davantage en gagnant pays. Ainſi le carnage fut très grand, tant que le jour dura. Sur le ſoir Labiénus, & la cavalerie Romaine, revinrent au camp, ſuivant les ordres de Céſar.

Il réduit ceux de Soiſſons, de Beauvais, & d'Amiens.

Ce Général, toujours actif, ne manqua pas de profiter de la faute que les ennemis avoient faite en ſéparant leurs forces. Il ſe mit en marche dès le lendemain pour entrer dans le Soiſſonnois, & il fit tant de diligence qu'il arriva devant la Capitale, avant même les troupes du pays qui venoient de quitter l'armée des Belges. Ceux de Soiſſons ſe

ſou-

ſoumirent, & furent déſarmés. Beauvais & Amiens ſuivirent le même exemple, & eurent le même ſort. AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Fierté des Nerviens.

Les Nerviens ne furent pas ſi dociles. Bien loin d'être diſpoſés à ſe rendre, ils taxoient de lâcheté ceux qui avoient fait cette démarche honteuſe, & indigne ſelon eux de la gloire & du nom des Belges. Fiers & intraitables, ils n'avoient de goût que pour les armes, & prenoient même ſoin d'écarter tout ce qui pourroit amener parmi eux la connoiſſance & l'amour des délices. Par cette raiſon ils ne ſouffroient point que les marchands entraſſent dans leur pays, ni qu'on y apportât du vin, qu'ils regardoient avec raiſon comme capable par ſa douceur d'amollir les courages & d'affoiblir leur vertu. On ne ſera pas étonné après cela que la ſervitude leur parût le comble de l'ignominie. Ils inſpirérent ces mêmes ſentimens aux Artéſiens & aux habitans du Vermandois, leurs voiſins: & ces trois peuples réunis ſe préparérent à bien recevoir l'armée Romaine. Ils prirent la précaution de mettre en ſureté leurs femmes, leurs vieillards, & leurs enfans, en les retirant dans un lieu où une armée ne pou-

Ils ſe préparent à bien recevoir l'armée Romaine.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.
Généraux de rester chacun à la tête de leur légion, jusqu'à ce que les travaux du camp fussent entiérement finis. Ainsi chaque légion avoit son commandant, qui en régloit les mouvemens, sans attendre les ordres que la circonstance ne permettoit pas de prendre du Général. Les soldats & les officiers n'eurent pas le tems même de mettre leurs casques, ni d'ôter de dessus leurs boucliers les peaux dont ils les couvroient dans la marche. Ils s'arrangent d'eux-mêmes sous les premiers drapeaux qu'ils apperçoivent, de peur de perdre du tems à chercher chacun le sien.

César se trouva proche de la dixiéme Légion. Il y courut, & après avoir donné le signal du combat, & mis les choses en train, il se transporta d'un autre côté, où l'on en étoit déja aux mains. Le hazard présida aux divers arrangemens, plus que la prudence & les ordres du Général. Il se forma trois combats distincts & séparés : deux légions se trouvérent vis-à-vis des Artésiens, qu'elles défirent, & poussérent d'abord au delà de la riviére ; puis l'ayant passée elles-mêmes, elles recommencérent un nouveau combat, où les ennemis avoient l'avantage du lieu,

mais

il y avoit un très grand intervalle, & qu'il étoit aisé d'enlever une & deux légions, avant que les autres pûssent venir au secours. Mais César, lorsqu'il approcha de l'ennemi, avoit changé cet ordre. Six légions marchoient à la file, puis tous les bagages de l'armée, & la marche étoit fermée par les deux légions lévées en dernier lieu. Lorsque les Nerviens virent arriver les premiers bagages, ils conclurent que c'étoit là le moment d'attaquer. Ils sortent du bois en bon ordre, renversent la cavalerie Romaine, passent la riviére, montent la colline où les six légions travailloient à fortifier le camp : tout cela avec une telle vivacité, & une telle furie, que le trouble fut extrême parmi les Romains.

AN. R 695. Av. J.C 57.

César avoue qu'il ne put trouver le tems de donner tous les ordres, & de prendre tous les arrangemens nécessaires pour une bataille. Deux choses suppléérent à ce défaut. L'une étoit l'habileté & le grand exercice de ses soldats, qui savoient par eux-mêmes ce qu'il falloit faire, sans avoir besoin d'être instruits dans le détail lorsque le moment pressoit : l'autre fut la précaution qu'il avoit prise d'ordonner à ses Lieutenans

An. R. 695. Av. J.C. 57. qui servoient comme auxiliaires des Romains, prirent l'épouvante, malgré la bravoure dont se piquoit leur nation entre toutes les nations Gauloises; & coururent jusques dans leur pays, y portant la nouvelle de la défaite de l'armée de César.

Dans le moment du plus grand péril, César arrive. Il trouve la douziéme légion toute serrée en un peloton, & presque dans un état désespéré. Tous les Capitaines de l'une des cohortes qui la composoient, avoient été tués: ceux des autres cohortes étoient aussi pour la plupart ou tués ou blessés: & en particulier le premier Capitaine de la Légion, P. Sextius, homme très brave, étoit réduit par ses blessures au point de pouvoir à peine se soutenir. Les soldats combattoient mollement, plus attentifs à éviter les coups des ennemis, qu'à leur en porter. César arrache à un soldat un bouclier de fantassin, & court se mettre à la tête de la légion. Il appelle les Capitaines par leurs noms, il exhorte les soldats, & leur crie d'avancer sur l'ennemi, & d'élargir un peu leurs rangs, pour pouvoir se servir plus commodément de leurs épées. La vûe du Général

rani-

ranime les courages languiſſans : & chacun cherche à mériter ſes louanges par quelque belle action faite ſous ſes yeux. AN. R. 695. Av. J.C. 57.

La ſeptiéme légion n'étoit pas loin. Céſar lui fit donner ordre de s'approcher peu à peu de la douziéme, & de ſe ranger ſur une même ligne, afin de préſenter un front plus large, & de mettre ainſi les ennemis hors d'état de les enveloper.

Les deux Légions qui s'étoient crû perdues, commencérent ainſi à reſpirer. Mais ce qui redoubla leur confiance, ce fut l'arrivée des deux légions qui marchoient à la ſuite des bagages. En même tems Labiénus, qui avoit pris le camp des ennemis, appercevant du haut de la colline où il étoit, ce qui ſe paſſoit dans le camp Romain, détacha la dixiéme légion, qui vola au ſecours de ſon Général. Ce renfort acheva de rendre le courage aux ſoldats de la douziéme & de la ſeptiéme légion : & Céſar en vit pluſieurs, qui s'étant couchés par terre, accablés qu'ils étoient de laſſitude & de bleſſures, ſe relevoient, & ſe ſoutenoient ſur leurs boucliers pour recommencer à combattre. Enfin la cavalerie Romaine, voulant effacer la honte

de

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

de sa fuite, étoit revenue à la charge, & attaquoit de toute part les ennemis.

Il fallut qu'ils succombassent sous tant d'efforts réunis, mais en faisant des prodiges de valeur. César témoigne qu'après que ceux des premiers rangs eurent été tués, les autres non seulement faisoient ferme, mais avançoient, & combattoient de dessus les corps de leurs camarades. Et le nombre des morts étant devenu si grand, qu'on en faisoit des monceaux, ils montoient dessus, & de là, comme d'une *éminence*, ils lançoient & leurs propres traits, & les javelines des Romains dont ils avoient pû s'emparer.

Dans un combat si opiniâtre toute la nation fut exterminée, ensorte que leurs vieillards & leurs femmes, en envoyant implorer la clémence de César, lui exposérent, pour le toucher de commisération, que de six cens Sénateurs, il ne leur en restoit plus que trois ; & que de soixante mille hommes capables de porter les armes, à peine s'en étoit-il conservé cinq cens. César eut pitié des restes déplorables de ce brave peuple : il les prit sous sa protection, & fit défense expresse à tous leurs voisins de

de leur faire aucun mal. Il leur en avoit lui-même assez fait. AN. R. 695. Av. J. C. 57.

Un si terrible exemple ne put déterminer les Aduatiques à subir volontairement la loi du vainqueur. Cette nation étoit un reste des Cimbres, qui avançant vers le midi, laissérent leurs gros bagages en deça de la rive gauche du Rhin avec six mille des leurs pour les garder. Après que les Cimbres & les Teutons eurent été défaits & même détruits par Marius, ces six mille hommes se soutinrent par leur valeur au milieu des peuples voisins qui les attaquoient: & même il faut bien qu'ils se soient accrus par des conquêtes, & qu'ils ayent incorporé avec eux les peuples vaincus, puisqu'au tems dont nous parlons, c'est-à-dire, la quarante-quatriéme année après la derniére victoire de Marius, les Aduatiques se trouvérent en état de fournir pour contingent à la ligue des Belges dix-neuf mille combattans. Lorsqu'ils sçurent que les Nerviens étoient attaqués, ils se mirent en marche pour venir à leur secours. Mais le combat s'étant donné avant leur arrivée, ils s'en retournérent précipitamment dans leur pays, & ayant abandonné tout ce qu'ils avoient de petits forts & de bour-

César attaque les Aduatiques, qui entreprennent de se défendre dans leur ville principale.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

bourgades, ils se renfermérent dans leur ville principale, que quelques-uns croyent être Namur. Cette ville étoit bien fortifiée, & ils se préparérent à y faire une vigoureuse défense.

Lorsque l'armée Romaine arriva devant la place, ils firent d'abord quelques sorties. Mais bientôt une bonne ligne de contrevallation, de douze pieds de profondeur sur quinze mille pas de circuit, & partout fortifiée de redoutes, leur en ôta le moyen. En même tems on dressoit les galleries pour faire les approches, & César fit aussi construire une tour. Les Aduatiques voyant de dessus leurs murailles travailler à cette tour à une distance considérable, se moquoient des Romains : ils leur demandoient avec insulte quel usage ils prétendoient faire contre eux d'une machine si éloignée, ou si de petis hommes comme ils étoient (car, dit César, les Gaulois, qui sont tous grands, méprisent beaucoup notre petite stature) auroient des bras & des forces suffisantes pour placer sur les murailles de la ville une tour d'un poids si énorme. Mais lorsqu'ils virent la tour se remuer, & s'approcher d'eux, ce spectacle nouveau & étrange les effraya tellement, qu'ils

Surprise des Aduatiques à la vûe des machines des Romains. Ils se rendent.

qu'ils envoyérent sur le champ des Députés à César, qui lui dirent ,,qu'ils ,, ne pouvoient douter que les Dieux ,, ne combattissent pour les Romains, ,, lorsqu'ils les voyoient faire avancer ,, avec tant de facilité & de promptitude des machines si hautes & si pe- ,, santes. Qu'ils se rendoient donc à lui, ,, & remettoient leur sort entre ses ,, mains. Mais que s'il vouloit user de ,, sa clémence ordinaire, & conserver ,, la nation des Aduatiques, ils le prioient ,, instamment de ne les point désarmer. ,, Qu'ils avoient besoin de leurs armes ,, pour se défendre contre leurs voisins, ,, qui tous portoient envie à leur vertu. ,, Qu'ils aimoient mieux être extermi- ,, nés, s'il le falloit, par les Romains, ,, que de souffrir toutes sortes d'indi- ,, gnités & de supplices de la part de ,, ceux dont ils étoient en possession de ,, se regarder comme les maîtres.,, César leur promit la vie & la liberté, s'ils se rendoient avant que le bélier eût frappé leurs murs. Mais il fut infléxible sur l'article des armes, qu'il voulut absolument qu'on lui livrât, leur offrant seulement la sauvegarde qu'il avoit accordée aux Nerviens.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

Les Députés rentrérent dans la ville, Leur fa- &perche-

An. R. 695. Av. J.C. 57. & revinrent ensuite assurer César de la soumission des habitans. En effet ils jettérent dans le fossé une si grande quantité d'armes, que le monceau s'en éleva jusqu'à la hauteur de leurs murailles. Ils ouvrirent en même tems leurs portes, & reçurent les Romains. Sur le soir César ne se défiant point d'eux leur permit de fermer leurs portes, & fit sortir ses troupes de la ville, de peur qu'elles n'insultassent & ne maltraitassent les habitans. Mais ils avoient agi de mauvaise foi : ils avoient réservé environ le tiers de leurs armes, & en ayant encore fabriqué d'autres grossiérement & à la hâte, ils sortirent sur le minuit, & vinrent attaquer les retranchemens de César à l'endroit qu'ils crurent pouvoir plus aisément escalader. Ils espéroient surprendre les Romains. Ils se trompérent. Il y avoit un si bon ordre établi dans le camp de César, qu'en un instant, les signaux s'étant donnés avec le feu de redoute en redoute, les Romains furent en état de défense. Le combat fut très rude. Les Aduatiques montoient à l'assaut avec un courage incroyable, que le désespoir animoit. Enfin après avoir perdu quatre mille des leurs, ils furent repoussés dans leur ville,

Sortie, suivie du plus mauvais succès.

ville, dont César, le lendemain, fit enfoncer les portes, sans trouver aucune résistance. Et les hommes, & le butin, tout fut vendu. Le nombre des prisonniers réduits en servitude se monta à cinquante-trois mille têtes.

AN. R. 595. Av. J.C. 57.

En même tems que César faisoit la guerre en personne contre les Belges, le jeune Crassus avec une légion soumit toute la côte maritime depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Loire.

La côte maritime de la Celtique soumise par P. Crassus.

Le bruit de ces exploits se porta au delà du Rhin, & plusieurs Nations Germaniques envoyérent des Ambassadeurs pour faire leurs soumissions à César. Mais comme il étoit bien aise de passer promptement en Italie, il ne put leur donner audience sur le champ, & les remit au Printems prochain. Il ne prit que le tems nécessaire pour distribuer ses troupes en quartiers d'hiver dans le pays Chartrain, l'Anjou, & la Touraine: après quoi il s'en alla selon sa coûtume dans la Gaule Citérieure.

Ambassades des nations Germaniques à César.

A Rome la nouvelle de ses victoires fut reçue avec tant d'applaudissement, qu'on ordonna des actions de graces aux Dieux, dont la solennité durât quinze jours: nombre qui excédoit celui

Fête ordonnée pour quinze jours dans Rome au

An. R. 695. Av. J.C. 57.

Sujet des victoires de César.

celui qui avoit été accordé à tous les autres Généraux avant lui, & même à Pompée. Si Pompée en fut jaloux, *il* ne le fit pas paroître. Mais c'étoit à lui une grande imprudence d'accoutumer César à une supériorité, dont il seroit bien difficile de le faire redescendre.

Galba, Lieutenant de César, fait la guerre pendant l'hiver contre quelques peuples des Alpes.

Cæs. de B. G. l. III.

* *Haut & bas Vallais.*

César en partant pour l'Italie avoit ordonné à Servius Galba, l'un de ses Lieutenans Généraux, d'aller avec la douziéme légion dans le pays des Nantuates *, des Séduniens, & des Véragriens, pour assurer la liberté du passage des Alpes, que les marchands étoient souvent obligés d'acheter par bien de l'argent, & par de grands périls. Galba éprouva d'abord peu de difficulté dans l'exécution de cet ordre. Quelques légers combats, suivis de la prise de quelques châteaux, suffirent pour réduire ces peuples à donner des otages & à se soumettre. Il pensa donc pouvoir prendre en sureté ses quartiers d'hiver dans un pays dont il étoit maître: & ayant laissé deux cohortes sur les terres des Nantuates, il vint avec les huit restantes s'établir à † Octodure, bourgade des Véragriens, que la Dranse partage en deux. Il abandonna l'une des deux parties aux naturels du pays, & com-

† *Martigni.*

commença à ſe retrancher dans l'autre. AN. R. 695. Av. J.C. 57.
Ses ouvrages n'étoient pas encore achevés, lorſqu'il apprit que tout le pays étoit ſoulevé, & qu'il alloit être aſſailli par une nuée de montagnards. Il tint conſeil, & le danger parut ſi preſſant à quelques-uns, qu'ils étoient d'avis de ne ſonger qu'à une prompte retraite, laiſſant les bagages au pouvoir de l'ennemi. Le plus grand nombre crut que l'on ne devoit recourir à ce parti extrême que dans la derniére néceſſité, & qu'il falloit commencer par défendre leurs retranchemens.

A peine eurent-ils le tems de faire les préparatifs néceſſaires: tant les ennemis étoient proches. Trente mille montagnards viennent attaquer huit cohortes, qui ne pouvoient faire plus de quatre mille hommes. Dans un nombre ſi inégal, les aſſaillans avoient l'avantage d'envoyer toujours des troupes fraiches; au lieu que du côté des Romains, non ſeulement ceux qui étoient fatigués, mais même les bleſſés, ne pouvoient pas prendre un repos néceſſaire, parce qu'on manquoit de monde pour les remplacer.

Le combat avoit duré ſix heures: & les Gaulois commençoient déja à rom-

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

pre les palissades, & à combler les fossés. Dans cette extrémité P. Sextius, ce brave capitaine, dont il a été parlé dans le combat contre les Nerviens, & un Tribun des soldats, excellent officier, nommé C. Volusenus, viennent trouver Galba, & lui représentent qu'il n'est pas possible de défendre leurs lignes, s'ils ne font une sortie vigoureuse, qui puisse porter le trouble parmi les ennemis. Ce conseil est approuvé. Galba ordonne aux soldats de prendre quelque moment de relâche, en se contentant de parer les coups, sans faire d'effort: puis au signal donné, ils sortent en même tems par toutes les portes, & font une charge si brusque, que les montagnards qui ne s'y attendoient pas furent mis absolument en désordre. Il ne leur fut pas possible de se reconnoître, & ils furent contraints de s'enfuir, en laissant dix mille des leurs sur la place.

Galba ne jugea pas pourtant à propos de s'exposer à une seconde attaque. Il brûla tous les édifices de la bourgade d'Octodure, passa chez les Nantuates pour y reprendre ses deux cohortes, & vint achever ses quartiers d'hiver dans la Province Romaine.

§. IV. Mo-

§. IV.

Motif secret du voyage de César pendant l'hiver. Ptolémée Auléte chassé de l'Egypte. Théophane ami de Pompée, soupçonné d'avoir engagé le Roi d'Egypte à se retirer. Avis salutaire donné inutilement par Caton à Auléte. Auléte vient à Rome. Bérénice sa fille est mise sur le trône par les Aléxandrins, & épouse d'abord Séleucus Cybiosactès, puis Archélaüs. Ambassadeurs des Aléxandrins à Rome, assassinés, ou gagnés, ou intimidés par Ptolémée. L'emploi de rétablir le Roi d'Egypte donné à Spinther par le Sénat, mais désiré par Pompée. Oracle prétendu de la Sibylle, qui défend d'entrer avec une armée en Egypte. Intrigues de Pompée pour se faire donner la commission de rétablir Auléte. L'affaire demeure suspendue. Cicéron y avoit fait un beau personnage. Clodius Edile accuse Milon devant le Peuple. Pompée plaidant pour Milon est insulté par Clodius. Réponse des Haruspices appliquée par Clodius à Cicéron, & rétorquée par Cicéron contre Clodius. Cicéron enléve du Capitole les tables des Loix de Clodius. Réfroidissement à ce sujet entre Cicéron &

Caton. Situation singuliére de Pompée en butte à tous les partis. Il étoit haï du bas peuple; objet de jalousie pour les zélés Republicains; en défiance contre Crassus & contre César. Traits hardis de Cicéron contre César. Inquiétudes de César. Nouvelle confédération entre César, Pompée, & Crassus. Leur entrevûe. Cour nombreuse de César à Lucques. César se plaint à Pompée de Cicéron. Reproches faits à Cicéron par Pompée. Cicéron se résout à soutenir les intérêts de César. Il fait l'apologie de son changement. Quels étoient ses véritables sentimens. Cicéron opine dans le Sénat pour laisser à César le gouvernement des deux Gaules. Pison rappellé de Macédoine: Gabinius reste en Syrie. Cicéron s'occupe beaucoup de la Plaidoirie. Arrangemens de Pompée & de Crassus pour parvenir au Consulat. Trois Tribuns, de concert avec Pompée, empêchent l'élection des Magistrats. Efforts inutiles du Consul Marcellinus & du Sénat pour vaincre l'obstination des Tribuns. Clodius insulte le Sénat. Le Consul veut contraindre Pompée & Crassus de s'expliquer. Leurs réponses. Consternation universelle dans Rome.

Inter-

Interrégne. Domitius seul persiste à demander le Consulat avec Pompée & Crassus. Il est écarté par la violence & par la crainte de la mort. Pompée & Crassus sont nommés Consuls. Ils empêchent Caton de parvenir à la Préture, & lui font préférer Vatinius. Pompée préside à l'élection des Ediles. Sa robe y est ensanglantée. Le Tribun Trébonius propose une Loi pour donner aux Consuls les gouvernemens d'Espagne & de Syrie. La Loi passe malgré l'opposition de Caton & de deux Tribuns. Pompée fait continuer à César le gouvernement des Gaules pour cinq ans, malgré les représentations de Caton & de Cicéron. Nouvel arrangement introduit par une Loi de Pompée dans le choix des Juges. Loi contre la brigue. Projet d'une nouvelle Loi somptuaire. Luxe des Romains. Théâtre de Pompée. Jeux donnés au Peuple par Pompée pour la dédicace de son Théâtre. Commisération du Peuple pour les Eléphans tués dans ces jeux. Le département de Syrie tombe à Crassus, & l'Espagne à Pompée, qui la gouverne par ses Lieutenans. Joie folle, & chimériques projets de Crassus. Murmures des citoyens contre la guerre que Crassus se préparoit à faire aux Parthes.

thes. Cérémonie effrayante employée par un Tribun pour le charger d'imprécations. Prétendu mauvais présage. Cauneas. Scaurus, Philippus, Marcellinus, & Gabinius successivement gouverneurs de Syrie. Troubles excités dans la Judée par Aléxandre fils d'Aristobule. Gabinius y met ordre avec activité. Il demande l'honneur des Supplications, *qui lui est refusé. Marc-Antoine commence à se signaler. Sa naissance. Première origine de sa haine contre Cicéron. Sa jeunesse très débauchée. Il s'attache à Clodius, puis le quitte pour aller en Gréce. Gabinius lui donne dans son armée le commandement de la cavalerie. Il se fait adorer des soldats. Son excessive libéralité. Aristobule s'étant sauvé de Rome, renouvelle la guerre en Judée, est vaincu & pris de nouveau. Gabinius laisse la guerre contre les Arabes pour aller la porter chez les Parthes. Ptolémée Auléte le raméne vers l'Egypte. Archélaüs régnoit en Egypte avec Bérénice. Antoine secondé d'Hyrcan & d'Antipatre force les passages de l'Egypte, & prend Péluse. Lâcheté & mollesse des Aléxandrins. Archélaüs est tué, & Ptolémée rétabli. Nouveaux trou-*
bles

bles en Judée. Défaite d'Aléxandre fils d'Aristobule. Gabinius est obligé de céder le commandement de son armée à Crassus. Soulévement général des esprits à Rome contre Gabinius. Caractére des deux Consuls. Gabinius revient à Rome. Il est accusé du crime de léze-majesté publique, & absous. Indignation publique contre cet infame jugement. Il est accusé de concussion. Cicéron plaide pour lui. Gabinius est condamné. Vatinius défendu pareillement par Cicéron, & absous. Douleur profonde que ressentoit Cicéron d'être forcé de défendre ses ennemis.

P. CORNELIUS LENTULUS SPINTHER, Q. CÆCILIUS METELLUS NEPOS. — An. R. 695. Av. J.C. 57.

Motif secret du voyage de César pendant l'hiver. *Cæs. de B. G. III. 1.*

CESAR donne pour motif du voyage qu'il fit pendant l'hiver, le désir d'aller visiter l'Illyrie, qui faisoit partie de son gouvernement, & où il n'avoit point encore été. Des raisons secrétes, plus intéressantes sans comparaison, l'amenérent en Italie. Il vouloit s'aboucher avec ses amis & ses créatures de Rome, & surtout avec Pompée & Crassus. Avant que de rendre compte de cette entrevûe & de ces intrigues, nous devons placer ici ce

AN. R. 695. AV. J.C. 57. qui nous reste à raconter des événemens & des affaires de la ville sous le Consulat de Lentulus & de Métellus Népos.

Ptolémée Auléte chassé de l'Egypte. *Dio l.* XXXIX. Un objet qui occupa beaucoup les esprits, ce fut le rétablissement de Ptolémée Auléte, Roi d'Egypte. Ce Prince avoit fait des dépenses énormes, & contracté de très grandes dettes, pour parvenir à être reconnu Roi ami & allié de l'Empire Romain. Se trouvant donc épuisé & obéré, il chargea ses peuples d'impositions exorbitantes, qui le rendirent odieux. Il en étoit d'ailleurs méprisé pour sa conduite personnelle, qui ne présentoit que débauches honteuses, & accompagnées d'une bassesse tout-à-fait indigne de la majesté Royale. Le surnom même d'Auléte, qui signifie *joueur de flûte*, en est la preuve. Il étoit passionné pour cet instrument, jusqu'à établir dans son Palais des combats à la flûte, dans lesquels il ne rougissoit point d'entrer en lice, & de disputer le prix avec d'autres Musiciens. Enfin, lorsque les Romains se préparérent à envahir l'isle de Chypre, l'indifférence de Ptolémée sur cette riche & ancienne dépendance du Royaume d'Egypte, acheva de soulever

Strabo l. XVII. *p.* 797.

lever contre lui toute la Nation. Il ne se crut pas en sureté, & s'étant dérobé secrétement, il résolut d'aller à Rome implorer le secours de ses patrons contre des sujets rebelles, par lesquels il disoit avoir été chassé & détrôné.

AN R. 695. Av. J.C. 57.

Timagéne, historien fameux par la liberté de sa plume & par son goût pour la médisance, avoit écrit que c'étoit Théophane le Mityléneen, ami & confident de Pompée, qui avoit engagé Auléte à quitter l'Egypte sans de trop fortes raisons; & que le motif d'un si perfide conseil avoit été de procurer à Pompée l'occasion de rétablir ce Prince par une guerre; & de faire ainsi revivre sa gloire militaire, & reverdir ses lauriers qui commençoient à se faner. Cette noirceur ne me paroît point difficile à croire de la part de Théophane, homme sans honneur, & tellement vendu à Pompée, que dans le dessein de lui faire sa cour il n'avoit pas craint, comme je l'ai dit ailleurs, d'employer dans ses ouvrages la calomnie la plus atroce & la plus folle contre le plus vertueux des Romains. Plutarque ne veut pas que l'on croye Pompée capable d'une ambition si pleine de malignité & d'indécence. Ce qui est pourtant

Théophane, ami de Pompée, soupçonné d'avoir engagé le Roi d'Egypte à se retirer.

Plut. Pomp.

AN. R. 695. Av. J.C. 57.

tant certain, c'eſt que Ptolémée demanda à être rétabli par lui, & que Pompée de ſon côté appuya cette demande, & ſouhaita fort, quoiqu'inutilement, qu'elle réuſsît.

Avis ſalutaire donné inutilement par Caton à Auléte *Plut. Cat.*

Ce Roi fugitif reçut ſur ſa route un bon avis, dont il ne ſçut pas profiter. En arrivant à Rhodes, il y trouva Caton, qui alloit paſſer en Chypre. Ptolémée envoya le ſaluer, comptant qu'il le viendroit voir. Caton répondit que ſi le Roi d'Egypte avoit beſoin de lui parler, il pouvoit ſe donner la peine de *venir* lui-même. Il vint, & lorſqu'il *entra*, Caton ne ſe leva point, & ne lui fit aucune politeſſe, ſe contentant de lui montrer de la main un ſiége pour l'inviter à s'aſſeoir. Ptolémée fut extrémement ſurpris de ſe voir traité avec cette hauteur, ſurtout par un homme dont l'extérieur n'avoit rien que de ſimple & de modeſte. Il ne ſe rebuta pas néanmoins, & lui parla de ſes affaires. Alors Caton lui repréſenta avec un air d'autorité, qu'il n'étoit guéres ſage à lui, de quitter une ſituation heureuſe & brillante, pour aller ſe rendre l'eſclave des grands de Rome, ſe morfondre ſouvent dans leurs antichambres, & acheter la protection d'hommes avides, à

qui

qui ne suffiroit pas l'Egypte entiére, quand il l'auroit vendue, & qu'il leur en apporteroit le prix. Il l'exhorta donc à se réconcilier avec ses sujets, & s'offrit même de l'accompagner, & de se rendre le médiateur de cette paix. Ptolémée à ce discours se trouva comme un homme qui sort d'une yvresse, ou d'un accès de phrénésie. Il vit clair : il se résolut de suivre ce conseil. D'infidéles, ou du moins de téméraires amis, l'en détournérent. Quand il fut à Rome, & qu'il éprouva le faste, la dureté, l'avidité de ceux à qui il étoit obligé de faire sa cour, il se repentit, mais trop tard, d'avoir négligé un avis si salutaire, qui lui parut alors non le conseil d'un sage, mais l'oracle d'un Dieu.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Aulére vient à Rome.

Cependant les Aléxandrins se voyant abandonnés par leur Roi, mirent sur le trône Bérénice l'aînée de ses filles. Car ses deux fils étoient encore en bas âge. C'est ce qui fit qu'elle leur fut préférée. Ils cherchérent ensuite un mari à cette Princesse ; & jettérent les yeux sur Séleucus surnommé Cybiosactès, frére d'Antiochus l'Asiatique, de la race des Séleucides. Séleucus n'avoit que des inclinations basses. On lui avoit donné par mépris le surnom que je viens de rap-

Bérénice sa fille est mise sur le trône par les Aléxandrins, & épouse d'abord Séleucus Cybiosactès, puis Archélaüs.

An. R. 695. Av. J.C. 57.

Strabo. Dio.

rapporter, qui signifie un * *vendeur ou chargeur de marée.* Il n'estimoit que l'argent, & son avidité le porta jusqu'à voler le cercueil d'or où étoit enfermé le corps d'Aléxandre, & en substituer un de verre. Les Egyptiens ne purent souffrir un Roi, ni Bérénice un mari de ce caractére: elle le fit étrangler. Elle épousa ensuite, comme nous le raconterons plus bas, Archélaüs Pontife de Comanes, fils du célébre Archélaüs, Général de Mithridate, vaincu d'abord par Sylla, & ensuite décoré par lui du titre d'allié des Romains.

Ambassadeurs des Aléxandrins à Rome, assassinés, ou intimidés par Ptolémée.

Lorsque les Aléxandrins eurent appris que Ptolémée étoit à Rome, ils y envoyérent une Ambassade nombreuse, composée de cent Députés, pour se défendre contre les reproches de leur Roi, & pour se plaindre de ses violences & de ses injustices. Jamais Ambassade ne réussit plus mal. Auléte fit assassiner plusieurs des Députés sur la route, d'autres dans Rome: quelques-uns furent gagnés, tout le reste intimidé: ensorte que le Sénat n'auroit pas même entendu parler de cette Ambassade, si Favonius, qui en l'absence de

* Κυβιοσάκτης *vient de* Κύβιον, *qui signifie* thon préparé & salé, *& de* σάττειν, charger.

de Caton tâchoit de le remplacer, n'eût élevé sa voix contre cette multiplicité d'attentats. Le Sénat ordonna que Dion, chef de l'Ambassade, & Philosophe Académicien, seroit appellé & entendu. Mais ce Dion lui-même fut bientôt après assassiné: & l'argent de Ptolémée, soutenu de la puissance de Pompée, qui le logeoit chez lui & le protégeoit ouvertement, étouffa presque entiérement cette odieuse affaire. Quelques Romains furent mis en justice, comme ayant trempé dans l'assassinat de Dion, & c'étoit un des chefs de l'accusation contre Cœlius, que Cicéron défendit l'année suivante. Non seulement Cœlius fut absous, mais la plupart des autres, que l'on avoit le plus de raisons de croire coupables: ensorte qu'il paroît bien qu'on regardoit dans Rome avec beaucoup d'indifférence le triste sort de ces étrangers sans protection.

AN. R. 695. AV. J.C. 57.

Cic. pro M. Cœl. 23. 24.

Ce qui attiroit toute l'attention, comme un moyen de gagner & de l'honneur & de l'argent, c'étoit la commission de rétablir Auléte. Lentulus Spinther, actuellement Consul, & qui devoit après son Consulat aller commander en Cilicie & en Chypre, se fit don-

L'emploi de rétablir le Roi d'Egypte donné à Spinther par le

An. R. 695. Av. J.C. 57. Sénat : mais desiré par Pompée. Dio.

donner cet emploi par le Sénat : & rien n'étoit plus naturel, ni plus convenable. Mais Pompée en avoit envie, & il savoit bien se faire accorder par le Peuple ce qu'il ne pouvoit obtenir par la voie du Sénat. Il survint à cette affaire un incident que l'on n'auroit jamais deviné.

Oracle prétendu de la Sibylle, qui défend d'entrer avec une armée en Egypte.

Sur ce qu'une statue de Jupiter au mont Albain avoit été frappée du tonnerre, on consulta les livres de la Sibylle, & l'on y trouva cet oracle : *Quand le Roi d'Egypte viendra vous demander du secours, ne lui refusez point votre amitié, mais n'employez point une multitude d'hommes pour le défendre : sans quoi vous serez exposé à bien des dangers & bien des maux.* Il étoit visible que ce prétendu oracle avoit été fabriqué à plaisir, & fourré dans les livres Sibyllins, soit pour mortifier également Lentulus & Pompée, soit pour empêcher que l'emploi de rétablir Ptolémée ne devînt entre eux une pomme de discorde, qui troublât peut-être la République. La ruse n'en eut pas moins son effet : & C. Caton, Tribun du Peuple, qui étoit peut-être du complot, fit tant de bruit de l'oracle, qu'il fallut s'y soumettre, & renoncer au plan d'entrer en Egypte avec

avec une armée. Pendant que tout ceci s'agitoit, les nouveaux Consuls entrérent en charge. An. R. 695. Av. J.C. 57.

CN. CORNELIUS LENTULUS MARCELLINUS.
L. MARCIUS PHILLIPPUS. An. R. 696. Av. J.C. 56.

Le Consul L. Marcius est le second mari d'Atia, niéce de César, & mére d'Auguste.

Intrigues de Pompée pour se faire donner la commission de rétablir Auléte. *Cic. ad Fam. I.*

L'emploi de rétablir le Roi d'Egypte avoit beaucoup perdu de son prix, depuis qu'il excluoit le commandement d'une armée qui fût destinée à cette opération. Cependant tel qu'il étoit, & dans cet état de dépouillement, il ne laissoit pas d'être encore un objet de jalousie. Lentulus Spinther, à qui il avoit été accordé, souhaitoit ardemment de le retenir : Pompée continuoit de l'ambitionner, mais à sa façon, cachant son jeu, témoignant hautement, & dans ses conversations particuliéres, & dans ses discours en plein Sénat, favoriser Lentulus, pendant que ses amis en opinant lui déféroient à lui-même cet emploi, & que Ptolémée faisoit répandre l'argent pour lui gagner des suffrages. Les choses furent portées si loin, que comme il paroissoit clairement

An. R. 695. Av. J.C. 56.

ment que Pompée ne réussiroit point par le Sénat, le Tribun Caninius Gallus proposa au Peuple d'ordonner *qu'il* fût envoyé sans autre cortége que deux licteurs, avec la commission de remettre Ptolémée sur le trône. En même tems, pour augmenter le trouble, C. Caton, quoiqu'il fût en guerre ouverte avec Pompée, poussa l'emportement contre Lentulus, jusqu'à entreprendre de le faire révoquer, & de lui ôter son Gouvernement.

Aucun de ces projets ne vint à bien. Le Sénat affecta de vouloir *retenir* Pompée par honneur, & comme jugeant sa présence nécessaire pour assurer dans la ville la tranquillité & l'abondance : & Pompée qui trouvoit trop de difficultés dans une affaire qui au fond n'en valoit pas la peine, se réfroidit, & forma d'autres plans. Pour ce qui est de Spinther, il fut aisé d'arrêter la fougue du Tribun C. Caton contre lui, ou du moins d'empêcher qu'elle n'eût d'effet. Mais il résulta de tout cela que le rétablissement d'Auléte demeura suspendu : & ce Prince eut tout le tems de s'ennuyer à Ephèse, où il s'étoit retiré sur la fin de l'année précédente.

L'affaire demeure suspendue.

Cicé-

Cicéron dans toutes ces intrigues fit un fort beau personnage. Il soutint hautement les intérêts de Lentulus, à qui il avoit obligation de son rappel, mais en se ménageant néantmoins avec Pompée, à qui la reconnoissance & le soin de sa sureté l'attachoient également. Placé entre ses deux bienfaiteurs, il servit l'un, sans choquer l'autre. La dissimulation de Pompée, dont le langage fut toujours favorable à Lentulus, mettoit Cicéron à son aise, & lui laissoit la liberté de se déclarer pour celui qui avoit un plus grand intérêt à la chose, & dont les prétentions paroissoient plus justes & plus raisonnables.

AN. R. 696. Av. J.C. 56.

Cicéron y avoit fait un beau personnage.

Il est étonnant que Clodius ne soit point acteur dans une scéne si turbulente. L'accusation intentée par Milon contre lui, & la poursuite de l'Edilité, lui donnérent sans doute assez d'occupation: & dès qu'il se vit Edile, c'est-à-dire au milieu du mois de Janvier, il attaqua Milon à son tour, & le cita devant le Peuple, l'accusant du même crime pour lequel il étoit lui-même actuellement dans les liens de la justice. Il prétendoit que Milon étoit coupable de violences attentatoires à la tranquillité publique, pendant que c'étoit lui-

Clodius Edile accuse Milon devant le Peuple.

Cic. ad Q. Fr. II. 2. & pro Mil. n. 40. Dio.

AN. R. 696. Av. J.C. 56. lui-même dont les violences criminelles menaçant également & la vie de ses adversaires, & le repos de la ville, avoient forcé Milon de recourir à une défense légitime & nécessaire. Il n'espéroit pas réussir dans son accusation, sachant bien que Milon étoit soutenu de tout le crédit de Cicéron & de toute la puissance de Pompée. Mais il se faisoit une joie de rendre la pareille à son ennemi, & d'en insulter les protecteurs. En effet on ne croiroit pas à quel excès il porta l'insolence dans cette occasion.

Pompée plaidant pour Milon est insulté par Clodius.

Cic. ad Q. Fr. II. 3.

Milon comparut devant le Peuple le deux & le six Février. Ce dernier jour Pompée plaida pour lui. Mais pendant qu'il parloit, il fut troublé & interrompu grand nombre de fois par des clameurs, par des injures mêmes & des outrages, que vomissoit contre lui la canaille payée par Clodius. Il tint ferme néantmoins, & gardant toujours la gravité qui lui convenoit, il acheva son plaidoyer. Clodius se leva alors, apparemment pour répliquer. Les gens de Cicéron & de Milon lui rendirent le change, & l'interrompirent par leurs cris, de sorte que ce qui se passoit avoit plus l'air d'une cohue de portefaix, que d'une assemblée réguliére & convoquée

quée pour un jugement. Au milieu de tout ce vacarme, Clodius avoit préparé une espéce de farce insultante pour Pompée. Il étoit sur la Tribune aux Harangues, & de là il demandoit à la troupe de ses satellites : *Qui est-ce qui fait mourir le peuple de faim?* Ils répondoient en formant comme un chœur, *C'est Pompée. Qui est-ce qui veut aller à Aléxandrie? c'est Pompée. Qui voulez-vous qui soit chargé de cet emploi? Nous voulons Crassus.* Crassus étoit présent, dans des dispositions peu favorables à Milon. Plutarque ajoute divers autres traits de cette espéce de Comédie, qui attaquoient Pompée dans sa conduite personnelle & dans ses mœurs. Tout cela finit par un combat entre les deux troupes ennemies. Clodius & Cicéron prirent chacun la fuite de leur côté.

An. R. 696. Av. J.C. 56.

Plut. Pomp.

Je ne trouve dans aucun Ecrivain, quelle fut l'issue de cette affaire. Elle traina encore pendant quelque mois, & fut vraisemblablement abandonnée par l'accusateur.

La haine étoit si violente entre Clodius & Cicéron, que tout servoit d'occasion pour la faire éclater. Il arriva, vers le tems dont nous parlons, de prétendus prodiges, pour lesquels les Devins

Réponse des Haruspices appliquée par Clodius

An. R. 696. Av. J.C. 56.

à Cicéron : Dio.

Devins furent consultés. Dans leur réponse ils entreprirent d'assigner les causes de la colére des Dieux, manifestée par ces prodiges ; & parmi ces causes ils exprimérent *des lieux sacrés tournés à des usages profanes*. Clodius saisit ce mot, & dans une harangue au Peuple, il en fit l'application à la maison de Cicéron, consacrée, disoit-il, par des cérémonies religieuses à la déesse de la Liberté, & que Cicéron néantmoins rétablissoit pour en faire son logement.

& rétorquée par Cicéron contre Clodius.

Le champ de bataille de Clodius étoit l'assemblée du Peuple : celui de Cicéron étoit le Sénat. Lors donc qu'il fut question dans cette auguste compagnie de délibérer sur la réponse des Devins, notre Orateur réfuta la harangue de son ennemi par un Discours que nous avons sous le titre *de Haruspicum Responsis*. Il ne se contenta pas de prouver que sa maison étoit libre, & ne pouvoit être regardée comme un lieu religieux ; il rétorqua contre Clodius les traits que ce furieux lui avoit lancés. La réponse des Devins embrassoit plusieurs choses, & faisoit mention en particulier de *sacrifices anciens & occultes souillés & profanés*. On voit bien que Cicéron devoit appercevoir aisément dans ces termes

le

le crime commis par Clodius dans les mystéres de la Bonne déesse. Il lui fit même l'application de toutes les autres parties de la Réponse, accompagnant ses raisonnemens des invectives les plus sanglantes.

An. R. 696. Av. J.C. 56.

Des paroles ils passérent tous deux aux effets. Clodius vint de nouveau attaquer les ouvriers qui travailloient à la maison de Cicéron, & entreprit de la détruire avant qu'elle fût achevée. Mais Milon, son antagoniste perpétuel & son fléau, accourut avec des gens armés, & repoussa son attaque. Cicéron, de son côté, tant pour se vanger, que pour anéantir les monumens de son exil, & du Tribunat de Clodius, ayant pris avec lui Milon & quelques-uns des Tribuns, monta au Capitole, & voulut arracher les tables sur lesquelles étoient gravées les loix portées par son ennemi. Il ne put cette premiére fois réussir, parce que Clodius, & son frére Caius, qui étoit Préteur, l'en empêchérent. Mais quelque tems après, profitant d'un moment d'absence de Clodius, il revint à la charge, & enleva tous les Actes de ce pernicieux Tribunat.

Cicéron enléve du Capitole les tables des loix de Clodius.

Dio. & Plut. Cic. & Cat.

Cette affaire pensa le brouiller avec Caton. Car Cicéron triomphoit de son ex-

Réfroidissement a-

An. R. 695. Av. J.C. 56. exploit, & pour justifier sa conduite, il soutenoit que tout ce qu'avoit fait Clodius dans son Tribunat étoit nul de plein droit, parce que son introduction dans l'ordre des Plébéïens n'avoit été faite qu'au mépris des auspices, & par conséquent étoit nulle : d'où il s'ensuivoit que Clodius n'étant point Plébéïen, n'avoit pû être Tribun. Or s'il n'étoit pas Tribun légitime, tout ce qu'il avoit fait en cette qualité tomboit de soi-même. Ce raisonnement ne laissoit pas d'avoir de la force, & en justice réglée il pouvoit être victorieux. Mais comme Caton avoit été envoyé en Chypre par Clodius Tribun, attaquer la légitimité du Tribunat de Clodius, c'étoit attaquer la validité de tout ce que Caton lui-même avoit fait en Chypre. Il s'en glorifioit néantmoins, & par cette raison il étoit piqué des discours de Cicéron, & prétendoit qu'il étoit bien vrai que Clodius avoit étrangement abusé de son pouvoir, mais que son pouvoir étoit légitime. La contestation devint vive entre Cicéron & Caton, & causa dans leur amitié quelque réfroidissement, mais qui n'alla pas loin; & nous ne trouvons aucun vestige de cette querelle dans les ouvrages de Cicéron.

Dé ce sujet entre Cicéron & Caton.

Tous

Tous ces mouvemens n'étoient que de foibles nuages, qui ne pouvoient pas influer beaucoup dans le systême général des affaires publiques. Il se préparoit une bien autre tempête de la part de Pompée & de César. An. R. 696. Av. J.C. 56.

La situation de Pompée étoit alors singuliére. Il se trouvoit entre tous les partis, presque également odieux à tous: ensorte qu'il ne se soutenoit que par ses propres forces, par ses créatures, par les gens de guerre qui avoient servi sous lui, & qui étoient toujours prêts à se rassembler à ses ordres; ce qui lui donnoit sans doute une puissance prépondérante, mais ne le tiroit pas entiérement d'inquiétude.

Situation singuliére de Pompée en butte à tous les partis.

Dio, & Plut. Pomp. Cic. ad Q. Fr. II. 3.

Le bas peuple le haïssoit, comme l'ennemi de Clodius, & le protecteur de Milon. De plus les vivres, de la surintendance desquels il étoit chargé, n'étoient pas encore venus en suffisante quantité pour ramener l'abondance dans Rome. Ce n'étoit pas sans doute sa faute. La stérilité des terres, l'épuisement du trésor public, dont on avoit tiré des sommes très considérables pour les donner à César, à Pison, & à Gabinius, c'étoient là les vraies causes de la disette. Mais le peuple est intraitable

Il est haï du bas peuple.

sur

An. R. 696. Av. J.C. 56.

sur la cherté des grains, & ne manque jamais de s'en prendre à ceux qui par leur place sont chargés d'y pourvoir.

Objet de jalousie pour les zélés Républicains.

Les chefs du parti Aristocratique, Bibulus, Curion, Hortensius, M. Lucullus, le Consul Marcellinus, n'étoient pas mieux disposés à l'égard de Pompée. Sa puissance, qui les écrasoit, leur paroissoit une tyrannie intolérable. Leur jalousie contre lui alloit jusqu'à les porter, comme je l'ai déja remarqué ailleurs, à chérir & à caresser Clodius, qu'ils regardoient tous comme un scélérat, mais par lequel ils étoient *charmés* de voir mortifié & humilié celui à qui ils portoient envie.

En défiance contre Crassus & contre César.

Pompée étoit même en défiance contre ceux avec qui il s'étoit ligué pour opprimer la liberté commune. Il craignoit des embûches secrétes de la part de Crassus, & il s'en expliqua en plein Sénat. Car le Tribun C. Caton ayant fait une invective contre lui, Pompée lui répondit avec véhémence, & désigna Crassus comme le protecteur & l'appui de ce jeune insolent. Il ajouta qu'il se tiendroit plus sur ses gardes, que n'avoit fait Scipion l'Africain, qui avoit été assassiné par Carbon. Il s'ouvrit encore davantage en particulier avec

Cicé-

Cicéron. Il lui dit que Crassus s'entendoit avec ses envieux, c'est-à-dire, avec les zélés Républicains, pour soutenir C. Caton, & qu'il fournissoit de l'argent à Clodius. Pompée prit effectivement des mesures pour mettre sa vie en sureté, & se fortifia d'un nombre de gens de guerre, qui sur ses ordres vinrent des campagnes voisines se ranger autour de lui.

AN. R. 696. Av. J.C. 56.

Les progrès rapides de la gloire & de la puissance de César donnoient à Pompée une autre sorte d'inquiétude. Il voyoit avec douleur que les exploits de César, grands en eux-mêmes, & de plus relevés par le mérite & les graces de la nouveauté, attiroient tous les regards; pendant que lui, il s'éclipsoit de jour en jour, ne se soutenant que par le souvenir de ses victoires passées, dont l'éclat diminuoit dans la proportion de l'éloignement des tems. L'habitude même où l'on étoit de le voir assiduement dans Rome depuis un nombre d'années, affoiblissoit, comme il est ordinaire, l'estime & l'admiration: au lieu que César absent croissoit en puissance, jusqu'à obtenir du Sénat ce qu'à peine auroit-on crû autrefois qu'il pût emporter par des intrigues sédi-

Cic. ad Fam. I. 7.

AN. R. 696 Av. J.C. 56. tieuses auprès du Peuple. Car le Sénat lui avoit accordé des sommes considérables pour payer ses troupes, & avoit choisi dix Commissaires pour régler avec lui l'état de ses conquêtes : ce qui étoit regardé comme un grand honneur pour les Généraux, & ne se décernoit ordinairement qu'après la guerre entiérement terminée.

Et ce n'étoient pas ses victoires brillantes, qui lui attiroient seules cette considération & ce pouvoir : c'étoit *son* Plut.Cæs. argent, c'étoient ses manœuvres. Car pendant qu'il paroissoit être bien *éloigné*, faisant la guerre aux *Suéves* & aux Belges, il étoit en quelque façon présent au milieu de Rome, & donnoit le branle à toutes les affaires. Il y élevoit une puissance rivale de celle de Pompée, envoyant à Rome toutes les richesses qu'il tiroit des pays vaincus, & distribuant avec profusion l'or & l'argent aux Ediles, aux Préteurs, aux Consuls, & à leurs femmes : de façon qu'il se faisoit un nombre prodigieux de créatures. Pompée voyoit tout cela : & il étoit extrémement piqué, lui qui dès sa jeunesse avoit toujours été en possession du premier rang, de se trouver en péril d'être obscurci & supplanté par un hom-

me

me dont la grandeur lui sembloit être son ouvrage.

AN. R. 696. Av. J.C. 56.

Je soupçonne que ces dispositions sécrétes de Pompée, qui étoient bien connues de Cicéron, inspirérent à notre Orateur la hardiesse de hazarder plusieurs traits contre César, comme il fit dans le tems dont nous parlons. P. Sextius, l'un des Tribuns qui avoient travaillé & combattu pour son rappel, fut accusé cette année pour cause des violences commises, disoit-on, par lui, pendant son Tribunat. Cicéron le défendit, & se montra reconnoissant envers un homme à qui véritablement il devoit beaucoup, mais qui par sa mauvaise humeur lui avoit donné bien des sujets de mécontentement. Dans cette cause, Vatinius, qui étant Tribun pendant que César étoit Consul, l'avoit servi dans toutes ses entreprises injustes & ambitieuses, parut comme témoin contre l'accusé. Il y eut entre lui & Cicéron une altercation vive, dans laquelle Vatinius reprocha à Cicéron que les prospérités de César l'avoient réconcilié avec cet heureux Général. Cicéron répliqua qu'il préféroit le sort de Bibulus, tout humilié qu'il parût, à toutes les victoires & à tous les triom-

Traits hardis de Cicéron contre César.

Cic. ad Fam. I. 9. *& ad Q. Fr.* III. 4.

 phes

AN. R. 696. Av. J.C. 56.

phes de ses adversaires : & il dit dans une autre occasion, que ceux qui l'avoient chassé de sa maison étoient les mêmes qui avoient empêché Bibulus de sortir de la sienne. C'étoit désigner César fort clairement. Tout le discours qu'il prononça contre Vatinius, & que nous avons, est dans ce même goût. C'est d'un bout à l'autre une censure très forte du Tribunat de Vatinius, & par contrecoup du Consulat de César.

Cicéron fit plus. Dans une assemblée du Sénat qui se tint le cinq Avril, Pompée ayant demandé de l'argent pour acheter des bleds, on lui accorda quarante* millions de sesterces. De là on prit occasion de parler de l'épuisement du Trésor public, & des moyens de le remplir. Alors Cicéron releva une proposition qui avoit été faite par le Tribun P. Rutilius Lupus quatre mois auparavant, & qui alors n'avoit point eu de suites. Il fut d'avis qu'au quinze Mai suivant le Sénat délibérât sur le parti qu'il convenoit prendre par rapport au territoire de Capoue, qui avoit été partagé entre vingt mille citoyens par la loi de César : & il fut rendu un Sénatusconsulte conforme à cet avis. C'étoit là

Cic. ad Q. Fr. II. 1.

* *Cinq millions de livres Tournois.*

là couper dans le vif: car César n'avoit rien tant à cœur que la manutention des Actes de son Consulat. AN. R. 696. Av. J.C. 56.

Ce Décret donna beaucoup à penser à César. Il avoit encore un autre grand sujet d'inquiétude. L. Domitius Ahenobarbus devoit demander le Consulat pour l'année suivante, & dans toutes les régles on ne pouvoit le refuser à un homme de son nom & de son rang, qui [a], selon l'expression de Cicéron, étoit désigné Consul depuis autant d'années qu'il en comptoit depuis sa naissance. Or Domitius étoit ennemi déclaré de César, & il disoit hautement que ce qu'il n'avoit pû faire étant Préteur, il l'exécuteroit dans son Consulat, & qu'il ôteroit à César le gouvernement des Gaules. Inquiétudes de César. *Suet. Caes. c. 24.*

Ainsi César craignant qu'on ne lui enlevât l'occasion d'acquérir de la gloire, & Pompée souhaitant passionément de renouveller & d'augmenter la sienne, qui commençoit à languir, le besoin mutuel les réunit plus étroitement que jamais, & resserra les nœuds de leur amitié, ou plutôt de leur conspiration. Le concours de Crassus, dont la puissance Nouvelle confédération entre César, Pompée, & Crassus. *Plut. Caes. & Pomp. & Crass. & Cat. Dio.*

a Qui tot annos, quot habet, designatus Consul fuerit. *Cic. ad Att.* IV. 8.

An. R. 696. Av. J.C. 56. sance étoit très grande dans Rome, leur étoit nécessaire : & lui-même, quoique le plus vieux des trois, il n'en étoit pas moins sensible à l'ambition. Les trophées de César lui donnoient de la jalousie, & il vouloit s'égaler à ses rivaux par la gloire des armes.

Il fallut donc concerter entre eux un plan qui leur convînt à tous. Ils partagérent l'Empire presque comme leur patrimoine. Il fut réglé que Pompée & Crassus demanderoient ensemble un second Consulat pour exclure *Domitius* : & que, lorsqu'ils seroient Consuls, *ils* prorogeroient le commandement des Gaules à César pour cinq années, outre les cinq que lui avoit données la loi de Vatinius ; & qu'ils prendroient eux-mêmes les départemens & les provinces qui seroient à leur bienséance pour le même nombre d'années. Cette négociation étoit si importante qu'ils ne s'en rapportérent point à des entremetteurs. Ils voulurent se voir : & comme il n'étoit pas permis à César de sortir des limites de sa province, Crassus vint le trouver à Ravenne, & Pompée le vit à Lucques, en partant pour l'Afrique, où il alloit ramasser des bleds pour soulager la disette de la ville de Rome.

Leur entrevûe.

Pen-

Pendant le séjour que César fit à Lucques, il eut une cour si nombreuse, que l'on eût dit que les Romains alloient d'avance reconnoître leur maître futur. Le nombre de Magistrats, ou d'illustres personnages revêtus de quelque commandement, qui se rendirent auprès de lui, fut si grand, que l'on compta à sa porte jusqu'à six vingts licteurs. Outre Pompée, on y vit Q. Métellus Népos Proconsul d'Espagne, Ap. Claudius Propréteur de Sardaigne, & deux cens Sénateurs. AN. R. 696. Av. J. C. 56. Cour nombreuse de César à Lucques. *Appian. Civil. l. II.*

Dans l'entrevûe de César avec Crassus, puis avec Pompée, il fut grande mention de Cicéron. Crassus, qui ne l'avoit jamais aimé, irrita César contre lui : & lorsque celui-ci vit Pompée à Lucques, il se plaignit fortement de la rude atteinte que Cicéron avoit portée aux Actes de son Consulat. Pompée n'avoit pas ouvert la bouche pour s'en plaindre, dans le tems que la chose s'étoit passée, sans doute parce qu'alors il n'étoit pas pleinement d'accord avec César. Mais lorsque son traité fut conclu, il s'intéressa dans cette querelle : & ayant rencontré en Sardaigne, où il relâcha avant que de passer en Afrique, Q. Cicéron qu'il avoit fait l'un de ses César se plaint à Pompée de Cicéron. Reproches faits à Cicéron par Pompée. *Cic. ad Fam. l. 9.*

 Lieu-

An. R. 696. Av. J. C. 56.

Lieutenans, il lui dit ces propres termes: *Si vous ne persuadez à votre frére de changer de style, je m'en prendrai à vous de l'inéxécution des promesses dont vous vous êtes rendu caution.* Il lui rappella le souvenir de ce qui s'étoit passé entre eux dans la négociation pour le rappel le Cicéron, dont une des conditions avoit été qu'il n'attaqueroit jamais les Actes du Consulat de César. Il prétendit même que César méritoit bien cette reconnoissance de la part de Cicéron, au retour duquel il avoit donné les mains & même contribué. *Si votre frére*, ajouta-t-il en finissant, *ne veut ou ne peut point soutenir les intérêts de César, qu'au moins il ne s'en montre pas l'ennemi.* Pompée avoit cela tellement à cœur, que non content de cette forte représentation il dépêcha un exprès à Cicéron, pour le prier instamment de ne rien entreprendre de nouveau par rapport au territoire de Capoue jusqu'à son retour d'Afrique.

Cicéron se résout à soutenir les intérêts de César.

Ces plaintes firent une terrible impression sur Cicéron. Il se voyoit peu agréable aux chefs du parti Aristocatique, que, selon lui, la jalousie poignardoit, & qui avoient bien voulu le rappeller, mais qui n'étoient pas bien aises qu'il

qu'il se rétablît dans une splendeur capable de leur faire ombrage. Leurs liaisons avec Clodius son ennemi mortel achevoient de le détacher d'eux. Si donc il ne se conservoit l'amitié de Pompée, il pouvoit être exposé à de nouveaux périls avec moins de secours qu'auparavant. Pour plaire à Pompée, il falloit de toute nécessité être ami de César. C'est à quoi il se résolut : & depuis ce moment, au grand mécontentement des zêlés Républicains, il loua César, & prit son parti dans toutes les occasions.

AN R. 696. Av. J.C. 56.

Il se justifie avec soin sur ce changement dans une longue & belle lettre à Lentulus Spinther, qui lui en avoit témoigné sa surprise. Il prétend que les circonstances sont changées ; que le concert des bons, si nécessaire pour résister aux méchans, ne subsiste plus ; que les principes Aristocratiques, par lesquels on s'étoit gouverné sous son Consulat, & sous celui de Spinther, ne sont presque plus suivis de personne. Il ajoute que la principale autorité dans l'Etat n'est point envahie par des scélérats, auquel cas il faudroit combattre jusqu'à l'extrémité ; mais se trouve entre les mains de personnages infiniment recom-

Il fait l'apologie de son changement.

AN. R. 696. AV. J.C. 56.

mandables, Pompée & César. Et de tout cela il conclut qu'il a dû se conformer au tems. „ Car [a], dit-il, jamais „ les habiles politiques n'ont donné pour „ régle de s'attacher invariablement à „ une même façon de penser. Dans la „ navigation l'art prescrit de céder à la „ tempête, quand même par cette nou„ velle manœuvre on ne pourroit pas „ arriver au port : mais si on le peut à „ l'aide de ce changement, il y auroit „ de la folie à s'en tenir avec danger à „ la route que l'on a prise, plutôt que „ d'en prendre une autre qui *nous con„ duit* à notre but. Il en est de même „ par rapport à l'administration des „ affaires publiques ; & pour tendre au „ terme que nous nous proposons, „ qui est une tranquillité accompagnée „ d'honneur & de dignité, nous ne de„ vons pas toujours tenir le même lan„ gage ;

a Nunquam enim præstantibus in Republica gubernanda viris laudata est in una sententia perpetua permansio. Sed ut in navigando tempestati obsequi artis est, etiamsi portum tenere nequeas ; quum verò id possis mutatâ velificatione, stultum est eum tenere cum periculo cursum quem ceperis, potiùs quàm, eo commutato, quò velis tandem pervenire : sic quum omnibus in administranda Republica propositum esse debeat cum dignitate otium, non idem sem-

„ gage, quoique toujours nous devions „ envisager le même point de vûe. „ An. R. 696. Av. J.C. 56.

Ainsi parloit Cicéron à Lentulus, qu'il connoissoit pour ennemi de la puissance Triumvirale, & qu'il eût été charmé de satisfaire par des raisonnemens spécieux. Mais quand il ouvre son cœur à Atticus, ne cherchant plus à donner de belles couleurs à sa conduite, mais s'en représentant l'humiliation telle qu'il la sentoit, c'est avec une amertume de douleur, qui touche de compassion. Quels étoient ses véritables sentimens.

„ Que [a] vous êtes heureux, dit-il à ce fidéle ami, dans la condition honnête, „ mais médiocre, où vous vivez! Vous „ n'avez aucune servitude personnelle: „ & de la servitude commune, vous „ n'en portez que votre part avec tous „ les autres. Mais moi, si j'opine dans „ les affaires publiques, comme je le „ dois, je suis un fou qui veux me per„ dre: si je parle comme il est à propos

 „ pour

per dicere, sed idem semper spectare debemus. *Cic. ad Fam.* I. 9.

a Tu quidem nullam habes propriam servitutem: communi* fueris nomine. Ego verò, qui, si loquor quod oportet, insanus; si quod opus est, servus existimor; si taceo, oppressus & captus; quo dolore esse debeo? Quo sum scilicet: hoc etiam

* *Le texte est ici corrompu, comme l'a remarqué Manuce. Le sens ne peut être autre que celui que j'ai exprimé dans ma version.*

AN. R. 696. AV. J.C. 56.

„ pour mes intérêts, je suis un esclave „ qui m'avilis : si je garde le silence, „ j'avoue mon état d'oppression & de „ captivité. Quelle doit donc être ma „ douleur ? Elle doit être telle que je „ l'éprouve réellement : & le sentiment „ en est d'autant plus vif en moi, que „ je ne puis même m'y livrer, de peur „ de paroître ingrat envers Pompée, „ à qui je dois tout.... Quelle résolu- „ tion prendre ? Tirer de ma situation „ le meilleur parti qu'il soit possible, „ & louer ceux à qui je suis attaché „ par nécessité ? Je ne le puis : & je par- „ donne au Poëte * Philoxéne, qui „ aima mieux se faire remener en pri- „ son, que de louer les vers du Tyran „ qui l'y avoit fait mettre. „

On voit donc que Cicéron étoit

acriore, quòd ne dolere quidem possum, ut non ingratus videar... Reliqui est, Σπάρταν ἔλαχες· ταύταν κόσμει. Non mehercule possum : & Philoxeno ignosco, qui reduci in carcerem maluit. *Cicer. ad Att.* IV. 6.

* *Ceux qui ne se rappellent pas le trait du Poëte Philoxéne, le trouveront au T. V. de l'Histoire Ancienne, p. 260. Mais j'ai cru que les amateurs de l'Eloquence Latine seroient charmés que je leur présentasse ici ce même trait, raconté avec des graces exquises par l'un de mes plus illustres confréres, dans un Discours prononcé & rendu public il y a plusieurs années. Comme le morceau est un peu long, & le devient encore davantage par la Traduction que j'y ai ajoutée, je le place à la fin de ce volume.*

dans le cas de ceux qui ayant des lumiéres supérieures n'ont pas le courage de les suivre. Il ne pouvoit ni s'aveugler sur ses devoirs, ni gagner sur lui de les remplir. Il étoit en perpétuelle contradiction avec lui-même, condamnant toutes les démarches qu'il faisoit, & entraîné à les faire par une timidité qu'il ne pouvoit vaincre. Ainsi presque dans le même tems qu'il se plaignoit à Atticus avec une douleur si profonde de la servitude sous laquelle il gémissoit, il opinoit dans le Sénat en faveur de celui qui en étoit le principal auteur, c'est-à-dire, de César.

AN. R. 696. Av. J.C. 56.

Cicéron opine dans le Sénat pour laisser à César le Gouvernement des deux Gaules.

Car le Consul Marcellinus, homme très généreux, & plein de l'esprit Républicain, secondé par son collégue, ou du moins ne trouvant point en lui d'obstacle, malgré les liaisons qui unissoient Marcius à César, Marcellinus avoit proposé au Sénat de délibérer sur les départemens qu'il convenoit de décerner aux Consuls : & le choix devoit rouler entre quatre Provinces, savoir les deux Gaules Cisalpine & Transalpine, tenues ensemble par César, mais qui jusqu'à lui avoient toujours fait deux Gouvernemens séparés; la Macédoine occupée par Pison, & la Syrie par Gabinius. Il

AN. R. 696. AV. J.C. 56.

y avoit des avis pour ôter à César les deux Gaules : il y en avoit pour ne lui laisser au moins que l'une des deux. Cicéron, dans un discours que nous avons sous le titre *de Provinciis Consularibus*, réfute ces sentimens. Il veut que l'on maintienne César dans l'administration des deux Gaules, c'est-à-dire, qu'on lui laisse en main les forces dont il a besoin pour subjuguer & le Sénat, & la République.

Il appuye son avis par des éloges prodigués à César sur ses exploits, qui véritablement ne peuvent être dignement loués. Je n'en rapporterai qu'un seul trait extrémement éclatant. „ La [a] nature, dit-il, avoit donné les Alpes „ pour rempart à l'Italie : & c'est un „ bienfait spécial de la Providence en„vers notre ville. Si cette fiére & in„nombrable nation des Gaulois eût eu „ l'entrée libre dans ces pays que nous „ habitons, jamais Rome ne seroit de„venue le siége de l'Empire de l'Uni„vers. Mais aujourd'hui nous pouvons „ consentir sans crainte que les Alpes „ abaiss-

a Alpibus Italiam munierat antè natura, non sine aliquo divino numine. Nam si ille aditus Gallorum immanitati multitudinique patuisset, nunquam hæc urbs summo imperio domicilium ac sedem præbuisset. Quæ jam

„ abaissent leurs sommets, & se mettent au niveau de nos plaines. Car „ au-delà de ces montagnes jusqu'à l'Océan, il n'y a plus rien qui puisse causer de l'inquiétude à l'Italie. „

AN. R. 696. Av. J.C. 56.

L'avis de Cicéron fut suivi, à son grand regret. Personne n'eût été plus charmé que lui, qu'il eût été possible au Sénat de prendre une délibération contraire.

Pison rappellé de Macédoine: Gabinius reste en Syrie.

Il auroit eu au moins quelque consolation, si l'on eût rappellé Pison & Gabinius, ses ennemis déclarés, avec lesquels il ne gardoit aucun ménagement. Ses désirs même en ce point étoient justes. Ce n'étoit pas seulement l'intérêt de sa vengeance, c'étoit le bien de la République qui demandoit que l'on privât des hommes tout-à-fait vicieux du pouvoir qu'ils n'avoient acquis que par le crime, & dont ils ne se servoient que pour en commettre de nouveaux.

Pison en particulier ne rachetoit ses vices par aucune vertu. Cruel envers les Alliés, lâche vis-à-vis des ennemis, il avoit si mal réussi dans quelques petites guerres tentées mal à propos contre les na-

licet confidant. Nihil est enim ultra illam altitudinem montium usque ad Oceanum, quod sit Italiæ pertimescendum. *Cic. de Prov. Conf. n. 34.*

An. R. 696. Av. J.C. 56. nations Barbares, voisines de la Macédoine, qu'il n'avoit pas même osé écrire à Rome pour demander les honneurs les plus communs.

Gabinius, perdu de vices, avoit au moins de la bravoure. Nous aurons lieu de rendre compte ailleurs de ses succès. Mais il étoit si décrié, & si haï, qu'ayant écrit au Sénat pour demander l'honneur des *Supplications*, ou Actions de graces aux Dieux, il essuya un refus, dont il n'y avoit dans toute l'Histoire Romaine en pareil cas qu'un seul * exemple. Et ce qui flatta beaucoup Cicéron, *c'est* que cet affront fut fait à son ennemi en son absence. Il n'étoit point à Rome, lorsque le Sénat traita si ignominieusement Gabinius.

Cic. ad Q. Fr. II. 8.

Il est probable que le Sénat l'auroit aussi très volontiers destitué, s'il eût été le maître. Pompée apparemment protégea sa créature. Ainsi les vœux de Cicéron ne furent accomplis qu'à demi. Pison seul fut obligé d'abandonner son Gouvernement, & revint à Rome l'année suivante. Gabinius garda le commandement encore une année au-delà.

In. Pis. n. 88.

Dans

* *Cet exemple unique est celui d'Albucius, dont il a été parlé ci-dessus, T. IX. l. XXIX. p. 354.*

Dans tout le reste dès mouvemens de l'année où nous en sommes, qui furent très vifs, Cicéron ne paroît plus. Il avoit trop de pudeur pour appuyer les entreprises violentes de Pompée dont nous allons rendre compte, & trop de foiblesse pour s'y opposer. Le barreau l'occupa principalement, & lui rendit une partie du lustre qu'il perdoit par d'autres endroits. J'ai déja parlé de ses plaidoyers pour Sextius, dont les services avoient contribué à le rappeller d'exil; & pour Cœlius, jeune homme de la plus haute espérance, si les talens suffisoient, & que la bonne conduite ne fût pas encore plus nécessaire. Cicéron défendit encore cette même année L. Cornélius Balbus, à qui l'on contestoit la qualité de citoyen Romain, qu'il tenoit de Pompée, étant né à Cadiz en Espagne. Il plaida cette cause avec Crassus & avec Pompée lui-même: & ce dernier est loué dans le discours de Cicéron de la façon du monde la plus magnifique. Mais si je m'y arrêtois, je craindrois de me trop écarter de mon objet.

An. R. 696. Av. J. C. 56.

Cicéron s'occupe beaucoup de la plaidoirie.

Pompée & Crassus étoient convenus avec César, suivant que je l'ai rapporté, de demander le Consulat. Ils firent long-tems mystére de leur projet, ne dou-

Arrangemens de Pompée & de Crass.

An. R. 696. Av. J.C. 56.

Ils s'unissent pour parvenir au Consulat.

Plut. Crass. Pomp. Cas. & Cat. Dio. l. XXXIX.

doutant point qu'ils n'y trouvassent une très grande opposition. On l'ignora donc d'abord dans le public. Seulement on pensoit que ce n'étoit pour aucun bon dessein qu'ils avoient voulu se voir & se concerter ensemble. Dans la vûe de mieux couvrir leur jeu, ils laissérent même passer le tems prescrit par la loi pour se mettre au rang des Candidats. Leur plan étoit de faire ensorte que l'année s'écoulât sans qu'il y eût d'élection, afin de donner le tems à Marcellinus de sortir de charge. Ce Consul se montroit un si zêlé & si intrépide défenseur de la liberté publique, & un ennemi si ardent de la ligue Triumvirale, qu'ils n'espéroient pas réussir à se faire nommer Consuls dans des assemblées auxquelles il présideroit. Son collégue Marcius suivoit les mêmes erremens : si ce n'est qu'il étoit homme doux, & peu capable par lui-même d'une résolution forte. Mais il avoit Caton pour gendre : & Caton respecté de Marcellinus pour sa vertu, chéri de Marcius en conséquence d'une alliance si étroite, gouvernoit en quelque façon tout le Consulat.

Trois Tribuns,

Pour empêcher les élections il n'y avoit d'autre voie que l'opposition de quel-

quelque Tribun. C. Caton se trouva tout prêt à offrir pour cela son ministére à Pompée & à Crassus. Ce jeune écervelé avoit pris d'abord parti contre Pompée, comme nous l'avons vû dans l'affaire du rétablissement de Ptolémée Auléte. Ensuite il avoit proposé une loi pour révoquer Lentulus Spinther, & lui ôter le gouvernement de Cilicie. Il vouloit encore en faire passer quelques autres, dont l'objet ne nous est pas connu précisément, mais qui déplaisoient fort aux défenseurs de l'Aristocratie. Marcellinus l'arrêta tout court en ne lui laissant aucun jour libre pour convoquer les assemblées du Peuple. Le moyen qu'il employa fut apparemment de convertir en jours de fêtes tous les jours où ces assemblées auroient pû se tenir légitimement. Cette contestation entre Marcellinus & C. Caton disposa celui-ci à entrer dans les vûes des Triumvirs : & soutenu, à ce qu'il paroît, de deux de ses collégues, Procilius & Suffénes, il rendit le change au Consul, en s'opposant à toute assemblée où il seroit question d'élire des Magistrats.

AN. R. 696. Av. J.C. 56.

De concert avec Pompée, empêchent l'élection des Magistrats.

Tout demeuroit suspendu : & l'on commençoit sans doute à voir où tendoient ces retardemens. Le Sénat, sur

Efforts inutiles du Consul Marcellinus.

An. R. 696. Av. J.C. 56.

la propofition du Conful Marcellinus, prit le deuil comme dans une calamité publique : & tous les membres de cette augufte Compagnie, le Conful à leur tête, vinrent fe préfenter au peuple affemblé avec toutes les marques d'une profonde trifteffe, pour tâcher d'émouvoir la multitude, & de vaincre l'obftination des Tribuns. Tout cet appareil n'eut aucun effet. Les Tribuns, fans être effrayés de l'indignation qu'*excitoit* contre eux un tel fpectacle, fe tinrent inébranlables : & Marcellinus ayant invectivé avec véhémence contre *la puiffance* énorme de Pompée, qui réduifoit la République en fervitude, le Peuple répondit à fes difcours par d'inutiles acclamations. ,, Témoignez [a] par vos ,, cris, leur dit le Conful, témoignez ,, vos fentimens. Vous le pouvez encore. ,, Bientôt vous n'aurez plus même cette ,, liberté. ,,

& du Sénat, pour vaincre l'obftination des Tribuns.

Il étoit digne de Clodius d'infulter à la douleur du Sénat. Ce forcené, après que les Sénateurs triftes & confus furent rentrés dans le Palais, monta fur la Tribune aux harangues avec les orne-

Clodius infulte le Sénat.

a Acclamate, Quirites, acclamate, dum licet. Jam enim vobis impune facere non licebit. *Val. Max.* VI. 2.

ornemens de sa dignité, car il étoit Edile; & voulant se regagner l'affection de Pompée, qu'il ne cessoit de harceler & d'outrager depuis deux ans, il déclama contre Marcellinus, & contre les autres zélés Républicains, dont il avoit affecté depuis le même tems de soutenir les intérêts. Non content de déchirer le Sénat absent, il voulut le rendre témoin de ses emportemens, & se présenta aux portes du Palais. On le repoussa: & dans le moment un gros de Chevaliers l'ayant entouré, il alloit être mis en piéces, si le Peuple ne se fût soulevé en sa faveur, jusqu'à menacer de mettre le feu au lieu où le Sénat étoit assemblé.

AN. R. 696. Av. J.C. 56.

Le Consul veut contraindre Pompée & Crassus de s'expliquer. Leurs réponses.

Au milieu de tant d'affreux désordres Pompée paroissoit tranquille, comme si la chose ne l'eût point regardé, & il ne se découvroit point. Marcellinus entreprit ou de le démasquer, ou peut-être même de lui faire abandonner par honte un projet qui mettoit toute la ville en combustion. Il l'interrogea donc en plein Sénat sur ses intentions, & lui demanda s'il pensoit à se mettre sur les rangs pour le Consulat. Il falloit que Pompée ne s'attendit pas à cette question. Car sa réponse fut assez mauvaise.

AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Il dit que peut-être demanderoit-il le Consulat, peut-être ne le demanderoit-il pas. Le Consul insista, & voulut avoir une réponse plus précise. „ Je n'ai pas „ besoin, reprit Pompée, du Consulat, „ si je ne considére que les bons citoyens: „ mais les mauvais & les turbulens me „ mettent dans la nécessité de le désirer." Tout ce langage fut trouvé arrogant & déplacé. Crassus, interrogé de même, répondit plus modestement, qu'il demanderoit le Consulat, si les besoins de la République paroissoient l'exiger. Marcellinus s'emporta à son ordinaire contre Pompée, & s'attira une réponse dure & insultante. *Tu reconnois bien mal*, lui dit Pompée, *les services que je t'ai rendus. Tu devrois te souvenir que c'est par moi que de muet tu es devenu disert, & de famélique, habitué à * t'enyvrer tous les jours*. Je rapporte ce trait, non qu'il mérite fort par lui-même d'être conservé, mais pour faire connoître combien les Grands de Rome se ménageoient peu quand ils contestoient ensemble. Les invectives qui nous étonnent & qui nous choquent souvent dans les discours de Cicéron contre ses ennemis,

* *Le terme original dit encore plus. Il exprime le vomissement, suite de l'intempérance & de l'yvresse.*

mis, étoient le ton ordinaire de leurs querelles. AN. R. 696. Av. J.C. 56.

Depuis ce jour le Consul & le Sénat découragés ne tentérent plus une résistance désormais inutile. Ceux qui avoient aspiré au Consulat, se désistérent. Le champ de bataille demeura à Pompée, mais avec toutes les marques d'une consternation universelle. Dans les assemblées du Sénat, dans les cérémonies publiques de Religion, où les Magistrats devoient assister, régnoit une triste solitude. On ne combattoit plus, parce que l'on étoit opprimé: mais il paroissoit clairement que l'on détestoit l'oppression & les oppresseurs. Ainsi se passa le reste de l'année. Consternation universelle dans Rome.

INTERREGNE. AN. R. 697. Av. J.C. 55.

Pompée & Crassus ayant amené les choses au point qu'ils souhaitoient, ne rougirent point de leur indigne victoire; mais au contraire ils songérent à en profiter. Le dernier Décembre précédent tous les Magistrats, excepté les Tribuns du peuple, étoient sortis de charge. C'étoit l'usage, lorsque la République se trouvoit ainsi sans chefs, que les Patriciens s'assemblassent pour choisir d'entre eux un Magistrat dont Interrégne.

l'au-

An. R. 697. Av. J.C. 55.

l'autorité devoit durer cinq jours, & qu'ils nommoient *Interroi*. Au bout des cinq jours, on lui donnoit un successeur, & ainsi de suite, jusqu'à ce que l'on fût parvenu à avoir des Consuls. Dès que les Consuls étoient nommés, ils entroient en possession du Gouvernement, & présidoient aux élections des autres Magistrats, Préteurs, Ediles, Questeurs. Pompée & Crassus firent donc leur déclaration à l'*Interroi*, comme ils demandoient le Consulat.

Domitius seul persiste à demander le Consulat avec Pompée & Crassus.

J'ai dit que les autres Candidats s'étoient désistés. Il faut en excepter *L. Domitius*, qui sans craindre la puissance de ces redoutables concurrens, ni même les nouveaux renforts de soldats de César, qui avoient été envoyés pour les appuyer, osa entrer en lice contre eux, & soutenir jusqu'au bout le combat. Il se piquoit de fermeté : & de plus il étoit puissamment encouragé par Caton, dont il avoit épousé la sœur de pére & de mére, Porcia. Caton lui fit un devoir de pousser son entreprise, en lui représentant qu'il ne s'agissoit point ici de la poursuite du Consulat, mais de la liberté des Romains. Cette résolution généreuse attira à Domitius la faveur de tous les bons citoyens, & de ceux mêmes dont

dont les vûes, sans être fort élevées ni fort étendues, étoient néantmoins droites & simples. Ils se demandoient les uns aux autres avec étonnement : „ Quel „ besoin Pompée & Crassus ont-ils d'un „ second Consulat ? Pourquoi faut-il „ qu'ils soient encore une fois Consuls „ ensemble ? N'y a-t-il donc aucun ci„ toyen, qui soit digne d'être collégue „ de Pompée ou de Crassus ? „ Outre ceux qui se déclaroient ainsi par leurs discours, on espéroit que plusieurs autres qui gardoient le silence, favoriseroient Domitius lorsque le moment seroit venu. Les suffrages se donnoient par bulletins : & cette voie secréte étoit propre à enhardir ceux qui n'osoient pas montrer ouvertement ce qu'ils pensoient.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

Pompée & Crassus en eurent réellement peur : & pour se délivrer de toute incertitude sur le succès, ils recoururent à la violence. Lorsque Domitius, accompagné de Caton, alloit avant le jour au champ de Mars pour solliciter les suffrages, il tomba dans une embuscade préparée par ses rivaux. L'esclave qui portoit le flambeau devant lui, fut tué ; & Caton fut blessé au bras. Néantmoins cette ame intrépide, & qui ne craignoit ja-

Il est écarté par la violence, & par la crainte de la mort. Pompée & Crassus sont nommés Consuls.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

jamais aucun danger, s'opiniâtroit à ne point céder, & exhortoit Domitius à combattre jusqu'au dernier soupir pour la liberté contre les tyrans. Domitius plus timide, ou plus prudent, ne jugea pas à propos d'aller plus loin, & se retira dans sa maison. Ce fut par cette suite de violences & d'intrigues que Pompée & Crassus obtinrent un second Consulat, dont les suites devoient être aussi funestes, que les voies par lesquelles ils l'avoient acquis étoient odieuses.

CN. POMPEIUS MAGNUS II. M. LICINIUS CRASSUS II.

Ils empêchent Caton de parvenir à la Préture, & lui font préférer Vatinius.

LE premier soin qui occupa de nécessité les nouveaux Consuls fut celui de créer tous les autres Magistrats. Il étoit de l'ordre de commencer par l'élection des Préteurs: ce qui ne fut pas pour eux une affaire peu difficile: mais ils s'en tirérent à leur ordinaire, en foulant aux pieds les loix, la justice, & toute pudeur.

Caton, que rien ne rebutoit lorsqu'il étoit question de la défense de la cause commune, n'ayant pû réussir à faire Domitius Consul, demanda lui-même la Préture, afin que cette charge lui servît comme de place d'armes contre

les Consuls, & pour n'être point obligé de résister simple particulier à de souverains Magistrats. Les Consuls ne doutérent point que la Préture entre les mains de Caton ne devînt rivale du Consulat, & ils résolurent de l'en écarter à quelque prix que ce pût être. La brigue la plus outrée & la plus criante, les distributions d'argent faites à découvert pour acheter les suffrages, toutes voies leur furent bonnes. Et pour assurer l'impunité à ceux qui parviendroient à être nommés par ces indignes manœuvres, ils firent ordonner par le Sénat que les Préteurs désignés entreroient sur le champ en charge, n'ayant eu aucun égard aux avis d'un grand nombre de Sénateurs, qui vouloient qu'il y eût un intervalle de soixante jours entre la désignation & la prise de possession, afin que pendant ce tems ceux qui seroient coupables de brigue pûssent être accusés. Munis de ce décret, ils mirent sur les rangs des Candidats, qui étoient leurs amis & leurs créatures, & en faveur desquels ils sollicitoient ouvertement.

AN. R. 697. Av. J. C. 55.

La vertu seule de Caton, destituée de tout autre appui que celui qu'elle trouvoit en elle-même, triomphoit

An. R. 697. Av. J.C. 55. encore de toutes les intrigues des puissans : & les citoyens avoient honte de vendre leurs suffrages pour l'exclure, pendant qu'ils auroient dû acheter un Préteur tel que lui au poids de l'or. Ainsi la premiére Centurie qui alla aux voix nomma Caton Préteur. Pompée eut recours alors à la plus basse & la plus indigne de toutes les ressources. Par un lâche & honteux mensonge, il dit qu'il avoit entendu un coup de tonnerre : ce qui rompoit nécessairement l'assemblée. Lui & son collégue redoublérent ensuite de sollicitations & de largesses ; ils remplirent de gens armés le champ de Mars, & réussirent enfin à faire préférer à Caton un Vatinius, *Cic. in Vatin. 38. & 39.* l'opprobre & le rebut de Rome, souverainement méprisé de ceux mêmes à qui il étoit utile, & qui le mettoient en place.

On rapporte que les citoyens qui avoient ainsi prostitué leurs suffrages, s'enfuirent de honte, & allérent se cacher. Les autres s'assemblérent autour de Caton, qui toujours le même monta sur la Tribune aux harangues : & comme s'il eût été inspiré d'enhaut, dit Plutarque, il prédit tous les maux qui alloient suivre, faisant sentir à ceux qui

l'écou-

l'écoutoient combien il étoit néceſſaire de réſiſter à des Conſuls qui craignoient d'avoir Caton pour Préteur. Il fut enſuite reconduit à ſa maiſon par un cortége plus nombreux que n'en avoient tous enſemble ceux qui venoient d'être nommés à la Préture. AN. R. 697. Av. J.C. 55.

Pompée préſide à l'élection des Ediles. Sa robe y eſt enſanglantée.

Les aſſemblées pour l'élection des Ediles fournirent encore une ſcêne plus terrible. Il y eut des hommes tués ſi près de Pompée, que le ſang en rejaillit ſur ſes habits. Comme il ne pouvoit quitter l'aſſemblée, dont il étoit le Préſident, il ſe fit apporter de ſa maiſon une robe, & y renvoya celle qui étoit enſanglantée. Cette robe parut devant Julie ſa femme, qui l'aimoit avec tendreſſe. Car Pompée étoit bon mari, & ſa conduite, bien différente en ce point de celle de Céſar, ne tenoit rien des débordemens qui étoient alors ſi communs dans Rome. Cette jeune Dame fut extrémement effrayée de voir la robe de ſon mari toute teinte de ſang; & comme elle étoit groſſe, les ſuites de cet effroi furent plus fâcheuſes. Elle fit une fauſſe couche, dont elle eut beaucoup de peine à ſe remettre.

Le Tribun Trébonius

Lorſque toutes les Magiſtratures furent remplies, il fut queſtion pour les Con-

AN. R. 697. Av. J.C. 55. Consuls de recueillir le fruit des violences & des injustices qu'ils avoient commises. Ils affectérent sur cet article une fausse modération & un silence hypocrite, ne demandant rien par eux-mêmes ni au peuple ni au Sénat. Leurs arrangemens n'en étoient pas moins pris. Ils se destinoient pour Provinces la Syrie, d'où il étoit tems de rappeller Gabinius, & l'Espagne où Métellus Népos faisoit la guerre avec peu de gloire & peu de succès. Le Tribun Trébonius, qu'ils avoient gagné, proposa donc une loi qui assignoit aux Consuls *les Gouvernemens* de Syrie & d'Espagne pendant cinq ans, avec autant de troupes qu'ils jugeroient à propos, & avec le pouvoir de faire la guerre & la paix selon leur volonté.

Trébonius propose une loi pour donner aux Consuls les Gouvernemens d'Espagne & de Syrie.

On juge bien que Caton ne manqua pas de s'opposer à cette loi. Il fut même appuyé de deux Tribuns, Ateius Capito, & Aquillius Gallus. Je n'entrerai point dans le détail de la querelle, qui fut très vive, mais qui ressemble trop à celles que j'ai déja exposées. Je me contenterai de dire que Caton, après tous les efforts d'une constance également opiniâtre & inutile, fut saisi par les huissiers de Trébonius, qui ne pouvant autre-

La loi passe, malgré l'opposition de Caton & de deux Tribuns.

autrement s'en défaire avoit ordonné qu'il fût mené en prison ; mais que comme sur le chemin il continuoit à haranguer contre la loi, & étoit écouté d'un grand nombre de personnes qui le suivoient vers la prison, Trébonius craignit les suites de son entreprise, & le fit relâcher. L'affaire de la loi ne put se terminer ce jour là, & fut remise au lendemain.

An. R. 697. Av. J. C. 55.

Le Tribun Gallus, qui pensa que s'il attendoit le matin, il trouveroit toutes les avenues de la place gardées, ensorte qu'il ne lui seroit pas possible d'y aborder, s'avisa de s'enfermer & de passer la nuit dans le lieu où le Sénat s'assembloit. Il espéroit moyennant cette précaution se mettre avant ses adversaires en possession des Rostres, qui étoient tout proche. Trébonius fut averti de son dessein, & fit mettre des gardes à toutes les portes du Sénat. Ainsi Gallus demeura comme emprisonné pendant un très long tems. Il s'échapa enfin : mais en voulant forcer le passage il reçut plusieurs blessures ; & c'est tout ce qu'il remporta de sa résistance opiniâtre. Si un Tribun, dont la personne étoit sacrée, fut maltraité si cruellement, il est aisé de penser que

 les

An. R. 697. Av. J.C. 55.

les autres opposans ne furent pas épargnés davantage. Il y en eut de blessés; il y en eut de tués : & Crassus lui-même, pour faire taire un Sénateur nommé L. Annalis, qui résistoit à la loi, lui donna sur le visage un coup de poing, qui le lui mit tout en sang. C'est ainsi que la loi passa.

Pompée fait continuer à César le Gouvernement des Gaules pour cinq ans,

Restoit alors à satisfaire aux engagemens pris avec César. Pompée se chargea lui-même de proposer la loi pour lui continuer les Gouvernemens des Gaules & de l'Illyrie pendant l'espace de cinq ans; c'est-à-dire, *de porter le coup mortel à sa propre puissance, à sa gloire, & même à sa sureté & à sa vie.* Car ce fut cette continuation qui donna le tems à César d'acquérir de si profondes racines, qu'il ne fut pas possible de l'ébranler, & qu'il fallut de toute nécessité ou subir ses loix, ou lui faire la guerre. L'aveuglement de Pompée étoit d'autant plus étrange, qu'il n'y eut point d'efforts que l'on ne fit pour lui ouvrir les yeux.

malgré les représentations de Caton & de Cicéron.

Caton ne prit point pour résister à cette loi les mêmes voies qu'il avoit employées contre la précédente. Au lieu d'adresser ses discours au Peuple, il se tourna vers Pompée. „ Vous n'y pensez

„ pas,

„pas, lui disoit-il : vous vous donnez „un maître. Lorsque vous aurez reçu „le joug, & que vous commencerez à „en sentir la pesanteur, ne pouvant ni „le secouer, ni le porter, vous retomberez avec votre fardeau sur la République ; & vous vous souviendrez „alors, mais trop tard, des avis de „Caton, où se trouvoit autant votre „intérêt personnel, que celui de la „justice, des loix, & de la vertu.„ Cicéron tenoit en particulier le même langage à Pompée. Mais ni les vives remontrances de l'un, ni les douces insinuations de l'autre, ne purent rompre le charme dont il étoit fasciné. Il croyoit sa puissance au dessus de tous les événemens, & se persuadoit que César auroit toujours besoin de lui.

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Je ne sais si les Consuls voulurent réparer le tort que faisoient à leur réputation tant d'entreprises irréguliéres & violentes : mais ils s'appliquérent à réformer divers abus par de nouvelles loix. Malheureusement le personnage de Réformateurs leur convenoit bien peu.

La corruption étoit extrême dans les jugemens. Pompée, pour y mettre ordre, introduisit quelque changement dans le choix des juges, & fit ordonner

Nouvel arrangement introduit par une loi de

 qu'ils

An. R. 697. Av. J C. 55. qu'ils seroient tirés d'entre les plus riches citoyens. Apparemment, comme le remarque Freinshemius, on pensoit que la pauvreté avoit été une occasion à quelques juges de se laisser gagner par des présens. Mais, ajoute le même écrivain, devoit-on attendre plus d'amour & de respect pour la justice, de ceux qui devenoient riches par toutes sortes de crimes?

Pompée dans le choix des juges.

Suppl. Liv. CV. 23.

Et nos Législateurs eux-mêmes que seroient-ils devenus, si on les eût jugés selon les loix? Un jeune homme d'un nom illustre le fit sentir à Pompée avec une grande liberté, vers ces tems-ci. Valére-Maxime, qui rapporte le fait, n'en marque point la date précise. Ce jeune homme, qui se nommoit Cn. Pison, accusoit un Manilius Crispus, notoirement & évidemment criminel, mais protégé par Pompée. Pison voyant que le coupable alloit lui échaper, s'en prenoit à son protecteur, à qui il faisoit les plus sanglans reproches. *Que ne m'accusez-vous donc moi-même?* lui dit Pompée. Pison repartit: *Donnez* [a] *de bons garans à la République, comme vous n'exci-*

Val. Max. VI. 2.

a Da prædes Reipublicæ, te, si postulatus fueris, civile bellum non excitaturum: etiam de tuo priùs quàm de Manilii capite in consilium judices mittam. *Valer. Max.*

n'exciterez point, si je vous accuse, une guerre civile. En ce cas je vous déclare que je poursuivrai votre condamnation avant même celle de Manilius. AN. R. 697. Av. J.C. 55.

Loi contre la brigue.

Personne n'avoit exercé la brigue d'une maniére plus ouverte, plus imprudente, plus criminelle dans toute ses circonstances, que Pompée & Crassus. Ils eurent néantmoins le front de renouveller les loix contre cet abus, & d'y ajouter de nouvelles peines, plus rigoureuses que celles dont on s'étoit contenté jusqu'alors.

Projet d'une nouvelle loi somptuaire. Luxe des Romains.

Ils se préparérent aussi à combattre par de sévéres réglemens le luxe des tables : & c'étoit peut-être le genre de réforme dont il leur étoit le moins méséant de se mêler. Car ils n'étoient l'un & l'autre ni fastueux, ni voluptueux dans leurs dépenses domestiques. Il y avoit long-tems que l'on avoit commencé à porter diverses loix pour arrêter les progrès de ce mal : & outre celles dont il a été parlé à la fin du huitiéme volume de cet ouvrage, Sylla pendant sa Dictature, & Lépidus qui étoit Consul l'année de la mort de Sylla, en avoient fait passer de nouvelles. Mais le goût du plaisir croissant avec l'opulence, avoit forcé ces foibles digues. Les pre-

AN. R. 697. Av. J.C. 55.

miers citoyens de la République, & ceux mêmes qui ſe piquoient d'un zéle plus pur & plus ardent pour la liberté, donnoient dans un luxe intolérable, & fouloient aux pieds les loix ſomptuaires.

Il y a plus. Dans les repas de cérémonies publiques, où l'on étoit obligé de garder la lettre de ces loix, la délicateſſe & la gourmandiſe trouvoient l'art de ſe dédommager. C'eſt ce que Cicéron nous apprend dans une lettre, où il raconte ingénuement & agréablement ce qui lui étoit arrivé au repas donné par Lentulus Spinther à l'occaſion de la promotion de ſon fils à la dignité d'Augure. « Les [a] loix ſomptuaires, dit-il, qui devoient introduire la » frugalité, m'ont fait un très grand » tort. Car comme ces loix, ſévéres ſur » le reſte, laiſſent une pleine liberté » pour ce qui regarde les légumes, & » tout ce qui naît de la terre, nos vo» luptueux font apprêter ſi délicatement » des mouſſerons, des racines, & tou» tes

[a] Lex ſumptuaria, quæ videtur λιτότητα attuliſſe, ea mihi fraudi fuit. Nam dum volunt iſti lauti terrâ nata, quæ lege excepta ſunt, in honorem adducere, fungos, helvellas, herbas omnes ita condiunt, ut nihil poſſit eſſe ſuavius. In eas quum incidiſſem in cœna Augurali apud Lentulum, tanta me

„ tes ſortes d'herbages, qu'il n'y a rien „ au monde de ſi agréable. J'en ai été „ la dupe au repas de Lentulus: & mon „ intempérance a été punie par une in„ diſpoſition conſidérable qui m'a duré „ plus de dix jours. Ainſi moi qui m'abſ„ tiens ſans peine d'huitres & de muré„ nes, j'ai été pris par la bette & par la „ mauve. Me voilà bien averti! Je m'en „ donnerai de garde une autre fois. „ AN. R. 697. Av. J.C. 55.

Peut-être ce qui animoit le zêle des Conſuls pour la frugalité, éroit-ce le goût qu'avoient pour le luxe & pour les délices les principaux de leurs adverſaires, c'eſt-à-dire, les chefs du parti Ariſtocratique. Hortenſius ne s'en cacha pas. Il prit hautement la défenſe des excès que l'on vouloit proſcrire, en les colorant des beaux noms de magnificence & de nobleſſe convenables à la grandeur de la République. Il voulut même intéreſſer les Conſuls dans ſa cauſe, en les louant ſur la maniére honorable dont ils vivoient & dont ils ſoutenoient leur rang. Ce diſcours d'Hortenſius, applaudi ſans doute de plu-

διάῤῥοια arripuit, ut hodie primùm videar cœpiſſe conſiſtere. Ita ego, qui me oſtreis & murænis facilè abſtinebam, à beta & à malva deceptus ſum. Poſt hac igitur erimus cautiores. *Cic. ad Fam.* VII. 26.

An. R. 697 Av. J. C. 55. plusieurs des premiers du Sénat, fit tomber le projet de réforme, que vraisemblablement Pompée & Crassus n'avoient pas fort à cœur.

Théâtre de Pompée. Plut. Pomp. Dio. En effet avec cette sévérité prétendue qu'il leur avoit plû d'affecter, Pompée fit cette même année une grande bréche à l'ancienne discipline par la construction & la dédicace d'un Théâtre durable & permanent. Jusques-là il n'y avoit point eu dans Rome de Théâtres construits à demeure : & ils ne subsistoient qu'autant de tems que duroient les jeux qui devoient y être représentés. Il a été rapporté ailleurs, comment des Censeurs ayant eu la même idée que Pompée exécuta, avoient été arrêtés par un Sénatusconsulte rendu sur les représentations de Nasica. L'édifice déja commencé, fut non seulement interrompu, mais démoli. Tom. VIII. l. XXVI. p. 289.

Quoique les mœurs fussent bien changées dans les tems dont nous parlons, il n'étoit pas possible qu'une semblable nouveauté ne fût blâmée par bien des gens. Pompée le sentit ; & pour faire passer plus aisément son Théâtre, il y joignit un Temple en l'honneur de Vénus victorieuse. Il ne nomma pas même le Théâtre dans l'Ordonnance par laquelle

Tertullian. de Spectac.

quelle il invitoit le Peuple à la dédicace de ce magnifique ouvrage: il y parla seulement du Temple de Vénus, *auquel*, disoit-il, *nous avons ajouté des degrés pour servir de siéges aux citoyens dans la représentation des Spectacles.* An. R. 697. Av. J.C. 55.

Ce Théâtre étoit extrémement vaste, puisqu'il pouvoit contenir quarante mille ames. Ainsi la dépense d'un tel édifice dut être énorme: & il y a lieu de s'étonner qu'un particulier fût en état d'y suffire sans s'incommoder. La surprise doit bien croître, s'il est vrai, comme Dion le rapporte, que ce ne fut pas Pompée qui en fit les frais, mais Démétrius son affranchi, dont nous avons eu déja occasion de parler, qui étoit plus riche que lui. *Plin.* XXXVI. 15. *Tome XI & p. 339.*

L'ouvrage ne fut entiérement achevé, & en état de recevoir une inscription sur le frontispice, que sous le troisiéme Consulat de Pompée. Ce fut alors que Pompée embarrassé comment il devoit exprimer qu'il étoit Consul pour la troisiéme fois, & doutant s'il devoit mettre CONSUL TERTIÙM, OU TERTIÒ, consulta Cicéron, qui voyant les gens habiles partagés de sentimens, éluda la difficulté, en conseillant à Pompée de laisser imparfait le mot qui devoit exprimer *A. Gell.* X. 1.

AN. R. 697. Av. J.C. 55. le nombre, & d'en écrire seulement les quatre premiéres lettres avec un point, TERT. C'étoit pousser le scrupule bien loin. Mais il entroit dans l'indécision de Cicéron plus de ménagement pour les personnes, que de doute sur la chose. Il ne voulut point offenser ceux qui avoient pris parti pour l'une ou pour l'autre des deux locutions.

Jeux donnés au Peuple par Pompée pour la dédicace de son Théâtre.

Quoique la derniére main n'ait donc été mise à l'édifice du Théâtre & du Temple que lorsque Pompée fut Consul pour la troisiéme fois, il est certain qu'il en fit la dédicace pendant *son second* Consulat. Il donna au Peuple pour cette fête des jeux magnifiques de toute espéce, piéces de Théâtre, combats d'Athlétes & de gladiateurs dans le Cirque, chasses de lions & d'éléphans. Mais la magnificence y étouffoit le goût : & Cicéron, qui assista à ces jeux, en fait la description, ou plutôt la critique, d'une maniére qui vaut mieux que tout le spectacle.

Cic. ad Fam. VII. 1.

„ L'appareil de nos jeux a été *super*„be, dit-il en écrivant à un ami ; mais „ je doute fort qu'ils vous eussent fait „ grand plaisir. Premiérement nous „ avons vû reparoître sur le Théâtre, „ pour faire honneur à Pompée, des Ac-

„ teurs,

» teurs, qui avoient très bien fait pour AN. R. 697.
» leur propre honneur de se retirer. Av. J.C.
» Esope, si fameux dans le Tragique, a 55.
» joué de maniére qu'il n'y a eu aucun
» des spectateurs qui ne lui donnât vo-
» lontiers son congé. En voulant faire
» un serment, la voix lui a entiérement
» manqué. Que vous dirai-je du reste?
» Vous avez souvent vû des jeux. Ceux-
» ci n'ont pas même eu l'agrément
» qu'ont les jeux communs & ordinaires.
» Car la pompe de l'appareil en ôtoit
» toute la gaïeté. En effet à quoi sont
» bons six cens mulets qui ont paru sur
» le Théâtre dans la représentation de
» la Tragédie de Clytemnestre, ou trois
» mille vases dans la piéce du cheval de
» Troye? Tout cela est propre à repaître
» la curiosité & à attirer l'admiration du
» vulgaire, mais ne peut faire aucun plai-
» sir à des gens de goût. Pour ce qui est
» des farces de village qui nous ont été
» données ensuite, vous n'avez pas lieu de
» les regréter, puisque vous en pouvez
» voir la copie dans les assemblées du
» Sénat. Les combats d'Athlétes sont de
» l'aveu de Pompée lui-même un argent
» perdu. Restent les chasses, que l'on
» nous a données deux à deux, dix en
» cinq jours. Elles ont été magnifiques: Dio.

» il

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

„'il faut en convenir. Cinq cens lions, „ dix-huit éléphans : il y a là dequoi „ étonner. Mais quel plaisir un homme „ d'esprit peut-il éprouver, en voyant „ un petit homme foible déchiré par une „ bête grande & vigoureuse, ou une „ belle bête percée d'un épieu ? C'est le „ dernier jour que parurent les éléphans, „ qui causérent une grande admiration „ à la multitude, mais nul plaisir. Le „ peuple même en fut touché de com„ misération, sur la pensée que cet ani„ mal a de l'intelligence, & une espéce „ de société avec l'homme. „

Avouons que Pompée étoit bien payé de sa peine, & des dépenses prodigieuses qu'il avoit faites, si beaucoup de spectateurs pensoient comme Cicéron. Mais il étoit dédommagé par l'estime des sots.

Sur ce qui regarde les éléphans j'ajouterai au récit de Cicéron premiérement que les hommes * que l'on fit combattre contre eux, étoient ou des criminels condamnés à mort, ou des Africains accoutumés à se défendre contre ces animaux, & même à les dompter & à les vaincre. Cette circonstance diminue beau-

Sen. de Brev. vitæ, c. 13. Plin. VIII. 7.

* *On eut sans doute la même attention dans le choix de ceux qui combattirent contre les lions.*

beaucoup l'idée cruelle que ſans cela l'on pourroit prendre de ce ſpectacle. An. R. 697. Av. J.C. 55.

En ſecond lieu ce que Cicéron dit en un mot de la compaſſion du peuple pour les éléphans, nous eſt expliqué par Pline avec plus de détail. Ils devinrent d'abord furieux, lorſqu'ils ſe ſentirent bleſſés, & ſe réuniſſant tous enſemble, ils firent effort pour ſortir de l'aréne, & briſer les barriéres de fer qui les enfermoient : ce qui cauſa bien de la frayeur & un grand tumulte dans l'aſſemblée. Les barriéres réſiſtérent néantmoins, & les éléphans ne pouvant ſe ſauver pouſſérent des cris lamentables, & ſembloient prendre un air de ſupplians pour demander la vie. Ce fut cette vûe qui toucha le Peuple au point, que bien loin de ſavoir gré à Pompée de la magnificence du ſpectacle qu'il leur donnoit, ils déteſtérent ſa cruauté contre ces animaux, & le chargérent d'imprécations.

Commiſération du Peuple pour les éléphans tués dans ces jeux.

Ce récit n'a rien qui me paroiſſe paſſer le vraiſemblable. Il n'en eſt pas de même de ce qu'ajoute Dion, que les éléphans levérent leurs trompes au ciel, lui demandant juſtice contre ceux qui les avoient amenés à Rome en les trompant par de faux ſermens. Car on diſoit, ce ſont les termes de l'Hiſtorien, qu'ils ne s'é-

AN. R. 697. Av. J.C. 55.

s'étoient embarqués, que sur la parole que leur avoient donné leurs conducteurs avec serment, qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Il n'est pas impossible qu'un pareil bruit ait couru, & même ait trouvé crédit parmi le peuple de Rome. Mais un écrivain qui le consigne dans l'Histoire, comme n'étant pas destitué de probabilité, ne donne pas une grande idée de son jugement.

Le département de Syrie tombe à Crassus, & l'Espagne à Pompée qui la gouverne par ses Lieutenans.

Dio. Plut. in Crasso, & Pomp.

Aux jeux de Pompée succédérent des affaires plus sérieuses en elles-mêmes, & dont les suites furent d'une extrême importance. Les Consuls ayant *tiré au* sort les deux départemens que leur assignoit la loi de Trébonius, le sort les avoit servis au gré de leurs vœux, en faisant tomber la Syrie à Crassus, & l'Espagne à Pompée. Celui-ci étoit bien-aise de ne point trop s'éloigner. Son plan étoit de conduire toujours les affaires de la ville, & il le suivit si bien que pendant six ans qu'il fut Proconsul d'Espagne, il ne mit pas le pied dans sa Province, & la gouverna par ses Lieutenans : chose sans exemple dans la République. Quelques-uns ont dit que l'amour de sa femme Julie l'avoit retenu dans le voisinage de Rome. Mais après la mort de Julie il ne changea point de conduite. La Surintendance

dance des vivres dont il étoit toujours chargé, lui fournissoit un prétexte spécieux pour ne point abandonner la ville, à la subsistance de laquelle il devoit pourvoir.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

Joie folle, & chimériques projets de Crassus.

Pour ce qui est de Crassus, dans le moment que le département de Syrie lui échut, il ne put contenir sa joie. La cérémonie de tirer au sort se faisoit en public. Peu s'en fallut qu'au milieu d'une multitude de témoins, dont plusieurs lui étoient inconnus, ou même très disposés à le critiquer, il ne se répandît en exclamations sur sa bonne fortune. Mais dans le particulier & avec ses amis, il se livroit à des transports, qui ne convenoient ni à son âge, ni même à son caractére, assez éloigné du goût de jactance & de fanfaronnade. La Syrie, les Parthes, n'étoient que le prélude des projets dont il se repaissoit. Il traitoit de bagatelles les exploits de Lucullus contre Tigrane, & de Pompée contre Mithridate. La Bactriane, les Indes, & tous les pays qui s'étendent jusqu'à la mer Orientale, voilà les conquêtes qu'il se promettoit. Rien de tout cela n'étoit contenu dans la loi de Trébonius, qui faisoit son titre. Mais elle lui ouvroit le champ: cela suffisoit. Et quoique ce fût

AN. R. 697. Av. J. C. 55.

un crime contre l'autorité de la République, que de donner une extension si violente à la loi, la puissance de Crassus, s'il eût réussi dans ses desseins, non seulement l'eût mis à l'abri de toute poursuite, mais lui eût assuré les applaudissemens & le Triomphe. César, par quelque motif que ce puisse être, augmentoit l'yvresse de Crassus, en entrant dans ses vûes, & en l'exhortant par lettres à entreprendre la guerre contre les Parthes.

Murmure des citoyens contre la guerre que Crassus se préparoit à faire aux Parthes.

Les levées de soldats qu'il fallut faire pour l'exécution de cet ambitieux projet, excitérent de grands *murmures* parmi la multitude: & l'on commençoit à témoigner tout haut, que l'on avoit eu grand tort de rejetter les salutaires remontrances de Caton. Les deux Tribuns Gallus & Capito, encouragés par cette disposition qu'ils voyoient dans les esprits, tentérent d'arrêter les levées de troupes, & même d'empêcher les Consuls de sortir de Rome. Pompée n'étoit point effrayé de ces menaces, qui étoient conformes aux arrangemens qu'il avoit pris avec lui-même. Crassus, qui étoit dans un cas bien différent, employa la force pour résister à l'opposition des Tribuns.

Mais

Mais il n'appaisoit pas par là l'indignation publique. C'étoit un cri général dans Rome contre la guerre injuste qu'il prétendoit aller faire à des peuples avec lesquels on étoit en paix. Il craignit donc de trouver le jour de son départ des obstacles de la part de la multitude ; & il pria Pompée, qui étoit aimé & respecté des citoyens, de vouloir bien l'accompagner au Capitole, & jusqu'à la porte de la ville, afin que les choses pûssent se passer avec décence & tranquillité. En effet ceux qui s'étoient préparés à huer Crassus, & même à l'empêcher d'avancer, voyant Pompée qui marchoit devant lui d'un air serein & majestueux, se calmérent, & laissérent le passage libre.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

Le Tribun Ateius Capito s'acharna néantmoins sur Crassus : & lorsque le Consul faisoit les sacrifices usités dans le Capitole, il voulut le troubler en lui annonçant de mauvais auspices. Ensuite il entreprit de le faire mener en prison : mais les autres Tribuns prirent la défense du Consul. Enfin pour derniére ressource il employa ce que la Religion lui fournissoit de plus redoutable. Il courut à la porte de la ville, où il attendit Crassus avec un brasier allumé, sur

Cérémonie effrayante employée par un Tribun pour le charger d'imprécations.

les

An. R. 697. Av. J.C. 55.

lequel il fit des libations & brûla des parfums, en prononçant des imprécations horribles au nom des Divinités les plus étranges & les plus effrayantes. L'idée que l'on avoit de ces imprécations, étoit que jamais ceux qui y avoient été soumis n'en avoient évité le funeste effet, & qu'elles portoient aussi malheur à celui qui les avoit prononcées. Sur ce principe plusieurs condamnoient l'action d'Atéius, qui n'étant irrité contre Crassus que par zêle pour la République, la livroit à la vangeance divine, en y livrant un Consul & un Général d'armée. Mais indépendamment de ces imaginations superstitieuses, ce qui est constant c'est que de pareilles imprécations, qui inspiroient une si grande terreur, pouvoient beaucoup décourager les soldats, & conséquemment attirer de grandes disgraces.

Prétendu mauvais présage. Cannes.

Ces suites facheuses étoient d'autant plus à craindre, que jamais peuple ne porta plus loin la superstition que les Romains. Les choses du monde les plus simples leur paroissoient des présages ou heureux, ou malheureux. C'est de quoi l'expédition de Crassus nous fournit plusieurs exemples. Ainsi lorsqu'il embarquoit ses troupes à Brindes, parce qu'il

Cic. de Divin. II. 84.

se

se trouva un homme sur le port qui crioit des figues de Caune à vendre, en Latin *Cauneas*, mot qui de la façon dont ils prononçoient pouvoit se confondre avec *cave ne eas*, « pren garde de partir, » on se persuada que ce cri étoit un avertissement que les Dieux envoyoient à Crassus pour le détourner de son entreprise, & lui en annoncer le mauvais succès. An. R. 697. Av. J.C. 55.

Je ne dois pas omettre que Crassus voulut partir ami de Cicéron. J'ai eu déja occasion de dire plus d'une fois qu'ils ne s'étoient jamais aimés. Mais l'étroite union de Pompée avec Crassus ne permit pas à Cicéron de demeurer ennemi de ce dernier. Il y eut donc une premiére réconciliation entre eux vers le tems où se forma la ligue Triumvirale, & Cicéron se persuada de bonne foi qu'il avoit lui-même oublié tout le passé. Il étoit pourtant resté dans son cœur un levain, qui se dévelopa à l'occasion d'une contestation qu'ils eurent ensemble dans le Sénat. Crassus avant son départ se réconcilie avec Cicéron. *Cic. ad Fam.* I. 9.

Il s'agissoit de Gabinius, qui venoit, comme je vais le raconter tout à l'heure, de rétablir Ptolémée Auléte à main armée, sans être arrêté ni par les défenses du Sénat, ni par l'oracle de la Sibylle.

An. R. Cicéron ayant un si beau champ contre
697. son ennemi, en triomphoit, & prenoit
Av. J.C. à tâche d'irriter contre lui le Sénat.
55. Crassus, qui d'abord avoit paru penser de la même façon, changea ensuite de langage : & il ne se contenta pas de prendre la défense du coupable, il lâcha même quelques traits piquans contre Cicéron. Notre [a] Orateur prit feu, & son indignation fut si vive, qu'il étoit aisé de voir qu'elle ne venoit pas uniquement de la querelle qui y donnoit occasion. Ce fond de ressentiment, qui dormoit dans son cœur sans qu'il *s'en apperçut* lui-même, se réveilla, & se déploya dans toute sa force.

Quand il eut satisfait le mouvement de sa colére, il réfléchit. Il vit une maligne joie dans les zêlés Républicains, qui ne s'en cachoient pas, & lui témoignoient à lui-même qu'ils étoient charmés de le voir brouillé à jamais avec les Triumvirs. D'un autre côté Pompée le prioit instamment, César le pressoit par lettres, de se réconcilier de nouveau avec

a Exarsi, non solùm præsenti, credo, iracundiâ: (nam ea tam vehemens fortasse non fuisset) sed quum inclusum illud odium multarum ejus in me injuriarum, quod ego effudisse me arbitrabar, residuum tamen insciente me fuisset, omne repentè apparuit. *Cic. ad Fam.* l. 9.

avec Craſſus. Il le fit : & Craſſus voulut ſcêler cette réconciliation par un repas qu'il lui demanda la veille de ſon départ, ou du moins très peu de jours auparavant. Cicéron fut fidéle à ces derniers engagemens : il défendit Craſſus dans le Sénat contre les attaques que les Conſuls de l'année ſuivante voulurent lui livrer en ſon abſence.

AN. R. 697. Av. J.C. 55.

Cic. ad Fam. V. 8.

Avant que d'entrer dans le récit de la malheureuſe expédition de Craſſus, j'ai à rendre compte des exploits de Gabinius, auquel il ſuccédoit. J'ai auſſi laiſſé en arriére deux campagnes de Céſar, dont il me faudra raconter les événemens, & y joindre encore les deux ſuivantes, pour revenir enſuite à Craſſus.

Nous avons vû que Scaurus, laiſſé par Pompée en Syrie, ne s'y étoit pas fait beaucoup d'honneur, & que dans de petites guerres contre les Arabes Nabatéens, il s'étoit plutôt acquis la réputation d'homme avide, que celle de grand guerrier. Marcius Philippus, & Lentulus Marcellinus, qui eurent le département de Syrie ſucceſſivement après lui, & qui furent enſuite Conſuls enſemble, ne ſe diſtinguérent pas non plus par de grands exploits. Les courſes des mêmes Arabes, qu'ils ne purent totale-

Scaurus, Philippus, Marcellinus, & Gabinius, ſucceſſivement gouverneurs de Syrie.

Appian. Syriac. & Parth.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

ment réprimer, servirent de prétexte à Clodius pour faire de la Syrie une province Consulaire, & pour récompenser par ce beau gouvernement Gabinius, qui pendant son Consulat avoit si bien servi la haine de ce Tribun furieux contre Ciceron.

Troubles excités dans la Judée par Aléxandre fils d'Aristobule.

Joseph. Antiq. XIV. 11. & de Bel. Jud. I. 6.

La Judée étoit comme une dépendance du Gouvernement de Syrie. Elle se trouva agitée de grands troubles, quand Gabinius arriva. Il faut se rappeller ici, qu'après bien des débats & une assez longue guerre entre Hyrcan & Aristobule, fréres, qui se disputoient la Royauté, Pompée avoit décidé la querelle en faveur d'Hyrcan, à qui il donna la souveraine Sacrificature, & l'autorité du commandement, mais sans le diadême; au lieu qu'il emmena Aristobule prisonnier avec toute sa famille, composée de deux fils, Aléxandre & Antigonus, & de deux filles. Sur la route Aléxandre s'échapa, & étant revenu en Judée, il s'y tint caché quelque tems. Enfin il parvint à réchauffer le parti de son pére, & devenu aisément supérieur au foible Hyrcan, il songeoit même à se fortifier contre la puissance Romaine, en relevant les murs de Jérusalem que Pompée avoit abattus.

Gabi-

Gabinius mit ordre avec beaucoup d'activité à ces troubles naissans. Il entra dans le pays avec son armée, gagna des combats, prit & rasa des forteresses, & réduisit enfin Aléxandre à lui demander grace, & à se trouver trop heureux de conserver la vie & la liberté. Il rétablit aussi plusieurs villes, qui avoient été désolées par les guerres tant civiles qu'étrangéres, & il y rappella les anciens habitans, qui s'étoient dispersés de tous côtés. La plus considérable de ces villes rétablies par Gabinius est Samarie. Il remena Hyrcan à Jérusalem, & le remit en possession du souverain Sacerdoce. Mais il donna une nouvelle forme au Gouvernement de la Nation, qu'il rendit Aristocratique, ayant partagé toute la contrée en cinq Provinces, dans chacune desquelles il érigea un Conseil souverain.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

Gabinius y met ordre avec activité.

C'est après avoir ainsi pacifié la Judée, qu'il demanda l'honneur des *Supplications*, qui lui fut refusé, quoiqu'on l'eût souvent accordé à d'autres pour de moindres sujets. Outre que sa conduite personnelle déparoit en lui les qualités du Général, outre la haine du Sénat qu'il avoit méritée par sa cruauté contre Cicéron, Freinshémius conjecture avec beau-

Il demande l'honneur des *Supplications*, qui lui est refusé.

Suppl. Liv. CV. 12.

An.R. 697. Av. J.C. 55.

beaucoup de vraisemblance, que la vangeance des Fermiers des revenus publics, qu'il traitoit fort mal dans sa Province, contribua beaucoup à lui attirer cet affront. Ces Fermiers ou Publicains étoient de l'Ordre des Chevaliers, comme nous l'avons dit plusieurs fois, & avoient un grand crédit dans Rome. Gabinius s'étoit attiré leur haine en prenant à tâche de les véxer, non par zéle pour le soulagement des peuples, (il n'étoit pas capable d'un motif si honnête & si louable) mais sans doute par une suite du ressentiment qu'il avoit conçu contre eux pour les avoir toujours trouvé opposés à lui pendant son Consulat. Il est à croire qu'ils profitérent de l'occasion de se vanger.

Marc-Antoine commence à se signaler. Sa naissance.

Plut. Anton.

La guerre de Gabinius dans la Judée est la premiére où Marc-Antoine ait signalé sa bravoure. Je prens cette occasion de commencer à faire connoître un personnage si fameux, & qui jouera un si grand rôle dans la suite. J'ai déja dit qu'il étoit fils de M. Antonius, surnommé par dérision le Crétique, pour avoir échoué dans son expédition contre l'isle de Créte, & d'une Julie. Ainsi du côté maternel il étoit uni par le sang à la maison des Césars. Les Antoines s'attribuoient

aussi

aussi une haute noblesse, & se prétendoient issus d'Hercule. Les exemples & les leçons de sa mére, qui étoit une Dame respectable par sa vertu, n'eurent pas un grand pouvoir sur lui. Mais il hérita de son pére la dissipation, la prodigalité, la fureur de dépenser. Les affaires d'Antoine le Crétique avoient été si mal conduites, que son fils se crut obligé de renoncer à sa succession. Tel est, si je ne me trompe, le sens du reproche que lui fait Cicéron d'avoir fait banqueroute portant encore la robe de l'enfance. AN. R. 697. AV. J.C. 55. Cic. Phil. II.

Julie, peu heureuse en maris, épousa en secondes noces Lentulus Sura, que Cicéron étant Consul fit étrangler par ordre du Sénat dans la prison. Antoine avoit passé une grande partie de son enfance dans la maison de Lentulus, mari de sa mére: & ce fut là qu'il prit les premiéres semences de sa haine contre Cicéron. Premiére origine de sa haine contre Cicéron.

Sa jeunesse fut extrémement débauchée. Il eut des liaisons plus que suspectes avec Curion, jeune homme de beaucoup d'esprit, mais très dérangé dans ses mœurs. Comme une pareille vie entraine toujours beaucoup de dépenses folles & outrées, Antoine s'endetta de six millions de sesterces (sept cens Sa jeunesse très débauchée.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

cinquante mille livres,) dont Curion répondit pour lui. Curion le pére, lorsqu'il fut instruit de ces désordres, en devint malade de douleur. Cicéron, qui étoit son ami, & qui estimoit les talens de son fils, s'entremit dans cette affaire d'une façon dont Antoine ne dut pas lui savoir gré. Il persuada au pére de payer les dettes de son fils; mais il lui conseilla en même tems d'employer toute l'autorité paternelle pour empêcher qu'il ne vît jamais Antoine, ni ne lui parlât.

Il s'attache à Clodius, puis le quitte pour aller en Gréce.

Les premiéres pointes de l'ambition commençoient à se faire sentir *dans le* cœur d'Antoine, & il s'attacha à Clodius alors Tribun: nouvelle liaison, qui l'aliénoit toujours de plus en plus de Cicéron. Il se dégouta pourtant bientôt des fureurs de ce forcené: & d'ailleurs craignant le parti qui se formoit contre lui, il quitta Rome, & s'en alla en Gréce, pour s'y préparer par les exercices du corps au métier des armes, & en même tems pour cultiver son esprit en se formant à l'éloquence. Plutarque a observé que le goût de son éloquence étoit conforme au caractére de ses mœurs, fastueux, aimant l'étalage & la pompe, bruyant bien plus que solide.

Gabi-

Gabinius en allant en Syrie, souhaita de l'y mener avec lui. Antoine ne voulut le suivre qu'avec un emploi honorable, & il fut nommé commandant de la cavalerie. Il étoit fait pour être aimé des soldats. Familier jusqu'à l'indécence, il bûvoit avec eux & comme eux, il faisoit assaut avec eux de mauvaises plaisanteries : nulle délicatesse dans le goût ni dans les maniéres, des airs fanfarons soutenus d'une bravoure réelle, tout cela le faisoit adorer dans une armée. Sa façon même de se mettre avoit quelque chose de soldat, la tunique relevée & attachée sur la cuisse, une grande épée à son côté, un bouclier des plus épais. Il prétendoit ainsi imiter Hercule, auteur de son origine, & avec les statues duquel il se vantoit d'avoir quelque ressemblance de visage, une barbe bien fournie, un front large, un nez aquilin.

AN. R. 697. Av. J. C. 55.

Gabinius lui donne dans son armée le commandement de la cavalerie. Il se fait adorer des soldats.

Mais surtout, ce qui lui gagnoit les cœurs, c'étoit sa libéralité, qui alloit jusqu'à la profusion : & dans la suite cette qualité seule soutint long-tems ses affaires, qu'il ruinoit d'ailleurs à plaisir par des vices de toute espéce.

Son excessive libéralité.

Un trait du tems de son opulence va nous faire connoître combien il outroit

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

la libéralité. Il avoit commandé un jour que l'on donnât à l'un de ceux qui lui étoient attachés un million de sesterces, (cent vingt-cinq mille livres.) Son Intendant, qui trouva cette largesse exorbitante, fit étaler la somme dans un endroit où il devoit passer. Antoine demanda effectivement ce que c'étoit que cet argent. L'Intendant ayant répondu que c'étoit la somme qu'il vouloit que l'on donnât. *Je croyois*, dit Antoine, qui comprit parfaitement sa pensée, *qu'un million de sesterces faisoit plus que cela. C'est trop peu de chose : Ajoutes-en encore autant.*

Aristobule s'étant sauvé de Rome, renouvelle la guerre en Judée, est vaincu, & pris de nouveau.

Joseph.

Pendant qu'il servoit sous Gabinius, il n'étoit guéres en état de satisfaire le penchant qu'il avoit à donner. Mais il fit preuve de valeur, soit dans la guerre contre Aléxandre fils d'Aristobule, soit dans celle qu'il fallut faire bientôt après à Aristobule lui-même. Car ce Roi captif trouva moyen de rompre ses fers, & de s'enfuir de Rome avec son fils Antigonus. Il vint en Judée, & tâcha de s'y cantonner avec quelques troupes, que la faveur de son nom avoit rassemblées autour de lui. Il est malheureux pour ce Prince d'avoir eu affaire à d'aussi puissans ennemis que les Romains. Car

il

il avoit du courage & de la résolution. Mais il faut des forces, & la partie étoit trop inégale. Gabinius envoya contre lui un détachement de son armée sous la conduite de Marc-Antoine, de son fils Sisenna, & d'un autre Officier Général. Aristobule avoit ramassé huit mille hommes bien armés, qui forcés d'en venir à une action se battirent en braves gens. Cinq mille demeurérent sur la place : deux mille se dispersérent : & l'infortuné Aristobule, avec les mille qui lui restoient, s'enferma dans un fort. Il ne lui fut pas possible d'y faire une longue défense : au bout de deux jours il fut pris de nouveau, & son fils Antigonus avec lui. On les mena chargés de chaînes à Gabinius, qui les renvoya à Rome. Le Sénat retint Aristobule prisonnier. Pour ce qui est de ses enfans, ils furent rendus à leur mére, qui avoit toujours servi fidélement Gabinius dans ces derniers mouvemens de la Judée.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

Gabinius se préparoit à porter la guerre dans le pays des Arabes, dont les courses incommodoient beaucoup la Syrie. Il est vrai qu'il étoit lui-même le brigand le plus redoutable aux peuples de son Gouvernement, qu'il véxoit par toutes sortes de concussions & de rapi-

Gabinius laisse la guerre contre les Arabes, pour aller la

An. R. 697. Av. J.C. 55.

nes. Aussi son zèle contre les voleurs Arabes ne le mena pas loin. L'occasion & l'espérance d'un plus riche butin le déterminérent à se tourner du côté des Parthes.

Gabinius marche chez les Parthes. — *Dio. Appian. Joseph. Plut.*

Phraate Roi des Parthes avoit été tué par ses fils. Ces parricides abominables étoient tout communs dans la maison des Arsacides. Orode & Mithridate, aussi mauvais fréres que mauvais fils, se disputérent la couronne. Mithridate se trouvant le plus foible eut recours à Gabinius. Il vint dans son camp avec Orsane, le plus illustre Seigneur de la nation des Parthes, & il n'eut pas de peine, en employant & les présens & les promesses, à obtenir sa protection. Déja le Proconsul de Syrie avoit passé l'Euphrate avec son armée, lorsqu'une nouvelle proie plus facile & plus opulente, le ramena sur ses pas, & frustra Mithridate de son secours.

Ptolémée Auléte le raméne vers l'Egypte.

Ptolémée Auléte vint le trouver avec des lettres de Pompée, & de plus lui promit dix mille talens (trente millions,) s'il le remettoit sur le trône d'Egypte. Une somme aussi prodigieuse étoit un puissant appas pour Gabinius. Il comptoit presque sur l'impunité, étant appuyé de Pompée. Cependant le Décret

cret du Sénat, & l'Oracle de la Sibylle, qui défendoient en termes formels d'employer des troupes pour rétablir le Roi d'Egypte, étoient des barriéres qu'il avoit quelque peine à franchir. La plupart des Officiers n'approuvoient point une entreprise si irréguliére. Marc-Antoine, peu scrupuleux, avide de gloire, & d'ailleurs gagné par Ptolémée, décida Gabinius en faveur d'un parti auquel il n'avoit que trop de penchant.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

J'ai dit qu'Archélaüs régnoit en Egypte conjointement avec Bérénice. Après la mort de Séleucus Cybiosactès, les Aléxandrins avoient invité à venir prendre la place qu'il laissoit vacante un autre Prince de la maison des Séleucides, Philippe fils d'Antiochus Grypus. Mais Gabinius l'arrêta au passage, & empêcha ainsi l'exécution de ce projet. Archélaüs étoit alors dans l'armée de Gabinius, avec lequel il avoit fait connoissance pendant la guerre de Pompée contre Mithridate, & qu'il étoit venu joindre pour l'accompagner dans son expédition contre les Parthes. Il étoit fils, comme je l'ai dit, d'Archélaüs Général des armées de Mithridate; mais il se faisoit passer pour fils de Mithridate lui-même. Il s'offrit sur ce pied aux Aléxandrins,

Archélaüs régnoit en Egypte avec Bérénice.

Freinshem. Suppl. Liv. CV. 41.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

xandrins, qu'il voyoit embarrassés, & fut accepté. La difficulté fut pour lui de partir : car Gabinius instruit de son dessein le faisoit garder à vûe. Il parvint à s'échaper. Dion même rapporte qu'il y eut de la collusion de la part du Général Romain, qui ne fut pas fâché que l'Egypte acquérant un chef habile & courageux se trouvât en état de lui faire une plus grande résistance, & lui fournît ainsi une raison de se faire payer plus chérement de ses services. Archélaüs vint donc à Aléxandrie, épousa la Reine, fut reconnu Roi, & se prépara à défendre la Couronne qui venoit de lui être mise sur la tête.

Antoine, secondé d'Hyrcan & d'Antipatre, force les passages de l'Egypte, & prend Péluse.

Dio. Plut. Joseph.

Gabinius de son côté se mit en marche, & traversa la Judée. L'entrée de l'Egypte étoit difficile, & inquiétoit presque plus les Romains que la guerre même. Il falloit passer par un pays sec & sablonneux, qui formoit un défilé entre le lac Serbonide & la Mer : & au sortir de cette gorge on rencontroit Péluse *, place très forte & munie d'une nombreuse garnison. Antoine fut détaché avec la cavalerie, pour préparer les chemins au gros de l'armée ; & secondé d'Antipatre, Ministre d'Hyrcan, il réussit parfaitement. Cet Iduméen habile & intelli-

* Damiette.

telligent, non seulement lui fournit de l'argent, des armes, des vivres; mais il lui facilita la conquête de Péluse, en gagnant les Juifs qui en gardoient les approches. Il y en avoit un grand nombre établis dans ces cantons, où ils avoient même un temple bâti par Onias sur le modéle de celui de Jérusalem. Les Pélusiotes eurent lieu de se féliciter d'être tombés sous la puissance d'Antoine. Car Ptolémée, Prince lâche & cruel, vouloit satisfaire sur eux sa vangeance par les pillages & les meurtres. Antoine l'en empêcha, & sauva la ville qu'il avoit prise. Gabinius s'étant rendu à Péluse, entra en Egypte avec son armée partagée en deux corps.

AN. R. 697. Av. J.C. 55.

Il auroit peut-être trouvé une résistance capable de l'arrêter long-tems, si les Aléxandrins eussent répondu par leur bravoure à celle de leur Roi. Mais ce peuple, le plus audacieux & le plus téméraire qui fut jamais dans les séditions, étoit très peu propre à la guerre. Les travaux surtout leur faisoient peur: & l'on rapporte qu'Archélaüs leur ayant ordonné de se fortifier un camp, ils se récriérent qu'il falloit faire marché avec des entrepreneurs pour cet ouvrage. On conçoit bien que de pareilles troupes ne pou-

Lâcheté & mollesse des Aléxandrins.

Val. Max. IX. 1.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

pouvoient pas tenir contre les Romains. Il se donna pourtant plusieurs combats, dans lesquels Antoine se distingua toujours beaucoup. Enfin Archélaüs ayant été tué dans une derniére action, Gabinius demeura maître & de la ville d'Aléxandrie, & de tout le Royaume d'Egypte, qu'il remit à Ptolémée. Antoine, qui étoit généreux & humain, fit chercher le corps d'Archélaüs, avec lequel il avoit été lié par le droit d'*hospitalité*, & lui rendit avec pompe les honneurs funébres. Cette attention & ce respect pour les devoirs de l'*amitié*, malgré l'opposition des *intérêts & des partis*, attirérent à Antoine beaucoup de louanges. Ptolémée n'avoit pas l'ame assez noble pour en mériter de pareilles. Il mit à mort premiérement sa fille Bérénice, & ensuite les premiers & les plus riches des Aléxandrins. Outre le motif de vengeance, il étoit bien aise de trouver dans leur dépouille de quoi satisfaire aux engagemens qu'il avoit pris avec Gabinius.

Archélaüs est tué, & Ptolémée rétabli.

Ce Général ne fit pas un long séjour en Egypte : mais il y resta plusieurs de ses soldats, gagnés sans doute par les promesses & par l'argent de Ptolémée, qui ne se fioit pas à ses sujets, & croyoit

avoir

avoir besoin pour se soutenir sur le trône de ceux qui l'en avoient remis en possession. Ces Romains s'établirent à Aléxandrie, s'y mariérent; & César les y trouva huit ans après, devenus de vrais Aléxandrins, & ayant presque totalement oublié les mœurs Romaines.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

Cæs. de B. Civ. III. 110.

De nouveaux troubles en Judée y rappellérent Gabinius. Il avoit laissé pour commander en son absence, lorsqu'il passa en Egypte, Sisenna son fils, qui étoit extrémement jeune, sans expérience & sans autorité. Aléxandre fils d'Aristobule profita d'une occasion si favorable pour soulever encore une fois tout le pays, & il commença par faire main basse sur tout ce qu'il rencontra de Romains. Ceux qui pûrent lui échaper s'étant retirés sur le mont Garizim, il les y assiégea avec une armée, qui devoit être très nombreuse, puisqu'après qu'Antipatre lui en eût débauché une grande partie, il lui resta encore trente mille hommes. Malgré la diminution de ses forces il attendit de pied ferme Gabinius. La bataille se donna: il fut vaincu: & cette derniére révolte, aussi bien que les précédentes, ne fit qu'aggraver le joug des Juifs, & les rendre encore plus

Nouveaux troubles en Judée.

Défaite d'Aléxandre, fils d'Aristobule.

Joseph.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

plus dépendans de la domination des Romains.

Gabinius est obligé de céder le commandement de son armée à Crassus. *Dio.*

Gabinius après avoir arrangé les affaires de la Judée & de Jérusalem selon qu'il convenoit à Antipatre, marcha contre les Arabes, qui en son absence avoient beaucoup véxé la Syrie par leurs courses. Il remporta sur eux quelques avantages, & se préparoit ensuite à porter la guerre chez les Parthes, suivant son ancien plan, lorsqu'il arriva un Lieutenant de Crassus qui venoit prendre en son nom le commandement de l'armée. Gabinius ne voulut point reconnoître ni recevoir cet Officier, comme s'il eût prétendu se perpétuer dans son emploi : & c'est peut-être ce qui engagea Crassus à hâter son départ. Gabinius ne jugea pas à propos de l'attendre : mais avant de se retirer, il se vangea en renvoyant Mithridate & Orsane, & privant ainsi Crassus du secours qu'il pouvoit tirer d'eux pour la guerre contre les Parthes. Comme le trait étoit noir, & capable d'aigrir l'armée Romaine, il fit courir le bruit qu'ils s'étoient enfuis.

Soulévement général des es-

Il s'agissoit pour Gabinius de retourner en Italie, & c'est ce qui l'inquiétoit beaucoup. Le soulévement des esprits y étoit

étoit général contre lui. Il n'avoit pas osé écrire à Rome, pour rendre compte du rétablissement de Ptolémée. Mais lorque la nouvelle en fut arrivée par les bruits publics, le Peuple fut extrémement indigné du mépris qu'il avoit fait de la Religion & de l'Oracle de la Sibylle : le Sénat, de longue main irrité contre lui, ne pouvoit lui pardonner d'avoir foulé aux pieds son autorité : les Publicains, dont il s'étoit montré l'ennemi implacable, jettoient les hauts cris : & les Syriens mêmes se plaignoient soit de ses injustices, soit des ravages auxquels il les avoit exposés de la part des Arabes en sortant de sa Province. Cicéron à tant de sujets de mécontentement joignoit ses violentes invectives : & il auroit sans doute obtenu un Décret du Sénat contre Gabinius, si les Consuls Pompée & Crassus ne l'eussent protégé puissamment, Pompée par un effet de son ancienne affection pour un homme qui lui avoit toujours été attaché ; & Crassus, tant par considération pour son collégue, qu'à cause de l'argent qu'il avoit reçu du coupable.

An. R. 697.
Av. J.C. 55.

Cris à Rome contre Gabinius.

Ce premier orage fut donc ainsi dissipé. Mais il se renouvella l'année suivante, qui eut pour Consuls L. Domitius

mitius Ahenobarbus, & Ap. Claudius Pulcher.

An. R. 698. Av. J.C. 54.

L. DOMITIUS AHENOBARBUS.
AP. CLAUDIUS PULCHER.

Caractère des deux Consuls.

De ces deux Consuls le premier, dévoué de tout tems au parti Aristocratique, faisoit gloire d'être l'ennemi déclaré de la ligue Triumvirale, qui lui avoit même fait manquer le Consulat l'année précédente. Le second étoit un homme mal décidé, ami de Pompée jusqu'à un certain point, accessible à la corruption & aux présens, capable néantmoins par vanité & par travers d'affecter de la sévérité, & de faire le personnage de zélateur de la liberté & des loix. Ainsi Gabinius étoit assuré d'avoir Domitius contre lui, & ne pouvoit guéres compter sur la protection d'Appius.

Gabinius revient à Rome.

Dio. Cic. ad Q. Fr. III.

Quoiqu'il eut fait remettre à Rome des sommes considérables à tous ceux dont il croyoit avoir besoin, sa conscience le rendoit si tremblant, qu'il traîna son voyage en longueur le plus qu'il lui fut possible. Il n'arriva que les derniers jours de Septembre, entra de nuit dans la ville, & passa un tems enfermé dans sa maison, sans oser se mon-

montrer. Il fallut pourtant qu'il vînt au Sénat, suivant l'usage, pour exposer l'état des forces ennemies, & celui des troupes Romaines qu'il avoit laissées dans sa Province. Il fut extrémement maltraité, surtout par Cicéron : contre lequel il n'eut d'autre ressource, que de lui reprocher son exil. A ce mot tout le Sénat ému d'indignation se leva, & prenant fait & cause pour Cicéron, accabla Gabinius de cris & de menaces. Ainsi se sépara l'assemblée.

An. R. 698. Av. J.C. 54.

Il y eut presse à qui accuseroit un homme si odieux & si criminel. Trois compagnies (car c'étoit la pratique dans Rome qu'un principal accusateur se faisoit soutenir de plusieurs seconds) se présentérent au Préteur qui connoissoit du crime de léze-majesté publique, & lui demandérent qu'il leur fût permis d'accuser Gabinius. Cicéron auroit eu grande envie de se mettre sur les rangs : mais il étoit retenu par la considération de Pompée, qui étoit si peu disposé à trouver bon qu'il accusât Gabinius, qu'il le pressoit même de se réconcilier avec lui. Notre Orateur refusa pour lors la réconciliation : mais il ne crut pas devoir heurter de front Pompée en se portant pour accusateur.

Il est accusé du crime de léze-majesté publique, & absous.

Parmi

An. R. 698. Av. J.C. 54.

Parmi ceux qui prétendoient accuser Gabinius, étoit C. Memmius Tribun du Peuple, qui pour préluder à l'accusation en forme, invectiva contre lui dans une assemblée avec tant de véhémence, que la multitude transportée demandoit presque déja le supplice du criminel. Sisenna, fils de Gabinius, vint se jetter en présence de tout le monde aux pieds du Tribun, & dans les mouvemens qu'il fit pour lui embrasser les genoux, l'anneau d'or qu'il avoit au doigt, tomba. La vûe de ce jeune homme ainsi prosterné & humilié commençoit à attendrir le Peuple : & la hauteur de Memmius, qui rebuta avec dureté Sisenna, acheva de changer en commisération la haine que l'on portoit auparavant à Gabinius.

Val Max. VIII. 1.

Je ne sais si cette avanture contribua à empêcher les juges de déférer à Memmius le rôle d'accusateur : mais L. Lentulus lui fut préféré. C'étoit celui que Gabinius eût choisi lui-même, s'il en eût été le maître : homme sans talens, qui agissoit dans cette affaire avec beaucoup de froideur, & qui en effet plaida très mal. Le bruit public l'accusa d'intelligence avec celui qu'il poursuivoit. Néantmoins la cause de Gabinius étoit

Cic.

si

ſi mauvaiſe, & ſa contravention à un décret du Sénat, & à un oracle reconnu pour divin, ſi formelle, qu'il ne ſembloit pas qu'il pût éviter la condamnation. Des témoins très graves, & Cicéron entre autres, le chargérent beaucoup. Mais la protection de Pompée, qui ſeul pouvoit tout alors, & l'argent de l'accuſé, triomphérent des loix, des régles des jugemens, & de l'honnêteté publique. Gabinius fut abſous à la pluralité de trente-huit voix contre trente-deux.

An. R. 698. Av. J.C. 54.

Indignation publique contre cet infame jugement.

Un jugement ſi indigne ſouleva tous les eſprits : & comme Gabinius, outre le crime de léze-majeſté, dont il venoit d'être déchargé, avoit encore à répondre à deux autres accuſations, celle de brigue, & celle de concuſſion, Cicéron augura dès-lors qu'il ſuccomberoit à l'une ou à l'autre. Un événement imprévû, & totalement étranger, lui fit un grand tort, & ralluma contre lui toute l'indignation du Peuple. Le Tibre ſe déborda, & fit beaucoup de ravages dans la ville. Ce fut pour la multitude une preuve de la colére des dieux : & la cauſe en fut attribuée ſans balancer à l'impunité dont les juges laiſſoient jouïr un impie, qui avoit mépriſé les Oracles du ciel.

Dans

An. R. 698. Av. J.C. 54.

Il est accusé de concussion. Cicéron plaide pour lui. *Dio. Cic.*

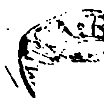
Dans ces circonstances
de comparoître devant le
Caton alors Préteur, pou
sur l'accusation de concu
pour défenseur dans cett
faire (qui le croiroit?) C
pée avoit voulu obtenir d
teur, qu'il se chargeât d
Gabinius accusé du crime
jesté. Cicéron s'en étoit d
écrivant à son frére, il p
tant qu'il pourroit conser
bre de liberté, il ne fero
pareille démarche. Il re
raison comme une infam
pour un coupable, qu'il
de haïr, & contre lequel
chaîné dans toutes les oc
cette fois Pompée redoul
ces, & exigea à toute forc
geât avec lui le deshonneu
un criminel haï du ciel &
Cicéron avoit déja fait t
démarches, qu'il se crût c
d'y ajouter encore celle-
s'étoit même ménagé av
un tems : & lorsque Cicé
taqué en dernier lieu pa
tion sanglante, l'accusé
répondre sur le même ton,

que s'il sortoit d'affaire à son honneur, & qu'il lui fût permis de demeurer dans la ville, il feroit ensorte de regagner son amitié. Cette protestation si obligeante & si soumise avoit plû à Cicéron: & Pompée revenant à la charge de maniére à ne vouloir pas être refusé, vainquit enfin toutes ses répugnances. Ce n'étoit pas la premiére fois qu'il entreprenoit la défense de causes reconnues par lui-même pour mauvaises. Il plaida donc pour Gabinius.

AN. R. 698. Av. J.C. 54.

Pompée joignit toute sa puissance à l'éloquence de Cicéron. Comme en qualité de Proconsul il ne pouvoit pas entrer dans Rome, il fit inviter le Peuple à s'assembler hors la ville, & harangua fortement en faveur de l'accusé. Il obtint de César des lettres de recommandation: il sollicita lui-même les juges. Mais le Peuple frappé de la crainte du courroux céleste, n'eût pas souffert aisément qu'on lui dérobat sa victime. D'ailleurs Gabinius qui avoit été tiré d'un danger plus grand que celui qu'il croyoit courir actuellement, ménagea la dépense, & ne fit pas aux juges des largesses bien abondantes. Il fut condamné, & obligé d'aller en exil, où il demeura jusqu'à la guerre entre César

Gabinius est condamné.



An. R. 698. Av. J.C. 54.

& Pompée. Cicéron en f
la honte de s'être démen
Gabinius, non par génér
auroit été louable, mais
plaisance servile pour les

Vatinius défendu pareillement par Cicéron, & absous. Cic. ad Fam. I. 9.

Il avoit défendu cette
avec aussi peu d'honneur
plus de succès, un autre
ennemis, qu'il méprisoit
ment. C'est Vatinius. L'
dente, pendant que cet
pétiteur de Caton disputo
la Préture, Cicéron l'avoit
maltraité dans le Sénat.
l'eut emporté par les voies
portées plus haut, le mê
à la priére de Pompée,
l'affoiblissoit, se réconcil
nius. De là il n'y avoit qu'
pour prendre sa défense,
accusé de brigue en sorta
ture. César vint à l'appui :
sollicitation bien puissante
céron, qui se ménageoit
tel ami, & dont le frére ser
Gaule comme Lieutenant G
les caresses & les marques
lance que les zêlés Républ
nuoient de prodiguer à C
quoient vivement notre O

fut bien aiſe, comme il le déclara lui-même en plaidant, de les piquer à ſon tour, & de leur rendre le change en favoriſant Vatinius. Il gagna donc ſur lui de ſe charger de la cauſe d'un homme également odieux & mépriſable, & dont le crime étoit plus évident que le ſoleil en plein midi. Nulle éloquence n'auroit pû lui en ſauver la peine: mais la faction Triumvirale y réuſſit. L'accuſateur, homme plein d'eſprit, eut beau déployer ſes talens, qui étoient grands, & qui lui ont aſſuré un rang honorable parmi les plus célébres Orateurs de ſon ſiécle. Tous les efforts de Calvus échouérent contre l'autorité de Céſar & de Pompée. Vatinius fut abſous.

AN. R. 698. Av. J.C. 54.

Le plaidoyer que fit Calvus en cette occaſion eſt ſouvent cité avec éloge par les anciens. Mais nous n'avons point ceux de Cicéron pour Gabinius & pour Vatinius: & il paroît qu'il en laiſſa ſeulement dans ſes papiers les eſquiſſes ſans les polir, & ſans y mettre la derniére main. Vraiſemblablement la honte ne lui permit pas de les rendre publics.

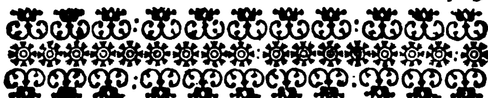
Car il n'étoit pas capable de s'aveugler ſur ſes torts: il les ſentoit. La lumiére ne lui manqua jamais: le courage n'y répondoit pas. Auſſi en ſoupiroit-il amérement.

Douleur profonde que reſſentoit Cicéron

An. R. 698. Av. J.C. 54. rement. Il se plaignoit à son frére de la servitude dans laquelle il vivoit, jusqu'à n'être pas libre même dans ses haines; & d'être forcé de défendre ses ennemis. cela dans un tems où il devroit être l'arbitre des plus grandes affaires de la République. Pline nous a conservé un mot célébre de lui, qui exprime le même sentiment. Cic. ad Q. Fr. III. 5. Cicéron comparant sa situation avec celle de Caton, qu'il voyoit respecté de ceux mêmes qui étoient bien éloignés d'imiter sa vertu, Plin. Praef. Hist. Nat. *O* [a] *Caton*, s'écria-t-il, *que vous êtes heureux! vous à qui personne n'ose demander rien qui soit contraire à l'honneur.* Il ne tenoit qu'à lui de se rendre également heureux: il ne s'agissoit que d'être aussi ferme.

Les suites de l'affaire de Gabinius m'ont amené jusqu'ici: il faut maintenant retourner en arriére, & reprendre les exploits de César à sa troisiéme campagne, où nous en sommes demeurés.

a O te felicem, M. Porci! à quo rem improbam nemo petere audet.



LIVRE QUARANTE-UNIÉME.



UATRE campagnes de César dans les Gaules. Malheureuse expédition de Crassus contre les Parthes. Ans de Rome *696-699*.

§. I.

Etat des Gaules après les deux premiéres campagnes de César. Les Vénétes forment une puissante ligue contre les Romains. César distribue ses forces en différens pays de la Gaule, & marche en personne contre les Vénétes. Bataille navale, où les Vénétes sont vaincus. Ils se rendent à discrétion, & sont traités à la rigueur. Victoire de Sabinus Lieutenant de César sur trois peuples alliés des Vénétes. L'Aquitaine soumise par P. Crassus. César entreprend de domter les Morins & les Ménapiens, & est arrêté par la mauvaise saison.

An. R. 696.
Av. J.C. 56.

CN. CORNELIUS LENTULUS MARCELLINUS.
L. MARCIUS PHILIPPUS.

Etat des Gaules après les deux premiéres campagnes de César.

LA Gaule paroiſſoit preſque ſoumiſe par les exploits des deux premiéres campagnes de Céſar. Les Helvétiens vaincus, & forcés de retourner dans leur pays, les Germains chaſſés au-delà du Rhin, les nombreuſes armées des Belges diſſipées ou détruites, & leurs villes ou reçues à compoſition ou priſes de force, tant & de ſi grandes victoires avoient rendu les Romains maîtres de tous les pays qui s'étendent depuis le lac de Genéve & le Rhône juſqu'à l'Océan Germanique, & de tout le cœur de la Gaule. En même tems que Céſar faiſoit la guerre en perſonne contre les Belges, P. Craſſus, l'un de ſes Lieutenans, avoit parcouru la partie Occidentale de la Gaule, ce que nous appellons aujourd'hui Normandie, Maine, Anjou, Bretagne, & avoit obligé les peuples de ces contrées à reconnoître l'Empire Romain, & à donner des otages. Mais l'amour de la liberté & la haine d'une domination étrangére n'étoient pas des ſentimens faciles à éteindre chez les Gaulois : & particuliérement

Caeſ. de B. G. II. 34.

les

les peuples qui avoient traité avec Crassus ayant plutôt été surpris par une subite terreur, que vaincus par la force, ne tardérent pas à se révolter. AN. R. 696. Av. J.C. 56.

Les Vénétes forment une puissante ligue contre les Romains.

Ce furent les Vénétes * qui donnérent le signal de la rébellion. Cette nation étoit très puissante, surtout par les forces maritimes. Ils avoient beaucoup de vaisseaux, avec lesquels ils faisoient le commerce de la Grande Bretagne. Ils l'emportoient sur leurs voisins pour l'habileté & pour l'expérience dans la marine : & comme leur côte n'a qu'un petit nombre de ports, dont ils étoient seuls maîtres, ils donnoient la loi à tous ceux qui navigeoient sur ces mers, & en tiroient des tributs. P. Crassus, qui avoit établi ses quartiers d'hiver en Anjou, & qui y manquoit de vivres, leur ayant envoyé deux officiers pour leur demander des bleds, les Vénétes les retinrent prisonniers : & leur exemple fut suivi des Curiosolites † & des Eusubiens [a], qui avoient reçu des Députés de Crassus chargés des mêmes ordres. Ces trois peuples réunis pour la défense de leur liberté, en firent bientôt entrer plu-

* *Ceux de Vannes.* *Cæs. de B. Gall. l.* III.

† *Ceux de Cornouailles.*

a *Ce nom est inconnu. Quelques-uns soupçonnent qu'il faut lire dans le texte de César* Lexobios, *ceux de Lisieux.*

An. R. plusieurs autres da
696. commun avis ils dé
Av. J.C. sus qu'il ait à leur
56. s'il veut retirer ses

César instruit de
Crassus, usa de sa
mée. Quoiqu'il fût
sur le champ ses or
struire une flote su
tirer de la Provin
meurs, des matel
commanda aussi à
Saintonge, qui d
de lui fournir des v
il vint se mettre pr
de son armée.

Son arrivée n'in
nétes, mais les po
plus grand nomb
réussirent si bien,
de la côte depuis N
bouchures du Rhi
confédération. Ils f
secours de la grand

Ces forces étoie
pouvoient croître a
tion de plusieurs au
qui portoient le jo

* *César ne dit point pré-*
cisément où il étoit. Je

ou appréhendoient de s'y voir bientôt assujettis.

César, pour contenir ceux qui ne s'étoient point encore déclarés, & de plus pour empêcher les confédérés de se réunir tous ensemble en un seul corps d'armée, prit le parti de partager ses troupes, & de les répandre dans les différentes parties de la Gaule. Il envoya Labiénus du côté de Tréves avec un corps de cavalerie. P. Crassus à la tête de douze cohortes légionaires, & d'une cavalerie nombreuse, passa la Garonne, & entra dans l'Aquitaine. Un autre Lieutenant Général, nommé Q. Titurius Sabinus, fut chargé avec trois légions de donner de l'occupation chez eux aux peuples qui habitoient les côtes que nous appellons de Basse Bretagne & de Normandie jusqu'à Lisieux. D. Brutus fut nommé Commandant de la flote, qui devoit combattre les Vénétes. Et César lui-même mena contre eux les troupes de terre.

AN. R. 696. AV. J.C. 56.

César distribue ses forces en différens pays de la Gaule, & marche en personne contre les Vénétes.

Il mit le siége devant plusieurs de leurs places, mais avec beaucoup de peines, & très peu de fruit. La plupart de leurs villes étoient bâties sur des promontoires & des langues de terre, dont le pied étoit baigné des eaux de la mer,

An. R. 696. Av. J.C. 56.

lorsqu'elle étoit haute, & décou lorsqu'elle s'étoit retirée. Ainsi n troupes de terre ne pouvoient attac ces places, inondées pendant six heur ni les vaisseaux tenir devant elles, pa qu'elles étoient à sec pendant les heures suivantes. Et lorsque les Romai par des travaux immenses avoient élev des digues qui arrêtassent le flot, le Vénétes retiroient tout leur monde & toutes leurs provisions sur leurs vaisseaux, & alloient s'enfermer dans une autre place.

Bataille navale, où les Vénétes sont vaincus.

César comprit qu'il se donnoit une peine inutile, & qu'il ne pouvoit réduire les Vénétes que par une bataille navale. Il prit donc le parti d'attendre sa flote: & lorsqu'elle fut arrivée, les ennemis ne tardérent pas à sortir de leurs ports pour la combattre. Ils avoient grande confiance en leur marine: & ils vinrent fondre sur les Romains avec deux cens vingt bâtimens, très bien équipés, & construits de la maniére la plus commode pour voguer sur ces mers. C'étoient des vaisseaux de haut bord, qui alloient à la voile, & dont le fond assez plat les mettoit à couvert du danger de toucher lors même qu'ils avoient peu d'eau. Les Romains au contraire

traire

traire n'avoient que des galéres si basses, AN. R.
que même les tours qu'ils dressoient 696.
dessus pouvoient à peine égaler le bord AV. J.C.
des vaisseaux ennemis. Ainsi ils souf- 56.
froient beaucoup des traits que leur lançoient les Gaulois, & ne leur faisoient guéres de tort par ceux qu'ils jettoient de bas en haut. Leur unique ressource étoit d'en venir à l'abordage, où la bravoure de leurs soldats & le nombre de leurs bâtimens devoit leur donner la supériorité. Pour amener à ce point le combat, voici quel expédient ils mirent en œuvre.

Ils avoient des faulx très bien aiguisées, & emmanchées de longues perches. Avec ces faux ils saisissoient les cordages qui attachoient les vergues au mât, puis s'éloignant à force de rames ils rompoient ou coupoient le cordage auquel la faux s'étoit accrochée. Les vergues tomboient : plus de voiles : le vaisseau Gaulois devenoit immobile ; il n'étoit plus possible de manœuvrer. Alors deux & trois galéres Romaines environnoient le vaisseau : les soldats Romains sautoient dedans de toutes parts, & leur valeur animée par les regards de César lui-même, & de toute l'armée de terre, qui couvroit toutes les falaises voisines,

An. R. 696. Av. J.C. 56.

triomphoit aisément d'ennemis déja à demi vaincus par la perte de ce qui faisoit leur principal avantage. Un grand nombre de vaisseaux Gaulois ayant été forcés de cette façon, les autres songérent à prendre la fuite : mais il survint tout-à-coup un calme, qui les livra aux vainqueurs. La nuit seule en sauva quelques-uns : tout le reste fut pris par les Romains.

Ils se rendent à discrétion, & sont traités à la rigueur.

Cette bataille termina la guerre. Car toutes les forces de la nation des Vénétes s'étoient rassemblées sur cette flote. Ils avoient perdu toute leur jeunesse, tous ceux qui primoient parmi eux par le rang & par l'autorité, tous leurs vaisseaux. Il fallut qu'ils se rendissent *à discrétion*. César les traita *à la rigueur*, comme coupables d'avoir violé le droit des gens en la personne de ces officiers Romains qui leur avoient été envoyés par P. Crassus, & qu'ils avoient retenu prisonniers. Il prétend qu'il étoit nécessaire d'apprendre à ces Barbares à respecter ceux qui sont revêtus d'un caractére public. Je ne sais si ce n'est pas trop relever des hommes dont la commission se réduisoit à acheter des bleds; & si la fierté & la hauteur Romaine n'influoient pas beaucoup dans le jugement

ment que César porta & exerça dans cette occasion. Quoi qu'il en soit, les malheureux Vénétes en furent les victimes. Tous leurs Sénateurs furent mis à mort, & les autres vendus à l'encan.

AN. R. 696. Av. J. C. 56.

Les armes de César prospéroient de tous côtés. Dans le même tems qu'il vainquoit les Vénétes, Titurius Sabinus gagna une grande bataille sur les Unelles*, les Eburovices†, & les Léxoviens réunis. La fureur des deux derniers de ces peuples pour la guerre étoit telle, qu'ils avoient massacré leur Sénat, parce qu'il s'y opposoit. Après cette cruelle exécution ils joignirent leurs troupes à celles des Unelles, dont le chef Viridovix fut reconnu pour Généralissime de l'armée des trois peuples. Sous ses ordres ils marchérent aux Romains, & vinrent se poster à deux mille pas de leur camp, les défiant au combat, & étalant tous les jours à leurs yeux leurs troupes nombreuses.

Victoire de Sabinus Lieutenant de César sur trois peuples alliés des Vénétes.

* *Les peuples du Cotentin.*

† *Ceux d'Evreux.*

Sabinus se conduisit en officier habile & prudent. Il ne croyoit pas qu'il convînt à un simple Lieutenant, en l'absence de son Général, de hazarder sans nécessité la bataille contre une armée beaucoup plus forte en nombre que la sienne. Ainsi malgré les bravades des

enne-

An. R. 696. Av. J.C. 56.

ennemis, & le mécontentement de ses propres soldats, il se tint enfermé dans son camp, étant bien-aise d'augmenter par cette apparence de timidité le mépris que les Gaulois avoient pour lui. Il fit plus : il leur détacha un prétendu transfuge, qui vint leur donner un faux avis, & leur dire que César étoit fort embarrassé à soutenir la guerre contre les Vénétes, & que Sabinus devoit la nuit suivante sortir furtivement de son camp, & se mettre en marche pour aller au secours de son Général. Cette nouvelle n'avoit rien que de vraisemblable; & d'ailleurs on se persuade aisément ce que l'on souhaite. Ainsi les Gaulois pleins de joie & de confiance forcent leurs Généraux de les mener sur le champ à l'attaque du camp des Romains. Ils font provision de fascines pour combler les fossés, & s'avancent comme sûrs de vaincre.

Les Romains étoient campés sur une hauteur. Nos Gaulois la montent avec précipitation, & ils arrivérent tout hors d'haleine. Dans le moment Sabinus fit sortir sur eux toutes ses troupes par deux portes à la fois. Cette sortie fut si vive, que les assaillans fatigués d'une marche trop rude, & embarrassés des fascines

dont

dont ils s'étoient chargés, ne purent pas même soutenir le premier choc. Ils prirent la fuite, laissant un grand nombre de morts sur la place. La cavalerie Romaine les poursuivit, & acheva de détruire cette nombreuse armée, de façon qu'il n'en échapa qu'une très pètite partie.

AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Les Gaulois étoient aussi promts à se décourager dans les disgraces, qu'ardens à entreprendre les guerres. Ainsi cette défaite abattit totalement les peuples vaincus, & ils se soumirent à Sabinus.

L'Aquitaine soumise par P. Crassus.

P. Crassus ne réussit pas moins heureusement en Aquitaine. Il gagna une bataille, prit une ville importante, & força un camp. Je ne m'arrêterai point à raconter en détail ses exploits. Je remarquerai seulement, que les ennemis qu'il vainquit firent une très belle défense. Les * Sotiates, qu'il attaqua les premiers, avoient eu grande part à la défaite de L. Manilius, Proconsul de la Gaule Narbonnoise, du tems de la guerre de Sertorius. Fiers de cette victoire, ils se battirent contre Crassus avec

Voyez Tome X. l. XXXIV. pag. 383.

* *Sanson prétend que la ville des Sotiates étoit* Létoure. *D'autres croyent trouver un vestige du nom de cet ancien peuple dans le village de* Sos en Estarac.

.R. avec beaucoup de courage : & après avoir été vaincus, ils s'enfermérent dans .C. leur ville, où ils soutinrent le siége en braves gens. Ils firent preuve de valeur dans plusieurs sorties : & comme ils savoient parfaitement l'usage des mines, ils en poussérent quelques-unes sous les ouvrages des assiégeans. Tout fut inutile : & il fallut qu'ils se rendissent à Crassus, qui les désarma.

La défaite des Sotiates & la prise de leur ville fut un avertissement aux autres peuples de l'Aquitaine de se réunir contre le vainqueur. Ils implorérent même le secours des Espagnols leurs voisins, & firent venir pour les commander des éléves du grand Sertorius. Sous ces nouveaux chefs la *guerre ne se fit point avec l'impétuosité & la fougue ordinaires aux Barbares.* Ils évitérent le combat : ils se tinrent dans un camp bien fortifié, voulant profiter de l'avantage qu'ils avoient de faire la guerre dans un pays ami & sur leurs terres, & ruiner par le tems des ennemis, qui tiroient leurs vivres de loin & avec beaucoup de peine. C'est ce qui obligea Crassus à livrer l'assaut à leur camp : & il auroit eu bien de la peine à le forcer, si les derriéres de ce camp eussent été

gardés

gardés avec ſoin. Mais ils étoient négligés : & Craſſus, qui en fut averti, y envoya ſa cavalerie avec quatre cohortes de réſerve. Ces troupes entrérent dans le camp des ennemis ſans réſiſtance : & les Aquitains envelopés par derriére, attaqués avec vigueur par devant, ſe trouvérent hors d'état de ſe défendre, & furent taillés en piéces. De cinquante mille qu'ils étoient, à peine en reſta-t-il la quatriéme partie. Le fruit de cette victoire fut la ſoumiſſion de toute l'Aquitaine, à la réſerve de quelques peuples reculés, & enfoncés dans les Pyrénées.

AN. R. 696. AV. J.C. 56.

Ce fut là le dernier ſervice que P. Craſſus rendit à Céſar. Il alla enſuite à Rome, y mena même un nombre conſidérable de ſoldats pour appuyer Pompée & Craſſus dans la demande du Conſulat, & ſuivit ſon pére dans la malheureuſe expédition contre les Parthes.

Céſar entreprend de dompter les Morins & les Ménapiens.

Lorſque Céſar eut terminé la guerre contre les Vénétes, la ſaiſon étoit déja fort avancée. Néantmoins comme les Morins * & les Ménapiens, peuples ſitués dans la partie Septentrionale de la Gaule

* *Les Morins habitoient le long de la mer entre la Somme & l'Eſcaut. Les Ménapiens, du tems de Céſar, occupoient les deux bords du Rhin, au-deſſous de l'endroit où fut depuis bâtie Cologne.*

An. R. 696. Av. J.C. 56. & est arrêté par la mauvaise saison.

Gaule, après être entrés dans la ligue qui venoit d'être dissipée & vaincue, n'avoient fait encore aucune démarche de soumission vers les Romains; César, qui [a] croyoit n'avoir rien fait tant qu'il lui restoit quelque chose à faire, marcha contre eux pour achever pleinement sa victoire. Il y trouva plus de difficulté qu'il ne pensoit. Ces peuples avoient compris par l'exemple des autres que nulle armée Gauloise ne pouvoit tenir la campagne contre les Romains: & comme leur pays étoit tout couvert de bois & de marais, ils s'y retirérent avec tous leurs effets.

César arrive à l'entrée de ces bois, & commence à s'y fortifier un camp. Les Gaulois sortent sur les travailleurs: il s'engage un combat, dans lequel se voyant pressés, ils gagnent leurs retraites. L'ardeur de la victoire porte les Romains à les y poursuivre: mais ils s'en trouvérent mal, & dans ces routes embarrassées ils perdirent plusieurs de leurs plus braves soldats.

Nul obstacle n'arrêtoit César. Il résolut d'abattre ces immenses forêts: & des arbres qu'il coupoit, il s'en faisoit une espéce

a Nil actum credens, dum quid superesset agendum, *Lucan.* II. 657.

espéce de rempart, les plaçant aux deux An. R. 696.
côtés de son armée pour en couvrir les Av. J.C. 56.
flancs contre les incursions subites des Barbares. Déja il avoit nettoyé un très grand espace de terrain avec une diligence incroyable, & il étoit parvenu jusqu'au lieu où étoient les bestiaux & les bagages des ennemis; de sorte qu'ils avoient été obligés de s'enfoncer eux-mêmes dans des forêts plus épaisses & plus profondes. Mais les mauvais tems qui survinrent, & les pluies continuelles, ne lui permirent plus de tenir son armée sous les toiles. Il fallut céder à la nécessité, & laisser sa victoire imparfaite. Seulement il ravagea tout le pays, & brûla les hameaux & tous les édifices de ces malheureux peuples: après quoi il se retira, & distribua ses troupes en quartiers d'hiver sur les terres des Aulerques*, & des autres nations récemment subjuguées.

§. II.

La Gaule demeure tranquille par nécessité. Les Usipiens & les Tenctéres, nations Germaniques, passent le Rhin. César marche contre eux. Négociation commencée

* *Les Aulerques Eburovices sont ceux d'Evreux; les Aulerques Cénomans sont les Manceaux.*

An. R. 697. Av. J.C. 55. des hameaux & des bourgades des deux côtés du fleuve.

A l'approche de cette nuée de Germains (car ce n'étoit pas une armée, c'étoient les deux nations qui marchoient en corps, hommes, femmes, enfans, au nombre de plus de quatre cens trente mille têtes) ceux des Ménapiens qui occupoient la rive droite du Rhin, se retirérent en deça du côté de la Gaule, & disposérent des troupes pour empêcher leurs ennemis de passer. Les Germains n'ayant point de bateaux, & voyant le bord opposé gardé avec soin, usérent de ruse. Ils firent courir le bruit qu'ils s'en retournoient dans leur pays, & réellement ils s'éloignérent du fleuve de trois journées de marche. Les Ménapiens les crurent partis, & revinrent à leurs hameaux. Mais la cavalerie des Germains ayant rebroussé chemin, & regagné le voisinage du fleuve en une seule nuit, vint surprendre les trop crédules Gaulois, les égorgea, s'empara de leurs bateaux, passa à l'autre bord avant que la partie des Ménapiens qui l'occupoit fût instruite de ce qui venoit d'arriver. Les vainqueurs demeurérent maîtres du pays, & vécurent pendant tout l'hiver des provisions qu'ils y avoient trouvées. Dès

& plus que tout cela l'impuissance, après les pertes qui l'avoient épuisée, la forcérent de demeurer tranquille & soumise, au moins pour un tems. Deux nations Germaniques vinrent, pour ainsi dire, la relayer, & présenter à César l'occasion d'éviter un repos, qui lui eût été insupportable. An. R. 697. Av. J.C. 55.

Les Usipiens & les Tenctéres étoient voisins des Suéves, nation très puissante, qui occupoit une grande partie de la Germanie, & qui étoit composée de cent peuples ou cantons, de chacun desquels il sortoit tous les ans mille hommes pour aller faire la guerre. Les Suéves étoient de très méchans voisins. Ils pensoient que c'étoit une gloire pour eux d'être bornés par de vastes solitudes, qui prouvassent qu'un grand nombre de peuples n'avoient pû soutenir leurs efforts. Les Tenctéres & les Usipiens se trouvérent dans le cas. Après avoir résisté aux Suéves pendant plusieurs années, ils furent chassés de leurs terres: ils se virent obligés d'errer çà & là l'espace de trois ans par différens pays de la Germanie; & enfin ils arrivérent, pendant l'hiver de l'année où nous en sommes, aux bords du Rhin, à l'endroit qu'habitoient les Ménapiens, qui avoient des

Les Usipiens & les Tenctéres, nations Germaniques, passent le Rhin. *Cæs. de B. G. l.* IV.

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

paroles aux Usipiens & aux Tenctéres, qui en conséquence avoient quitté les bords du Rhin, & s'étoient avancés sur les terres des Eburons * & des Condruses †, cliens de ceux de Tréves. En homme habile, il feignit d'ignorer ce qu'il n'étoit pas tems de punir. Il appella auprès de sa personne les principaux chefs de la Gaule, leur parla avec bonté, & leur ayant demandé de la cavalerie, il marcha contre les Germains.

* *Ceux de Liége.*

† *Le Condros retient encore cet ancien nom.*

Négociation commencée entre ces peuples & César, puis rompue par un combat, sans qu'il soit bien clair de quel côté en est la faute.

Lorsqu'il fut à peu de journées d'eux, il vit venir à lui des Ambassadeurs de leur part, qui lui tinrent un langage, où, à travers des traits de fierté & de bravade dans le goût des Barbares, il étoit aisé d'appercevoir quelque inquiétude & quelque crainte. Ils lui dirent "*que* „ ceux qui les envoyoient n'avoient nul „ dessein d'entrer en guerre avec les Ro„ mains; que si on les attaquoit, ils sau„ roient se défendre, ayant appris de „ leurs péres à ne demander jamais quar„ tier. Que cependant ils vouloient bien „ lui protester, qu'ils n'étoient entrés „ en Gaule que malgré eux, & parce „ qu'ils avoient été chassés de leur pays. „ Que si les Romains les vouloient pour „ amis, les Usipiens & les Tenctéres „ pouvoient ne leur pas être inutiles.

„ Qu'ils

„ Qu'ils étoient prêts soit à accepter les „ terres que César voudroit leur don- „ ner, ou à s'établir sur celles qu'ils „ avoit conquises. Qu'ils ne cédoient „ la gloire de la valeur qu'aux Suéves, „ à qui les dieux immortels eux-mêmes „ ne seroient pas capables de résister: „ mais qu'il n'y avoit aucun autre peu- „ ple au monde, qu'ils n'eussent pleine „ confiance de pouvoir vaincre. „

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

César leur déclara nettement qu'ils n'avoient point de terres à espérer en deça du Rhin. Mais il leur fit une proposition, qui fut de s'incorporer avec les Ubiens, peuple Germain, & vexé comme eux par les Suéves. Ces Ubiens, qui habitoient alors sur la rive droite du Rhin, avoient imploré le secours de César: & il leur auroit procuré sans frais & sans peine un puissant renfort en leur joignant les Usipiens & les Tenctéres. La proposition du Général Romain donna lieu à une négociation, pendant laquelle il avançoit toujours. Lorsqu'il n'étoit plus qu'à huit mille pas, il se livra un combat de cavalerie, dans lequel huit cens Germains défirent & mirent en fuite cinq mille chevaux Romains.

Parmi ceux qui périrent en cette

An. R. 597. Av. J.C. 55. occasion César regretta particuliérement un illustre Aquitain, d'une très haute naissance, qui avoit été fait citoyen Romain, comme il paroît par le nom de Pison qu'il portoit. Ce brave homme voyant son frére envelopé par les ennemis, courut à lui, & le dégagea: mais lui-même ayant eu son cheval blessé, il fut obligé de mettre pied à terre, & après s'être défendu long-tems & vaillamment, enfin accablé par le nombre, il succomba & resta sur la place. Son frére, qui s'étoit retiré, apperçut de loin ce qui se passoit: & ne pouvant survivre à un frére tendrement aimé & son libérateur, il revint à toute bride se jetter au milieu des ennemis, & se fit tuer pareillement.

Ce combat est extrémement important par la circonstance d'avoir été donné dans un tems où il y avoit une négociation ouverte entre César & les Germains. Par qui il fut engagé, & conséquemment sur qui doit tomber le reproche de perfidie? c'est un problême qui souffre de la difficulté. César en rejette la faute sur les Barbares: mais à Rome bien des gens furent persuadés, que c'étoit lui qui avoit violé la foi de la négociation; & lorsqu'on lui décernoit

noit des honneurs dans le Sénat pour les exploits de la campagne dont il s'agit actuellement, Caton opina pour le livrer aux Germains, afin qu'il portât seul la peine de son infidélité, & que la République n'en fût pas responsable envers les dieux & envers les hommes. AN. R. 697. Av. J.C. 55. Plut.Caes.

Il est difficile de se décider sur un point si obscur, & touchant lequel d'une part l'intérêt de César diminue le poids de son témoignage, & de l'autre la haine & la partialité peuvent avoir emporté Caton au-delà des bornes. On sait que César n'étoit point scrupuleux en fait de morale; mais ses procédés étoient francs & généreux, au moins à l'extérieur, & autant qu'il s'embarrassoit peu d'avoir pour lui la vérité & la justice dans le fond, autant affecta-t-il toujours d'en garder les dehors. Il faut néanmoins avouer qu'ici les apparences ne sont pas pour lui. Il n'est pas vraisemblable que huit cens cavaliers se soient déterminés les premiers à en attaquer cinq mille: & une démarche des Germains qui semble prouver leur bonne foi, c'est que le lendemain du combat ils envoyérent encore leurs Députés à César pour lui faire des excuses, & pour continuer la négociation.

AN. R. 697. AV. J.C. 55. occasion César regre... ..iers ces Députés: un illustre Aqui... il est vrai, comme naissance, qui ...'ils venoient le trom-Romain, co... par de belles paroles, de Pison q... .eurs nations faisoient con-me voya... ..ains des actes d'hostilité. En ennem... ..ems jugeant que les Germains mais ...gnoient point d'être attaqués, & bles... .e tenoient point sur leurs gardes, te...endant qu'ils envoyoient négocier avec lui, il fait sortir son armée du camp, & marche en ordre de bataille aux ennemis. Il avoit rangé ses troupes sur trois lignes, laissant la cavalerie à la queue, à cause de l'effroi dont il ne la croyoit pas encore bien revenue depuis sa défaite.

Il trouva les choses telles qu'il les avoit prévûes. Les Germains furent surpris, & n'eurent pas le tems nécessaire pour se mettre en défense. Les uns vouloient que l'on restât dans le camp, les autres que l'on sortît en plaine. Pendant ce trouble & cette confusion les Romains tombent sur eux, & ils en eurent bon marché. Ce ne fut pas un combat: ce fut une déroute. Après que quelques-uns des plus braves eurent tenté inutilement une légére résistance, tous prirent la fuite. Les femmes & les enfans,

sans, qui couvroient toute la campagne, furent massacrés par la cavalerie Romaine. Les autres poursuivis jusqu'au confluent de la Meuse & du Rhin, se précipitérent dans ces riviéres, & y périrent presque tous: ensorte que de cette multitude prodigieuse il ne s'en échapa que très peu. Les Romains ne perdirent pas un seul homme, & n'eurent qu'un très petit nombre de blessés.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

César prend la résolution de passer le Rhin. Ses motifs.

Ce fut alors que César résolut de passer le Rhin. Il rapporte différens motifs qui l'y déterminérent: mais on peut soupçonner qu'il supprime le véritable, qui n'étoit autre que le désir immodéré d'une gloire toute nouvelle, & l'envie de faire du bruit. Le Rhin & la Germanie étoient alors très peu connus des Romains. C'étoit donc un honneur singulier & très brillant, d'être le premier qui passât ce grand fleuve, & de porter la terreur dans un pays barbare, avec lequel Rome jusqu'alors n'avoit presque jamais eu aucun commerce.

Les raisons qu'allégue César ne sont pourtant pas destituées de toute solidité. La premiére, & selon lui, la plus juste, c'est que voyant les Germains se porter si facilement à passer le Rhin &

AN. R. 697. Av. J. C. 55.
à venir en Gaule, il étoit bien-aise de leur faire comprendre qu'ils pouvoient craindre aussi de voir l'ennemi sur leurs terres. De plus la cavalerie des Usipiens & des Tenctéres, qui ne s'étoit point trouvée à la bataille, parce que plusieurs jours auparavant on l'avoit envoyée au delà de la Meuse pour piller le pays & enlever des fourages, s'étoit retirée, après la victoire de César, au delà du Rhin chez les Sicambres: & le vainqueur ayant demandé qu'on lui livrât ces fugitifs, les Sicambres avoient répondu que le Rhin bornoit la domination Romaine; & que si les Romains prétendoient en interdire le passage aux nations Germaniques, ils devoient subir la même loi, & ne s'arroger aucun droit ni aucune autorité au delà de ce fleuve. Enfin les Ubiens toujours fatigués par les Suéves, prioient César de se montrer en Germanie, prétendant que cette seule démarche suffiroit pour leur procurer à jamais la tranquillité. Ils offroient même des bateaux aux Romains pour le transport des Légions.

César ne crut pas devoir accepter les offres des Ubiens. Il pensoit qu'il n'y avoit ni sureté, ni dignité pour lui & pour l'armée Romaine à passer dans des ba-

bateaux. La construction d'un pont sur un fleuve si rapide, si large, & si profond, (car c'est au dessous de l'endroit où est bâtie Cologne qu'il se préparoit à le passer) étoit sans doute un ouvrage très difficile. Mais César accoutumé à vaincre les obstacles, tenta l'entreprise, & réussit.

An. R. 697. Av. J. C. 55.

J'insérerai ici la description qu'il a donnée de ce pont, y ajoutant seulement quelques circonstances qu'il a laissé à suppléer, mais qui m'ont paru des éclaircissemens nécessaires. Si je me trompe en quelque chose, j'espére qu'on le pardonnera à un écrivain obligé par la nécessité de son sujet de parler de matiéres infiniment éloignées de sa profession, & d'ailleurs très résolu de se corriger, si les maîtres de l'art daignent lui montrer son erreur.

Description du pont construit par César sur le Rhin.

On joignoit ensemble des pieux deux à deux, à la distance de deux pieds l'un de l'autre, de la grosseur d'un pied & demi chacun, & d'une longueur proportionnée à la hauteur de la riviére : & après les avoir un peu aiguisés par le bout, & peut-être armés de fer, on les descendoit avec des machines dans l'eau, puis on les enfonçoit à coups de mouton, non pas perpendiculairement, mais

An. R. 697. Av. J.C. 55.

inclinés suivant la direction du fleuve. Vis-à-vis de ces deux pieux & au dessous, à la distance de quarante pieds, on en enfonçoit pareillement deux autres, qui regardoient les premiers, & étoient inclinés en un sens contraire au courant du fleuve. Ces deux pilotis, composés chacun de deux pieux, étoient tenus en état par une grosse poutre, étendue de l'un à l'autre, & qui étant de deux pieds d'épaisseur, remplissoit exactement l'intervalle des deux pieux, & avoit pour appui la piéce de bois qui les joignoit. Les têtes de cette poutre étoient assujetties & liées de chaque côté au pilotis, par de grosses chevilles, ou boulons, l'un en dedans, l'autre en dehors : ensorte que les deux pilotis ne pouvant se rapprocher, & les deux boulons qui lioient la poutre à chaque pilotis se résistant mutuellement, la construction étoit si ferme, que par les loix de la nature, plus le fleuve devenoit rapide, plus l'ouvrage acquéroit de solidité. Voilà ce que je trouve de plus difficile à concevoir dans toute cette description. J'avoue même que rien de ce que j'ai pû imaginer ne me satisfait pleinement. Ainsi je laisse ce problême à résoudre à de plus habiles que moi. Outre la diffi-

culté

culté de la chose en elle-même, il semble de plus qu'il y ait contradiction entre ce que dit ici César, & la précaution dont il sera parlé plus bas, d'établir des arcs-boutans pour soutenir le pont contre la violence du fleuve. Cette précaution paroîtroit superflue, si la rapidité du fleuve ne fait qu'augmenter la solidité de l'ouvrage. Après ce premier rang on en établissoit un autre à quelque distance: puis sur les poutres, qui étoient couchées de long suivant le fil de l'eau, on mettoit en travers des perches, des claies, & sans doute de la terre & du gazon, pour former un plancher solide & continu. Au dessous * du pont on avoit enfoncé d'autres pieux en forme d'arcs-boutans, qui soutenoient le pont contre la violence du fleuve: & au dessus à quelque distance, il y en avoit d'autres pour lui servir de défense: afin que si les Barbares lâchoient des troncs d'arbres, ou des bateaux pour renverser l'ouvrage, cette palissade en amortît l'effet,

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

* *Le texte porte*, vers la partie inferieure du fleuve: *expression vague, & qui peut donner lieu à une interprétation différente de celle que j'ai suivie. On pourroit concevoir les pieux dont il est ici question, comme placés avant le dernier rang des pilotis, & les soutenant du côté où ils étoient inclinés; de sorte qu'ils leur servissent comme d'avant-mur; pour amortir la fougue du fleuve.*

AN. R. 697. Av. J.C. 55.

l'effet, & empêchât qu'ils n'endommageassent le pont.

La diligence avec laquelle fut exécuté un si grand ouvrage n'est pas moins digne d'admiration, que l'ouvrage même. Il fut achevé en dix jours à compter de celui où l'on avoit commencé à apporter les bois sur le bord du fleuve. César ayant laissé un corps de troupes considérable à la tête du pont de chaque côté, entra sur les terres des Sicambres.

Ses exploits en Germanie se réduisent à peu de chose.

Ses exploits en Germanie se réduisirent à assez peu de chose. Il y reçut les Députés de quelques peuples qui lui demandoient la paix & son amitié, qu'il leur accorda en exigeant d'eux des otages. Les Sicambres s'étoient retirés dans des déserts & des forêts : il ravagea leur pays, brûla les édifices, & coupa les bleds. Les Suéves en avoient fait autant que les Sicambres, avec cette différence qu'après avoir mis en sureté leurs femmes, leurs enfans, & tout ce qu'ils possédoient, ils avoient rassemblé au cœur du pays tout ce qui faisoit la force de la nation, c'est-à-dire, ceux qui étoient en état de porter les armes ; & là ils attendoient l'armée Romaine en résolution de la bien recevoir. César ne jugea pas à propos d'aller les attaquer.

quer. Il prétendit avoir rempli toutes les différentes vûes qu'il s'étoit proposées en passant le Rhin, puisqu'il avoit répandu dans la Germanie la terreur de son nom, s'étoit vengé des Sicambres, & avoit délivré les Ubiens de l'oppression des Suéves. Ainsi il ne demeura que dix-huit jours au-delà du fleuve, après lesquels il le repassa, & rompit son pont, remportant de son entreprise la gloire assez frivole d'avoir fait ce que nul Romain avant lui n'avoit tenté.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

Il forme le projet de passer dans la Grande Bretagne. Ses motifs.

Son goût pour les choses d'éclat lui inspira tout de suite un autre projet du même genre que le précédent, & aussi peu utile. Ce fut de passer dans la Grande Bretagne, & de porter la guerre dans un nouveau monde. Car c'étoit sur ce pied que l'on regardoit alors la Grande Bretagne, si peu connue dans ces tems-là, que plusieurs doutoient encore si elle étoit une isle; & que, selon Tacite, on n'en fut bien assuré que plus de cent ans après, lorsqu'une flote Romaine, par les ordres d'Agricola, en eut fait le tour. César néantmoins en parle par tout comme d'une isle, & tel est aussi le langage & le sentiment de Strabon, habile & judicieux Géographe, qui écrivoit au commencement du régne de Tibére.

AN. R. 97. Av. J.C. 5. César colore l'ambition qui le menoit dans la Grande Bretagne du prétexte de la justice & de l'utilité. Il dit que les Bretons avoient presque toujours envoyé du secours aux Gaulois dans leurs guerres contre les Romains : & il ajoute qu'il devoit lui être tout-à-fait avantageux de connoître les ports & les côtes de cette isle, les mœurs des habitans, & leur maniére de combattre. Or c'est à quoi il ne pouvoit parvenir, qu'en y passant lui-même. Car les Gaulois n'en avoient que des connoissances fort confuses, parce qu'il n'y avoit que leurs marchands qui en fissent le voyage : encore ne pénétroient-ils jamais dans le pays, ensorte qu'ils n'avoient d'idée précisément que des ports où ils faisoient le commerce. Je ne sai de quelle utilité pouvoit être à César la connoissance qu'il souhaitoit acquérir de tout ce qui regardoit la Grande-Bretagne, à moins qu'il ne roulât dans son esprit le dessein d'en faire quelque jour la conquête : mais les Gaulois ne lui en laissérent pas le loisir.

Suet. Cæs. 47. A ces motifs Suétone en joint un bien futile, savoir la passion pour les perles, que produit l'Océan Britannique. Le luxe fou de César peut autoriser

ce soupçon. En tout cas il fut bien trompé dans son attente. Ces perles sont ternes & sombres, & n'approchent point de cette belle eau qui fait le prix de celles d'Orient.

An. R. 697. Av. J.C. 55.

Tac. Agr. n. 12.

La saison étoit déja fort avancée, lorsque César forma le projet dont nous parlons. C'étoit un nouvel aiguillon ajouté à son activité naturelle. Il vint donc en toute diligence dans le pays des Morins, d'où il savoit que le trajet est le plus court pour passer dans la Grande Bretagne : il rassembla le plus de vaisseaux qu'il lui fut possible des pays voisins, & manda la flote qu'il avoit fait construire l'année précédente pour la guerre contre les Vénétes. Comme il n'avoit pas moins de prévoyance, que de vivacité & d'ardeur, il tâcha de s'instruire de tout ce qu'il lui étoit important de connoître touchant le pays où il se préparoit à entrer : & peu satisfait des éclaircissemens qu'il put tirer des Gaulois, il envoya un officier Romain, nommé C. Volusenus, avec un vaisseau de guerre, pour visiter les côtes de la Grande-Bretagne, & venir ensuite lui faire son rapport de tout ce qu'il auroit vû & remarqué. Volusenus fut cinq jours en mer, & n'ayant osé descendre

Il prépare toutes choses pour le trajet.

A. R. en aucun endroit, il ne put rendre
J.C. compte que des dehors & des approches de l'isle.

Cependant le bruit du dessein de César s'étoit répandu dans la Grande Bretagne, & y avoit jetté l'allarme. Plusieurs peuples lui envoyérent des Députés, pour lui faire leurs soumissions, & pour offrir de lui donner des otages. César crut devoir profiter de ces favorables dispositions : il répondit gracieusement aux Députés des Barbares, & les renvoya dans leur pays en les faisant accompagner de Comius Artésien, qu'il avoit fait Roi de sa nation, & en qui il avoit alors beaucoup de confiance. Ce Comius, dont le nom étoit connu & considéré dans la Grande Bretagne, avoit ordre de parcourir différens peuples, de les exhorter à reconnoître l'Empire Romain, & d'annoncer la prochaine arrivée de César.

Le soin d'assembler sa flote retint quelque tems César dans le pays des Morins. Sa présence n'y fut pas inutile. Cette nation avoit toujours jusques-là refusé opiniâtrement de se soumettre. Alors la plus grande partie des cantons qui la composoient vinrent par Députés lui demander pardon pour le passé,

&

& lui déclarer qu'ils obéïroient à tout ce qu'il leur ordonneroit à l'avenir. Rien ne pouvoit lui arriver plus à propos. Charmé de ne point laisser de sujet d'inquiétude derriére lui pendant qu'il seroit dans la Grande Bretagne, il reçut les soumissions des Morins, & se contenta d'exiger d'eux beaucoup d'otages. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

La flote de César consistoit en vaisseaux longs, comme il les appelle, c'est-à-dire, galéres armées en guerre, & en vaisseaux de charge, qui alloient à la voile. Il embarqua sur quatre-vingts vaisseaux de charge deux légions. Il ne nous dit point quel nombre de troupes montoit les galéres, qu'il distribua en escadres sous le commandement du Questeur, & de ses Lieutenans Généraux. Il destina au transport de la cavalerie dix-huit vaisseaux de charge, qui étoient retenus par le vent dans un port situé à huit mille pas au dessus de celui d'où il partoit lui-même. Il ne nomme ici ni l'un ni l'autre de ces deux ports. Mais si celui * d'où il partoit cette année est le port Itius où il s'embarqua l'année suivante pour faire le même trajet, il paroît que le port inférieur est Wissan,

* *La chose en soi est vraisemblable; & Strabon ne permet pas d'en douter, Liv.* IV. *p.* 199.

[..]in. R. [..]7. [..]v. J.C. Wiſſan, & le ſupérieur Calais. En s'embarquant il laiſſa un Lieutenant Général avec des troupes pour garder le port ; & il envoya le reſte de ſon armée, ſous les ordres de deux autres Lieutenans Généraux, Titurius Sabinus, & Aurunculeius Cotta, dans les cantons des Morins qui n'étoient pas encore ſoumis, & ſur les terres des Ménapiens.

[..] part. [..]ombat [..]a deſ[..]nte. Tous les arrangemens étant pris, Céſar profita d'un vent favorable pour ſortir du port. Il partit ſur le minuit, & envoya ſa cavalerie s'embarquer à l'autre port, avec ordre de le ſuivre inceſſamment. Mais il fut mal obéi en cette partie. Pour lui, voguant à la tête de ſa flote, il commença à voir terre vers la quatriéme heure du jour. Le rivage qu'il découvroit, n'étoit pas propre pour une deſcente. Il étoit dominé par des Dunes de deſſus leſquelles on pouvoit lancer des traits juſqu'au bord de l'eau : & toutes ces Dunes étoient couvertes des troupes des Barbares. Il fit donc jetter l'ancre, attendant que tous ſes vaiſſeaux l'euſſent joint. A la neuviéme heure, aidé en même tems du vent & de la marée, il avança encore huit mille pas, & trouva un rivage aiſé & uni, où il réſolut de deſcendre.

Les

Les Barbares n'avoient point perdu de vûe la flote Romaine, & ayant fait prendre les devans à leur cavalerie & à leurs chariots, (car l'usage des chariots dans les combats subsistoit parmi eux) ils menérent leur infanterie avec assez de diligence pour être à tems de s'opposer avec toutes leurs forces au débarquement. Les vaisseaux Romains prenoient trop d'eau, pour pouvoir approcher du rivage, ensorte qu'il falloit que les soldats se jettassent à la mer. On conçoit combien des troupes pesamment armées, accoutumées à combattre sur un terrain ferme & solide, & qui n'étoient point au fait des endroits où l'eau se trouvoit plus ou moins profonde, avoient de désavantage contre des Barbares agiles & dispos, que rien n'embarrassoit, & qui connoissoient parfaitement les lieux. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

Le courage commençoit à manquer aux Romains. Celui qui portoit l'aigle de la dixiéme légion les ranima. Comme il voyoit que ses camarades n'osoient se jetter à l'eau, dont la profondeur les effrayoit, *Suivez moi*, leur cria-t-il, *si vous ne voulez que cette aigle tombe au pouvoir des Barbares*. En disant ces mots il s'élance le premier hors du vaisseau. La crainte de l'ignominie vainquit celle

du

An. R. 697. Av. J.C. 55. du péril : & tous les autres le suivirent. En même tems César remplissoit de soldats les esquifs & les frégates légéres pour aller au secours de ceux qui combattoient dans l'eau : & de plus, ce qui contribua principalement au succès de la descente, c'est qu'il fit faire aux galéres un mouvement pour prendre en flanc les ennemis, & lancer sur eux une grêle de traits avec les machines, usitées chez les Romains, mais absolument inconnues de ces insulaires : ensorte qu'outre le monde qu'ils perdoient, l'aspect seul de ces étranges machines les frappoit d'un horrible effroi. Enfin après bien des peines & des périls les Romains parvinrent au rivage : & dès qu'ils eurent pris terre, ils poussérent si vigoureusement les Barbares, qu'ils les dissipérent absolument. Mais comme la cavalerie de César n'étoit point arrivée, il ne fut pas possible de les poursuivre.

Démarche de soumission de la part des Barbares.

Des Barbares se découragent aisément. Ainsi ces mêmes peuples qui venoient de s'opposer avec tant de vigueur à la descente de l'armée Romaine, n'ayant pû y réussir, envoyérent à César des Députés, qui avoient charge de lui faire toutes sortes de protestations de soumission & d'obéissance. Ils lui rendirent

dirent aussi Comius Roi des Artésiens, qu'ils avoient retenu prisonnier. César les écouta avec douceur, & leur demanda des otages. Tout paroissoit s'acheminer à la paix & à un bon accord. Mais c'étoit la crainte seule qui guidoit ces Barbares: & l'occasion s'étant présentée de revenir contre leurs engagemens, & de renouveller la guerre, ils ne la manquérent pas.

AN. R. 697. Av. J.C. 55.

Le quatriéme jour depuis l'arrivée de César dans la Grande Bretagne on apperçut du camp les dix-huit vaisseaux de charge, qui amenoient la cavalerie. Mais dans le moment il s'éleva une furieuse tempête, qui en dispersa une partie dans la Manche, où ils coururent un très grand danger, & se trouvérent heureux de pouvoir regagner la terre ferme.

La cavalerie de César ne peut aborder.

La nuit même de ce jour c'étoit pleine Lune, & l'on approchoit de l'Equinoxe. Le concours de ces deux circonstances produit les plus hautes marées. César ne le savoit pas, & n'avoit pris aucune précaution contre un danger qu'il ignoroit. Ainsi & ses galéres, qui étoient à sec sur le rivage, & ses vaisseaux de transport, qui étoient à l'ancre, furent soulevés, battus, fracassés par le flot,

Sa flote est maltraitée par les hautes marées.

AN. R. 697. Av. J.C. 55.

sans qu'il fût possible d'apporter remède à un si grand mal. Cet accident jetta César dans un extrême embarras. Le retour devenoit comme impossible, puisqu'il n'avoit point d'autres vaisseaux que ceux qui venoient d'être si fort maltraités, & qu'il manquoit de toutes les choses nécessaires pour le radoub. D'ailleurs, ayant compté hiverner en Gaule, il n'avoit apporté ni bagages, ni provisions suffisantes de bled.

Les Barbares renouvellent la guerre.

Les Barbares voyant leurs ennemis sans vaisseaux, sans vivres, sans cavalerie, conçurent l'espérance de les exterminer, & de faire passer pour jamais aux Romains l'envie d'entrer dans leur isle. D'ailleurs ils jugeoient du petit nombre des troupes de César *par le peu* d'espace qu'occupoit son camp: & quoique cette marque ne fût pas absolument sûre, parce que l'armée Romaine, comme je l'ai dit, n'avoit point de bagages, ils ne se trompoient que du plus au moins, & ils avoient réellement une grande supériorité par leur multitude. Ils commencérent donc à se liguer de nouveau, à se rassembler secrétement en corps de troupes, cachant leur jeu, ne se déclarant point ouvertement, & attendant le moment favorable pour sur-

ſurprendre les Romains, & tomber ſur ceux avec avantage. AN. R. 697. Av. J. C. 55.

Mais Céſar n'étoit pas un ennemi aiſé à ſurprendre. La ſituation où il étoit lui faiſoit deviner ce que devoient penſer & faire les Barbares : & comme ils avoient ceſſé de lui envoyer des otages, la preuve de leur révolte devenoit compléte. Ainſi il ſe préparoit à tout événement. Il envoyoit tous les jours couper les bleds dans les campagnes, & en faiſoit des amas dans ſon camp. Il ſacrifia les vaiſſeaux les plus bleſſés, & en prit les bois & les fers pour radouber ceux qui l'étoient moins, faiſant venir de la terre-ferme les autres matiéres & les inſtrumens néceſſaires pour ce travail. Par ce moyen, il en fut quitte pour la perte de douze vaiſſeaux, & il mit tout le reſte en état de tenir la mer.

Cependant les Barbares trouvérent l'occaſion qu'ils cherchoient. Ils avoient remarqué que toute la campagne des environs ayant été moiſſonnée, il ne reſtoit plus qu'un ſeul endroit où les Romains puſſent venir couper des bleds. Ils ſe poſtérent dans le voiſinage, embuſqués dans une forêt : & Céſar, comme ils l'avoient prévû, ayant envoyé la ſeptiéme légion dans le quartier qu'ils envi-

An. R. 697. Av. J.C. 55.

environnoient, pendant que les soldats Romains se répandent dans la plaine, & que la faucille à la main, au lieu de l'épée, ils ne pensent qu'à scier les bleds, les Barbares sortent brusquement de leurs bois, attaquent les fourageurs, en tuent quelques-uns, & portent le trouble & la confusion parmi les autres. Ils entreprennent même de les envelopper, en étendant autour d'eux leurs chariots de guerre. Voici quelle étoit leur façon de se servir de ces chariots dans les combats.

Usage qu'ils faisoient de leurs chariots dans les combats.

Ils commençoient par les pousser avec impétuosité tout à travers les rangs des ennemis ; & lorsqu'ils avoient pénétré dans les intervalles, ils sautoient à terre & combattoient à pied. Pendant ce tems les écuyers s'écartoient un peu, mais toujours à portée de recueillir leurs maîtres, s'ils se trouvoient trop pressés. Il paroît que César ne méprise pas cette maniére de combattre, qui réunissoit, dit-il, la légéreté du cavalier, & la stabilité du fantassin. Du reste ils étoient d'une adresse & d'une agilité surprenante, accoutumés par un long usage, soit à arrêter sur un chemin en pente leurs chevaux courant à bride abattue, soit à tourner court, lorsque l'espace

leur manquoit. On les voyoit quelquefois sortir de leur chariot, se glisser le long du timon, & venir se poster sur le joug; puis en un instant ils regagnoient le chariot, & reparoissoient à leur place. AN. R. 697. AV. J.C. 55.

La légion Romaine ainsi assaillie ne pouvoit se sauver, s'il ne lui fût venu du secours. Mais les gardes avancées du camp remarquérent du côté où on savoit qu'elle étoit allée, un nuage de poussiére. Ils en avertirent César, qui ne perdît pas un moment. Il prend avec lui sur le champ les deux cohortes qui étoient de garde, & après avoir ordonné à deux autres de les remplacer, & à tout le reste des troupes de s'armer en diligence & de le suivre, il marche vers l'endroit où se donnoit le combat. Il trouva ses gens en mauvais ordre, & fort embarrassés à se défendre. Sa présence rétablit toutes choses, arrêta la fougue des ennemis, ranima le courage des Romains. Il ne jugea pas à propos néanmoins de pousser les Barbares, & se contenta de ramener ses légions dans son camp.

Les Insulaires eurent la hardiesse de venir l'y attaquer au bout de quelques jours, pendant lesquels ils avoient

encore

AN. R. 697. Av. J.C. 55.

environnoient, pendant q[...] pes. Romains se répandent [...] erie, & que la faucille à la [...] er sur l'épée, ils ne pense[...] . Ce- les Barbares fo[...] com- leurs bois, a[...] ; cava- en tuent qu[...] oit ame- trouble & [...] ses retran- Ils entrep[...] bataille. L'évé- per, [...] il l'avoit prévû. Les chario[...] la fuite, mais avec très leur[...] e. Seulement les Romains da[...] dégât dans les environs, & [...] rent quelques bourgades.

Usage qu'ils faisoient de leurs chario[...] dans [...] com[...] ba[...] passe [...] Gau-le.

Il n'en fallut pas davantage pour déterminer les Barbares à renouer la négociation qu'ils avoient rompue. Dès le jour même César vit arriver des Députés qui venoient lui demander la paix. C'étoit tout ce qu'il souhaitoit. Il craignoit l'approche de l'Equinoxe, tems où la mer devient orageuse ; & ses vaisseaux n'étoient pas en état de résister à une tempête. Il saisit donc l'occasion de se retirer avec honneur, en ordonnant qu'on lui fournît un nombre d'otages double de celui qui avoit été stipulé la premiére fois, & qu'on les lui amenât en Gaule. Les Insulaires conçurent qu'ils seroient les maîtres de l'exécution d'un

pareil

pareil traité. Ils promirent tout pour renvoyer hors de leur isle ces incommodes étrangers, qui de leur côté étoient fort empressés d'en sortir. Aussitôt après le traité conclu, César au premier beau tems appareilla, & repassa en Gaule. AN. R. 697. Av. J.C. 55.

Quelques cantons des Morins, & les Ménapiens persistoient toujours dans leur obstination, & refusoient de reconnoitre les Romains pour maîtres. César les fit attaquer par ses Lieutenans, qui ne purent encore achever de les soumettre. Il établit tous ses quartiers d'hiver dans le pays des Belges, & il y reçut des otages de deux des peuples avec lesquels il avoit fait la guerre dans la Grande Bretagne. Tous les autres ne tinrent compte de leurs engagemens. Et voilà tout le fruit que tira César d'une expédition, qui peut passer pour hazardeuse, & où il avoit risqué beaucoup plus qu'il ne pouvoit gagner. Car toute cette isle étoit alors très pauvre, sans or ni argent, & le butin qu'il étoit permis d'en espérer se réduisoit à des prisonniers grossiers & brutaux. Pour un si petit objet il s'étoit exposé, comme nous l'avons vû, à des dangers aussi grands qu'il en ait jamais courus dans

Cic. ad Fam. VII. 7. & ad Att. IV. 16.

AN. R. 697. AV. J.C. 55.

sa vie. Il faisoit cependant sonner fort haut les avantages qu'il avoit remportés dans un pays & sur des peuples, dont l'existence étoit à peine connue avant lui : & le bruit en fut si grand dans Rome, qu'on y décerna encore en son honneur des actions de graces aux Dieux pendant vingt jours.



TRAIT

TRAIT DE PHILOXENE, qui se rapporte à la page 420.

Quum Philoxenus in aula Dionysii floreret gloriâ Poeseos, tyranni jussu cujus inficeta aliquot carmina minùs probaverat, in Latomias conjectus est. Quippe superbum quiddam ac tumidum est Rex malus & malus Poeta. Postridie tamen multis multorum precibus eductus è carcere

TRADUCTION.

„ Philoxéne brilloit à la Cour de Dénys l'ancien par la gloire de la „ Poësie. Le Tyran, qui se piquoit, „ mais bien à tort, du même talent, lui „ ayant montré quelques mauvais vers „ de sa composition, Philoxéne osa les „ désaprouver, & en punition de sa franchise, il fut sur le champ mené aux „ Carriéres: c'étoit le nom de la prison „ de Syracuse. Car rien n'égale l'orgueil „ d'un méchant Prince, qui se trouve „ être en même tems méchant Poëte. „ Cependant à la sollicitation de tous les „ courtisans, qui s'intéressoient vivement au malheur de Philoxéne, Denys „ l'élargit le lendemain, lui rendit ses

 „ bon-

cere & in gratiam receptus, ad cœnam etiam vocatur. Splendebat apparatu læto convivium, & liberalioribus poculis invitata hilaritas impune sese efferebat. Ecce repentinum periculum & proposita mors. Incaluerat vino Dionysius. Ergo ad delicias suas revolutus, ebullire cœpit versiculos aliquot rancidulos, in quos ingenii malè feracis omnes illepidas veneres ex industria contulerat. Hos ipse delicatissimâ voce & affectu tenerrimo dum propinat con-

---

„ bonnes graces, & l'admit même à sa
„ table. Le repas étoit des plus somp-
„ tueux, & la joie animée par la bonne
„ chére éclatoit parmi les convives.
„ Soudain un danger imprêvu les glace
„ d'effroi, & la mort présente s'offre à
„ leurs yeux. Denys étoit échauffé par le
„ vin. Il revient donc à l'objet de ses plus
„ chéres délices: & d'un ton de complai-
„ sance, d'un air de tendresse, il récite
„ plusieurs tirades de ses vers, choisis-
„ sant, pour régaler la compagnie, les
„ morceaux les plus exquis, & dans les-
„ quels sa misérable fécondité avoit pro-
„ digué sans goût & sans génie tout ce
„ qu'il prenoit pour des graces. A cha-
„ que vers qu'il prononçoit, vous eussiez
„ vû

convivarum auribus, opere pretium erat videre inter ceteros certamen miseræ approbationis; arrectos vultus, languidas cervices, defixos quasi stupore oculos, nutus, gestus, susurros, arrisus adulatione mollissimâ delibutos. Aderat vixdum deterso squallore carceris Philoxenus, & inter calentes gratulatione ceteros unus omnium prope frigidus obtorpuerat. A quo laudationis aliquid elicere Dionysius quum misere cuperet, interrogavit quidnam sentiret.

„ vû tous ces convives s'épuiser en élo-
„ ges, & se disputer les uns aux autres
„ la honte d'applaudir de la maniére la
„ plus outrée. L'attention étoit peinte
„ sur leur visage, dans leur attitude, dans
„ toute leur personne: leurs yeux étoient
„ fixes; leurs regards, leurs gestes, leur
„ murmure, leurs moindres signes, an-
„ nonçoient le ravissement: tout admi-
„ roit en eux, tout étoit flatteur. Philo-
„ xéne à peine déchargé du poids de ses
„ fers, voyoit tous ces transports sans y
„ prendre part, & spectateur immobile
„ de la scéne, au milieu de tant d'adu-
„ lateurs, il gardoit seul un silence pro-
„ fond. Denys qui désiroit ardemment
„ son suffrage, parce qu'il en connoissoit

tiret. Ille Dionysio nihil : sed ad custodes, qui circumsteterant, conversus, Vos verò, *inquit,* reducite me in Latomias. *Movit vel ipsi tyranno risum improvisa festivitas; & invisæ alioquin libertatis mucronem ipsa joci elegantia retudit.* Oratio de Legitima Laudatione, à M. Carolo le Beau.

„ le prix, le pressa de s'expliquer. Phi-
„ loxéne sans lui répondre un seul mot,
„ mais adressant la parole aux Gardes
„ qui étoient autour de la table, *Qu'on*
„ *me reméne*, dit-il, *aux Carriéres*, La fi-
„ nesse de cette plaisanterie fit sourire le
„ Tyran même, qui ne s'y attendoit pas :
„ & ce qu'elle avoit d'ingénieux émoussa
„ la pointe d'une liberté trop capable
„ par elle-même de déplaire."

Fin du Tome XII.

TABLE

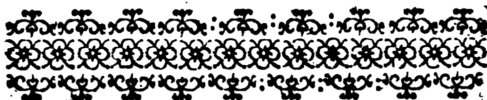


TABLE
DU DOUZIEME VOLUME DE L'HISTOIRE ROMAINE.

LIVRE TRENTE-HUITIEME.

Cen-

LIVRE TRENTE-NEUVIEME.

plin-

LIVRE QUARANTIEME.

positi

Sup-

leze-

LIVRE QUARANTE-UNIEME.

Fin de la Table.







